

ARCHIVES DE PARIS

Aide sociale à l'enfance

**Assistance à l'enfance dans le département de la Seine :
administration en charge des enfants assistés et établissements
d'accueil
(1694-1952)**

D1X4 3-10, 12-24, 26-44, 46-109b,
112-115, 118-135, 138-139, 147-404
ENFANTSASSISTES 24, 528-982,
985-986, 988, 990-993, 995, 998-999,
1001-1003, 1005-2981

Répertoire méthodique établi par Clémence Moreau
à l'appui des travaux de classement effectués par Marine Tiger
sur le fonds ENFANTS ASSISTES

sous la direction d'Audrey Ceselli

Juillet 2021

Délais de communicabilité : librement communicables sauf les documents contenant des informations médicales (120 ans à compter de la date de naissance ou 25 ans à compter de la date de décès de l'intéressé) et les documents concernant la vie privée (délai de 50 ans).

TABLE DES MATIÈRES

I/ INTRODUCTION.....	4
AVANT-PROPOS	4
CONTEXTE HISTORIQUE.....	4
VERS UNE ORGANISATION DE L' AIDE À L' ENFANCE À PARIS	4
<i>De l' Hôpital général à l' Assistance publique</i>	4
<i>De l' Assistance publique au département de Paris (1849-années 1980)</i>	7
<i>Les structures d' accueil des enfants (XVII^e siècle - aujourd' hui)</i>	13
LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ASSISTÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE PUIS DE PARIS	18
<i>Le service en charge des enfants assistés</i>	18
<i>Les catégories d' enfants assistés</i>	24
<i>Les modalités d' accueil et de placement</i>	26
MODALITÉS D' ENTRÉE	38
COTATION.....	39
PRÉSENTATION ET INTÉRÊT DES FONDS.....	42
TRIS ET ÉLIMINATIONS	45
CLASSEMENT	45
CONDITIONS D' ACCÈS ET D' UTILISATION.....	47
BIBLIOGRAPHIE	47
SOURCES COMPLÉMENTAIRES	51
II/ INSTRUMENT DE RECHERCHE	60
ADMINISTRATION EN CHARGE DES ENFANTS ASSISTÉS	61
Fonctionnement du service en charge des enfants assistés.....	61
<i>Administration générale</i>	61
<i>Gestion du personnel</i>	67
<i>Comptabilité</i>	72
<i>Relations avec le service de santé des hôpitaux et hospices de l' Assistance publique</i>	88
Inspection du personnel et des structures d' accueil	89
<i>Fonctionnement</i>	89
<i>Personnel</i>	90
<i>Agences, écoles et établissements spéciaux</i>	91
Admission et prise en charge des enfants assistés.....	109

<i>Abandons et tours</i>	109
<i>Admission des enfants et contrôle des enfants</i>	111
<i>Envoi en nourrices</i>	121
<i>Activités des agences de placement</i>	123
<i>Supervision du placement des enfants</i>	127
<i>Suivi médical</i>	132
ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES ENFANTS ASSISTÉS.....	134
Hospice des enfants trouvés	134
<i>Fonctionnement.</i>	134
<i>Activités.</i>	136
Hospice du Faubourg Saint-Antoine	142
<i>Fonctionnement.</i>	142
<i>Activités.</i>	144
Hospice de la Pitié.....	157
<i>Fonctionnement.</i>	157
<i>Activités.</i>	157
Hospice de la Barrière de Sèvres.....	164
<i>Fonctionnement.</i>	164
<i>Activités.</i>	164
Hospice des enfants assistés	166
<i>Fonctionnement.</i>	166
<i>Activités.</i>	168
III/ ANNEXES	179
ANNEXE 1 : CHRONOLOGIE HISTORIQUE ET RÉGLEMENTAIRE	179
ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS (1670 - À NOS JOURS)	182
ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DES DÉNOMINATIONS DES ENFANTS ASSISTÉS	183
ANNEXE 4 : ÉVOLUTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS.....	184
ANNEXE 5 : TRIBULATIONS DES PETITS ASSISTÉS JUSQU'EN 1761	185
ANNEXE 6 : DE L'HOSPICE DÉPOSITAIRE À L'AGENCE DE PLACEMENT	186
ANNEXE 7 : RÉPARTITION DES PLACEMENTS ENTRE 1690 ET 1896.....	187
ANNEXE 8 : ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES SOURCES PERMETTANT DE SUIVRE LE PARCOURS D'UN ENFANT ASSISTÉ.....	188

I/ INTRODUCTION

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de leur projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE), le service des archives publiques des Archives de Paris a engagé le retraitement des fonds de l'aide sociale à l'enfance conservés dans ses locaux. À partir de 2019, un travail de classement et de reprise de l'instrument de recherche de la sous-série ENFANTS ASSISTES (articles 258-2980) est amorcé. En 2021, ce travail de classement et de reclassement est poursuivi afin de réaliser un instrument de recherche méthodique excluant tous les documents liés à l'admission et aux agences de placement (registres chronologiques et répertoires d'entrée et d'admission, dossiers individuels de placement). Cet instrument de recherche est la première étape d'un processus plus large visant à réaliser un inventaire méthodique général comprenant l'ensemble des fonds de l'assistance aux enfants.

CONTEXTE HISTORIQUE

VERS UNE ORGANISATION DE L'AIDE À L'ENFANCE À PARIS

De l'Hôpital général à l'Assistance publique

L'Hôpital général aux XVII^e et XVIII^e siècles

Par l'édit du 27 avril 1656, Louis XIV confirme la création d'une institution vouée à l'assistance des pauvres appelée l'Hôpital général¹ destinée à lutter contre la mendicité à Paris et dans ses faubourgs. Il prévoit également la centralisation de l'administration de l'ensemble des maisons de secours pour agir en faveur de l'enfermement des pauvres de la ville dans différents hospices et hôpitaux de Paris.

L'Hôpital général est constitué à l'origine de cinq établissements : la Pitié, la Salpêtrière, Bicêtre, la maison de Scipion et la savonnerie de Chaillot. Il s'agrandit peu à peu en absorbant d'autres institutions hospitalières : les hospices des enfants trouvés (rue Neuve Notre-Dame et Faubourg Saint-Antoine en 1670²), la Maison des enfants rouges, l'hôpital du Saint-Esprit, la Maison de Sainte-Pélagie, l'hospice de Vaugirard, et le Mont-de-Piété³. La direction de l'Hôpital général est confiée à plusieurs administrateurs - dont l'Archevêque de Paris, le procureur général du Parlement de Paris, le lieutenant de police et le prévôt des marchands qui officient au sein d'un bureau chargé de l'administration des maisons de

¹ *Code de l'Hôpital-général de Paris, ou Recueil des principaux édits, arrêts, déclarations & règlements qui le concernent, ainsi que les maisons & hôpitaux réunis à son administration*, Paris, 1786.

² *Code de l'Hôpital-général de Paris*, op. cit., p. V.

³ *Code de l'Hôpital-général de Paris*, op. cit., pp. III-VII.

secours gouvernées. Les ressources sont assurées grâce aux dons et legs ainsi qu'aux revenus issus de la gestion du domaine et des droits provenant des privilèges et du travail fourni par les administrés. Toutefois, les ressources et les revenus restent insuffisants. Pour remédier à cette pénurie, les rois de France prescrivent des réunions d'hospices d'enfants : une déclaration du roi du 20 mai 1680 unit l'administration des biens de l'hôpital des enfants rouges et celle de l'hôpital des enfants trouvés et, des lettres patentes de mai 1781 portent union des biens de l'hôpital Saint-Jacques à ceux de l'hôpital des enfants trouvés⁴. Ainsi, en 1789, ne subsistent que trois établissements destinés aux enfants trouvés : la Maison de la Couche, la Maison du Faubourg Saint-Antoine et la Maison de Vaugirard.

Le Conseil général des hospices

La Révolution modifie le fonctionnement des hospices. En 1790, la Constituante charge les municipalités et les départements des dépenses des enfants trouvés et organise un établissement général de secours publics. Sous la Commune de Paris, les établissements hospitaliers sont administrés par le bureau des hôpitaux. Après la chute de Robespierre et de la Commune de Paris (juillet-août 1794), la Convention rattache l'administration de la commune de Paris aux douze commissions nationales créées pour remplacer les ministères⁵. C'est ainsi que le 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794), les commissaires spéciaux nommés par la Commission des secours publics s'installent pour administrer les hôpitaux de Paris. Une fois les ministères rétablis par le décret du 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795), la direction des hôpitaux est placée dans les attributions du ministre de l'Intérieur⁶. La loi du 16 vendémiaire an V (8 octobre 1796) *pose le principe de la gestion des hôpitaux publics par les autorités communales en les plaçant sous la surveillance des communes. En pratique, une Commission administrative de cinq membres, désignée par l'autorité municipale, devait gérer les hôpitaux de la commune.*

Bien que le Directoire soit à l'origine d'une loi majeure dans le domaine de gestion des établissements hospitaliers, *c'est bien le Consulat qui entreprend d'unifier les services d'assistance. Par souci de cohérence et d'efficacité, il devenait nécessaire de placer sous une autorité unique et centralisée l'administration de tous les secours dont pouvaient disposer les Parisiens. Les arrêtés consulaires de l'an IX édifient l'ossature de l'administration hospitalière parisienne post-révolutionnaire et réalisent une unité administrative jusqu'alors inaccomplie. L'arrêté du 27 nivôse an IX (17 janvier 1801) fait disparaître l'Hôpital général au profit d'une nouvelle administration hospitalière : le Conseil général des hospices de Paris. Composé des deux préfets, membres nés, et de onze membres nommés par le ministre de l'Intérieur⁷, il a pour attribution la direction générale des établissements hospitaliers, la fixation du montant des dépenses et l'état des recettes⁸. La présidence du conseil est attribuée*

⁴ *Monographie des services départementaux*, Paris, Imprimerie municipale, 1906, p. 879.

⁵ Décret du 12 germinal an II.

⁶ *Monographie des services départementaux*, p. 880.

⁷ L'ordonnance royale du 18 février 1818 porte le nombre des membres à quinze personnes.

⁸ DUPONT Marc, *L'assistance publique – Hôpitaux de Paris : organisation administrative et médicale*, Collection : Les dossiers de l'AP-HP, Paris : Assistance publique-Hôpitaux de Paris ; Vélizy : Doin, 1998, p. 12.

au préfet de la Seine⁹ et le vice-président, nommé par le conseil à la majorité des voix, est chargé de le suppléer¹⁰. Les délibérations du Conseil général des hospices, après approbation du ministre de l'Intérieur, sont exécutées par la Commission administrative créée par la loi du 16 vendémiaire an V.

La Révolution française a donc permis aux enfants abandonnés de bénéficier d'un état civil et a tenté de mettre en place une prise en charge éducative. Mais la législation concernant l'enfance abandonnée reste encore fragile. La loi du 15 pluviôse an XIII (4 février 1805) et le décret impérial du 19 janvier 1811 condensent pour la première fois en un bloc l'œuvre inachevée de la Révolution. La première place sous la tutelle des commissions administratives des hospices les enfants qui y étaient admis, aux dépens des administrations municipales. Le second concernant les enfants trouvés ou abandonnés et les orphelins pauvres demeure la charte du service des enfants abandonnés jusqu'à la législation moderne. Le décret de 1811 relatif à la tutelle, à l'éducation et aux dépenses des enfants abandonnés modifie le mode des admissions, les conditions de placement, les dispositions financières et le sort des enfants abandonnés notamment par l'institution du tour et la définition des catégories d'enfants confiés à la charité publique (enfants trouvés, enfants abandonnés et orphelins pauvres). Le caractère à la fois national et hospitalier du service se trouve affirmé par ce décret mais ce n'est que plus tard que le service devient départemental¹¹. Ainsi, de 1803 à 1810, l'administration des hospices civils et des secours publics puis, l'administration des hôpitaux, hospices civils, secours à domicile et bureau des nourrices de la Ville de Paris de 1811 à 1849, est placée sous l'autorité conjointe du Conseil général des hospices, organe délibératif, et de la Commission administrative, organe exécutif. Les fonctions exécutives sont partagées entre les membres de la Commission et ceux de l'agence des secours à domicile, qui sont surveillés par les membres du Conseil général spécialement désignés pour chaque partie de l'administration¹². À cet effet, et ce pour toute la période de 1803 à 1849, ont été formées cinq divisions principales : les hospices (1^{re} division), les hôpitaux, la boulangerie générale et la pharmacie centrale (2^e division), les domaines (3^e division), les secours à domicile (4^e division), la comptabilité générale (5^e division). Ce système d'administration collective engendre en pratique une certaine négligence, et est, à cet égard, fortement critiquée jusqu'à la réforme de l'institution à partir de 1848.

⁹ Arrêté du 15 pluviôse an IX (4 février 1801).

¹⁰ Arrêté du 8 floréal an IX (28 avril 1801).

¹¹ REBEILLARD Étienne, *Les enfants assistés : assistance et assistés : historique, réglementation : lois des 27 et 28 juin 1904, règlement du département de la Seine*, Paris, H. Dunod et E. Pinat, 1908, p. 41.

DUPOUX Albert, *Sur les pas de Monsieur Vincent, Trois cents ans d'histoire parisienne de l'enfance abandonnée*, Paris, Revue de l'assistance publique à Paris, 1958, pp. 183-208.

¹² Almanachs impériaux de 1803 à 1849.

De l'Assistance publique au département de Paris (1849-années 1980)

La mise en place de l'Assistance publique

Le Conseil général des hospices est intégré dans la nouvelle l'administration générale de l'Assistance publique mise en place par la loi du 10 janvier 1849. Celle-ci se limite à définir la structure administrative et les missions de la nouvelle institution. Cette dernière est investie de missions situées dans le prolongement de celles exercées par le Conseil général des hospices depuis 1801 en termes d'assistance à l'enfance¹³.

Cette administration est placée sous la double autorité du ministre de l'Intérieur et du préfet, et est confiée à un directeur responsable, secondé par un conseil de surveillance¹⁴ chargé de visiter et surveiller les établissements hospitaliers et de secours. Le conseil de surveillance veille au bon fonctionnement de l'administration générale de l'Assistance publique, mais aussi aux finances (budgets, comptes), à la gestion domaniale des propriétés (acquisition, vente, échange), aux travaux, aux loyers, aux placements de fonds et emprunts, aux actions judiciaires, à l'application des règlements de service intérieur des établissements, à la gestion du personnel et doit visiter les établissements hospitaliers si nécessaire¹⁵. Le conseil de surveillance est présidé par le préfet de la Seine qui doit le convoquer au moins une fois tous les quinze jours¹⁶.

Le directeur de l'Assistance publique, nommé par le ministre de l'Intérieur, exerce notamment la tutelle des enfants trouvés, abandonnés, orphelins et des aliénés¹⁷. C'est en qualité de tuteur légal et en vertu de l'arrêté du 30 ventôse an V (20 mars 1897) et du décret du 19 janvier 1811, que le directeur peut prononcer les admissions, effectuer des placements, organiser la surveillance, ordonnancer les dépenses et gérer les biens. Chaque année, il doit rendre un compte spécial, moral et financier de la situation du service, indiquer les dépenses

¹³ DUPONT Marc et SALAÜN RAMALHO Françoise, *L'assistance publique – Hôpitaux de Paris*, Collection Que sais-je ? n°3505, Paris : Presses Universitaires de France, 2010, p. 16-17.

¹⁴ Art. 1 de la loi du 10 janvier 1849 portant organisation de l'Assistance publique à Paris.

¹⁵ Art. 5 de la loi du 10 janvier 1849.

¹⁶ Art. 1 de l'arrêté du Président de la République du 24 avril 1849 relatif à la composition du Conseil de surveillance de l'Administration de l'Assistance publique à Paris : « Le Conseil de surveillance est composé ainsi qu'il suit : le Préfet de la Seine, président ; le Préfet de Police ; deux membres du Conseil municipal ; deux maires ou adjoints ; deux administrateurs des Comités d'assistance des arrondissements municipaux ; un Conseiller d'État ou un maître des requêtes au Conseil d'État ; un membre de la Cour de cassation ; un médecin des Hôpitaux et Hospices, en exercice ; un chirurgien des Hôpitaux et Hospices, en exercice ; un professeur de la Faculté de médecine ; un membre de la Chambre de commerce ; un membre d'un des Conseils des prud'hommes ; cinq autres pris en dehors des catégories indiquées ci-dessus ».

Art. 2 : « Les membres du Conseil de surveillance, autres que les Préfets de la Seine et de Police, sont nommés par le Président de la République, sur la proposition du Ministre de l'Intérieur. [...] ».

Art. 4 : « Le Conseil est présidé par le Préfet de la Seine, et, à défaut, par un Vice-président choisi par le Conseil dans son sein et élu tous les ans. [...] Le Préfet convoque le Conseil au moins une fois tous les quinze jours ».

¹⁷ Art. 2 et 3 de la loi du 10 janvier 1849 portant organisation de l'assistance publique à Paris : « Le Directeur [...] a la tutelle des enfants trouvés, abandonnés et orphelins [...] ».

effectuées dans le courant de l'exercice précédent et soumettre au Conseil général, au préfet de la Seine et au ministre de l'Intérieur, le budget de la prochaine année¹⁸.

La première orientation départementale du service dans les années 1860

La loi du 5 mai 1869, d'apparence exclusivement financière, consacre une véritable révolution dans ce service en lui donnant définitivement une orientation et un caractère départemental. En effet, cette loi sur les dépenses du service des enfants assistés classe les dépenses en différentes catégories (dépenses intérieures, extérieures, d'inspection et de surveillance¹⁹) et en divise la charge entre l'État, les communes et les départements qui héritent de la plus grande partie²⁰. Jusqu'à cette date, les hospices dépositaires supportaient la charge des dépenses intérieures qui comprenaient la lourde dépense des vêtements au détriment des enfants. C'est pourquoi, le Corps législatif décide de reporter au budget départemental les dépenses intérieures. Depuis cette exonération des hospices, le service cesse d'être hospitalier pour devenir départemental, à l'exclusion de la tutelle des enfants²¹.

La création d'une Commission départementale (1871)

Le 31 décembre 1871, une Commission départementale est instituée par arrêté préfectoral. Elle est composée de cinq membres du Conseil général de la Seine, désignés par le Conseil lui-même, et de cinq membres du Conseil de surveillance de l'administration de l'Assistance publique, désignés par le préfet. Les membres doivent nommer leur président et leur secrétaire et entendre le directeur de l'Assistance publique qui lui fournit tous les documents et renseignements nécessaires. Cette Commission, consultative et non délibérante, est amenée à donner son avis sur toutes les questions intéressant le service des enfants assistés

¹⁸ « Observation sur le rapport présenté en décembre 1869 par M. le Directeur de l'Administration préfectorale à la Commission départementale de la Seine relativement au service des enfants assistés » (Archives de Paris, D1X4 109b).

¹⁹ Les dépenses du service intérieur comprennent les frais de séjour des enfants de l'hospice dépositaire, les gages des nourrices sédentaires et les frais de layettes. Les dépenses du service extérieur comprennent les secours pour prévenir les abandons, les pensions, indemnités et frais d'école, les frais de vêtements, les frais de déplacement des nourrices et des élèves, les frais de registres et d'imprimés, le service médical, récompenses aux médecins, frais d'inhumations. Les dépenses d'inspection comprennent les traitements et frais de tournées des inspecteurs et sous-inspecteurs, et généralement les frais occasionnés par la surveillance du service. Les dépenses, intérieures et extérieures, sont payées dans chaque département sur le produit des fondations, dons et legs spéciaux faits à tous les hospices du département au profit des enfants assistés, le produit des amendes de police correctionnelle, le budget départemental, le contingent des communes, la subvention de l'État. Les frais d'inspection et de surveillance sont à la charge de l'État dans *Procès-verbaux de la session ordinaire au Conseil général de la Seine en 1871*.

²⁰ « La loi divisait en trois catégories les dépenses du service des enfants assistés en répartissant les charges de la manière suivante : les dépenses intérieures (4/5^e aux départements et 1/5^e à l'État), les dépenses extérieures (4/5^e aux départements et 1/5^e à l'État) et les dépenses d'inspection et de surveillance à la charge exclusive de l'État » dans REBEILLARD Étienne, *op.cit.*, p. 139.

²¹ REBEILLARD Étienne, *op.cit.*, pp. 61-62.

du département, comme les dépenses diverses, l'inspection, la révision des tarifs des pensions ou des layettes²²...

La création de la catégorie des enfants moralement abandonnés (années 1880)

Par une circulaire adressée aux maires de Paris, le 5 janvier 1881, l'Assistance publique de la Seine annonce la création du service des enfants moralement abandonnés destiné à combler les lacunes du service départemental des enfants assistés et à recueillir les enfants de 12 à 16 ans moralement délaissés par leurs parents²³. En effet, la classification établie par le décret de 1811 laisse sans secours les enfants, pour la plupart des vagabonds, dont les parents ou tuteurs n'exercent aucune surveillance, soit volontairement, soit par manque d'autorité. Ces enfants sont très souvent arrêtés par la police et conduits dans des maisons pénitentiaires. Ainsi, ce service reçoit en placement des enfants de familles indigentes et des enfants dont les parents, retenus par leurs occupations journalières, reconnaissent l'impossibilité de les élever notamment en raison du « caractère vicieux » de l'enfant. Cependant, afin d'éviter tout abus et pour que ce nouveau service ne devienne pas une garderie, une commission de surveillance est créée en 1888. Elle est composée de membres du Conseil général et du directeur de l'Assistance publique, du chef de service, du directeur de l'hospice dépositaire et de personnes désignées par leur compétence pour faire partie de cette commission.

Huit ans après cette circulaire, la loi du 24 juillet 1889 statue sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés, donnant ainsi naissance au service des enfants moralement abandonnés dans tous les départements. Sur le plan financier, ce nouveau service est uni à celui des enfants assistés. Cette loi prévoit également de déchoir de leurs droits les parents d'enfants négligés, maltraités ou insoumis et de confier ces derniers à l'Assistance publique²⁴.

La loi unificatrice de 1904 et le règlement de 1906

Ce n'est qu'au début du XX^e siècle que toutes les dispositions éparses du XIX^e siècle sont réunies en un tout homogène par la loi du 27 juin 1904. Elle innove sur l'admission des enfants grâce à un bureau ouvert, la fixation d'un minimum pour les salaires des nourrices et les prix de pension des pupilles, la réorganisation de la tutelle des enfants assistés, l'extension

²² « Procès-verbaux de délibérations de la commission instituée par M. le préfet de la Seine pour l'examen des diverses questions relatives au service des enfants assistés du 31 décembre 1871 au 17 novembre 1873 » (Archives de Paris, D1X4 109b). Voir les « Procès-verbaux de la Commission départementale des enfants assistés » (Archives de Paris, D1X4 12 à 20).

²³ *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1881 à 1888*, Paris, 1889.

²⁴ Art. 17 de la loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou abandonnés ; *Monographie des services départementaux*, p. 892.

des secours temporaires et la nouvelle répartition des dépenses du service des enfants assistés²⁵.

Le nouveau système d'admission adopté est celui d'admission à bureau ouvert qui a pour effet de garantir le secret à la mère et de conserver à l'enfant les bienfaits du secours. Ce système présentant tous les avantages du tour²⁶, disparu en 1869, sans en avoir les inconvénients, est en usage depuis longtemps à Paris : l'admission a lieu sans témoins, sans formalités, sans enquête, sans bulletin de naissance, sans déclaration d'aucune sorte²⁷.

À partir de cette date, la tutelle des enfants assistés est confiée au préfet aux dépens du conseil d'administration de l'Assistance publique. Le préfet délègue ses pouvoirs à l'inspecteur départemental du service des enfants assistés. Cependant, dans le département de la Seine, la protection et la tutelle des pupilles sont exercées par le directeur de l'Assistance publique²⁸.

La loi supprime définitivement toute distinction entre les dépenses intérieures et extérieures : c'est désormais sur l'ensemble que la contribution des communes doit être calculée, comme l'était déjà celle de l'État. La contribution de l'État passe de 1 à 2/5^e par rapport à la loi de 1869²⁹.

De plus, les deux divisions anciennes, à savoir les enfants assistés d'une part et les enfants moralement abandonnés d'autre part, ne subsistent plus sous le régime de la nouvelle loi et du nouveau règlement de 1906. Les enfants assistés sont désormais regroupés en deux grandes catégories : les enfants sous la protection publique - regroupant les enfants secourus, les enfants en dépôt et les enfants en garde -, et les enfants sous la tutelle de l'autorité publique - les enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres, les enfants maltraités, délaissés ou moralement abandonnés (selon la loi de 1889). C'est cette dernière catégorie qui correspond aux pupilles de l'Assistance publique ou aux pupilles de l'État à partir de 1943³⁰.

Selon le règlement du 4 juillet 1906, « le service départemental des enfants assistés de la Seine continue également à recueillir, conformément à ses traditions, les enfants admis temporairement dans le service des enfants assistés, par mesure exceptionnelle³¹ ». Ces enfants sont inscrits sous la dénomination de « temporairement recueillis ». Peuvent donc être admis temporairement à l'hospice dépositaire, les enfants laissés sans protection ni moyens d'existence à la suite d'une hospitalisation, d'une détention à titre préventif, d'une

²⁵ REBEILLARD Étienne, *op.cit.*, pp. 131-266.

²⁶ Voir partie *Vers un encadrement des abandons*.

²⁷ *Monographie des services départementaux*, pp. 902-903.

²⁸ Art. 11 de la loi du 27 juin 1904.

²⁹ REBEILLARD Étienne, *op.cit.*, p. 140.

³⁰ CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », dans *Études rurales*, n°107-108, 1987. Numéro thématique « Paysages », p. 197.

[www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1987_num_107_1_3211, consulté le 2 juin 2021].

³¹ Art. 3 du règlement du 4 juillet 1906 sur le service des enfants assistés du département de la Seine.

condamnation ou d'un internement dans les dépôts de mendicité de leur père, mère ou personne en ayant la charge et domiciliés dans le département de la Seine³².

Les réformes du service de l'assistance à l'enfance dans les années 1940 et 1950

La loi du 15 avril 1943 vient opérer une mise au point générale sur l'assistance à l'enfance en prenant en compte à la fois les diverses études ou projets élaborés depuis 1904 sur ce sujet et les évolutions sociales. Cette loi a pour but « d'orienter le nouveau service vers une organisation régionale [...], d'assurer tant au point de vue social que sanitaire une protection plus efficace des enfants et des adolescents en danger physique ou moral en élargissant et assouplissant l'ancien service des enfants assistés³³ ». Ainsi, une nouvelle catégorie d'enfants placés sous la protection ou la tutelle administrative apparaît : les « enfants surveillés³⁴ ». Ces derniers sont des enfants confiés à un particulier à une œuvre ou à un établissement et dont la surveillance incombe à l'administration.

Aucun changement n'est apporté à la définition des pupilles de l'État mais les catégories sont élargies : les enfants secourus³⁵, les enfants en garde³⁶. Les enfants en dépôt, quant à eux, disparaissent pour devenir les « enfants recueillis temporairement³⁷ ». Cette nouvelle catégorie comprend également les enfants temporairement recueillis par mesure exceptionnelle. La loi traite aussi de la question de la prévention de l'abandon et étend le dispositif existant en créant des maisons maternelles au niveau régional et un secours en espèces auprès des familles les plus en difficultés³⁸. De plus, le mode d'admission des enfants reste le même dans son principe mais quelques innovations sont apportées : la préposée aux admissions doit désormais signaler à la mère les mesures d'assistance dont elle peut bénéficier et lui exposer les conséquences de l'abandon³⁹. Enfin, la loi aborde la question de la tutelle des pupilles⁴⁰.

³² Art. 26 du règlement du 4 juillet 1906.

³³ Rappel de l'exposé des motifs de la loi n°182 du 15 avril 1943 relative à l'assistance à l'enfance, par la circulaire n° 81 du 4 juin 1943 (service de l'assistance 4^e bureau).

³⁴ Art. 2 de la loi du 15 avril 1943 relative à l'assistance à l'enfance.

³⁵ D'après la loi de 1904, les enfants secourus étaient essentiellement des enfants de mères célibataires mais sont dorénavant tous ceux que « le père, la mère ou les ascendants ne peuvent élever, faute de ressources » (art. 3) dans DUPOUX Albert, *op. cit.*, p. 336.

³⁶ Sous la dénomination « enfants en garde », il faut compter non seulement les enfants confiés en vertu de la loi du 19 avril 1898 (enfants victimes) mais aussi sont dont les parents font l'objet d'une mesure partielle de retrait de la puissance paternelle (loi du 24 juillet 1889), ceux que les tribunaux confient à l'Assistance publique en vertu de la loi du 27 juillet 1942 relative à l'enfance délinquante, les mineurs vagabonds visés par le décret-loi n°8 du 30 octobre 1935 sur la protection de l'enfance dans DUPOUX Albert, *op. cit.*, p. 336.

³⁷ Les enfants « recueillis temporairement » comprennent tous ceux qui se trouvent « privés de protection et de moyens d'existence par suite, notamment, de l'appel sous les drapeaux du père veuf ou divorcé, de la détention, de l'hospitalisation, de la maladie grave ou du décès de ses père, mère, ascendants ou tuteur » (art. 4) dans DUPOUX Albert, *op. cit.*, p. 336.

³⁸ Art. 7 et 8 de la loi du 15 avril 1943 relative à l'assistance à l'enfance.

³⁹ Art. 10 et 11 de la loi du 15 avril 1943 relative à l'assistance à l'enfance.

⁴⁰ DUPOUX Albert, *op.cit.*, pp. 335-337.

Cette loi est complétée par l'ordonnance n°45-2720 du 2 novembre 1945 sur la protection maternelle et infantile ayant pour but d'aider l'ensemble des familles dans la protection, notamment sanitaire, de leurs enfants⁴¹.

Dix ans plus tard, une réforme du service de l'assistance à l'enfance du département de la Seine est envisagée. En effet, l'importance de la population confiée au service exige une organisation complexe. Celui-ci constitue une des huit sous-directions de l'administration publique à Paris dirigée par un sous-directeur de l'Assistance publique. La sous-direction de l'assistance à l'enfance comprend un service administratif central, un établissement central, l'hospice des enfants assistés - devenu en 1942, l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul -, et ses annexes, un service extérieur avec des agences de placement et des écoles professionnelles. Le service central de cette sous-direction est composé de cinq bureaux⁴² et d'un service d'inspection⁴³. Sont donc envisagées des adaptations des structures du service, complétées par des créations nécessaires aux nouvelles tâches apparues depuis quelques années.

De l'Assistance publique à la préfecture de la Seine (années 1960)

C'est dans cette lignée et pour répondre aux critiques adressées à l'Assistance publique de Paris qu'un projet de réforme est établi dès 1960. Le décret n°61-777 du 22 juillet 1961, le plus important, prévoit le régime administratif de l'Assistance publique à Paris et le décret n°61-779 prévoit des dispositions particulières à son fonctionnement comptable et financier.

Conformément à la loi de 1849, le directeur est l'organe fondamental de l'Assistance publique, assisté d'un conseil de surveillance, simple donneur d'avis. Le décret n°61-777 du 22 juillet 1961 renverse cette situation : l'établissement public est désormais « administré par un conseil d'administration et un directeur général ». Ainsi, le pouvoir de décision est transféré du directeur général au conseil d'administration qui délibère sur tous les points importants de la gestion hospitalière⁴⁴. La seconde innovation du décret n°61-777 est que

⁴¹ CAPELIER Flore, « Comprendre la protection de l'enfance - L'enfance en danger face au droit », *Journal du droit des jeunes*, 2015/5-6 (N° 345 - 346), §82. [URL : <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2015-5-page-51.htm>, consulté le 10 juin 2021].

⁴² Les différents bureaux sont respectivement spécialisés : 1^{er} bureau : affaires générales, exercice de la tutelle à la personne des pupilles ; 2^e bureau : budget, comptabilité, matériel ; 3^e bureau : deniers pupillaires, bien-être social des pupilles, recouvrements sur les familles ; 4^e bureau : contrôle des établissements de bienfaisance privée ; 5^e bureau : enfants secourus, aide aux femmes en couche, admissions des enfants recueillis temporairement dans *Revue de l'Assistance publique à Paris de 1958* (Archives de Paris, 2416W88).

⁴³ L'inspection comprend deux branches : l'inspection des agences et des établissements du service, l'inspection des établissements privés dans le département de la Seine dans *Revue de l'Assistance publique à Paris de 1958* (Archives de Paris, 2416W88).

⁴⁴ IMBERT Jean, « L'Assistance publique à Paris de la Révolution française à 1977 » dans *L'administration de Paris (1789-1977)*, actes du colloque tenu au Conseil d'Etat le 6 mai 1978, Genève : Droz ; Paris : Champion, 1979, p. 97.

l'Assistance publique est désormais soumise à un régime de tutelle budgétaire dont l'organe est un conseil de tutelle interministériel⁴⁵.

Ce décret vise à aligner davantage le régime parisien sur le régime général en répartissant les compétences : les services à caractère social pour le département de la Seine et les hôpitaux pour l'Assistance publique. Cette dernière recentre désormais ses activités sur l'hôpital, investi de trois fonctions essentielles par les ordonnances de 1958 : le soin, l'enseignement et la recherche. C'est pourquoi, au cours des années 1960, l'ensemble des services sociaux gérés par l'Assistance publique est transféré à la préfecture de la Seine : l'aide sociale à l'enfance par le décret n°61-1305 du 5 décembre 1961, et la protection maternelle et infantile par le décret n°69-91 du 24 janvier 1969⁴⁶. Les enfants de l'Assistance publique deviennent ainsi les enfants de la DDASS⁴⁷.

L'aide sociale à l'enfance dans les mains du département de Paris (années 1980)

Depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983, complétées par différentes lois promulguées en 1986 et 1989, l'aide sociale à l'enfance est une compétence du département de Paris, actuellement exercée par la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES).

Les structures d'accueil des enfants (XVII^e siècle - aujourd'hui)

Au XVI^e siècle, sous le règne de François I^{er}, les enfants sans parents sont répartis entre les différentes institutions religieuses existantes en fonction des raisons de leur délaissement :

- les enfants non malades délaissés et dont les parents sont à l'Hôtel Dieu sont envoyés à l'hôpital des enfants rouges ;
- les enfants légitimes, c'est-à-dire issus de parents mariés qui sont emprisonnés ou tués, à l'hospice de la Trinité ;
- les enfants abandonnés déjà grands à l'hospice du Saint-Esprit ;
- les enfants dits exposés à la Maison de la Couche⁴⁸.

Les enfants déposés aux pieds des églises ont des conditions de vie très mauvaises et sont envoyés chez des nourrices qui, par manque de moyens, peuvent être amenées à les revendre. Très peu de ces enfants survivent à ces conditions⁴⁹.

⁴⁵ « Ce conseil de tutelle interministériel comprend des représentants des ministres : ministre des Finances, celui de l'Intérieur, celui chargé de la Santé et celui chargé de la Sécurité sociale » dans DUPONT Marc, *op. cit.*, p. 21.

⁴⁶ DUPONT Marc, *op.cit.*, pp. 20-23.

⁴⁷ La Direction départementale de l'action sanitaire et sociale puis en 1977, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

⁴⁸ CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *op. cit.*, p. 197.

Au XVII^e siècle, émerge une réelle volonté d'apporter de l'aide aux enfants abandonnés. Les conditions d'accueil de la Maison de la Couche touchent Saint Vincent de Paul et les Dames de la Charité - dames nobles dirigeant des confréries de la charité fondées par lui - qui dédient une partie de leur vie à améliorer les conditions de vie des enfants exposés. Saint Vincent de Paul obtient que les nourrissons soient déposés à la Maison de la Couche plutôt que d'être exposés clandestinement sur les marches des églises. De plus, il lutte contre la mortalité infantile par la création d'une « nourricerie » à l'hôpital et pour le placement familial. Il institue également le recours à des nourrices et un système de placement à la campagne de ces enfants : ces dispositifs perdurent jusqu'aux années 1960⁵⁰.

Un éclatement de l'assistance aux enfants jusqu'en 1838

Jusqu'en 1838, plusieurs institutions se chargent de l'accueil des enfants en fonction de leur statut. La majeure partie d'entre eux est accueillie à l'hospice des enfants trouvés, rue Neuve Notre-Dame et à l'hospice du Faubourg Saint-Antoine. Les orphelins, qui n'ont alors pas d'hospice dédié, sont dispersés dans plusieurs hospices et hôpitaux de la ville de Paris : Bicêtre, la Salpêtrière, la Pitié ou encore la Barrière de Sèvres...

- Hospices des enfants trouvés (rue Neuve Notre-Dame et Faubourg Saint-Antoine)

L'édit royal du 28 juin 1670 jette les bases de l'organisation moderne de l'aide aux enfants abandonnés en créant l'hospice des enfants trouvés uni à l'Hôpital général. La direction effective du nouvel établissement est assurée par un président, assisté d'un procureur, d'un receveur et de quatre directeurs de l'Hôpital général. Les Sœurs de la Charité continuent de prendre une part active dans l'administration de l'établissement, non seulement en assurant la surveillance des enfants mais également en trouvant des sommes considérables pour subvenir aux charges de l'institution⁵¹. Les treize maisons des Sœurs de la Charité deviennent très vite insuffisantes pour assurer les missions de l'établissement. C'est pourquoi, le 24 février 1672, une autre construction, la Couche, est acquise rue Neuve Notre Dame. Cet établissement sert de « centre distributeur » de tous les enfants abandonnés à la naissance, dont les parents ne sont pas connus, et de tous les enfants mis en dépôt dont les parents ne peuvent temporairement s'occuper en raison d'une hospitalisation, condamnation ou internement. Remis entre les mains de l'administration parisienne, l'institution se charge donc de confier les nouveau-nés à des nourrices et de diriger temporairement vers la maison du

⁴⁹ BOUSSAULT Fernand, *L'Assistance aux Enfants abandonnés à Paris, du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris : Rodstein, 1937.

⁵⁰ CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *op.cit.*

⁵¹ DUPOUX Albert, *op.cit.*, p. 43-45.

ROBIN Isabelle et WALCH Agnès, « Géographie des enfants trouvés de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans *Histoire, économie et société*, 1987, 6^e année, n°3. L'enfant abandonné. pp. 343-360.

[www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1987_num_6_3_1456 consulté le 4 juin 2021].

Faubourg Saint-Antoine⁵², achetée en 1674, les plus grands et ceux revenus de la campagne, avant de les envoyer dans d'autres familles pour apprendre un métier.

Les enfants de plus de cinq ans peuvent être confiés à des « bourgeois, des laboureurs, des marchands ou [encore] des artisans⁵³ » chargés de les élever jusqu'à leur 25 ans en contrepartie d'une pension annuelle⁵⁴. Toutefois, à partir de 1761, en raison de l'insalubrité et du manque de place dans l'hospice du Faubourg Saint-Antoine, les administrateurs de l'Hôpital général estiment qu'il est préférable que les enfants placés à la campagne y restent même après leurs cinq ans, servant ainsi de main d'œuvre dans les campagnes⁵⁵. Les enfants revenant de campagne peuvent aussi être envoyés dans d'autres hospices de la ville de Paris.

En 1795, l'hospice des enfants trouvés change de dénomination pour devenir l'hospice de la maternité qui est divisé en deux sections : la section d'accouchement (dans l'institution de l'Oratoire, située rue d'Enfer⁵⁶) et la section d'allaitement (dans l'ancien couvent de Port-Royal, situé rue de la Bourbe⁵⁷) pour accueillir les enfants abandonnés de moins de deux ans et les femmes sur le point d'accoucher⁵⁸.

En 1801, l'hospice des enfants trouvés du Faubourg Saint-Antoine est affecté⁵⁹ aux orphelins en bas âge des deux sexes et prend le nom d'hospice des orphelins de Paris puis d'orphelinat du Faubourg Saint-Antoine.

À partir de 1808, il ne reste plus que deux établissements dédiés à l'accueil des enfants trouvés et des orphelins : l'hospice de la Maternité et l'orphelinat du Faubourg Saint-Antoine⁶⁰. Mais des inconvénients apparaissent dans la répartition des locaux et dans l'organisation de la Maternité : la section « accouchement » devient vite insuffisante pour recevoir toutes les parturientes. De plus, les femmes hospitalisées à Port-Royal en fin de grossesse, doivent, pour venir accoucher, traverser les jardins de l'ancienne abbaye et la rue d'Enfer. Un autre problème s'ajoute aux précédents : le logement des élèves de l'École de sages-femmes créée en 1802. C'est pourquoi, le Conseil général des hospices décide la permutation des deux sections et leur autonomie respective en 1814. Ainsi, les deux maisons de l'hospice de la Maternité deviennent distinctes : les locaux de la section d'allaitement situés dans l'ancienne abbaye de Port Royal accueillent la Maison d'accouchement réservée aux femmes enceintes ou en couches ainsi qu'aux élèves sages-femmes ; l'ancienne

⁵² Les enfants rapatriés à Paris peuvent aussi être envoyés dans la Pitié ou la Salpêtrière lorsque l'hospice du Faubourg Saint-Antoine est saturé dans ROBIN Isabelle et WALCH Agnès, « Géographie des enfants trouvés de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *op.cit.*

⁵³ Règlement du 7 janvier 1761, *Code de l'Hôpital Général*.

⁵⁴ BOUSSAULT Fernand, *op.cit.*, p. 61.

⁵⁵ DUPOUX Albert, *op.cit.*, p. 100-102.

⁵⁶ Actuelle avenue Denfert-Rochereau.

⁵⁷ Actuel boulevard Port-Royal au carrefour des 5^e, 13^e et 14^e arrondissements.

⁵⁸ CHAVINIÉ Jacques et PONSOT Gérard, *Hôpital Saint-Vincent-de-Paul*, Paris, Assistance publique – Hôpitaux de Paris, 1999, p. 6-7.

⁵⁹ Arrêt du 28 thermidor an IX.

⁶⁰ Cf. Almanachs impériaux.

institution de l'Oratoire, rue d'Enfer est consacrée uniquement aux enfants abandonnés de moins de deux ans⁶¹ et prend le nom d'hospice des enfants trouvés⁶².

- *Hospice de la Pitié*

L'hospice de la Pitié est fondé en 1612 dans la rue Saint-Victor⁶³ pour accueillir essentiellement des indigents présentant, pour être admis, un certificat d'indigence justifiant de leur état de pauvreté. Cet hospice accueille également des orphelins et les enfants d'indigents de plus de deux ans qui sont placés en apprentissage chez des particuliers, employés dans des manufactures ou envoyés à la campagne dès l'âge de douze ans⁶⁴.

Pendant la période révolutionnaire, l'hospice de la Pitié est renommé à plusieurs reprises : d'abord, hôpital des orphelins du faubourg Saint-Victor puis Maison des élèves de la Patrie. L'établissement n'accueille que des garçons orphelins âgés entre quatre et douze ans⁶⁵.

En 1808, il retrouve son nom d'origine, mais n'accueille plus d'orphelins. Ces derniers sont tous envoyés à l'orphelinat du Faubourg Saint-Antoine, aussi appelé hospice des orphelins. L'hospice de la Pitié devient alors un hôpital pour adultes.

- *Maison de l'Enfant Jésus ou Barrière de Sèvres*

En 1732, le curé de l'église Saint-Sulpice, Languet de Gergy, fonde, rue de la Barrière de Sèvres, une maison. Cet établissement reçoit des femmes et des jeunes filles pauvres auxquelles on procurait un travail (tricot, broderie, couture). En 1751, la fondation est consacrée par lettres patentes et en 1752, l'établissement prend le nom de Maison royale de l'Enfant Jésus.

En vertu d'un arrêté du Comité des finances de la Convention en date du 23 messidor an III (11 juillet 1795), la Maison est affectée aux orphelins et orphelines de Paris. En effet, les cinq établissements accueillant encore des orphelins à Paris⁶⁶ sont réunis dans la Maison rue de Sèvres. Cependant, quelques mois plus tard, le 26 fructidor an IV (12 septembre 1796), un règlement modifie l'arrêté du 23 messidor : la Maison de l'Enfant-Jésus est réservée aux filles. Les garçons encore présents dans les locaux sont envoyés à l'hospice du Faubourg Saint-Antoine. La maison prend alors le nom de Maison nationale des

⁶¹ DUPOUX Albert, *op.cit.*, p. 276 ; CHAVINIÉ Jacques et PONSOT Gérard, *op.cit.*, p. 7.

⁶² Arrêté du Conseil général des hospices du 29 juin 1814.

⁶³ TENON Jacques, *Mémoire sur les hôpitaux de Paris*, 1788, Bibliothèque Nationale de France, mise en ligne 2012.

⁶⁴ CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *op.cit.*, p. 201.

⁶⁵ DUPOUX Albert, *op.cit.*, p. 168.

⁶⁶ Il s'agit des établissements suivants : Maison des orphelines, dite de la Mère de Dieu, rue du Vieux-Colombier (accueillait des garçons et filles jusqu'à l'âge de 12 ans et placés en apprentissage) ; l'hôpital de la Trinité (accueillait les enfants nés d'un légitime mariage), l'hôpital des Bernardins ; l'hôpital de la Miséricorde ou des Cent-Filles, rue Censier (fondé en 1624 par Antoine Séguier pour les orphelines légitimes, admises à 6 ans jusqu'à leur 25 ans) ; et la Maison des Orphelines du Saint-Enfant-Jésus et de la Mère de la Pureté, Cul-de-Sac des Vignes, rue des Postes (accueillait des orphelines) dans DUPOUX Albert, *op.cit.*, p. 23 ; p. 167.

orphelines⁶⁷. Sont reçues les filles abandonnées ou orphelines de père et de mère, ou à défaut orphelines de père ou de mère seulement, âgées de quatre à dix ans.

En 1802, l'hospice de la Barrière de Sèvres n'admet plus que des enfants malades et devient l'hôpital de l'Enfant-Jésus puis l'hôpital des enfants malades⁶⁸. Les orphelines sont dès lors transférées à l'orphelinat du Faubourg Saint-Antoine.

De l'hospice des enfants trouvés et orphelins (1838) à l'hospice Saint-Vincent-de-Paul (1942-2010)

En 1836, le transfert à l'hospice des enfants trouvés des orphelins de plus de deux ans jusqu'alors recueillis dans l'établissement du Faubourg Saint-Antoine remet en cause l'organisation de l'hospice, d'où la construction de nouveaux bâtiments dans les jardins de l'Oratoire. Mais malgré ces nouveaux édifices, le problème de l'hébergement des enfants, toujours plus nombreux, se repose rapidement. C'est pourquoi, deux maisons proches de la rue d'Enfer sont acquises⁶⁹. En 1838, l'hospice des enfants trouvés et l'orphelinat du Faubourg Saint-Antoine fusionnent pour devenir l'hospice des enfants trouvés et orphelins relevant du Conseil général des hospices de la Seine. À partir de 1859, l'établissement est régulièrement désigné, notamment dans les rapports administratifs, sous le nom d'hospice des enfants assistés⁷⁰.

L'établissement est un hospice dépositaire du service départemental des enfants assistés géré par l'Assistance publique, et de ce fait, accueille plusieurs catégories d'enfants (trouvés ou abandonnés) qui transitent quelques jours à l'hospice avant leur placement à la campagne, et des enfants en dépôt provisoire que l'hospice peut héberger parfois pendant plusieurs mois. Tout au long du XIX^e siècle, l'orientation et la vocation médicale de l'hospice se confirme grâce au travail de certains médecins. Les travaux du docteur Parot sur la médecine infantile lui permettent d'être le premier titulaire de la chaire de clinique des maladies de l'enfance en 1879⁷¹. La même année, il cherche à améliorer l'hygiène des nouveau-nés pour réduire le taux important de mortalité infantile : il fait des propositions d'allaitement artificiel pour les nourrissons syphilitiques et athrepsiques⁷² et crée une nourricerie appelée « pavillon des ânesses⁷³ ». Ainsi, au début du XX^e siècle, grâce aux consultations externes et aux pavillons d'hospitalisation ouverts aux enfants indigents du quartier, l'hospice des enfants assistés a déjà une activité hospitalière importante. Cette

⁶⁷ DUPOUX Albert, *op.cit.*, p. 170.

⁶⁸ Il devient le futur hôpital Necker-Enfants malades après la fusion en 1927 avec l'hôpital Necker.

⁶⁹ CHAVINIÉ Jacques et PONSOT Gérard, *op.cit.*, p. 8.

⁷⁰ En 1942, l'hospice des enfants assistés est renommé Hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

⁷¹ Rapport sur l'installation de la chaire de clinique des maladies des enfants à l'hospice des enfants assistés en 1879 (Archives de Paris, D1X4 109b).

⁷² L'athrepsie est une dénutrition et un dépérissement du nouveau-né dus notamment à des diarrhées chroniques.

⁷³ Rapport de la commission chargée de l'examen du projet de nourricerie pour les enfants syphilitiques à établir à l'hospice des enfants assistés en 1879 et rapport présenté par M. Thulié au Conseil municipal de Paris au nom de la 4^e Commission sur la construction, à l'hospice des enfants assistés, d'une nourricerie destinée à l'expérimentation de l'allaitement artificiel en 1880 (Archives de Paris, D1X4 109b).

orientation s'accroît au cours du premier XX^e siècle et l'hospice devient un véritable hôpital même s'il continue d'accueillir une population importante d'enfants abandonnés ou placés en dépôt dont il prend en charge la surveillance médicale.

En 1942, l'établissement reçoit officiellement le nom d'hôpital-hospice Saint-Vincent-de-Paul. L'établissement continue alors d'exercer deux missions distinctes : l'hébergement des enfants assistés et l'hospitalisation des enfants malades. Mais cette double vocation pose d'importants problèmes d'organisation, régulièrement pointés par l'administration de l'Assistance publique. Les structures paraissent profondément inadaptées aux exigences nouvelles de la médecine pédiatriques et aux évolutions du service de l'aide sociale à l'enfance. Afin de désencombrer l'hospice, d'importantes réformes sont entreprises, dans les années 1950, dans le secteur social de l'enfance : des établissements annexes sont créés pour les séjours de courte durée ainsi que des centres destinés aux enfants confiés tardivement à l'Assistance publique. Dans les années 1960, en lien avec les réformes hospitalières et la reconstitution du département de la Seine, l'Assistance publique connaît une phase de réorganisation qui impacte l'hospice Saint-Vincent-de-Paul. De plus, le rattachement du service de l'aide sociale à l'enfance à la préfecture de Seine (décret du 5 décembre 1961) ôte à l'Assistance publique, et donc à l'hospice, ses attributions en matière d'aide sociale. Ainsi, dès janvier 1962, les services d'admission, d'observation et d'orientation des enfants recueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance sont séparés du secteur hospitalier de Saint-Vincent-de-Paul, même s'ils continuent d'être hébergés dans la partie historique du bâtiment. L'hôpital se structure désormais autour de trois pôles principaux, la pédiatrie, la chirurgie pédiatrique et la gynécologie-obstétrique, pour devenir un centre hospitalier de référence⁷⁴ jusqu'à sa fermeture en 2010.

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ASSISTÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE PUIS DE PARIS

Le service en charge des enfants assistés

L'organisation du service (moitié du XIX^e siècle - moitié du XX^e siècle)

Le service en charge des enfants assistés est lui-même composé de deux services : le service intérieur et le service extérieur. Le premier s'occupe du fonctionnement de l'hospice dépositaire à Paris (tour, crèche, réception des enfants trouvés, abandonnés, orphelins, malades, secours pour prévenir les abandons). Le second se consacre à la gestion des enfants placés dans les agences en province. En effet, il s'agit non seulement de veiller au personnel (nourrices, inspecteurs, sous-inspecteurs, agents de surveillance, médecins) mais aussi aux enfants en particulier en termes de placement (apprentissage, écoles, instruction religieuse), de caisse d'épargne, de vêtements, de prix des pensions. Il doit faire particulièrement attention

⁷⁴ CHAVINIÉ Jacques et PONSOT Gérard, *op.cit.*, pp. 10-11, 14-15, 18-19, 24-25.

aux enfants malades, infirmes et/ou « vicieux », au mariage des élèves, aux enfants évadés ou encore aux demandes de renseignements ou de retrait des enfants⁷⁵.

L'inspection

En raison des abus fréquents de meneurs et de nourrices, un service d'inspection est mis en place. Par arrêtés des 12 vendémiaire an XII (5 octobre 1803) et 27 nivôse an XIII (9 juillet 1805), le Conseil général des hospices crée deux inspecteurs et les charge de parcourir à cheval la campagne pendant dix mois de l'année pour y visiter à la fois les enfants de la Maternité et ceux de la Direction des nourrices, ainsi que pour surveiller les meneurs⁷⁶.

Avec le remplacement des meneurs par les préposés en 1819, l'inspection est remise à ces derniers et aux médecins : les postes d'inspecteurs sont supprimés. Cependant, face aux nombreux dysfonctionnements et abus, il devient à nouveau nécessaire de surveiller les préposés. À partir de 1837, le directeur et des employés de l'hospice se chargent eux-mêmes de la surveillance en province. Ce système est très contraignant et ne permet pas d'effectuer un réel contrôle. C'est pourquoi, en 1838, un arrêté crée les « inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance » qui entraîne tout naturellement la création du service de l'inspection départementale consacrée par la circulaire de Montalivet le 12 mars 1839. La mission de l'inspecteur est d'examiner, de recueillir, de signaler les faits dans des rapports à transmettre au préfet. Toutes les mesures utiles à prendre doivent être prises sous l'autorité du préfet et c'est à ce dernier qu'il appartient de statuer définitivement. L'arrêté du 14 juin 1839 règle les attributions et les devoirs des inspecteurs généraux⁷⁷.

L'arrêté préfectoral du 11 avril 1849 crée, de nouveau, un service d'inspection sous les ordres de l'administration générale de l'Assistance publique. Les deux inspecteurs de l'Assistance publique, chargés du contrôle des établissements et services hospitaliers et des secours à domicile, sont placés sous l'autorité du directeur et chargés de visiter tous les établissements qui dépendent de l'Assistance publique. En effet, le préfet se rend compte « qu'il est impossible au directeur [de l'Assistance publique], quels que soient son zèle et son activité, de pouvoir donner assez de temps, en dehors des heures consacrées à la direction supérieure de toute l'administration, à la surveillance des 17 Hôpitaux, des 12 Hospices, et des 5 autres Établissements hospitaliers, ainsi que des 12 Bureaux de bienfaisance et de leurs 37 Maisons de Secours⁷⁸ » du département de la Seine. Ces inspecteurs doivent visiter autant que possible les établissements concernés et doivent inspecter toutes les branches du service et afin de signaler au directeur les irrégularités, besoins, améliorations ou points d'attention. Ils doivent également vérifier « la tenue des écritures, la régularité des caisses, les services

⁷⁵ « Instruction générale sur le service des enfants assistés du département de la Seine (1871) » et « Instructions générales sur les services intérieur et extérieur des enfants assistés (1877) » (Archives de Paris, D1X4 109b).

⁷⁶ *Monographie des services départementaux*, p.885.

⁷⁷ REBEILLARD Étienne, *op.cit.*, pp. 51-52.

⁷⁸ Arrêté préfectoral du 11 avril 1849 sur la création de deux emplois d'inspecteurs des établissements et services hospitaliers et des secours à domicile dans *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1849 à 1855*, Paris, 1855.

généraux, ainsi que l'exécution des grands travaux et des réparations d'entretien de bâtiments⁷⁹ ».

L'arrêté préfectoral du 23 mai 1850 crée deux postes d'inspecteurs spécifiquement affectés au service des enfants trouvés pour superviser le travail effectué par les médecins et les préposés chargés du suivi des enfants trouvés et orphelins placés à la campagne⁸⁰.

D'apparence exclusivement financière, la loi du 5 mai 1869 donne au service des enfants assistés un caractère départemental : en effet, elle centralise davantage toutes les parties du service entre les mains de l'inspecteur départemental. Elle accentue le déplacement d'autorité qui s'effectue lentement au profit de l'inspecteur. La tutelle légale s'est superposée peu à peu la tutelle administrative : le tuteur légal ne fait plus que donner ou refuser le consentement au mariage, à l'émancipation, à l'engagement militaire tandis que le rôle de l'inspecteur départemental grandit en importance. En effet, celui-ci place les enfants, les surveille, prépare leurs contrats d'apprentissage, discute les salaires des pupilles, suit les versements à faire pour leur compte à la caisse d'épargne⁸¹.

L'arrêté du 20 janvier 1875 supprime les emplois d'inspecteurs du service des enfants assistés relevant de l'Assistance publique⁸². Ils sont remplacés par un service d'inspection départementale rattaché à la préfecture de la Seine chargé d'inspecter et de contrôler notamment le service des enfants assistés. La surveillance des circonscriptions (ou agences) de placement reste sous l'autorité du directeur de l'Assistance publique, toutefois l'inspection peut aussi être amenée à les contrôler. Néanmoins, le ministre de l'Intérieur crée, par un arrêté du 28 mai 1875, un quatrième inspecteur attaché au service des enfants assistés du département de la Seine.

Un an plus tard, en 1876, l'administration de l'Assistance publique oblige les agents de surveillance à accompagner les inspecteurs départementaux lors de leur tournée annuelle d'inspection. Ce déplacement est compté comme l'une des quatre visites annuelles de l'agent de surveillance prescrites par les règlements⁸³. Le 21 mars 1878, une lettre préfectorale fixe les attributions de l'inspection départementale et de l'administration de l'Assistance publique pour ce service. Afin de se prémunir de tout conflit, les inspecteurs venant exercer un quelconque contrôle doivent être munis d'une lettre de service signée par l'inspecteur principal relatant l'objet de la mission spéciale qui leur est confiée. De même que l'inspecteur

⁷⁹ Arrêté préfectoral du 30 avril 1849 sur les dispositions réglementaires concernant les attributions des inspecteurs des établissements et services hospitaliers et des secours à domicile dans *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1849 à 1855*, Paris, 1855.

⁸⁰ *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1849 à 1855*, Paris, 1855.

⁸¹ REBEILLARD Étienne, *op.cit.*, p. 40.

⁸² *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1871 à 1880*, Paris, 1855.

⁸³ Circulaire du 29 février 1876 aux agents de surveillance dans *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1871 à 1880*, Paris, 1855.

principal a le droit permanent d'exercer en personne un contrôle sur toutes les parties du service, de même tous les inspecteurs, en province, ont le droit de prescrire les déplacements et généralement les mesures d'urgence sans oublier d'en informer l'inspecteur principal. Les inspecteurs doivent tenir des rapports d'inspection transmis au directeur de l'Assistance publique et au préfet de la Seine⁸⁴.

Le décret du 8 mars 1887 fixe le cadre et l'organisation du personnel de l'inspection du service des enfants assistés : il comprend des inspecteurs, des sous-inspecteurs, des inspectrices et sous-inspectrices, nommés par le ministre de l'Intérieur et chargés de surveiller les enfants assistés, sous l'autorité du préfet de la Seine. On note toutefois une différence entre les inspecteurs du service des enfants assistés des départements et ceux du service de la Seine : ces derniers sont choisis exclusivement parmi les inspecteurs des enfants assistés des autres départements parvenus à la première classe du cadre ou les docteurs en médecine avec au moins dix ans d'exercice ou les chefs de bureau du ministère de l'Intérieur, de la préfecture de la Seine et de l'administration de l'Assistance publique ou encore parmi les inspecteurs primaires de la Seine⁸⁵. Le service de l'inspection départementale des enfants assistés de la Seine hérite de l'inspection des enfants moralement abandonnés à partir du 13 avril 1887, date à laquelle le poste d'inspecteur des enfants moralement abandonnés est supprimé.

Avant 1894, la période d'inspection dans les agences de province s'ouvrait le 1^{er} avril pour se terminer dans les premiers jours du mois d'août et le contrôle du service de Paris s'effectuait du 1^{er} octobre au 1^{er} avril. Avec cette méthode de fonctionnement, les agences de province n'étaient jamais visitées en hiver et les enfants secourus n'étaient pas vus pendant les mois d'été. Le Conseil général de la Seine veut remédier à ce problème et, sur proposition de l'inspecteur principal du service des enfants assistés, est établi un nouveau règlement des tournées d'inspection. Le nouveau système commence à fonctionner le 1^{er} mars 1894 : les sept inspecteurs du service sont répartis en deux groupes (un groupe de trois et un groupe de quatre membres) et un roulement est établi entre eux, ce qui permet de les faire se relayer l'un à l'autre, de mois en mois⁸⁶, soit à Paris, soit en province. Tandis que les inspecteurs d'un groupe faisaient une partie de leurs tournées dans les agences, les inspecteurs de l'autre groupe, restés à Paris pour visiter les enfants secourus, attendaient le retour de leurs collègues du premier groupe pour se mettre en route, et ainsi de suite jusqu'au complet achèvement de l'inspection des 29 agences. Cette double inspection s'est poursuivie en même temps que les visites faites aux enfants assistés dans les différents établissements spéciaux ou écoles professionnelles. Pendant les mois d'interruption des tournées en province, de décembre à février, les inspecteurs des deux groupes se consacrent exclusivement au contrôle des enfants

⁸⁴ *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1871 à 1880.*

⁸⁵ *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1881 à 1888.*

⁸⁶ Les tournées sont toutefois suspendues pendant trois mois de l'année, en décembre, janvier et février pour des raisons d'ordre topographique et climatérique qui rendent les tournées presque impossibles pendant ce laps de temps dans un Rapport de l'inspecteur principal du service des enfants assistés de la Seine au préfet de la Seine pour l'année 1894 (Archives de Paris, D1X4 24).

secourus à Paris. Dans ces nouvelles conditions, le Comité d'inspection, où se discutent toutes les questions se rattachant au service des enfants assistés et au service des enfants secourus, a siégé de façon permanente, toute l'année, puisque les inspecteurs, à tour de rôle, sont restés à Paris, durant la période des tournées de province⁸⁷.

La loi de 1904 rappelle la composition du service de l'inspection départementale à savoir un inspecteur, des sous-inspecteurs, un ou plusieurs commis d'inspection, nommés par le ministre de l'Intérieur. L'inspecteur départemental peut faire des propositions au préfet, qui tranche en dernier ressort, sur les secours temporaires, les admissions, les placements, les agents de service à nommer ou à révoquer. « L'inspecteur départemental recrute les nourrices, nourriciers et patrons, procure la distribution des layettes et vêtements, prépare les contrats de placement ou d'apprentissage et, d'une manière générale, propose au préfet les mesures que commandent la protection et la tutelle instituées par [cette] loi. Il peut également déplacer un pupille, en cas d'urgence, à la charge d'en déférer immédiatement au préfet. De plus, chaque année, il adresse au préfet, qui le soumet au Conseil général, un rapport sur le service, suivi des comptes de l'exercice et des propositions pour le budget de l'année suivante⁸⁸ ».

L'exercice de la tutelle

La loi du 15 pluviôse an XIII (4 février 1805) place sous la tutelle des commissions administratives des hospices les enfants qui y étaient admis⁸⁹. La tutelle de ses enfants dure jusqu'à leur majorité ou leur émancipation par le mariage⁹⁰. À partir de cette date, les commissions administratives jouissent des droits attribués aux pères et mères par le Code civil et ce, jusqu'à l'émancipation des mineurs qui sont sous leur tutelle⁹¹. L'émancipation est faite par le membre désigné tuteur, sur avis des autres membres de la Commission administrative. S'ensuit la délivrance d'un acte d'émancipation sans aucun autre frais que celui de l'enregistrement et du papier timbré⁹². L'organisation de la tutelle des enfants assistés demeure inchangée par le décret du 19 janvier 1811⁹³. L'administration devient le représentant légal de l'enfant et se substitue à l'autorité parentale.

⁸⁷ Rapport de l'inspecteur principal du service des enfants assistés de la Seine au préfet de la Seine pour l'année 1894 (Archives de Paris, D1X4 24).

⁸⁸ Art. 32 de la loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés.

⁸⁹ Art. 1 de la loi du 15 pluviôse an XIII : « Les enfants admis dans les hospices, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit, seront sous la tutelle des commissions administratives de ces maisons, lesquelles désigneront un de leur membre pour exercer, le cas advenant, les fonctions de tuteur et les autres formeront le conseil de tutelle ».

⁹⁰ Art. 3 de la loi du 15 pluviôse an XIII.

⁹¹ Art. 4 de la loi du 15 pluviôse an XIII.

⁹² Art. 4 de la loi du 15 pluviôse an XIII.

⁹³ Art. 15 du décret du 11 janvier 1811 concernant les enfants trouvés ou abandonnés et les orphelins pauvres : « Les enfants trouvés et les enfants abandonnés sont sous la tutelle des commissions administratives des hospices, conformément aux règlements existants. Un membre de cette commission est spécialement chargé de cette tutelle ».

En 1849, le directeur de l'Assistance publique exerce notamment la tutelle des enfants trouvés, abandonnés, orphelins⁹⁴ mais il agit sans l'assistance d'un subrogé-tuteur ou d'un Conseil de famille. Alors que la loi du 15 pluviôse an XIII avait conféré aux commissions administratives des hospices les fonctions de Conseil de famille, le Conseil de surveillance de l'Assistance publique ne remplit pas ces fonctions⁹⁵. La tutelle et la protection des enfants passent petit à petit entre les mains des préfets et des inspecteurs départementaux, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. La loi du 27 juin 1904 consacre cet état des choses⁹⁶.

En effet, « la protection des enfants de toute catégorie et la tutelle des pupilles de l'Assistance publique [...] sont exercées par le préfet ou par son délégué, l'inspecteur départemental. Elles sont exercées, dans le département de la Seine par le directeur de l'Assistance publique de Paris⁹⁷ ». Cette loi prévoit que le tuteur soit assisté d'un Conseil de famille, formé par une commission de sept membres, élus par le Conseil général et renouvelés tous les quatre ans⁹⁸. Le tuteur et le Conseil de famille bénéficient du droit de donner ou de refuser le consentement au mariage, à l'émancipation ou à l'engagement militaire⁹⁹. Ils garantissent également les intérêts des pupilles en gérant les comptes épargne et les biens des enfants jusqu'à leur majorité¹⁰⁰. Le tuteur, par délégation du préfet est chargé de l'éducation des enfants et a aussi un droit de correction. L'enfant peut être, en cas de délinquance, envoyé dans un établissement ou quartier pénitentiaire, ou dans une colonie correctionnelle¹⁰¹.

La tutelle administrative peut prendre fin si un enfant est réclamé par ses parents pour leur être remis et que le tuteur estime, après avis du Conseil de famille, que la remise est dans l'intérêt de l'enfant¹⁰². Lorsqu'elle est saisie d'une demande de remise, l'administration de l'Assistance publique fait procéder à une enquête approfondie sur la situation matérielle et morale du requérant. Elle examine également la valeur du placement du pupille, l'importance des liens d'affection qui l'unissent à ses nourriciers et les chances d'avenir qu'il a auprès d'eux. Une fois le dossier constitué, celui-ci est soumis au Conseil de famille avec un rapport détaillé. Les parents qui obtiennent la remise de leur enfant sont légalement tenus de rembourser à l'administration de l'Assistance publique l'ensemble des frais d'entretien occasionnés par le pupille depuis son abandon¹⁰³. Toutefois, dans la grande majorité des cas, ils sont exonérés en partie ou même de la totalité de cette obligation par le Conseil de famille. La remise du pupille à ses ascendants a pour conséquence sa radiation des contrôles du service des enfants assistés, et l'administration de l'Assistance publique rend les comptes de tutelle au nouveau représentant légal de l'enfant. Néanmoins, l'enfant ne peut être remis à

⁹⁴ Art. 3 de la loi du 10 janvier 1849 portant organisation de l'assistance publique à Paris.

⁹⁵ *Monographie des services départementaux*, p. 889.

⁹⁶ DUPOUX Albert, *op. cit.*, p. 332.

⁹⁷ Art. 11 de la loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés.

⁹⁸ Art. 12 de la loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés.

⁹⁹ Art. 13 de la loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés.

¹⁰⁰ Art. 14 à 16 de la loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés.

¹⁰¹ Art. 1 de la loi du 28 juin 1904 relative à l'éducation des pupilles de l'Assistance publique difficiles ou vicieux.

¹⁰² Art. 17 de la loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés.

¹⁰³ Art. 17 de la loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés.

toute autre personne que ses ascendants que sous réserve de tutelle¹⁰⁴ : il demeure donc inscrit parmi les enfants assistés et l'administration vient le visiter régulièrement car le parent qui l'a recueilli est considéré comme un gardien bénévole à qui l'on peut retirer l'enfant si l'on pense que tel est son intérêt¹⁰⁵.

La fin de la tutelle est également prononcée en cas de décès, d'émancipation souvent par le mariage ou lors de la majorité de l'enfant (21 ans).

Les catégories d'enfants assistés

Les dénominations des catégories d'enfants admis se sont multipliées au cours des siècles et recouvrent des réalités différentes : certains sont sous la protection de l'autorité publique et d'autres sous sa tutelle selon la catégorisation introduite par la loi du 27 juillet 1904.

Enfants placés sous la tutelle de l'administration

Pour ces enfants, l'État se substitue aux géniteurs en exerçant la tutelle légale jusqu'à la majorité de l'enfant. Les catégories d'enfants concernées ont été établies par le décret du 19 janvier 1811, première charte sur les enfants assistés. On retrouve alors :

- Enfants trouvés : enfants nés de père et de mère inconnus exposés dans un lieu quelconque ou portés dans un établissement dépositaire. L'identité de l'adulte l'ayant déposé est inconnue¹⁰⁶.
- Enfants abandonnés : enfants nés de père et mère connus, délaissés sans qu'on puisse recourir à eux ou à leurs descendants¹⁰⁷. De 1823 à 1842, les enfants abandonnés sont associés à la catégorie des orphelins pauvres, et sont accueillis à l'hospice jusque l'âge de 12 ans, puis sont livrés à eux-mêmes.
- Orphelins pauvres : enfants sans ressource et sans soutien après le décès de leur père, leur mère ou leurs tuteurs¹⁰⁸.

En octobre 1876, est établie une nouvelle catégorie d'enfants, les enfants immatriculés hospitaliers.

¹⁰⁴ Art. 18 de la loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés.

¹⁰⁵ Administration générale de l'assistance publique (Paris), *Les enfants assistés, pupilles du département de la Seine*, pp. 108-109.

¹⁰⁶ Art. 2 du décret du 19 juillet 1811 concernant les enfants trouvés ou abandonnés et les orphelines pauvres : « Les enfants trouvés sont ceux qui, nés de pères et de mères inconnus, ont été trouvés dans un lieu quelconque ou portés dans les hospices destinés à les recevoir ».

¹⁰⁷ Art. 5 du décret du 19 juillet 1811 : « Les enfants abandonnés sont ceux qui, nés de pères et de mères connus, et d'abord élevés par eux ou par d'autres personnes à leur décharge, en sont délaissés sans qu'on sache ce que les pères et les mères sont devenus, ou sans qu'on puisse recourir à eux ».

¹⁰⁸ Art. 6 du décret du 19 juillet 1811 : « Les orphelins sont ceux qui, n'ayant ni père ni mère, n'ont aucun moyen d'existence ».

- Enfants immatriculés hospitaliers : enfants légitimes abandonnés dont les parents ne sont pas disparus. Ils ne bénéficiaient pas, jusqu'à alors de l'assistance départementale. C'est pourquoi, ils sont mis à la charge du budget hospitalier. Mais cette catégorie, créée dans un intérêt budgétaire, repose sur une illusion puisque c'était bien la ville de Paris qui paye la plus grande partie des dépenses des enfants abandonnés. Le 18 mars 1878, la nouvelle catégorie est donc supprimée¹⁰⁹.

Aux trois catégories de base établies en 1811, il faut ajouter celle des enfants moralement abandonnés¹¹⁰ instaurée par la loi de 1889.

- Enfants moralement abandonnés : enfants vagabonds de 12 à 16 ans vivant sans abri ni secours et enfants maltraités, délaissés ou moralement abandonnés dont les parents sont déchus ou dessaisis ponctuellement de la puissance paternelle par jugement et dont la tutelle est confiée à l'Assistance publique¹¹¹.

Les enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et les enfants moralement abandonnés sont regroupés sous la catégorie générique de pupilles de l'Assistance par la loi du 27 juin 1904¹¹² puis des pupilles de l'État par la loi du 15 avril 1943¹¹³.

Enfants placés sous la protection de l'administration

Ces enfants dépendent toujours légalement de leurs parents et leur séjour à l'Assistance publique est théoriquement provisoire.

- Enfants en dépôt : enfants laissés sans protection ni moyen d'existence en raison de la détention ou de l'hospitalisation de leurs parents. Le décret-loi du 30 octobre 1935 élargit la définition de l'enfant en dépôt et ajoute à la détention et à l'hospitalisation et la condamnation, d'autres causes comme la maladie grave ou le décès des parents¹¹⁴. Au cours du XIX^e siècle, un certain nombre d'entre eux reste à l'hospice alors que leurs parents ne sont plus malades, et deviennent des enfants abandonnés. La catégorie des enfants en dépôt disparaît en 1943 pour devenir celle des enfants recueillis temporairement.
- Enfants secourus : enfants dont la mère ne peut ni les nourrir ni les élever faute de ressource. Il lui est alors accordé des secours temporaires, c'est-à-dire une allocation mensuelle afin de prévenir l'abandon.

¹⁰⁹ *Monographie des services départementaux*, p. 891 ; *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1871 à 1880*.

¹¹⁰ Catégorie créée au 1^{er} janvier 1881 par l'Assistance publique de la Seine.

¹¹¹ Loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés.

¹¹² Loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés.

¹¹³ Loi du 15 avril 1943 relative à l'assistance à l'enfance.

¹¹⁴ Art. 4 du décret-loi du 30 octobre 1935 : « est dit enfant en dépôt l'enfant qui, laissé sans protection ni moyens d'existence, par suite de l'hospitalisation, de la maladie grave ou du décès de ses père, mère ou ascendant, est recueilli temporairement dans le service des enfants assistés ».

- Enfants en garde : catégorie créée par la loi du 19 avril 1898 pour les enfants victimes ou auteurs d'infractions pénales confiés par les tribunaux à l'Assistance publique. Cette loi permet à l'Assistance publique, ainsi qu'à des particuliers ou des associations charitables, d'avoir un droit de garde sur ces enfants confiés par les tribunaux. Différent de la tutelle, le droit de garde consiste, pour l'Assistance publique, à placer ces enfants comme ses pupilles dans des familles ou des établissements spéciaux.
- Enfants temporairement recueillis : enfants d'un parent veuf ou délaissé, de parents infirmes ou ayant des charges de famille excessives, recueilli par mesure exceptionnelle. Cette catégorie semble être antérieure à 1904 mais ce n'est qu'à partir de cette date que ces enfants sont inscrits sous la dénomination des enfants « temporairement recueillis » et sont placés sous la protection et non la tutelle de l'Assistance publique¹¹⁵. En 1943, ils intègrent la catégorie des enfants recueillis temporairement avec les enfants en dépôt.

La loi de 1943 n'apporte aucun changement dans la définition des pupilles de l'État mais élargit d'autres catégories. Les enfants secourus, qui étaient, d'après la loi de 1904, essentiellement des enfants de mères célibataires, sont désormais tous ceux que « le père, la mère ou les ascendants ne peuvent élever, faute de ressources¹¹⁶ ». Il en est de même pour les enfants en dépôt dont la dénomination change : devenus des « enfants recueillis temporairement », ils comprennent tous ceux qui se trouvent « privés de protection et de moyens d'existence par suite, notamment, de l'appel sous les drapeaux du père veuf ou divorcé, de la détention, de l'hospitalisation, de la maladie grave ou du décès de ses père, mère, ascendants ou tuteur¹¹⁷ ». La définition des enfants en garde évolue également : cette catégorie comprend non seulement les enfants victimes, mais aussi ceux dont les parents font l'objet d'une mesure partielle de retrait de la puissance paternelle, ceux que les tribunaux confient à l'Assistance publique pour délinquance et les mineurs vagabonds¹¹⁸.

Pourtant, toutes les catégories d'enfants placés sous la tutelle ou sous la protection de l'administration sont communément rassemblées sous la dénomination générique d'enfants assistés¹¹⁹.

Les modalités d'accueil et de placement

Vers un encadrement des abandons

Le décret du 19 janvier 1811 concernant les enfants trouvés ou abandonnés et les orphelins pauvres institue le tour¹²⁰. Celui-ci est composé de « cylindres en bois convexes,

¹¹⁵ Règlement du 4 juillet 1906 sur le service des enfants assistés du département de la Seine.

¹¹⁶ Art. 3 de la loi du 15 avril 1943 relative à l'assistance à l'enfance.

¹¹⁷ Art. 4 de la loi du 15 avril 1943 relative à l'assistance à l'enfance.

¹¹⁸ DUPOUX Albert, *op.cit.*, p. 336.

¹¹⁹ Voir annexe 3.

d'un côté, et concaves de l'autre, qui tournent sur eux-mêmes avec une grande facilité. Celui des deux côtés qui est convexe fait face à une rue ; l'autre s'ouvre dans l'intérieur d'un appartement. [Lorsqu'une] femme veut exposer un enfant nouveau-né, elle avertit la personne de garde par un coup de sonnette ; aussitôt le cylindre, décrivant un demi-cercle, présente, au-dehors, sur la rue, son côté vide, reçoit le nouveau-né et l'apporte dans l'intérieur de l'hospice, en achevant son évolution ; ainsi la personne qui expose l'enfant n'est vue par aucune servante de la maison¹²¹ ». Le tour avait en effet pour but de préserver la réputation des mères qui exposaient leurs enfants et de soustraire ces derniers à différents dangers qui auraient pu mettre leurs jours en péril notamment l'infanticide tout en assurant le secret absolu de la naissance. Il s'agissait également de limiter l'accroissement important du nombre d'enfants abandonnés en rendant impossible aux familles le retrait de l'enfant laissé et d'influer sur la décision d'abandon de la mère¹²².

Le tour de l'hospice des enfants trouvés est installé en juillet 1827. « Auparavant, la porte de l'hospice était toujours ouverte à tout venant, où les enfants étaient reçus par une sœur de la Charité qui s'abstenait de toute question et de toute révélation. Cette porte toujours ouverte, a subsisté concurremment avec le tour jusqu'au mois de novembre 1837, époque à laquelle furent mises à exécution les dispositions de l'arrêté de l'ancien Conseil général des hospices en date du 25 janvier 1837¹²³, portant qu'aucun enfant ne sera reçu que sur le vu d'un procès-verbal d'abandon dressé par un commissaire de police. À partir de cette dernière époque, le tour fut pendant six mois, l'objet d'une surveillance sévère mais après, il resta ouvert pendant la nuit. Cet état des choses subsiste encore [en 1849], les admissions ont lieu pendant le jour, avec les formalités prescrites par l'arrêté [de 1811], et le tour reçoit pendant la nuit, les enfants pour lesquels on veut se soustraire à l'accomplissement de ces formalités. Il est à remarquer qu'avant les mesures restrictives de 1837, le tour était presque inutile¹²⁴ ».

Néanmoins, le nombre d'abandons ne diminue pas après l'introduction du tour, et rapidement, on décide de déplacer les enfants, c'est-à-dire de les placer dans un autre département ou arrondissement que celui de leur abandon afin d'empêcher la mère de se placer comme nourrice à l'hospice, de réussir à recueillir son enfant et à l'élever en étant payée, mais cette mesure ne dure pas. Le tour, même s'il reste légal jusqu'en 1861, est de plus

¹²⁰ Art. 3 du décret du 19 janvier 1811 concernant les enfants trouvés ou abandonnés et les orphelins pauvres : « Dans chaque hospice destiné à recevoir les enfants trouvés, il y aura un tour où ils devront être déposés » ; art. 4 : « Il y aura au plus, dans chaque arrondissement, un hospice où les enfants trouvés pourront être reçus. Des registres constateront jour par jour leur arrivée, leur sexe, leur âge apparent, et décriront les marques naturelles et les langes qui peuvent servir à les faire reconnaître ».

¹²¹ TERME Jean-François et MONFALCON Jean-Baptiste, *Histoire des enfants trouvés*, Paris, Paulin, 1840, p. 234.

¹²² CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *op.cit.*, p. 202.

¹²³ Ce système de surveillance attaqué comme équivalent à la fermeture du tour, est abandonné après quelques mois. La surveillance active exercée par les agents mis à la disposition de l'Administration de l'Assistance publique par la Préfecture de police ne reprend qu'en octobre 1852 dans *Monographie des services départementaux*, p. 887.

¹²⁴ Lettre du Directeur de l'Assistance publique au Ministre de l'Intérieur (24 novembre 1849) (Archives de Paris, D1X4 404).

en plus remplacé par des bureaux d'admission chargés d'interroger la personne qui apportait l'enfant afin de connaître la mère, d'essayer de la convaincre de revenir sur l'abandon en lui proposant des secours (primes d'allaitement, allocations diverses pour la layette, la nourriture, le placement en nourrice)¹²⁵.

Les admissions aux secours étaient prononcées par le préfet. En général, seules les filles devenant mères pour la première fois pouvaient y prétendre. Auparavant, il y avait une enquête sur la bonne conduite de la mère et, en cas de mariage, une indemnité lui était versée afin de favoriser les légitimations¹²⁶. Jusqu'en 1860, les secours consistent en l'allocation d'une layette et d'une petite somme d'argent, rarement renouvelés, de peur que les mères et notamment les filles-mères en abusent. Mais cette parcimonie ne faisait que retarder l'abandon, il était donc nécessaire de modifier la forme des secours pour les rendre réellement efficaces. Ainsi, le directeur de l'Assistance publique propose un règlement sur l'allocation des secours, approuvé par le ministre de l'Intérieur le 2 mars 1860 : les secours sont désormais accordés régulièrement aux enfants naturels reconnus et légitimes allaités par leurs mères. Ces secours peuvent être alloués pendant les trois premières années d'existence de l'enfant. Ce nouveau règlement commence à être appliqué en juin 1860 et met en place quatre catégories de secours : les secours en argent, les secours en nourrice, les secours d'orphelins et les allocations de layettes¹²⁷.

Le système d'admission de ces enfants se fait à bureau ouvert, c'est-à-dire que les déposants sont informés des secours dont ils peuvent bénéficier et les conséquences de l'abandon : ignorance absolue du lieu de placement, perte de la puissance paternelle, impossibilité de communiquer avec l'enfant (obtention de nouvelles tous les trois mois), difficulté de son retrait... Les parents, ou la mère, si elle est seule, disposent d'un temps de réflexion avant de signer l'abandon de l'enfant¹²⁸.

Entre 1887 et 1905, la production du bulletin de naissance au moment de l'abandon n'est plus obligatoire. Le système de l'admission à l'hospice dépositaire reste celui du bureau ouvert. L'employé du bureau d'admission doit consigner dans un questionnaire les renseignements fournis par la personne qui dépose l'enfant, sans jamais insister pour qu'elle réponde. Le dispositif du bureau ouvert sur le modèle parisien est rendu obligatoire par la loi de 1904 dans l'ensemble de la France¹²⁹.

¹²⁵ CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *op.cit.*, pp. 202-203.

¹²⁶ CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *op.cit.*, p. 203.

¹²⁷ *Monographie des services départementaux*, p. 900.

¹²⁸ CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *op.cit.*, pp. 204.

¹²⁹ *Monographie des services départementaux*, p. 890 ; p. 902.

L'admission des enfants à l'hospice

L'enfant déposé doit d'abord recevoir une identité. Certains enfants arrivent dans les services d'accueil avec leurs propres noms et prénoms¹³⁰ parfois indiqués sur des petits billets retrouvés dans les langes¹³¹, mais d'autres sont sans identité. Pour ces derniers, les services doivent alors leur donner un nom distinctif et un état civil : il s'agit de deux prénoms, le premier est considéré comme le nom de baptême et le second est un nouveau nom, transmissible aux descendants. Aussitôt après son admission à l'hospice dépositaire, l'enfant est inscrit sur un registre tenu par ordre de dates et de numéros¹³². Tout enfant est muni d'un collier réglementaire supportant une médaille sur laquelle sont gravés l'année de réception, le numéro matricule ou d'enregistrement, les nom et prénoms de l'enfant, la date de naissance et celle de son admission, pour en empêcher le trafic notamment¹³³.

Si l'enfant est un nouveau-né ou encore non sevré, il est envoyé à la crèche et confié à une nourrice sédentaire en charge de l'allaiter. Lorsque le médecin de la crèche estime qu'il peut voyager sans danger, il est envoyé chez une nourrice à la campagne. Si, en raison de leur état de santé ou par crainte de contagion, l'enfant ne peut être confié à une nourrice, il est placé dans une nourricerie isolée. À partir de 1882, les enfants sont allaités par des ânesses, puis en 1891, le lait d'ânesse est remplacé par du lait stérilisé¹³⁴.

Pour les plus grands, hors cas de maladie, l'enfant ne fait que passer à l'hospice. Il ne séjourne pas plus de 24 heures à l'hospice et l'on veille à ce que les nourrices et les enfants soient transportés le plus rapidement et le plus confortablement possible au siège de l'agence. Les enfants suspectés d'avoir la syphilis même sans signe extérieur de la maladie ne sont pas envoyés en province afin d'éviter toute contamination. C'est pourquoi, en 1888¹³⁵, un projet de construction d'un bâtiment destiné à l'accueil des enfants athrepsiques et syphilitiques à

¹³⁰ Jusqu'en 1831, les enfants reçoivent un surnom qui devient leur seule désignation, pour empêcher que les parents naturels ne les repèrent et pour éviter que ces derniers les fassent élever aux frais du département dans CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *op.cit.*, p. 208.

¹³¹ ROBIN Isabelle, « Dans les langes, les bonnets et les poches des enfants : les papiers et objets des abandonnés de Paris (XVII^e-XX^e siècle) » dans BERCÉ Yves-Marie (sous la dir.), *Archives des gens simples*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 166 ; ROBIN Isabelle et WALCH Agnès, « Les billets trouvés sur les enfants abandonnés à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans *Enfance abandonnée et société en Europe, XIV^e-XX^e siècle*, Actes du colloque international de Rome (30 et 31 janvier 1987), Rome : École Française de Rome, 1991, p. 982. [www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1991_act_140_1_4484 consulté le 1^{er} juillet 2021].

¹³² Le règlement du 18 vendémiaire an X (10 octobre 1801) décide que l'inscription de l'enfant est faite sur un registre de réception par ordre de numéros matricules dont la série se répète chaque année. Les circulaires ministérielles des 15 janvier et 31 octobre 1861 instituent que la série commence désormais au 1^{er} janvier 1862 puis de manière continue alors qu'auparavant chaque hospice développait ses propres normes. Les registres à tenir sont désormais uniformisés dans *Monographie des services départementaux*, p. 885 ; p 890 ; Répertoire méthodique provisoire de la série X, Archives départementales de la Somme, p. 12.

¹³³ *Monographie des services départementaux*, p. 885 ; p. 890.

¹³⁴ *Monographie des services départementaux*, p. 891 ; CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *op.cit.*, p. 208.

¹³⁵ Arrêté préfectoral du 11 février 1888.

Châtillon est proposé au Conseil général qui l'approuve en décembre 1889. Le nouvel établissement, la station suburbaine de Chatillon-sous-Bagneux¹³⁶, ouvre ses portes le 23 janvier 1892 afin de tenir en observation pendant quelques semaines les enfants suspects¹³⁷. Une fois les traitements effectués, les enfants sont renvoyés à l'hospice dépositaire avant d'être envoyés à la campagne¹³⁸.

Le personnel en charge des enfants

Sous l'Ancien Régime, les enfants admis ne restent pas longtemps à l'hôpital, bien qu'il y ait quelques nourrices sédentaires, indispensables pour nourrir les enfants avant leur envoi à la campagne. Les enfants sont placés en nourrice pendant leurs premiers jours jusqu'à leur quatre ou cinq ans puis sont ramenés à Paris. Le déplacement des enfants et des nourrices se fait par le biais des meneurs, figure marquante du placement des enfants. Ces meneurs sont chargés du recrutement, du déplacement et du paiement des nourrices. Ces dernières, une fois arrivées à Paris, doivent présenter un certificat des curés des paroisses dont elles dépendent, attestant de leur vie, mœurs et religion. Le meneur du département de leur domicile doit également certifier la pièce comme véritable. Si la nourrice ne peut se déplacer à Paris, elle doit remettre le certificat au meneur qui remplit la formalité à la place de la nourrice¹³⁹. Les nourrices sont soumises à la surveillance sévère des curés et des meneurs de leur région, mais également des sœurs de la Charité¹⁴⁰.

Une réglementation est mise en place pour encadrer les meneurs. Le règlement du 2 mai 1713 définit leur rôle et leurs obligations : ceux-ci sont chargés d'amener le plus de nourrices possibles, de les surveiller et de leur verser les salaires et de rendre visite aux enfants. Les meneurs sont tenus de savoir lire, écrire, compter, avoir un certificat de bonne vie et de mœurs, être mariés et doivent fournir un acte attestant de la valeur des biens qu'ils possèdent¹⁴¹.

Les règlements ultérieurs ne font que préciser les principes définis en 1713 notamment sur les redditions des comptes mal exécutées des meneurs en 1728 puis en 1729. Cependant, malgré les défaillances, l'importance du rôle des meneurs ne fait que croître, tout comme l'ampleur de leurs responsabilités¹⁴².

Le règlement de 1761 établit que les enfants ne sont plus ramenés à Paris systématiquement à l'âge de six ans, mais peuvent être placés à la campagne chez des bourgeois, laboureurs, marchands ou artisans jusqu'à l'âge de 25 ans. C'est alors aux meneurs

¹³⁶ Ancien nom de la commune de Chatillon (Hauts-de-Seine) jusqu'en 1896.

¹³⁷ La maison de Châtillon cesse de recevoir des nourrissons à partir du 6 octobre 1919 dans DUPOUX Albert, *op. cit.*, pp. 317-319.

¹³⁸ *Monographie des services départementaux*, p. 891.

¹³⁹ BOUSSAULT Fernand, *op. cit.*, p. 58.

¹⁴⁰ Délibération de l'Hôpital Général de Paris du 21 juillet 1703 dans *Code de l'Hôpital général*, *op. cit.*, p. 338.

¹⁴¹ DUPOUX Albert, *op. cit.*, pp. 93-94.

¹⁴² DUPOUX Albert, *op. cit.*, p. 94.

de trouver ces placements en apprentissage, d'établir les actes d'engagement et de visiter les enfants. Le règlement du 24 septembre 1765 définit leur circonscription, désormais appelée « arrondissement » ou « département » en limitant ainsi la recherche des nourrices à une distance de 5 ou 6 lieues de leur demeure¹⁴³.

Au Conseil général des hospices, créé le 27 nivôse an IX (17 janvier 1801), sont adjoints l'administration des secours à domicile et le bureau des nourrices¹⁴⁴ par l'arrêté consulaire du 29 germinal an IX (19 avril 1801). Le rattachement n'est véritablement effectué qu'en août 1802 et le décret impérial du 30 juin 1806 confirme enfin l'attribution de l'administration du bureau des nourrices au Conseil général sous l'autorité du préfet de la Seine. L'objectif de ce service consiste à procurer aux Parisiens des nourrices de confiance en garantissant aux parents qui font appel à lui, que leurs enfants feront l'objet de toutes les précautions autant sur le plan de la santé que de la surveillance. Ce service municipal vise également à lutter contre les abus commis sur les mineurs. Ce bureau des nourrices fonctionne jusqu'à la fin de l'année 1876. L'arrêté préfectoral du 18 janvier 1877 supprime définitivement la direction municipale des nourrices¹⁴⁵. À partir de cette date, le service des enfants assistés assure directement la distribution des secours en nourrice¹⁴⁶. Celles-ci sont recrutées directement dans les agences par le directeur d'agence¹⁴⁷.

Les meneurs, toujours chargés de recueillir les nourrices, de les amener à l'hospice, de les surveiller, de leur distribuer leurs salaires, les layettes, les vêtements, de rapporter les actes de décès des enfants et d'instruire l'administration des changements de placement, étaient choisis parmi les gens de la campagne, qu'ils soient propriétaires ou cultivateurs. Cependant, ils sont peu fiables, c'est pourquoi, en 1802, le Conseil général des hospices crée deux postes d'inspecteurs¹⁴⁸ chargés de parcourir la campagne pour y visiter les enfants de la Maternité, ceux confiés à la direction des nourrices, et aussi pour surveiller les meneurs¹⁴⁹.

En 1819, le service des meneurs, si souvent décrié pour fraudes, est supprimé. Pour remplir la fonction de recrutement des nourrices et de surveillance des enfants, le Conseil général des hospices crée le service des préposés à la surveillance des enfants trouvés de la ville de Paris, composé d'employés sédentaires nommés par le Conseil général des hospices sur la proposition des membres du Conseil et de la Commission administrative ayant la surveillance de l'hospice. Les préposés, désignés pour chaque sous-préfecture, avaient pour

¹⁴³ DUPOUX Albert, *op. cit.*, pp. 94-95.

¹⁴⁴ Avant la création du Conseil général des hospices, le service est appelé direction des nourrices et est géré par un directeur placé sous l'autorité du lieutenant de police dans RICHER Sophie et RIQUIER Sylvain (sous la dir. de), *Des hôpitaux à Paris : état des fonds des archives de l'AP-HP, XII^e-XX^e siècle*, Collection : Histoire des hôpitaux, Paris, Assistance publique, 2000, p. 208.

¹⁴⁵ RICHER Sophie et RIQUIER Sylvain, *op. cit.*, p. 208.

¹⁴⁶ Les secours comprennent un prix de 10 à 12 mois de pension, l'allocation d'une layette après la naissance et d'un maillot à 7 mois.

¹⁴⁷ *Monographie des services départementaux*, p. 902.

¹⁴⁸ Arrêtés du Conseil général des hospices du 12 vendémiaire an XII (5 octobre 1803) et du 27 nivôse an XIII (9 janvier 1805).

¹⁴⁹ *Monographie des services départementaux*, p. 885.

mission de surveiller les enfants, de réunir et d'envoyer chaque mois des nourrices à l'hospice, de payer les mois de nourrices, de délivrer les vêtements aux enfants, d'envoyer des médecins ou des chirurgiens auprès des enfants malades ou infirmes, de tenir une correspondance avec l'administration, les autorités locales et les médecins, et enfin de tenir des registres de comptabilité¹⁵⁰. Les préposés doivent résider dans leur circonscription de placement et sont rémunérés au prorata des sommes qu'ils ont à distribuer aux nourrices, puis à partir de 1854, ils reçoivent un traitement fixe. À cette même date, ils sont appelés sous-inspecteurs¹⁵¹ puis agents de surveillance. Ils sont chargés de visiter, au moins quatre fois par an, les enfants de leur circonscription et de vérifier si les nourrices et les médecins remplissent correctement leurs devoirs¹⁵².

À partir de 1881, les agents de surveillance sont dénommés directeurs d'agence¹⁵³. Ils dirigent le service avec le concours des médecins chargés de choisir les nourrices et de donner des soins médicaux aux enfants. Le directeur a sous ses ordres un commis de surveillance qui l'aide et le supplée, et une surveillante qui conduit les nourrices et les enfants. Il s'assure que, chaque mois, à date fixe, un convoi de nourrices arrive à l'hospice dépositaire de Paris qu'il doit surveiller activement. Depuis leur admission jusqu'à leur sortie de tutelle, les pupilles dépendent du directeur : scolarité, placement, embauche, argent et mariage¹⁵⁴. Ce dernier s'attache donc à ce que les enfants sevrés soient placés dans de bonnes familles, laborieuses et honnêtes, capables de leur donner du bien-être et une éducation morale et professionnelle. Il s'assure également que les enfants fréquentent les écoles communales de manière assidue jusqu'à l'âge de 13 ans. Il a aussi vocation à défendre les intérêts financiers et moraux de ses pupilles : il négocie donc les contrats de placement des enfants de plus de 13 ans pour leur éviter d'être lésés. Il opère, au nom de l'enfant, des versements d'une partie du salaire à la Caisse d'épargne. Le directeur d'agence signale à l'administration de l'Assistance publique, non seulement les enfants atteints d'infirmités graves nécessitant des traitements spéciaux ou des allocations supplémentaires de pensions, mais également les enfants « vicieux » ou ceux faisant l'objet de poursuites judiciaires. Enfin, ils conseillent les élèves qui atteignent leur majorité, qui s'engagent, qui s'établissent et qui se marient¹⁵⁵.

La surveillance médicale des enfants placés

Au début du XIX^e siècle, le service médical des enfants placés à la campagne est assuré par des officiers de santé, des médecins ou des chirurgiens spécialement autorisés par

¹⁵⁰ Administration générale des hôpitaux, hospices civils et secours de Paris, *Instruction sur le service des préposés à la surveillance des enfants trouvés du département de la Seine placés dans les départements*, mai 1819 (Archives de Paris, ENFANTSASSISTES 2373).

¹⁵¹ DUPOUX Albert, *op. cit.*, p. 260.

¹⁵² CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *op.cit.*, p. 205 ; *Monographie des services départementaux*, p. 893.

¹⁵³ *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1881 à 1888*, Paris, 1889.

¹⁵⁴ JABLONKA Ivan, *Ni père ni mère : histoire des enfants de l'assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006, p. 53.

¹⁵⁵ *Monographie des services départementaux*, pp. 894-895.

l'administration du Conseil général des hospices dont les honoraires et mémoires de médicaments sont réglés par le chirurgien de l'hospice dépositaire. Après l'organisation de l'Assistance publique en 1849, les médecins sont nommés et révoqués par le préfet de la Seine sur proposition du directeur de l'Assistance publique¹⁵⁶. Celle-ci a recours à des médecins de région choisis parmi ceux qui ont la meilleure réputation professionnelle afin d'assurer une surveillance médicale et des soins de qualité aux pupilles. Ils sont officiellement nommés « médecins du service des enfants assistés de la Seine » et sont chacun chargés d'une circonscription délimitée par le Conseil général de la Seine.

Les médecins doivent visiter tous les dix jours les nourrissons de moins de 4 mois et, tous les mois les enfants de 4 mois à 2 ans et sont tenus de voir une fois par trimestre les enfants jusqu'à 13 ans. En cas de maladie, ils doivent se rendre auprès de l'enfant sur le premier appel des nourriciers et donner leurs soins indistinctement aux enfants à la pension et à ceux hors pension. À chaque visite et à chaque vaccination, le médecin signe le livret médical de l'enfant¹⁵⁷.

Tous les enfants doivent se faire vacciner au plus tôt trois semaines après leur naissance, et au plus tard, trois mois après leur envoi en nourrice. Ils doivent être revaccinés au cours de leurs 11^e et 21^e années. Les médecins du service des enfants assistés sont chargés des vaccinations et des revaccinations notamment contre la variole et la diphtérie, rendues obligatoires par le service. De plus, en 1928, l'administration de l'Assistance publique prescrit la vaccination antidiphtérique de tous les pupilles âgés de moins de sept ans. Cette opération s'est effectuée avec un plein succès, c'est pourquoi la vaccination antidiphtérique s'effectue, à partir de cette date, pendant le séjour des pupilles dans les centres d'élevage, entre les 13^e et 15^e mois d'âge. Les médecins du service sont rétribués à un tarif d'abonnement pour les visites obligatoires. Lors des visites pour maladie, la rétribution équivaut à un tarif de visite augmenté du remboursement des frais de déplacement. Les pupilles malades sont traités suivant le degré de gravité : soit ils sont soignés au domicile des nourriciers, soit dans un établissement hospitalier de la région¹⁵⁸.

L'Assistance publique fait bénéficier les enfants atteints d'affection de toutes les ressources hospitalières dont elle dispose, soit dans ses propres organisations, soit par des traités avec d'autres établissements publics ou privés. Les premiers essais de traitement thermal datent de 1856 : une douzaine de jeunes filles atteintes de scrofule sont envoyées dans l'établissement de Pougues (Nièvre). À partir de la décennie 1850, il est courant d'envoyer les enfants affectés dans les établissements de cure marine à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais)¹⁵⁹ mais aussi à Cherrueix (Ille-et-Vilaine) ou ses environs, à Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) ou à San-Salvador (Var). Les pupilles peuvent être envoyés dans des stations thermales à Bourbon l'Archambault, Nérès, Vichy (Allier) et à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). Les

¹⁵⁶ *Monographie des services départementaux*, p. 896.

¹⁵⁷ Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *Les enfants assistés, pupilles du département de la Seine*, Montévrain : École d'Alembert, 1929, pp. 69-70.

¹⁵⁸ *Idem*, p. 70-71.

¹⁵⁹ Le premier convoi d'enfants à destination de Berck-sur-Mer date du 26 mai 1858.

enfants dit « arriérés ou anormaux » sont placés, pour la plupart à l'Institut Boyer de Dijon (Côte-d'Or). Les enfants sourds-muets, quant à eux, intègrent l'Institut départemental d'Asnières et les jeunes aveugles l'Institut départemental de Saint-Mandé¹⁶⁰. De plus, l'allocation de pensions dites supplémentaires ou extraordinaires facilite le placement des enfants atteints d'infirmités ou de maladies chroniques : le montant dépend du statut de l'enfant, s'il est à la pension ou hors pension, c'est-à-dire, s'il a plus de 13 ans. Les allocations dites représentatives sont accordées aux anciens élèves qui ne peuvent se suffire à eux-mêmes en raison de leurs infirmités¹⁶¹.

Le service médical est réorganisé en 1895¹⁶² et 1903¹⁶³ conformément aux délibérations du Conseil général de la Seine des 20 décembre 1894 et 20 décembre 1902. Ainsi, pour assurer l'exécution de la nouvelle réglementation, le Conseil général institue un système de sanctions et de récompenses : il s'agit de retenues d'honoraires pour les médecins négligents et, de médailles pour les médecins qui se distinguent¹⁶⁴.

*Les agences de placement*¹⁶⁵

À la fin du XVII^e siècle, les placements d'enfants se font essentiellement en Normandie et Picardie¹⁶⁶. En 1790, il existe près d'une vingtaine d'agences de placements pour les enfants de la Seine réparties dans quatorze départements¹⁶⁷, qui se maintiennent jusqu'en 1819, date de suppression des meneurs.

À partir de 1820, les préposés agissent dans 42 arrondissements de placement dont plusieurs dans des départements jusqu'à présent non exploités : la Marne, le Loiret et la Nièvre. La décennie 1820 voit disparaître plusieurs groupes de placements, ceux de l'Aube, de l'Oise et de la Marne, et naître une vocation nourricière dans plusieurs autres : l'Indre-et-Loire (Tours), le Loir-et-Cher (Blois, Vendôme, Romorantin), l'Eure-et-Loir (Châteaudun). De nouvelles agences sont également créées dans la Sarthe et dans le Cher¹⁶⁸.

¹⁶⁰ *Monographie des services départementaux*, p. 897 ; Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *Les enfants assistés, pupilles du département de la Seine, op. cit.*, pp. 71-72.

¹⁶¹ *Monographie des services départementaux*, p. 897.

¹⁶² Arrêté préfectoral du 29 octobre 1895.

¹⁶³ Arrêté préfectoral du 16 janvier 1903.

¹⁶⁴ *Monographie des services départementaux*, p. 896.

¹⁶⁵ Pour plus de précisions sur la géographie des agences, veuillez consulter l'ouvrage d'Albert DUPOUX, *Sur les pas de Monsieur Vincent, Trois cents ans d'histoire parisienne de l'enfance abandonnée*, Paris, Revue de l'assistance publique à Paris, 1958, pp. 261-276.

¹⁶⁶ Les actuels départements de l'Eure, de l'Oise, du Pas-de-Calais, Seine-et-Oise, de la Seine-Maritime et de la Somme. Voir annexe 7 (carte 1).

¹⁶⁷ Aisne (Laon, Soissons), Aube (Troyes), Calvados (Lisieux), Eure et Eure-et-Loir (Évreux, Chartres), Haute-Marne (Langres), Oise (Beauvais, Noyon), Nord et Pas-de-Calais (Cambrai, Arras, Saint-Pol), Saône-et-Loire (Autun), Seine-et-Oise (Mantes), Seine-Maritime (Rouen), Somme (Amiens, Montdidier, Péronne), Yonne (Auxerre, Sens) dans DUPOUX Albert, *op. cit.*, pp. 261-263. Voir annexe 7 (carte 2).

¹⁶⁸ Voir annexe 7 (carte 3).

Jusqu'en 1856, la situation demeure inchangée. À cette date-ci, et pendant dix ans, on peut noter la disparition de certaines agences mais surtout la création de deux groupes importants de placements dans l'Allier et en Bretagne. De 1866 à 1906, la géographie des agences évolue énormément, entre suppressions et créations¹⁶⁹. Cependant, ces modifications ne correspondent pas toujours à de véritables créations ou à des suppressions radicales : il s'agit parfois de simples déplacements du siège des agences, et d'autres fois, des regroupements d'agences ont pu être faits.

Finalement, l'Assistance publique de la Seine ne fonctionne pas comme ses homologues : au lieu de placer les enfants dans les limites de son département, elle les transfère dans des agences disséminées sur le territoire national et tout particulièrement dans le Nord, l'Ouest et le Centre¹⁷⁰ où les pupilles peuvent accroître les ressources locales en main d'œuvre. Ces régions sont choisies par le Conseil général de la Seine qui, chaque année, lors de la session de novembre-décembre, fixe les proportions suivant lesquelles les nouveaux pupilles sont répartis entre les diverses agences pendant la suivante. Dans ses délibérations, le Conseil tient compte de la valeur moyenne des placements nourriciers dans chaque région, grâce aux éclairages apportés par les mémoires de l'administration de l'Assistance publique et les rapports d'inspection¹⁷¹.

Les placements

- Apprentissage

La procédure de placement se structure au début du XIX^e siècle avec la création en 1812 d'un bureau de placement rattaché au bureau général de l'administration (2^e section de la division des hospices) qui s'établit en 1815 à l'hospice des orphelins du Faubourg Saint-Antoine¹⁷². Il est chargé de placer des enfants en apprentissage ou à la campagne pour soulager les hospices en libérant des places.

Ce bureau fixe trois types de placements : à Paris chez des artisans, à la campagne par l'entremise des meneurs, et dans les manufactures. La plupart des pupilles bénéficient d'un apprentissage chez les artisans locaux et continuent ensuite à exercer dans le pays le métier qu'ils ont appris : maçons, charrons, maréchaux ferrants, cordonniers, sabotiers, bourreliers¹⁷³, coiffeurs, garçons bouchers, boulangers, couturières, infirmières, vendeuses... En règle générale, le choix de l'apprentissage est dicté par les goûts du pupille. Cependant, le directeur

¹⁶⁹ Voir annexe 7 (carte 4).

¹⁷⁰ JABLONKA Ivan, *op. cit.*, p. 17 ; CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *op. cit.*, p. 205.

¹⁷¹ Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *Les enfants assistés, pupilles du département de la Seine*, *op. cit.*, pp. 59-61.

¹⁷² Compte moral du bureau de placement de 1816 (Archives de Paris, ENFANTSASSISTES 2547).

¹⁷³ Personne qui fait, vend ou répare des harnachements d'animaux de trait et divers articles de cuir (sacs, courroies).

d'agence doit veiller à diriger vers un métier accessible à ses moyens le pupille dont l'insuffisance physique a rendu inapte aux travaux agricoles¹⁷⁴.

Dans chaque hospice se trouve un agent de surveillance s'occupant des garçons, et une sœur supérieure s'occupant des filles. Leur rôle est de récolter des renseignements sur les potentiels maîtres ou personnes pouvant s'occuper de ces enfants et, de les choisir pour leur confier un enfant en essai pendant un mois. À la fin de cet essai, si le placement convient, un contrat d'apprentissage est passé entre l'administration et le maître grâce auquel l'enfant est engagé à demeurer chez lui pendant un certain nombre d'années. Les maîtres s'engagent à leur donner une instruction chrétienne, leur apprendre à lire, écrire et compter, à les nourrir et à les entretenir. Lorsqu'il est nécessaire, l'administration de l'Assistance publique paie une pension pendant la durée de l'apprentissage. Parfois, il suffit qu'elle délivre un trousseau ou qu'elle accorde une petite dot. Certains élèves sont placés au pair et quelques-uns d'entre eux reçoivent même, dès le début, une rétribution de leur patron. Deux inspecteurs vont rendre visite aux enfants : l'un pour Paris assurant six visites par an et l'autre pour la campagne les visitant tous les ans. Lorsque l'apprentissage est terminé, l'administration de l'Assistance publique peut délivrer au jeune ouvrier une dot de premier établissement pour lui permettre d'acheter son outillage professionnel ou de se mettre à son compte¹⁷⁵.

- *Colonies agricoles et établissements spéciaux*

Les colonies agricoles sont des maisons agricoles réservées aux orphelins, aux enfants pauvres et aux enfants « vicieux ». Ces derniers sont isolés dans des établissements spéciaux où ils sont soumis à un régime disciplinaire strict. Certains enfants sont notamment envoyés dans des colonies agricoles en Algérie lors de la colonisation comme celle de Bouffarik fondée par l'abbé Brumauld. Elle accueille dès 1851 une centaine de pupilles et une centaine d'enfants de familles parisiennes pauvres pour leur apprendre les pratiques agricoles propres à faciliter leur exploitation d'un terrain. En métropole, les placements sont effectués au moyen de traités conclus entre le directeur de l'Assistance publique et les directeurs des diverses colonies ou asiles-ouvriers. L'Assistance publique a surtout des partenariats avec les colonies de Montagny et de Blanzay en Saône-et-Loire, la colonie de Varaignes en Dordogne, la colonie de Bradières dans la Vienne réservée aux garçons et les ouvriers de Vaugirard et de Conflans dans la Seine réservés aux filles¹⁷⁶.

De plus, en 1856, est établi à l'hospice dépositaire un quartier disciplinaire pour les filles « vicieuses ». Toujours dans l'optique d'améliorer l'éducation des pupilles de l'Assistance publique difficiles ou « vicieux », notamment après la loi du 28 juin 1904, le département de la Seine projette la construction d'une école professionnelle agricole pour ses pupilles difficiles dans le domaine de La Chalmelle (Marne), loué par lui à l'administration de

¹⁷⁴ Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *Les enfants assistés, pupilles du département de la Seine*, op. cit., p. 87.

¹⁷⁵ Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *Les enfants assistés, pupilles du département de la Seine*, op. cit., p. 88.

¹⁷⁶ *Monographie des services préfectoraux*, p. 897.

l'Assistance publique, propriétaire. Cet établissement est exclusivement réservé aux garçons¹⁷⁷.

Les élèves indisciplinés peuvent être envoyés à l'école maritime de réforme de Port Hallan à Belle-Île-en-Mer (Morbihan) pour être formés au matelotage et à la timonerie. Cette école est créée le 27 décembre 1893 par délibération du Conseil général de la Seine¹⁷⁸ et ouvre ses portes le 14 février 1894. Les élèves sortant de l'école sont présentés pour engagement, dans la marine militaire ou dans la marine marchande¹⁷⁹.

- *Écoles professionnelles*

Les écoles professionnelles sont créées dans le but de donner aux enfants assistés ou moralement abandonnés une éducation professionnelle. L'admission est réservée aux élèves d'une douzaine d'années présentant les aptitudes nécessaires pour bénéficier d'un enseignement théorique en même temps qu'un apprentissage manuel. L'administration de l'Assistance publique possède plusieurs écoles de ce genre pour ses pupilles, mais n'hésite pas à recourir, suivant ses besoins à divers établissements publics ou privés si nécessaire¹⁸⁰.

L'école d'Alembert à Montévrain (Seine-et-Marne) ouvre ses portes le 1^{er} août 1882 et est réservée aux enfants assistés de la Seine. Ils entrent vers l'âge de 14 ans et sortent âgés de 18 ans. L'école comprend une section pour l'apprentissage de l'ébénisterie et une section pour l'apprentissage de l'imprimerie et la typographie. L'école forme des ouvriers remarquables, recherchés à leur sortie par les industriels. L'administration s'est efforcée d'outiller l'école de la façon la plus moderne possible, avec les mêmes machines-outils que celles des ateliers industriels, pour que les élèves sortant de l'école puissent s'adapter immédiatement au travail industriel¹⁸¹.

L'école Le Nôtre à Villepreux (Seine-et-Oise), ouverte le 6 avril 1882¹⁸², est réservée aux pupilles de la Seine, âgés de 14 ans au moins et de 16 ans au plus, formés à la profession d'horticulteur. À leur sortie, les enfants sont placés par les soins du directeur de l'école, le plus souvent chez des horticulteurs de la région parisienne¹⁸³.

¹⁷⁷ *Monographie des services préfectoraux*, p. 898.

¹⁷⁸ *Monographie des services préfectoraux*, p. 897.

¹⁷⁹ *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1889 à 1894*, Paris, 1895.

¹⁸⁰ Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *Les enfants assistés, pupilles du département de la Seine*, *op. cit.*, p. 89.

¹⁸¹ *Monographie des services départementaux*, p. 897 ; Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *Les enfants assistés, pupilles du département de la Seine*, *op. cit.*, pp. 89-90.

¹⁸² L'école de Villepreux devient l'école Le Nôtre en mai 1896 dans *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1895 à 1898*, Paris, 1899.

¹⁸³ *Monographie des services départementaux*, p. 897 ; Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *Les enfants assistés, pupilles du département de la Seine*, *op. cit.*, p. 90.

L'école Roudil à Ben Chicao (Algérie) est instituée dans un domaine de plusieurs hectares légué au département de la Seine par l'abbé Roudil le 18 mars 1887. Elle est destinée à accueillir des pupilles de la Seine et à leur donner un enseignement agricole préparatoire à la vie de colon¹⁸⁴. L'apprentissage dure trois ans. Les élèves âgés de 17 à 19 ans restent à l'école jusqu'à leur départ au service militaire à 21 ans. L'enseignement professionnel d'agriculture et de viticulture s'articule autour de cours théoriques, des exercices pratiques dans des ateliers de menuiserie, maréchalerie et vannerie, et des travaux dans des fermes¹⁸⁵.

Le 5 juillet 1894, le Conseil général donnait un avis favorable à la création d'une école d'orfèvrerie-bijouterie destinée aux enfants moralement abandonnés et assistés de la Seine. Elle ouvre ses portes de la rue Bourg-l'Abbé à Paris, à la fin du mois de novembre 1894, aux enfants âgés de 13 ans au moins et de 16 ans au plus pour une durée de quatre ans. Cette école a pour but de former, par la pratique jointe aux études spéciales, de bons ouvriers bijoutiers-orfèvres¹⁸⁶.

MODALITÉS D'ENTRÉE

Les recherches menées dans les registres d'entrées et dans les archives du service des Archives de Paris permettent de mieux cerner les modalités d'entrée de ces fonds. On peut noter des versements de pièces éparses entre 1913 et 1919 concernant les enfants assistés ainsi qu'un important versement de registres et de liasses de l'inspection départementale des enfants assistés en juin 1922¹⁸⁷.

Malgré les recherches, il n'a pas été possible de trouver les dates d'autres versements (s'il y en a eu) entre 1922 et 1974. Néanmoins, il est évident que les archives les plus anciennes des enfants assistés (avant 1873) étaient conservées dans les différents sites relevant de l'Assistance publique : ont notamment été retrouvés à l'hospice Saint-Vincent-de-Paul des registres d'inscription, de décès et d'envois à la campagne de 1690 à 1864, et à l'hôpital de la Salpêtrière des dossiers relatifs à l'administration de l'hospice des enfants trouvés.

Dès les années 1950, un archiviste des Archives de Paris effectue, dans les locaux de l'Assistance publique, le récolement et le classement des fonds hospitaliers pour préparer un versement de 270 ml d'archives relatives aux enfants assistés le 14 septembre 1974 cotées en

¹⁸⁴ *Monographie des services départementaux*, p. 898 ; Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *Les enfants assistés, pupilles du département de la Seine, op. cit.*, p. 90.

¹⁸⁵ RICHÉ Sophie et RIQUIER Sylvain (sous la dir. de), *op. cit.*, p. 203.

¹⁸⁶ *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1889 à 1894*.

¹⁸⁷ Registre des entrées : numéro d'entrée n°3001 le 10 juin 1922.

ENFANTS ASSISTES¹⁸⁸. Ce versement est complété en 1976 par un versement du service de l'aide sociale à l'enfance de près de 7 ml d'archives de l'agence de Semur-en-Auxois¹⁸⁹.

En 1985, les Archives de Paris reçoivent trois versements de la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) : le premier était composé de registres d'entrée d'enfants assistés, de procès-verbaux d'abandon, de registres « divers », de dossiers de réception des pupilles¹⁹⁰, le deuxième de dossiers de pupilles de 1862 à 1864¹⁹¹ et le troisième de rapports du service des enfants assistés¹⁹².

Le déménagement des services centraux de la DASES dans les années 1990 s'accompagne de la création d'un bureau des archives avec le soutien des Archives de Paris. Après des visites d'évaluation des services en 1991 et 1992, des versements concernant le fonds des enfants assistés sont réalisés en 1994, 1995, 1996 et 1998¹⁹³.

Dans les années 2000, des registres et des liasses de procès-verbaux d'abandon des enfants assistés du département de la Seine sont retrouvés à la pouponnière Paul-Manchon à Antony. En 2018, les Archives départementales des Hauts-de-Seine les versent aux Archives de Paris¹⁹⁴. Ces registres et liasses sont cotés en D1X4, D4X4 et D2H-DEPOT.

COTATION

SOUS-SÉRIES D1X4 ET D2X4

Dans l'inventaire des sous-séries D1X4 et D2X4 établi en 1984, la logique de la répartition des archives est basée sur les supports des documents : les registres en D1X4 et les liasses en D2X4. Si la première concerne bien le service des enfants assistés, la seconde, au

¹⁸⁸ Registre des entrées : numéro d'entrée n°74024 le 14 septembre 1974.

¹⁸⁹ Registre des entrées : numéro d'entrée n°76042 du 6 octobre 1976. Les archives concernent notamment des listes d'anciens pupilles nés entre 1869 et 1871 et leurs dossiers.

¹⁹⁰ Registre des entrées : numéro d'entrée n°85007 du 17 février 1985. Il s'agit d'environ 22 ml d'archives de 1643 à 1931, cotées en ENFANTS ASSISTES.

¹⁹¹ Registre des entrées : numéro d'entrée n°85035 du 24 juin 1985. Il s'agit d'environ 10 ml d'archives cotées en ENFANTS ASSISTES.

¹⁹² Nous n'avons pas trouvé ce versement dans le registre des entrées mais dans un dossier des archives du service des Archives de Paris (3759W7) : il semblerait que ces registres correspondent aux registres cotés en D1X4 110 à 146.

¹⁹³ Archives de Paris 3759W7-8.

1994 : 250 ml d'archives sur les enfants assistés de 1869 à 1893.

1995 : 15 ml d'archives sur les enfants assistés de 1894.

1996 : 18,5 ml d'archives sur les enfants assistés de 1895.

1998 : 18 ml d'archives sur les enfants assistés de 1896, des dossiers d'abandons notamment et des dossiers d'agences.

¹⁹⁴ Il s'agit d'environ 16 ml. Après tri et éliminations, les registres se répartissent entre : D1X4 147-296, D4X4 584-585, 613-716 (registres d'entrée et d'admission) et D2H-DEPOT 1389-1422 (procès-verbaux d'abandon).

contraire, est composée de dossiers sur les bureaux de bienfaisance et les malades infirmes sans rapport avec les fonds, et du legs Prévost.

En juillet 2021, les dossiers traitant des bureaux de bienfaisance et des malades infirmes ont été réintégrés en D2X2. Les archives du legs Prévost, constitué essentiellement de papiers personnels du fondateur de l'orphelinat de Cempuis (Oise) ont été intégrées dans les fonds d'archives privées en série D89J. C'est pourquoi la sous-série D2X4 est désormais vacante.

SOUS-SÉRIE ENFANTS ASSISTES

La sous-série ENFANTS ASSISTES est une série ouverte, créée dans les années 1970 pour accueillir les versements successifs relatifs aux enfants assistés. La création de cette sous-série, qui a compté près de 5000 articles, ne s'appuie sur aucun caractère réglementaire¹⁹⁵.

C'est pourquoi, dès 2001, est menée une réflexion pour sa recotation afin d'établir un cadre de classement réglementaire tenant compte des changements de tutelle et des différents établissements chargés du suivi des enfants entre le XVII^e et la 1^{re} moitié du XX^e siècle.

Dans ce cadre, un travail conjoint est effectué entre les Archives de Paris et la direction des Archives de France sur la cotation des archives relatives aux enfants assistés. Un cadre de classement est établi, conformément à la circulaire AD 93-4 du 4 mai 1993 relative aux archives des établissements publics d'hospitalisation et à la circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998, prenant en compte que la série H-DEPOT est réservée aux fonds d'hôpitaux communaux déposés « toutes périodes¹⁹⁶ » et que la série X est réservée aux archives des autres établissements¹⁹⁷. Ainsi, la cotation H-DEPOT suivie du nom de l'hôpital ou d'un numéro d'ordre précède la cotation prescrite par la circulaire 68-11 du 3 novembre 1968 relative au règlement des archives hospitalières.

Initialement, il était prévu de créer pour chaque établissement deux sous-séries cotées en DH-DEPOT : l'une en D1H dédiée à l'administration générale, l'autre en D2H pour l'admission et le placement des enfants. Cette partition a été mise en œuvre pour les fonds de l'hospice des enfants trouvés lors de la première opération de recotation en 2003¹⁹⁸.

Les séries DH-DEPOT sont clôturées en 1838, date à laquelle les deux plus importantes institutions restantes fusionnent pour devenir l'hospice des enfants trouvés et orphelins.

¹⁹⁵ Note du 17 juin 2002 du directeur des Archives de Paris à la directrice des Archives de France concernant la cotation des archives relatives aux enfants assistés (Archives de Paris, 72W 42).

¹⁹⁶ Circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998.

¹⁹⁷ Archives du service des Archives de Paris, 72W 42.

¹⁹⁸ Archives du service des Archives de Paris, 72W 42.

Après 1838, les fonds sont cotés en série DX puisque la tutelle sur l'hospice est exercée par le Conseil général des hospices. « Les archives des enfants assistés, initialement toutes hospitalières, peuvent être considérées comme mi-hospitalières et mi-administratives pour la période qui va du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle, et ne deviennent exclusivement administratives qu'à une date où le cadre de classement des archives modernes ne s'applique plus¹⁹⁹ ». Les archives postérieures au 10 juillet 1940 sont cotées en W.

Cependant, en 2021, à l'occasion du retraitement des fonds de l'assistance aux enfants, il est décidé de ne pas recoter la sous-série provisoire ENFANTS ASSISTES par souci de simplification. Non seulement, cette recotation entraînerait des opérations intellectuelles et matérielles dangereuses pour les fonds - sachant que les archives d'une institution ont été reprises et augmentées par l'institution héritière, que ceux-ci ont été maintes fois remaniés par les archivistes s'étant succédés dans leur traitement - mais aussi, elle n'apporterait aucune plus-value à la compréhension des fonds par le public.

Le tableau récapitulatif ci-dessous dresse un état de la répartition définitive des sous-séries sur l'assistance aux enfants :

SOUS-SÉRIE	DÉNOMINATION DE L'INSTITUTION	LIBELLÉ DE LA SOUS-SÉRIE	DATES D'EXISTENCE DE L'INSTITUTION	DATES EXTRÊMES DU FONDS	OBSERVATIONS
<i>Archives des établissements hospitaliers</i>					
D1H DEPOT ENFANTS TROUVES	Hospice des enfants trouvés	Administration générale	1670-1838	1713-1838	Inclut les archives de la Maternité dont les enfants trouvés ont constitué à partir de 1795 la section d'allaitement
D2H DEPOT ENFANTS TROUVES	Hospice des enfants trouvés	Admission et placement des enfants trouvés	1670-1838	1639-1838	
ENFANTS ASSISTES	Hospice des enfants trouvés	Administration générale, admission et placement des enfants	1670-1838	1705-1878	
ENFANTS ASSISTES	Hospice du Faubourg Saint-Antoine	Administration générale, admission et placement des enfants	1674-1838	1713-1870	
ENFANTS ASSISTES	Hospice de la Pitié	Administration générale, admission et placement des enfants	1612-1808	1694-1810	
ENFANTS ASSISTES	Hospice de la Barrière de Sèvres	Administration générale, admission et placement des enfants	1732-1808	1794-1837	
ENFANTS ASSISTES	Hospice des enfants assistés	Administration générale, admission et placement des enfants	1838-1961	1792-1939	

¹⁹⁹ Note du 17 juin 2002 du directeur des Archives de Paris à la directrice des Archives de France concernant la cotation des archives relatives aux enfants assistés (Archives de Paris, 72W 42).

SOUS-SÉRIE	DÉNOMINATION DE L'INSTITUTION	LIBELLÉ DE LA SOUS-SÉRIE	DATES D'EXISTENCE DE L'INSTITUTION	DATES EXTRÊMES DU FONDS	OBSERVATIONS
<i>Archives du service en charge des enfants assistés</i>					
D1X4 et ENFANTS ASSISTES	Service des enfants assistés	Administration générale	1670-1961	1720-1952	Services centraux, inspection
D2X4	Sous-série devenue vacante à la suite de la réintégration des dossiers des bureaux de bienfaisance et les malades infirmes en D2X2 et à la création de la sous-série D89J pour les archives du legs Prévost.				
D3X4	Service des enfants assistés	Répertoires alphabétiques d'admission		1742-1922	Concerne toutes les catégories d'enfants secourus
D4X4	Service des enfants assistés	Registres chronologiques d'admission		1839-1922	Concerne toutes les catégories d'enfants secourus
D5X4	Service des enfants assistés	Dossiers individuels d'admission		1639-1922	Concerne toutes les catégories d'enfants secourus
D6X4	Service des enfants assistés	Dossiers individuels de placement		1826-1964	Dossiers des agences de placement.

PRÉSENTATION ET INTÉRÊT DES FONDS

Les archives des sous-séries D1X4 et ENFANTS ASSISTES 528-2980 sont incontournables pour toute personne effectuant des recherches biographiques ou généalogiques. En effet, elles concernent les pupilles de l'assistance, le personnel administratif en charge de leur suivi (meneurs, nourrices, employés des hospices, directeurs d'agence), les structures d'accueil de ces enfants (hospices et agences de placement), et le fonctionnement du service en charge des enfants assistés.

Elles permettent de comprendre l'articulation entre le service en charge des enfants assistés et les différents hospices dont on peut retracer le fonctionnement et les activités entre 1694 et 1950. Elles permettent également d'étudier l'évolution de l'aide sociale à l'enfance et des parcours individuels des enfants de leur admission à leur sortie voire au-delà (informations sur le pupille lors du mariage, sur la suite de la prise en charge dans d'autres hospices, informations sur le décès d'un ancien élève des hospices de Paris).

ARCHIVES DU SERVICE EN CHARGE DES ENFANTS ASSISTÉS

Les archives du service en charge des enfants assistés sont réparties en deux sous-séries, celle D1X4 et celle ENFANTS ASSISTES. Elles concernent le fonctionnement du service et donnent des informations sur l'administration, le personnel notamment les meneurs et les nourrices, la comptabilité et tout particulièrement sur la gestion du patrimoine des pupilles de 1852 à 1888 et de 1907 à 1928, et les relations entretenues avec le service de santé de l'Assistance publique.

Deux importants ensembles sont très riches sur le fonctionnement des services territoriaux et donnent des informations sur les employés, l'état sanitaire des enfants, sur leur niveau d'instruction et résument les données dans des tableaux statistiques :

Le premier concerne l'inspection du personnel et des structures d'accueil avec des rapports des agences de placement établis par l'inspection départementale du service des enfants assistés de 1875 à 1931 et du service des enfants moralement abandonnés de 1888 à 1889. Les questionnaires remplis par la main de l'inspecteur pour chaque agence donnent des informations riches sur l'attention particulière portée aux enfants placés dans les agences. Ils renseignent sur la salubrité, les nourrices et les enfants du premier âge, les enfants secourus, l'instruction des élèves, le placement des enfants de 1 à 13 ans révolus et des enfants de 13 à 21 ans révolus, les pensions spéciales, le recrutement militaire, le mariage des élèves, la comptabilité et la caisse d'épargne, le service de santé et le personnel médical et le personnel administratif.

Le deuxième constitué d'une autre série importante de documents, complémentaire de la précédente : les rapports d'activité des directeurs d'agence de placement de 1886 à 1952. Ils évoquent les mêmes thèmes que les rapports d'inspection à savoir la salubrité et l'état sanitaire de l'agence, les nourrices et leur recrutement, l'instruction primaire des élèves, les enfants du premier âge, ceux âgés de 1 à 13 ans révolus et ceux de 13 à 21 ans révolus, les placements et les gages des enfants, les évasions et les placements dans des écoles de réforme, le dépôt et l'hôpital, les mariages, le taux de mortalité, la caisse d'épargne, le service de santé notamment les circonscriptions médicales, le personnel médical, le service dentaire, les médicaments et les tournées du directeur. Ce dernier est également invité à donner des renseignements relatifs à la nature, au nombre des placements effectués ou disponibles, à leurs difficultés, et tout ce qui peut avoir trait aux placements dans leur agence en précisant des informations sur les surveillantes du dépôt et des convois. Ces rapports sont d'abord entièrement manuscrits puis ce sont des questionnaires remplis à la main.

Les sous-séries D1X4 et ENFANTS ASSISTES ne comportent pas de registres matricules ou chronologiques d'admission à l'hospice dépositaire contrairement aux sous-séries D3X4 et D4X4. À noter que dans le versement des Archives départementales des Hauts-de-Seine, se trouvait des registres numérotés 2, 2bis, 2ter, 3 qui ont été cotés en D4X4²⁰⁰. En effet, on peut distinguer huit types de registres d'admission²⁰¹ :

- le registre n°1 dit livre journal ou main-courante. Il liste, dans l'ordre chronologique des entrées, tous les enfants confiés à l'Assistance, quelle que soit la catégorie administrative de ceux-ci, à l'exception des enfants secourus ;
- les registres matricules qui contiennent les mêmes informations que le n°1, mais par catégorie de pupilles : on trouve le registre n°2 pour les enfants trouvés, de filiation inconnue, le registre n°2bis pour les enfants abandonnés, légitimes ou non, le registre n°2ter pour les orphelins pauvres ;
- le registre n°3 de tutelle pour les élèves de l'hospice de 12 à 21 ans. Il liste tous les enfants ayant atteint l'âge de 12 ans, c'est-à-dire cessant d'être à la charge du budget départemental, pour les suivre jusqu'à leur sortie de tutelle. Dans ces registres sont rappelés les événements notables comme les séjours à l'hospice pour

²⁰⁰ Il s'agit des registres cotés D4X4 617-715.

²⁰¹ Institués par les circulaires ministérielles des 15 janvier et 31 octobre 1861.

- raisons de santé, les contrats d'apprentissage, le montant des gages dus au pupille, le déplacement ou décès éventuels ;
- le registre n°4 des décès contient les décès arrivés à la connaissance de l'administration, dans un but essentiellement statistique, permettant d'établir le niveau de mortalité à chaque âge ;
 - le registre n°5 dit général et récapitulatif concerne les enfants ayant atteint l'âge de 12 ans (il contient un résumé des événements antérieurs à cet âge et des événements postérieurs, jusqu'à la majorité ou l'émancipation du pupille. Ce registre sert de contrôle aux autres registres) ;
 - le registre n°6 d'inscription des enfants secourus temporairement, avec notamment les comptes rendus des visites réalisées par les inspecteurs.

Les sous-séries D1X4 et ENFANTS ASSISTES comportent aussi quelques documents épars sur les abandons, la pratique du tour ou encore les placements des élèves dans divers établissements comme des ateliers, des manufactures, des écoles professionnelles ou encore des colonies agricoles ou pénitentiaires et des établissements spéciaux. Ces documents permettent de suivre les admissions et la prise en charge des élèves après leur passage à l'hospice dépositaire.

ARCHIVES DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Les archives sur les établissements hospitaliers sont réparties en plusieurs sous-séries, les sous-séries DH-DEPOT/ENFANTSTROUVES et la sous-série ENFANTS ASSISTES. Cette dernière concerne les hospices des enfants trouvés, du Faubourg-Saint-Antoine, de la Pitié, de la Barrière de Sèvres, des enfants trouvés et orphelins puis enfants assistés. Les archives permettent d'éclairer à la fois le fonctionnement et les activités de chaque hospice. L'établissement des enfants trouvés, celui du Faubourg-Saint-Antoine et celui des enfants trouvés et orphelins puis enfants assistés sont particulièrement bien documentés.

Les registres de procès-verbaux d'admission et les pièces relatives au fonctionnement de l'hospice des enfants trouvés de la sous-série ENFANTS ASSISTES complètent les registres d'admission de la sous-série D2H-DEPOT/ENFANTSTROUVES. On peut y trouver aussi bien des renseignements sur le placement des enfants que sur le recrutement et la gestion des nourrices grâce aux dossiers individuels de meneurs et aux registres de placements des enfants en nourrice.

Pour l'hospice du Faubourg-Saint-Antoine, il existe de nombreux registres d'admission qui méritent d'être rapprochés des registres de placements afin de suivre le parcours de l'enfant, de son entrée à l'hospice jusqu'à sa sortie. En effet, ils indiquent le numéro d'immatriculation de l'enfant et tous ses mouvements (envoi à la campagne, en apprentissage, dans des manufactures...). Les placements et le suivi des enfants de cet hospice sont très bien documentés contrairement au fonctionnement de l'hospice en lui-même pour lequel il n'existe que quelques documents sur la gestion du personnel, l'accueil temporaire de malades extérieurs, et les activités de l'église des orphelins et orphelines de Paris.

Les archives concernant l'hospice de la Pitié et l'hospice de la Barrière de Sèvres sont essentiellement composées de registres ou de dossiers d'admission à l'hospice et de placements des enfants. Si elles sont peu fournies pour expliquer le fonctionnement des structures, elles permettent néanmoins d'appréhender les spécificités de chacun des deux établissements, la Pitié n'accueillant que des orphelins et des enfants d'indigents de plus de deux ans, la Barrière de Sèvres se spécialisant dans l'accueil des orphelins.

Enfin, pour l'hospice des enfants trouvés et orphelins, devenu hospice des enfants assistés en 1860, les archives concernent à la fois le fonctionnement (administration, personnel, comptabilité, aides et secours) et les activités de l'institution. Là encore, comme pour les autres établissements, on trouve des registres d'admission, des registres de baptême, des registres de mouvements des enfants (réintégrations ou décès), des documents relatifs au placement des enfants (campagne, apprentissage) et à l'infirmerie.

TRIS ET ÉLIMINATIONS

Quelques documents isolés sans aucun lien avec les fonds ont été retirés pour être réintégrés dans les fonds correspondants aux Archives de Paris. D'autres traitant de l'Assistance publique de manière transversale, ou produits par des établissements relevant toujours de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (AH-HP) ont été dévolus au service des archives de l'AP-HP (Kremlin-Bicêtre).

Le travail de tri et d'identification des documents des différentes parties de fonds ont permis de faire des rapprochements entre eux mais aussi de repérer les documents en double devant être éliminés en conservant ceux en meilleur état. C'est pourquoi, certaines cotes en D1X4 et en ENFANTS ASSISTES sont désormais vacantes²⁰².

CLASSEMENT

On peut distinguer plusieurs phases de classement des fonds de l'assistance aux enfants : les sous-séries D1X4 et D2X4 ont été classées en 1984, tandis que les sous-séries D3X4, D4X4, D5X4, D6X4 l'ont été en 2003, tout comme celle ENFANTS ASSISTES et D2H-DEPOT et mis à jour entre 2011 et 2018.

Le premier travail de classement et de recotation de la sous-série ENFANTS ASSISTES en 2003²⁰³ s'est focalisé sur les archives sérielles relatives aux admissions

²⁰² Les cotes devenues vacantes en D1X4 sont : 1 ; 2 ; 25 ; 110 ; 111 ; 116 ; 117 ; 136-137 ; 140-146. Il convient de noter que la cote D1X4 45 était déjà vacante au moment du reclassement. L'ouvrage initialement coté D1X4 11 a été extrait et mis en bibliothèque sous la cote 4X2770.

Pour la sous-série ENFANTS ASSISTES, ont été éliminées les cotes : 983-984 ; 987 ; 989 ; 994 ; 996-997 ; 1000 ; 1004 puisqu'il s'agit de registres tenus en double. Ont été conservés ceux en meilleur état.

²⁰³ Archives du service des Archives de Paris, 72W 42.

d'enfants produites par l'hospice des enfants trouvés et l'hospice des enfants trouvés et orphelins : les archives ont été réparties entre les sous-séries D2H-DEPOT ENFANTS/TROUVES, D3X4, D4X4, D5X4 et celles des agences de placement en D6X4.

Dans le cadre de leur projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE), le service des archives publiques des Archives de Paris a engagé le retraitement des fonds de l'aide sociale à l'enfance conservés dans ses locaux. Ainsi, en 2019, est initiée la poursuite du classement de la sous-série ENFANTS ASSISTES des articles 258 à 2980. L'objectif était de reprendre l'instrument de recherche de 1984 et de le rendre plus compréhensible et accessible pour les lecteurs. Il a fallu effectuer une vérification systématique des descriptions de l'inventaire originel pour les valider ou revoir les analyses documentaires. Ce travail de classement a permis de mettre en lumière les archives des différentes institutions productrices d'archives sur l'assistance aux enfants pendant plus de trois siècles : celles des hospices accueillant des enfants, complémentaires de séries déjà décrites aux Archives de Paris, ainsi que celles du service en charge des enfants assistés, celles de l'inspection et celles concernant l'admission et la prise en charge des enfants.

En 2021, l'objectif était de poursuivre le travail de classement engagé et de faire un instrument de recherche méthodique²⁰⁴ comprenant l'ensemble des fonds de l'assistance aux enfants afin d'en assurer une lisibilité d'ensemble. L'analyse et le tri des documents des parties de fonds isolés ont été les étapes du travail qui ont pris le plus de temps. En effet, il s'agissait de reprendre intégralement l'inventaire du D1X4 réalisé en 1984 en retravaillant les différentes analyses. Il a ensuite fallu vérifier, revoir et harmoniser les analyses archivistiques du bordereau de récolement du versement des Archives départementales des Hauts-de-Seine pour faire un bordereau normalisé. Ce travail a permis d'identifier les registres qui complétaient des ensembles déjà identifiés ou ceux qui, au contraire, étaient des doubles à éliminer. À ces deux ensembles composés de registres, s'ajoutaient des boîtes remplies de documents retrouvés ici et là concernant le service des enfants assistés. Ce vrac avait été récolé, à la pièce : il s'agissait donc de reprendre les analyses, de faire des rapprochements physiques et intellectuels entre les différentes pièces afin d'établir une cohérence de l'ensemble et de faire un inventaire normalisé avant de reconditionner ces liasses de manière pertinente.

La réalisation du plan de classement de l'instrument de recherche méthodique, devant agréger tous les fonds et parties de fonds, a été très complexe en raison de la volumétrie importante, du mélange des ensembles (notamment pour les ENFANTS ASSISTES), de la description parfois pièce à pièce ou encore de la complexité du fonctionnement et des attributions du service des enfants assistés.

²⁰⁴ L'instrument de recherche méthodique est un instrument de recherche décrivant chaque article dans l'ordre logique lorsque celui-ci diffère de l'ordre des cotes.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

STATUT JURIDIQUE

Les archives présentées dans ce répertoire méthodique sont des archives publiques telles que les définit l'article L. 211-4 du Code du patrimoine.

ACCESSIBILITÉ

Conformément au Code du Patrimoine, les documents sont communicables immédiatement²⁰⁵ sauf les documents contenant des informations médicales (120 ans à compter de la date de naissance ou 25 ans à compter de la date de décès de l'intéressé²⁰⁶) et les documents concernant la vie privée (délai de 50 ans²⁰⁷).

BIBLIOGRAPHIE

Les cotes des ouvrages sont indiquées entre crochets quand ceux-ci sont conservés dans la bibliothèque des Archives de Paris.

Sur l'Assistance publique :

Ouvrages généraux :

Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *Cent ans d'assistance publique à Paris (1849-1949)*, Paris : Administration générale de l'Assistance publique, 1949²⁰⁸. [10Eb93]

Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *L'Assistance publique en 1900*, Montévrain : École d'Alembert, 1900. [10Eb27]

Administration générale de l'Assistance publique (Paris), *L'Œuvre d'assistance publique à Paris : mémento des secours publics et des établissements d'assistance à Paris*, Berger-Levrault, Paris, 1908. [57Db1]

Code de l'hôpital-général de Paris, ou Recueil des principaux édits, arrêts, déclarations & règlements qui le concernent, ainsi que les maisons & hôpitaux réunis à son administration, 1786, Bibliothèque nationale de France.

²⁰⁵ Art. L. 213-1 du Code du patrimoine.

²⁰⁶ Art. L. 213-2, I-2° du Code du patrimoine.

²⁰⁷ Art. L. 213-2, I-3° du Code du patrimoine.

²⁰⁸ À noter, la présence de 165 pages de photographies et d'illustrations dont quelques-unes concernant le service de l'enfance.

DUPONT Marc, *L'assistance publique - Hôpitaux de Paris : organisation administrative et médicale*, Collection : Les dossiers de l'AP-HP, Paris : Assistance publique-Hôpitaux de Paris ; Vélizy : Doin, 1998. [8X4376]

DUPONT Marc et SALAÛN RAMALHO Françoise, *L'assistance publique - Hôpitaux de Paris*, Collection Que sais-je ? n°3505, Paris : Presses universitaires de France, 2010. [8X5167]

IMBERT Jean, « L'Assistance publique à Paris de la Révolution française à 1977 » dans *L'administration de Paris (1789-1977)*, actes du colloque tenu au Conseil d'État le 6 mai 1978, Genève : Droz ; Paris : Champion, 1979, pp. 79-107. [8X1042]

TENON Jacques, *Mémoire sur les hôpitaux de Paris*, 1788, Bibliothèque Nationale de France, mise en ligne 2012.

RICHE Sophie et RIQUIER Sylvain (sous la dir. de), *Des hôpitaux à Paris : état des fonds des archives de l'AP-HP, XII^e-XX^e siècle*, Collection : Histoire des hôpitaux, Paris, Assistance publique, 2000. [8X3673]

Almanach royaux, impériaux, nationaux. [PER201]

Arrêtés et instructions :

Les recueils des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1856 à 1958 sont également cotés en DIXI.

Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1849 à 1855, Paris, 1855. [PER629/1]

Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1871 à 1880, Paris, 1888. [PER629/4]

Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1881 à 1888, Paris, 1889. [PER629/5]

Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1889 à 1894, Paris, 1895. [PER629/6]

Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1895 à 1898, Paris, 1899. [PER629/7]

Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1903 à 1905, Paris, 1906. [PER629/9]

Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique de 1906 à 1908, Paris, 1909. [PER629/10]

Recueil des lois, ordonnances et décrets applicables à l'Administration générale de l'Assistance publique, Paris, 1887. [PER630/1]

Sur les enfants assistés et les hospices :

Administration générale de l'assistance publique (Paris), *Les enfants assistés, pupilles du département de la Seine*, Montévrain : École d'Alembert, 1929. [57Db6 (1)]

ALCINDOR Émile, *Les enfants assistés*, Paris, 1912.

BARDET Jean-Pierre et BRUNET Guy (sous la dir.), *Noms et destins des Sans Famille*, Paris : PUPS, DL, Collection Roland Mousnier 32, 2007.

BOUSSAULT Fernand, *L'Assistance aux Enfants abandonnés à Paris, du XVIème au XVIIIème siècle*, Paris : Rodstein, 1937. [10Eb24]

CADORET Anne, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" » dans *Études rurales*, n°107-108, 1987. Numéro thématique « Paysages ». pp. 195-213.

CAPELIER Flore, « Comprendre la protection de l'enfance - L'enfance en danger face au droit », *Journal du droit des jeunes*, 2015/5-6 (N° 345-346).

CAPUL Maurice, *Abandon et marginalité : les enfants placés sous l'Ancien Régime*, Toulouse : Privat, 1989.

CHAVINIÉ Jacques et PONSOT Gérard, *Hôpital Saint-Vincent-de-Paul*, Paris : Assistance publique - Hôpitaux de Paris, 1999. [8X5672]

DEHAUSSY Jacques, *L'assistance publique à l'enfance : les enfants abandonnés*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1951.

DELMAS Yvette, *Tombés du nid : un combat pour la vie*, Sansac-de-Marmiesse : Eivlys éditions, 2019. [4X2845 (1)]

DUCLOS Pierre, *Les Enfants de l'oubli : du temps des orphelins à celui des DDASS*, Paris, Éd. du Seuil, 1989. [8X5669]

DUPOUX Albert, *Sur les pas de Monsieur Vincent. Trois cents ans d'histoire parisienne de l'enfance abandonnée*, Paris, Revue de l'assistance publique à Paris, 1958. [10Eb36]

HEUZÉ Thomas, *Naissance et abandon de l'enfant à l'hôpital au début du XIX^{ème} siècle : l'administration et l'enfant*, mémoire de maîtrise Histoire sous la dir. de monsieur le professeur Jean-Pierre Bardet et Madame Scarlett Beauvalet, Paris IV, 1998-1999. [4X115]

JABLONKA Ivan, *Ni père ni mère : histoire des enfants de l'assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006. [8X4371]

LALLEMAND Léon, *Histoire des enfants abandonnés et délaissés : études sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation*, Paris : A. Picard : Guillaumin, 1885.

LAPLAIGE Danielle, *Sans famille à Paris. Orphelins et enfants abandonnés de la Seine au XIX^e siècle*, Païdos histoire, Centurion, 1989. [8X5661]

MÉTÉRIÉ-LARREY Louis-François, *De l'Administration des enfants assistés : répertoire méthodique de la législation et des instructions ministérielles*, Paris ; Nancy : Berger-Levrault, 1897. [8X709]

REBEILLARD Étienne, *Les enfants assistés : assistance et assistés : historique, réglementation : lois des 27 et 28 juin 1904, règlement du département de la Seine*, Paris, H. Dunod et E. Pinat, 1908. [4Db34]

ROBIN Isabelle et WALCH Agnès, « Géographie des enfants trouvés de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans *Histoire, économie et société*, 1987, 6^e année, n°3. Numéro thématique « L'enfant abandonné », pp. 343-360.

ROBIN Isabelle et WALCH Agnès, « Les billets trouvés sur les enfants abandonnés à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans *Enfance abandonnée et société en Europe, XIV^e-XX^e siècle*, Actes du colloque international de Rome (30 et 31 janvier 1987), Rome : École Française de Rome, 1991. pp. 981-991.

ROBIN Isabelle, « Dans les langes, les bonnets et les poches des enfants : les papiers et objets des abandonnés de Paris (XVII^e-XX^e siècle) » dans BERCEÉ Yves-Marie (sous la dir.), *Archives des gens simples*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, pp. 159-178. [8X6248]

ROBIN-ROMERO Isabelle, *Les orphelins de Paris : enfants et assistance aux XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris : PUPS, DL 2007.

ROLLIN Nicole, « Un hôpital disparu : l'ancien hôpital de la Pitié » dans *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, septembre 2007, n°126, p. 4-14.

TERME Jean-François et MONFALCON Jean-Baptiste, *Histoire des enfants trouvés*, Paris, Paulin, 1840.

Mémoire historique et instructif sur l'hospice de la Maternité, Paris : Imprimerie des Hospices civils, 1808. [34Eb4]

Monographie des services départementaux : Cabinet du préfet ; Personnel ; Beaux-Arts ; Secrétariat général ; Secrétariat du Conseil général ; Service du matériel ; Affaires départementales ; Enseignement ; Aliénés ; Finances ; Enfants assistés, Paris, Imprimerie municipale, 1906. [8X3239]

Rapport au ministre de l'Intérieur sur le service de l'hospice dépositaire des enfants assistés du département de la Seine situé à Paris rue Denfert-Rochereau en 1882 (ancien D1X4 11). [4X2770]

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

ARCHIVES DE PARIS

Assistance publique

D1X1 1-69 Administration générale de l'Assistance publique à Paris. - Réglementation et instructions (1856-1956). Conseil de surveillance (1887-1917).

Service des enfants assistés puis service de l'assistance à l'enfance puis aide sociale à l'enfance

2416W 1-90 Enfants assistés : registres d'admission, 2^e série (1916-1969), conseil de famille (1905-1984), administration générale (1835-1980), agences de placement (1913-1976), œuvres privées d'adoption (1942-1963).
1835-1984

2961W 1-35 Agence de placement puis service d'accueil et de placement familial de Bellême (Orne) : registres des admissions dans les hospices et hospitalisations, carnets d'effectifs et de protection du premier âge, répertoires des enfants, registres des placements, registres des traitements du personnel.
1904-2000

2479W 1-129 Enfants assistés : comptabilité et suivi des enfants en agences d'Auxerre, Avallon, Cravant et Toucy (Yonne). Admissions à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul.
1872-1970

2507W 1-20 Service des enfants assistés. - Agences de placement : création, fonctionnement, activité, aménagements, plans, fermeture (classement dans l'ordre alphabétique des agences).
1891-1994

Enfants assistés, admission et placement

D2HDEPOT/ENFANTSTROUVES 74-1388
Enfants trouvés (1639-1838). Enfants en dépôt (1826-1838).
1639-1838

D3X4 1-228 Enfants trouvés (1743-1858), puis enfants assistés (1859-1906) puis pupilles de l'Assistance (1906-1922) ; enfants moralement abandonnés (1881-1906) puis temporairement recueillis (1906-1921) ; enfants en dépôt (1839-1922) ; enfants secourus (1879-1911) : répertoires alphabétiques d'admission.
1743-1922

D4X4 1-568 Enfants trouvés (1839-1858), puis enfants assistés (1859-1906) puis pupilles de l'Assistance (1906-1922) ; enfants moralement abandonnés (1881-1906) puis temporairement recueillis (1906-1921) ; enfants en dépôt (1839-1922) ; enfants secourus (1879-1911) : registres chronologiques d'admission (classement par ordre des numéros matricules). Registre des procès-verbaux d'abandon classés par date d'autorisation préfectorale (1877).
1839-1922

D5X4 1-3942 Enfants assistés (1839-1906) puis pupilles de l'Assistance (1906-1922) ; enfants moralement abandonnés (1881-1906) puis enfants temporairement recueillis (1906-1940) ; enfants en dépôt (1903-1922) ; enfants secourus (1914) : dossiers individuels d'admission.
1639-1922

D2HDEPOT/ENFANTSTROUVES 336(1)-1269(1), D5X4 152(1)-2701(1)
Administration générale de l'Assistance publique. Hôpital des enfants trouvés : documents figurés et objet rattachés aux dossiers d'enfants trouvés ou assistés.
1647-1980

Agences de placement

D6X4 1-88 Fonds de l'agence d'Abbeville (Somme) : dossiers individuels de placement.
1826-1919

D6X4 1174-1290	Fonds de l'agence d'Alençon (Orne) : dossiers individuels de placement. 1883-1930
D6X4 89-102	Fonds de l'agence d'Arras (Pas-de-Calais) : dossiers individuels de placement des enfants assistés puis pupilles de l'Assistance (à compter de 1906). 1891-1919
D6X4 1172-1773	Fonds de l'agence d'Autun (Saône-et-Loire) : dossiers individuels de placement. 1855-1926
D6X4 420-795	Fonds de l'agence d'Auxerre (Yonne) : dossiers individuels de placement. 1919-1943
D6X4 796-884	Fonds de l'agence de Blois (Loir-et-Cher) : dossiers individuels de placement. 1877-1943
D6X4 325-403	Fonds de l'agence de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) : dossiers individuels de placement. 1874-1919
D6X4 250-324, 1291-1355	Fonds de l'agence de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) : dossiers individuels de placement. 1865-1930
D6X4 108-249	Fonds de l'agence d'Écommoy (Sarthe) : dossiers individuels de placement. 1837-1934
D6X4 103-107	Fonds de l'agence de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) : dossiers individuels de placement. 1866-1919
D6X4 404-419	Fonds de l'agence de Moulins (Allier) : dossiers individuels de placement. 1880-1919
D6X4 885-1171	Fonds de l'agence de Vichy (Allier) : dossiers individuels de placement. 1867-1954

- 13PH 1-2 Journal de Mathieu Tarnet (directeur de l'agence d'Écommoy et directeur de l'agence d'Avallon).
1910-1952
- 2578W 1-89 Agence de placement de Montluçon (Allier) : administration, effectifs, comptabilité.
1867-1967
- 2963W 1-19 Agences de placement d'Écommoy, de Connerré et de Saint-Calais (Sarthe) : carnets d'effectifs, rapports journaliers, registres des dépenses, des pensions, livre de caisse.
1889-1992
- 3089W 1-6 Agence de placement d'Antony (Hauts-de-Seine) : carnet d'effectifs (1992-1995) et journal grand-livre de comptabilité (1971-1979). Service central : registre des mariages des enfants assistés (1968-1978). Agence de placement d'Avallon : registres des sommes reçues par les enfants placés. Centre médical de l'Épée-de-Bois : journal grand-livre de comptabilité.
1897-1996
- 3190W 1-191 Agences de placement d'Auxerre (Yonne), d'Avallon (Yonne), de Lormes (Nièvre), d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), de Saulieu (Côte-d'Or), de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), de Château-Chinon (Nièvre), de Luzy (Nièvre), de Moulins-Engilbert (Nièvre), de Toucy (Yonne), de Cravant (Yonne), d'Ouanne (Yonne) et de Quarré-les-Tombes (Yonne). - Carnets d'effectifs et registres comptables.
1822-1991
- 3294W 1-37 Agence de placement d'Avallon (Yonne) : livres de caisse. [suite du versement 3190W].
1888-1962

Établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance, fonctionnement et activités

- D2X6 1-77, 3758W 1-148
Asile Ledru-Rollin (1892-1942). Maison Maternelle Ledru-Rollin (1942-1971). Foyer de jeunes filles Ledru-Rollin (1971-1975). Centre professionnel de l'aide sociale à l'enfance de la Seine et foyer de Vaugirard (1949-1969). Foyer de Vaugirard (1955-1976). Foyer Ledru-Rollin (1975-1980). Centre maternel Ledru-Rollin (1986-2000). Fonctionnement et activités.
1892-2000

2687W 1-7	Centre maternel Ledru-Rollin, puis Maison Maternelle Ledru-Rollin (Fontenay-aux-Roses, Hauts-de-Seine). - Comptabilité. Suivi des enfants assistés.	1899-1980
2014W 1-58	Asile puis maison maternelle Michelet (13 ^e arrondissement, Paris) : registres alphabétique et chronologique d'admission.	1893-1982
2655W 1-2	Maison maternelle Jean-Baptiste Dumas puis Centre Marie-Béquet de Vienne (17 ^e arrondissement, Paris). - Administration générale. Suivi des enfants assistés.	1940-1960
2741W 1-9	Centre éducatif et de formation professionnelle Les Caillouets de Bénerville (Blonville-sur-Mer, Calvados). - Suivi des enfants assistés. Comptabilité.	1963-1980
2742W 1	Centre éducatif et de formation professionnelle de Villepreux (Villepreux, Yvelines). - Suivi des enfants assistés.	1969-1981
2685W 1-159	Centre éducatif et de formation professionnelle d'Alembert (Montévrain, Seine-et-Marne): dossiers individuels des jeunes confiés par le service de l'aide sociale à l'enfance.	1851-2005
2958W 1-132	Centre éducatif et de formation professionnelle Le Nôtre (Sonchamp, Yvelines). - Comptabilité. Gestion du personnel. Suivi des enfants assistés.	1865-1995
2986W 1-37	Asile Saint-Joseph, puis Fondation Gréban de Pontourny, puis Centre éducatif et de formation professionnelle de Pontourny (Avoine, Indre-et-Loire). - Comptabilité. Gestion du personnel. Admissions et suivi des enfants assistés.	1903-1972
2686W 1-45	Hôpital de Forges les Bains et Orphelinat Riboutté-Vitallis (Forges-Les-Bains, Essonne) : gestion du personnel, suivi des enfants assistés.	1848-2000

2875W 1	Orphelinat Sainte-Jeanne à Enghien-les-Bains (Val-d'Oise) : registre matricule des pensionnaires.	1889-1973
3499W 1-2	Orphelinat Prévost puis Institution départementale Gabriel-Prévost (Cempuis, Oise). - Registre de sortie des élèves (1884-1988). Liste nominative des enfants admis (1875-1894). Liste nominative des élèves sortis (1924-1931).	1875-1988
1335W 1-78	Institution départementale Gabriel-Prévost (Cempuis, Oise). - Dossiers d'élèves.	1874-1983
D89J 1-6	Legs Gabriel Prévost : archives relatives à Gabriel Prévost et à l'institution de Cempuis (Oise).	1797-1898

ARCHIVES DE L'AP-HP

Le décret du 5 décembre 1961 relatif à l'organisation des services de l'enfance dans le département de la Seine décharge l'Assistance publique du service des enfants assistés au profit du département de Paris. Les dossiers individuels afférents sont transférés au département de Paris. De ce fait, le service des Archives de l'AP-HP ne conserve que les archives liées à l'activité de l'administration du service des enfants assistés, de la direction des nourrices et des écoles professionnelles (écoles d'Alembert, Le Nôtre, de Port-Hallan, Roudil, d'Yzeure).

Pour accéder aux inventaires et aux fonds, il convient de consulter le site internet du service des archives de l'AP-HP (<http://archives.aphp.fr>).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES HAUTS-DE-SEINE²⁰⁹

Versements ou parties de versements contenant des dossiers des agences de placement dépendant du département de la Seine (enfants placés jusqu'en 1946 ; la majorité légale est à 21 ans en 1968)

1222W 1-125	Agence de Saint-Amand-Montrond (Cher) : administration générale, accueil et placement des enfants (registres de deniers pupillaires, registres d'admission et de mutation, fiches individuelles).	1896-1985
1223W 1-125	Agence de La Châtre (Indre) : administration générale, accueil et placement des enfants (registres de deniers pupillaires, registres d'admission et de mutation, fiches individuelles).	1888-1978
1224W 1-71	Agence de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier) : administration générale, accueil et placement des enfants (registres de deniers pupillaires, registres d'admission et de mutation, fiches individuelles).	1897-1988
1673W 1-204	Agence de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier) : dossiers individuels.	1927-1983
1737W 1-169	Agence de La Châtre (Indre) : dossiers individuels.	1939-1980
1738W 1-184	Agence de Saint-Amand-Montrond (Cher) : dossiers individuels.	1929-1982

²⁰⁹ Suite à la loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne, un décret d'application en date du 3 octobre 1967, a réparti les agences de placement du service des enfants assistés de l'ancien département de la Seine entre les nouveaux départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. À cette occasion, les enfants encore mineurs placés dans ces agences sont passés sous la tutelle des nouveaux préfets. Mais les dossiers d'agence clos des enfants déjà majeurs à cette date, n'ont été jusque-là que très peu rétrocedés au département de Paris, héritier du département de la Seine, comme ceux des agences dévolues à la Seine-Saint-Denis. Les Archives départementales des Hauts-de-Seine conservent ceux des enfants placés dans les agences de Saint-Amand-Montrond (Cher), La Châtre (Indre), Saint-Pourçain-sur-Sioule et Montluçon (Allier).

133WP 1-83, 340WP 1-27

Agences de Montluçon, Allier (133WP 1-64 et 340WP 1-27), de La Châtre, Indre (133WP 65), de Saint-Pourçain-sur-Sioule, Allier (133WP 66-79), de Saint-Amand-Montrond, Cher (133WP 80-83) : dossiers d'enfants sortis du dispositif entre 1919 et 2001.

1919-2001

1407W 1-1496

Pouponnière Paul-Manchon à Antony (Hauts-de-Seine) : administration générale, services d'enfants, cours de préparation aux écoles d'infirmières, accueil parents isolés.

1911-2016

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE²¹⁰

Versements ou parties de versements contenant des dossiers des agences de placement dépendant du département de la Seine (enfants placés jusqu'en 1946 ; la majorité légale est à 21 ans en 1968)

- *Toutes agences (Nièvre)*

545W 1-2

Enfants placés dans la Nièvre (agences de Decize, Cosne-sur-Loire, Prémery, Nevers) de 1862 à 1917 : fiches individuelles.

1862-1917

2506W 1-3

Enfants placés (toutes agences), activité professionnelle : fiches individuelles et nominatives de retraite ouvrière.

1896-1929

2506W 4-5

Enfants placés (toutes agences), activité professionnelle : fiches individuelles nominatives d'assurance sociale.

1918-1949

2506W 6-44

Enfants placés (toutes agences) : registres d'entrée.

1878-1972

²¹⁰ Suite à la loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne, un décret d'application en date du 3 octobre 1967, a réparti les agences de placement du service des enfants assistés de l'ancien département de la Seine entre les nouveaux départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. À cette occasion, les enfants encore mineurs placés dans ces agences sont passés sous la tutelle des nouveaux préfets. Mais les dossiers d'agence clos des enfants déjà majeurs à cette date, n'ont été jusque-là que très peu rétrocédés au département de Paris, héritier du département de la Seine, comme ceux des agences dévolues à la Seine-Saint-Denis. Les archives départementales du Val-de-Marne conservent les dossiers des enfants placés dans les agences de Cosne, Decize, Prémery et Nevers (Nièvre).

2506W 45-50 Enfants placés (toutes agences) : certificats d'origine et carnets d'effectifs. 1866-1981

- *Cosne-sur-Loire (Nièvre)*

1911W 1-71 Enfants placés (toutes catégories) de 1890 à 1960 : dossiers individuels sociaux et médicaux. 1890-1960

2406W 1-384 Enfants placés (pupilles) de 1897 à 1981 : dossiers individuels sociaux et médicaux. 1897-1981

2406W 385-444 Fonctionnement de l'agence de placement. 1897-1981

- *Nevers (Nièvre)*

504W 1-50 Enfants placés (pupilles) de 1874 à 1946 : dossiers individuels, sociaux et médicaux. 1874-1946

- *Decize (Nièvre)*

505W 1-49 Enfants placés (pupilles) de 1874 à 1946 : dossiers individuels, sociaux et médicaux. 1874-1946

- *Prémery (Nièvre)*

506W 1-64 Enfants placés (pupilles) de 1874 à 1946 : dossiers individuels, sociaux et médicaux. 1874-1946

2038W 1-122 Enfants placés (toutes catégories) de 1880 à 1960 : dossiers individuels sociaux et médicaux. 1880-1960

II/ INSTRUMENT DE RECHERCHE

ADMINISTRATION EN CHARGE DES ENFANTS ASSISTÉS

Fonctionnement du service en charge des enfants assistés.

Administration générale.

1807-1950

ENFANTSASSISTES 2373 Réunions du Conseil général des hospices de la Seine, puis de l'administration générale de l'Assistance publique : procès-verbaux de séances (1807-1845), arrêtés (1852-1853, 1861, 1863-1864, 1867, 1869, 1872-1873, 1875-1878).

1807-1878

ENFANTSASSISTES 2373, D1X4 397 Instructions et procédures.

1820-1905

ENFANTSASSISTES 2373, D1X4 397 Instructions générales.

1820-1863

ENFANTSASSISTES 2373 Usages des imprimés et feuilles administratives : circulaires, instructions, notes (1820-1863). Étude des intructions relatives à la tenue des registres comptables pour le paiement des nourrices, pour la gestion des layettes et vêtements, pour le service des orphelins [vers 1823]. Instructions relatives à la pose de colliers sur les enfants trouvés (s.d.), au paiement des mois de nourrices (12 mai 1837), à la réorganisation de l'agence des travaux et de bâtiments (2 novembre 1853). Note relative aux problèmes de l'envoi des enfants malades à l'hospice des enfants assistés [après 1849].

1820-1863

D1X4 397 Mémoire sur la question du domicile de secours des enfants pauvres et abandonnés présenté au préfet de la Seine (1846). Proposition de loi faite au Sénat par le directeur de l'Assistance publique lors de la séance du 4 mars 1856 relative au sort des enfants confiés à l'Assistance publique, notes du préfet de la Seine et du directeur de l'Assistance publique (1856).

La proposition de loi de 1856 préconise que tous les enfants confiés à l'Assistance publique soient déclarés « enfants adoptifs de l'État », que chaque département dispose au moins d'un tour, que la paye aux mères-filles soit interdite, que les enfants âgés de plus de 6 ans restent dans leur famille nourricière ou intègrent un établissement spécial de bienfaisance (garçons), une congrégation religieuse (filles), une maison hospitalière spéciale (enfants infirmes), un établissement ou une colonie en Algérie (garçons de plus de 10 ans).

1846, 1856

D1X4 397 Enfants assistés. - Instruction sur le service des enfants trouvés, abandonnés et orphelins placés à la campagne, note du préfet, rapport du

directeur de l'Assistance publique (1851). Suppression de la taxe de droit de recherche pour les mères demandant des nouvelles : note du ministre de l'Intérieur, comptes rendus du préfet de la Seine et du directeur de l'Assistance publique (1857-1858). Circulaire du ministre de l'Intérieur au préfet de la Seine concernant les conditions et la procédure d'admission des enfants assistés dans le cadre de l'élaboration d'un projet de loi révisant la législation, note au directeur de l'Assistance publique (1891). Projet d'un règlement sur le service des enfants assistés : rapport, projet de règlement imprimé et procès-verbaux de la sous-commission (1905).

1851-1905

D1X4 397 Protection des nourrissons. - Circulaire de la préfecture de police sur les instructions relatives à l'exécution de la loi concernant la protection des nourrissons (1879). Affiche de l'ordonnance de la préfecture de police concernant les nourrices, sevruses et gardeuses et les personnes qui s'entremettent pour leur confier des enfants (1^{er} février 1878), loi et décret relatifs à la protection des enfants du premier âge et en particulier des nourrissons (1875-1877).

La loi est votée le 23 décembre 1874 et promulguée le 8 janvier 1875, son décret d'application le 27 février 1877.

1875-1879

D1X4 397 Mères en couche. - Femmes enceintes étrangères au département de la Seine : rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, extrait d'un arrêté du préfet de la Gironde.

1856

D1X4 3-10, 12-24, 109b, 111-115, 118-135, 138-139, 391-395, 397 Relations avec les autorités de tutelle.

Est indiqué le nom du service porté sur la tranche des registres étant entendu que celui-ci peut évoluer en fonction de la période concernée (changements spécifiés en complément de la description.

1851-1950

D1X4 3-7, 118-135, 138, 391-395, 397 Rapports annuels du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine.

Rapports structurés en 2 parties : gestion (compte moral et compte financier) et propositions de budget. Comportent des annexes notamment des tableaux statistiques sur les mouvements des enfants assistés.

1854-1950

D1X4 391 Service des enfants trouvés et assistés.

1854-1860

D1X4 3-4, 138, 392-395 Service des enfants assistés.

1861-1885

D1X4 392 1861-1870.

D1X4 393 1869-1878.

D1X4 394 1879-1882.

D1X4 395 1881-1885.

D1X4 3 1886-1891.
D1X4 4 1892-1895.
D1X4 138 1896-1897.

Contient un rapport d'inspection (1896) et un rapport au Conseil général de la Seine (1897) sur le service des enfants assistés.

D1X4 5-6, 118 Service des enfants maltraités ou moralement abandonnés de la Seine.

Contient de plus une partie sur les écoles professionnelles.

1880-1898

D1X4 5 1880-1889.
D1X4 6 1890-1896.
D1X4 118 1897-1898.

D1X4 7, 119-135, 397 Service des enfants assistés et moralement abandonnés de la Seine.

Changement du nom du service : service des enfants assistés et moralement abandonnés jusqu'en 1905 ; service des enfants assistés de 1906 à 1936 ; service des enfants assistés et de la protection des enfants du premier âge de 1937 à 1942 ; service de l'enfance de 1943-1944 ; service de l'assistance à l'enfance de 1945 à 1950.

Changement dans la structure du rapport : pour 1906-1936 : compte moral et administratif et compte financier de l'année suivante ; pour 1937-1950 : statistiques et rapports annuels.

1895-1952

D1X4 7 1895-1899.
D1X4 119 1899-1901.
D1X4 120 1902-1904.
D1X4 121 1905-1907.
D1X4 122 1908-1910.
D1X4 123 1911-1913.
D1X4 124 1914-1916.
D1X4 125 1917-1919.
D1X4 126 1920-1922.
D1X4 127 1923-1926.
D1X4 128 1927-1929.
D1X4 129 1930-1932.
D1X4 130 1933-1935.
D1X4 131 1936-1938.
D1X4 132 1939-1941.
D1X4 133 1942-1944.
D1X4 134 1945-1947.
D1X4 135 1948-1950.
D1X4 397 1951-1952.

D1X4 8-10, 111-114 Rapports annuels au Conseil général de la Seine.

1875-1937

D1X4 8 Service des enfants assistés.

1875-1892

D1X4 9 Service des enfants moralement abandonnés.

1879-1892

D1X4 10 Service des enfants assistés et des enfants moralement abandonnés.

1893-1897

D1X4 112-114 Service des enfants assistés puis service des pupilles de la Seine et des enfants secourus.

1911-1937

D1X4 112 1911-1924.

D1X4 113 1925-1932.

Changement du nom du service en 1927 : service des pupilles de la Seine et des enfants secourus.

D1X4 114 1933-1937.

Changement du nom du service en 1937 : service des pupilles de la Seine, des enfants secourus et de la protection des enfants du premier âge.

D1X4 21-24 Rapports de l'inspecteur principal du service des enfants assistés de la Seine au préfet de la Seine.

Rapports structurés en deux parties : service intérieur ou service de Paris et service extérieur ou service de province, puis à partir de 1892 s'ajoute une partie sur l'inspection des enfants assistés placés dans divers établissements.

1875-1898

D1X4 21 1875-1877.

D1X4 22 1878-1885.

D1X4 23 1886-1892.

D1X4 24 1892-1898.

D1X4 12-20 Procès-verbaux de la commission départementale des enfants assistés.

Procès-verbaux manuscrits qui évoquent également à partir de 1879 les rapports des inspections des agences de placement à Paris et en province.

1876-1934

D1X4 12 13 janvier 1876 - 1 mai 1879.

Traite notamment des agences de placement en province.

D1X4 13 2 octobre 1879 - 16 décembre 1885.

Traite notamment des agences de placement à Paris et en province.

D1X4 14 23 décembre 1885 - 29 février 1888.

Traite notamment des agences de placement à Paris et en province.

D1X4 15 7 mars 1888 - 14 octobre 1891.

Traite notamment des agences de placement à Paris et en province.

D1X4 16 21 octobre 1891 - 22 novembre 1893.

Traite notamment des agences de placement à Paris et en province.

D1X4 17 29 novembre 1893 - 20 décembre 1899.

Traite notamment des agences de placement en province.

D1X4 18 30 décembre 1899 - 5 décembre 1906.

Traite notamment des agences de placement en province.

D1X4 19 12 décembre 1906 - 24 mars 1920.

Traite notamment des agences de placement en province.

D1X4 20 29 novembre 1920 - 8 mai 1934.

Traite notamment des agences de placement en province.

D1X4 115, 109b, 139 Mémoires et rapports.

1851-1893

D1X4 115 Service des enfants trouvés et assistés.

Contient un « rapport à sa majesté l'empereur sur l'emploi des enfants trouvés de France dans la colonisation de l'Algérie » (1855) ; un mémoire du préfet de la Seine présenté à la Commission départementale des enfants trouvés suivi d'un rapport du directeur de l'Assistance publique (1851) ; des rapports du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine sur le service des enfants trouvés (1852-1855) et sur le service des enfants assistés (1856-1868).

1851-1868

D1X4 109b Service des enfants assistés de la Seine.

Contient une instruction générale sur le service des enfants assistés (1871), sur le service intérieur (1877), sur le service extérieur (1876) ; une note sur l'organisation du personnel chargé de la surveillance du service extérieur des enfants assistés (1870) ; des observations sur le rapport de décembre 1869 (1873) ; des procès-verbaux de la Commission départementale des enfants assistés de la Seine (31 janvier 1872-17 novembre 1873) ; un rapport sur « l'origine des biens meubles et immeubles existant au 31 octobre 1873 dans le domaine de l'Assistance publique et spécialement affectés au service de l'hospice des enfants assistés du département de la Seine » (1873) ; des rapports faits à la commission chargée d'établir la fortune des enfants assistés (1875, 1876) ; un rapport au Conseil général (1876, 1878, 1879) ; un rapport sur l'installation de la chaire de clinique des maladies des enfants à l'hospice des enfants assistés (1879) ; un rapport au Conseil municipal de Paris (1880).

1870-1880

D1X4 139 Service des enfants maltraités ou moralement abandonnés.

Contient des rapports annuels du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1890-1892) ; des rapports annuels au Conseil général de la Seine (1891-1893).

1890-1893

D1X4 397 Organisation du service.

1837-1920

D1X4 397 Informations demandées par le ministre de l'Intérieur sur l'organisation, l'effectif des enfants et le budget : rapports et note du préfet de la Seine, rapports du directeur de l'Assistance publique, arrêté du Conseil général.

A noter, la présence des rapports du directeur de l'Assistance publique pour la création d'un poste d'inspecteur départemental (1856).

1837-1861

D1X4 397 Réorganisation des services de province des enfants assistés et de l'ancienne direction des nourrices : rapports du directeur de l'Assistance publique, arrêté du secrétaire général de la préfecture de la Seine.

1876

D1X4 397 Transfert à l'hospice dépositaire du service des nourrices destinées aux enfants secourus : notes du préfet de la Seine, rapport du directeur de l'Assistance publique.

1877

- D1X4 397 Demande d'un local spécial pour les grands élèves : rapport de l'inspecteur, note du préfet de la Seine, rapport du directeur de l'Assistance publique.
1877
- D1X4 397 Modifications des heures de convois et modifications dans les services médicaux des agences : notes pour l'inspecteur principal.
Les modifications des heures de convois concernent les agences d'Arras, de Saint-Pol, de Béthune. Les modifications dans les services médicaux concernent les agences de Chevagnes, de Montreuil-sur-Mer, de Montfort et de Rennes, de Saint-Calais.
1887
- D1X4 397 Réorganisation du 3^e bureau de la division des enfants assistés : rapports des inspecteurs au directeur de l'Assistance publique.
En 1887, le 3^e bureau de la division des enfants assistés est chargé des « Enfants secourus, secours en argent, placement en nourrices » et en 1891, il s'agit du « Service des secours pour prévenir ou faire cesser les abandons ».
1887-1891
- D1X4 397 Demande de rétablissement de l'agence de Paris : extrait du registre de délibérations du Comité des inspecteurs de la Seine, rapport au préfet de la Seine, mémoire du préfet de la Seine au Conseil général.
1920
- D1X4 397 Appel à contribution des inspecteurs pour assurer le succès de la section rétrospective relative à l'enfance lors de l'Exposition universelle de 1900 : circulaire du ministre de l'Intérieur, note du préfet de la Seine, rapport du directeur de l'Assistance publique.
1899
- D1X4 397 Accueil d'une délégation styrienne (Autriche) pour l'étude du service des enfants assistés de la Seine : note du ministre de l'Intérieur au préfet de la Seine, rapport de l'inspecteur principal au directeur de l'Assistance publique, rapport du préfet de la Seine.
1897
- D1X4 397 Rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine dans le but d'obtenir du Conseil général l'autorisation de suivre sur un pourvoi en Cassation impliquant un enfant assisté dénommé Louis Roger, note de la direction des affaires départementales.
Le jeune Louis Roger, domestique de ferme chez Nicolas Guyot, a blessé involontairement d'un coup de fusil, Jean-Marie Laudet, domestique de ferme chez M. Durand.
1899
- D1X4 397 Création d'établissements et acquisition de propriétés.
1883-1898
- D1X4 397 Projet de création. - Colonie agricole en Algérie : rapport imprimé de l'avant-projet de la délégation du Conseil général (1883). Organisation d'un quartier spécial pour les jeunes filles en correction paternelle à Yzeure (Allier) et installation d'une station pénitentiaire pour garçons dans l'ancien dépôt des enfants moralement abandonnés à Moulins (Allier) : note du

ministre de l'Intérieur, rapport du préfet de la Seine, rapport du directeur de l'Assistance publique (1887-1888). Colonie agricole à la Gondière (Marne) : projet de bail, rapport du directeur des affaires départementales, note du directeur de l'Assistance publique, note de l'inspecteur principal (1898).

1883-1898

D1X4 397 Acquisition. - École de réforme de Moisselles (Val-d'Oise) : circulaire, notes du directeur de l'Assistance publique, formulaire de fiche d'élève (1892). Legs Douchin pour la création d'un asile pour jeunes filles moralement abandonnées : note du sous-directeur aux affaires départementales, réponse de l'inspecteur principal, notes du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1890-1897).

L'immeuble du legs Douchin est situé au 90 rue du Faubourg du Temple dans le 11^e arr. de Paris (voir le dossier de legs sous la cote DO8 248).

1890-1897

Gestion du personnel.

1720-1898

D1X4 397 Inspecteurs. - Retenue sur salaire pour le cumul d'une pension de retraite militaire et d'un traitement d'inspecteur : rapport du directeur de l'Assistance publique, rapport du préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur (1852). Demande d'une augmentation de salaire au secrétaire général de la préfecture de la Seine : lettre (1877). Allocation d'une indemnité supplémentaire aux inspecteurs chargés du service des enfants moralement abandonnés : rapport du directeur des affaires départementales au ministre de l'Intérieur, à l'inspecteur principal, notes du préfet de la Seine à l'inspecteur principal et au directeur de l'Assistance publique, note du directeur des affaires départementales au chef de cabinet (1887). Indemnisation pour les visites des enfants moralement abandonnés et subvention à la caisse des retraites pour les inspecteurs et dames visiteuses des enfants assistés : notes du directeur des affaires départementales, rapports du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1887-1888). Demande de recrutement officiel d'une inspectrice indemnisée par le ministre de l'Intérieur pour la surveillance des enfants assistés et moralement abandonnés : rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1890).

1852-1890

D1X4 397 Directeurs d'agence. - Changement de dénomination des agents de surveillance en directeur d'agence : instruction du secrétaire général de la Seine, rapport de l'inspecteur principal, lettre du ministre de l'Intérieur au directeur de l'Assistance publique (1874-1881). Demande de création d'un emploi d'agent de surveillance pour l'agence de Paris et sa banlieue : lettre adressée au secrétaire général de la préfecture (1876). Circulaire du directeur de l'Assistance publique concernant les absences des directeurs d'agence (1891). Frais de tournée et suppression de primes : arrêté du directeur de l'Assistance publique sur la nomination d'une commission d'études en vue de la révision des frais de tournées et de la suppression de primes, note du directeur de l'Assistance publique, rapport de l'inspecteur principal (1878-1895).

Contient une liste des agences du service des enfants assistés et du service des enfants moralement abandonnés comprenant les frais actuels des tournées et les frais proposés.

1874-1895

D1X4 397 Commis d'agence. - D1X4 397 Remplacement pour mauvais état de santé : rapport au préfet de la Seine et à l'inspecteur principal (1877). Suppression de la fonction : rapport de l'inspecteur principal (1883).

1877-1883

D1X4 397 Médecins. - Nominations : rapports du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine, arrêtés, pièce de transmission de l'arrêté, rapport de l'inspecteur, note du préfet de la Seine au directeur de l'Assistance publique concernant les circonscriptions de Châteauneuf, d'Autun, de Saint-Calais, de Romorantin (1876-1878), arrêté du préfet de la Seine concernant la nomination à titre définitif de vingt médecins au service des enfants assistés (1887). Départs, démission du docteur Couhard chargé de la contre-visite des nourrices de la circonscription de Lucenay-l'Évêque (Saône-et-Loire) et des docteurs François et Debrabant de la circonscription de Beaune (Côte-d'Or) : rapports du directeur de l'Assistance publique, note du préfet de la Seine (1877) ; remplacements , médecin invalide ou malade : note de l'inspecteur principal, note du préfet de la Seine au directeur de l'Assistance publique (1876-1884), demande de renseignements sur les éventuels remplaçants des médecins partis : rapport de l'inspecteur principal, note du préfet de la Seine, arrêté du préfet de la Seine (1885-1892). Félicitations et récompenses, lettres de félicitations à envoyer aux médecins : rapport du directeur de l'Assistance publique, note du préfet de la Seine, listes nominatives, correspondance (1876) ; proposition de récompenses honorifiques et de distribution de médailles : correspondance, rapports de l'inspecteur principal au préfet de la Seine (1878-1893). Indemnité annuelle proposée au docteur Houzel pour le traitement des élèves scrofuleux placés à Berck et à Groffiers (Pas-de-Calais) : rapports du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1875-1876).

1875-1893

ENFANTSASSISTES 2361-2362, 678-700, 702, 2373, 2539, 2544

Meneurs.

1720-1848

ENFANTSASSISTES 2361 Documents généraux définissant le rôle des meneurs : règlements (1765-1776), circulaires destinées aux meneurs (1817-1818), demandes d'emploi (1788-1791), rapport de l'inspecteur concernant le meneur Aubry (1811).

1765-1818

ENFANTSASSISTES 2361-2362 Dossiers individuels de meneurs.

Dossier individuel pour chaque meneur par ordre alphabétique se composant généralement des pièces suivantes : autorisation d'exercice, engagement, hypothèque des biens du meneur, certificat de vie et de bonnes mœurs, bordereaux détaillant les envois en nourrice, notes, correspondance. Ponctuellement, des pièces complémentaires peuvent être jointes.

1720-1818

ENFANTSASSISTES 2361 François Aubert (1754-1777).

Se trouve en outre, un état de ses biens.

ENFANTSASSISTES 2361 M. Caron (1754-1818).

Se trouve uniquement une liste des arrondissements d'exercice du meneur (sans date).

- ENFANTSASSISTES 2361 Margueritte Cardon et Jean Emmanuel Toussaint Pellieux (1791).
Se trouve en outre, un mémoire pour exercer la fonction de meneurs (8 mars 1791), un état de ses biens immobiliers (27 mars 1791), un état des paroisses de l'arrondissement (14 novembre 1791).
- ENFANTSASSISTES 2361 Louis Clément Carpentier (1778).
Se trouve en outre, une lettre de recommandation.
- ENFANTSASSISTES 2361 Toussaint Philippe Chastellain (1751).
- ENFANTSASSISTES 2361 Simon Colle (1765).
Se trouve en outre, une lettre de recommandation (08 mai 1765).
- ENFANTSASSISTES 2361 Étienne Cormier (1781).
- ENFANTSASSISTES 2361 M. Corrot (1794).
Se trouvent une liste de postulants pour être meneurs.
- ENFANTSASSISTES 2361 Charles Damay et Jean François Damay son fils (1748-1777).
Se trouve en outre, un état des sommes à payer (1775-1776).
- ENFANTSASSISTES 2361 Marin Dery (1720).
- ENFANTSASSISTES 2361 Jean-Baptiste Dubreuil (1782).
Se trouve en outre, un acte de baptême.
- ENFANTSASSISTES 2361 M. Durand (1783).
- ENFANTSASSISTES 2361 Claude Fortin (1769).
- ENFANTSASSISTES 2361 Julien Gérard (1764-1780).
Se trouve en outre, un acte transmettant sa fonction de meneurs à son fils (1780).
- ENFANTSASSISTES 2361 Alexis Giret (1793).
- ENFANTSASSISTES 2361 Jean Gobert (1758).
- ENFANTSASSISTES 2361 M. Gouard (1793-1794).
Se trouvent en outre, deux listes des paroisses du département de M. Gouard (s.d.), un extrait du registre des délibérations du Conseil général de la commune d'Avallon (31 brumaire an II).
- ENFANTSASSISTES 2361 M. Grenier (1788-1810).
Se trouvent en outre, des mémoires et notes relatives à des enfants malades dans le département de M. Grenier (1800-1810), des réclamations de dépôts d'argent par d'anciens pupilles.
- ENFANTSASSISTES 2361 M. Hallavant (1782-1783).
Se trouvent en outre, des états de sommes à rembourser (1783).
- ENFANTSASSISTES 2361 Charles Joseph Huret (1779-1784).
- ENFANTSASSISTES 2361 M. Joly (1809).
- ENFANTSASSISTES 2362 M. Lally (1795-1810) .
Se trouvent en outre, des actes d'état civil d'enfants menés (1802), des mémoires et notes relatives à des enfants malades dans le département de Lally (1795-1810).
- ENFANTSASSISTES 2362 Jean Lambert (1804-1807).
Se trouvent en outre, des tableaux des communes où il exerce (s.d.), des états de sommes à rembourser (1804-1807).
- ENFANTSASSISTES 2362 Louis François Lévêque (1792).
- ENFANTSASSISTES 2362 François de Mangy et Marie Le Rond (1724).
- ENFANTSASSISTES 2362 M. Marel (1775-1778).
- ENFANTSASSISTES 2362 Ambroise Niquel (1759)
- ENFANTSASSISTES 2362 Jean François Pinte (1775-1788).
- ENFANTSASSISTES 2362 Marie Magdeleine Touset (1769).
- ENFANTSASSISTES 2362 M. Turquin (1792-1818).
- ENFANTSASSISTES 2362 Jacques Valeur (1771-1778).
Se trouvent en outre, des correspondances relatives aux sommes à rembourser (1774-1775).
- ENFANTSASSISTES 2362 Henri Vuarnier (1750).

ENFANTSASSISTES 2362 Jean Baptiste Vuidet (1788-1792).

ENFANTSASSISTES 678-686, 702 Registres chronologiques des bordereaux des meneurs.

Sont indiqués : nom des meneurs, nom, prénoms et numéro matricule de l'enfant, numéro de l'extrait, période de placement et sommes versées. Les bordereaux décomptent, par enfant, les sommes versées aux nourrices.

1783-1794

ENFANTSASSISTES 678 Mars - septembre 1783.
ENFANTSASSISTES 679 Mars - septembre 1788.
ENFANTSASSISTES 680 Mars - août 1789.
ENFANTSASSISTES 681 29 août 1789 - février 1790.
ENFANTSASSISTES 682 Février - juillet 1790.
ENFANTSASSISTES 702 Août 1790 - avril 1791.
ENFANTSASSISTES 683 Mai - octobre 1791.
ENFANTSASSISTES 684 Mars - septembre 1792.
ENFANTSASSISTES 685 Mars 1793 - vendémiaire an II.
ENFANTSASSISTES 686 Floréal - fructidor an II.

A noter que dans les premières pages du registre, les bordereaux sont établis par lieu de destination des enfants.

ENFANTSASSISTES 687-700 Registres par meneurs.

On y trouve trois catégories d'enfants : orphelins à la pension, orphelins hors pension, enfants trouvés hors de pension. Sont indiqués : nom et prénoms de l'enfant, âge, date de naissance, date de placement et les noms des personnes chez qui ils sont placés.

Une table alphabétique est présente à la fin du registre.

1818

ENFANTSASSISTES 687 Aubry.
ENFANTSASSISTES 688 Berthier.
ENFANTSASSISTES 689 Chauvin.
ENFANTSASSISTES 690 Damoiseau.
ENFANTSASSISTES 691 Delhomme.
ENFANTSASSISTES 692 Deboeuf.
ENFANTSASSISTES 693 Fauqueux.
ENFANTSASSISTES 694 Fontaine.
ENFANTSASSISTES 695 Grenier.
ENFANTSASSISTES 696 Ledoux.
ENFANTSASSISTES 697 Marel.
ENFANTSASSISTES 698 Pinte.
ENFANTSASSISTES 699 Saussier.
ENFANTSASSISTES 700 Vallée.

ENFANTSASSISTES 2373 Préposés à la surveillance des enfants, organisation et suivi : projets d'instruction, notes sur les paiements des nourrices, correspondance concernant le préposé Moyecle, correspondance.

1792-1848

ENFANTSASSISTES 2539, 2544 Bordereau de meneur (1818), bordereau de préposé (1820).

1818-1820

D1X4 397, ENFANTSASSISTES 1299-1300, 2371 Nourrices.

1797-1898

ENFANTSASSISTES 1299 Registres des traitements versés aux nourrices (vendémiaire an VI - ventôse an VII).

Sont indiqués : état des enfants mis en nourrice pendant ledit mois, frais de voyage, droits des mineurs et premiers mois payés aux nourrices et nourriciers, communes, numéro des enfants, noms des nourrices, noms des enfants, sommes totales payées.

1797-1799

ENFANTSASSISTES 1300 Registre des comptes ouverts de la direction des nourrices.

Cantons concernés : Avallon, Quarré, Isle-sur-Serein, Guillon, Vézelay.

Sont indiqués : nom et prénoms de l'enfant, date de naissance, noms des parents, leur profession et leur domicile, date de mise en nourrice, nom et prénoms de la nourrice, époux, profession, lieu, date de retour, numéro du journal des recouvrements, dates et motifs de recouvrement, montant des recouvrements, numéro du journal des paiements, dates et motifs des paiements, montant des paiements.

1822

ENFANTSASSISTES 2371 Ordonnance concernant les nourrices par la préfecture de police, fixation des envois en nourrices, correspondance (1817-1848). Spécimen d'un livret de nourrice contenant l'acte de l'enfant qui lui est confié (1846).

1817-1848

D1X4 397 Récompenses et indemnités : arrêté du Conseil général des hospices, rapports du préfet de la Seine au directeur de l'Assistance publique, rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet et circulaire et instruction sur les nouveaux tarifs des mois des nourrices.

1846-1849

D1X4 397 Suppression de la direction départementale des nourrices : rapport du chef de la division des secours du département de la Seine, décret du Président de la République (22 novembre 1876), notification du ministre de l'Intérieur, arrêté du préfet de la Seine, rapport du directeur de l'Assistance publique, rapport de l'inspecteur au secrétaire général de la Seine, projet de budget, rapport imprimé de la 4^e commission au Conseil municipal de Paris, livret vierge d'enfant secouru placé en nourrice, chronologie se rapportant au service de 1350 à 1762.

1866-1878

D1X4 397 Séjour des nourrices et des enfants à l'hospice dépositaire : note.

1877

D1X4 397 Attribution d'indemnités aux nourrices contaminées par des nourrissons : rapports du directeur de l'Assistance publique au Préfet de la Seine, correspondance.

1877-1893

D1X4 397 Projet de création de l'établissement « La Providence du Premier Âge » par MM. Emmanuel père et fils, visant à réduire la mortalité infantile par un système de récompenses aux nourrices : lettre du projet au préfet de la Seine.

Évoque la volonté de créer une exposition d'enfants pour l'attribution de prix chaque année.

1884

D1X4 397 Visite médicale des enfants avant le départ de l'hospice dépositaire pour les nourrices : copie d'une note.

1895

D1X4 397 Récompenses délivrées aux nourrices et collaborateurs méritants du service des enfants assistés : rapport de l'inspecteur principal à la direction des affaires départementales, rapport du directeur de l'Assistance publique et du directeur des affaires départementales au préfet de la Seine.

1898

ENFANTSASSISTES 2374 Correspondance relative au personnel (dysfonctionnements, fournitures et ravitaillements, nominations, surveillants et nourrices, régimes alimentaires, congés et gratifications).

1813-1879

Comptabilité.

1825-1935

D1X4 403 Contrôle. - Agents de surveillance et service extérieur : rapports et lettres au préfet de la Seine (1877). Vérification de la comptabilité des agents de surveillance : lettre de l'inspecteur principal au secrétaire général de la préfecture, réponse à une note (1878). Service du paiement des indemnités et des pensions : lettre au préfet de la Seine relative aux mandats individuels et états collectifs (1879).

1877-1879

ENFANTSASSISTES 1287-1292, 1304, 2845-2861, 2897-2901, 2942-2947

Recettes et dépenses.

1841-1925

ENFANTSASSISTES 1287 Livre des dépenses du service des enfants assistés.

Figurent les chapitres suivants dont les dépenses sont classées par ordre chronologique : appointement, service de santé, frais de bureau, nourriture des nourrices, chauffage, éclairage, blanchissage, couches, linges et habillement, meubles, dépenses diverses, vidanges, dépenses imprévues, frais des voyages, mois des nourrices, frais des tournées, traitement des sous-inspecteurs, indemnité de surveillance, layettes, subvention, fonds avancés aux sous-inspecteurs.

Sont précisés la date des récépissés, noms des créanciers, nature des dépenses, évaluation approximative des dépenses autorisées, montant des dépenses effectuées avant règlement et après règlement.

1867-1868

ENFANTSASSISTES 2897-2901 Registres des dépenses générales du service des enfants assistés.

Sont indiqués : dates d'envoi en liquidation à la comptabilité, noms des créanciers, époque, nature et montants de la dépense.

Sont précisées les dépenses suivantes : salaire des nourriciers des enfants, primes, layettes et maillots, vêtements, pension dans les familles, assistance médicale, frais de séjour des pupilles vicieux ou difficiles dans l'école de réforme de la Salpêtrière ou dans des établissements pénitenciers, la Chalmelle (Marne), personnel préposé aux admissions, hospice dépositaire, nourrices sédentaires, pension supplémentaire et extraordinaire, loyers des dépôts, registres imprimés et signes de reconnaissance, transports d'enfants assistés, fournitures scolaires, récompenses, frais d'inhumation, deniers pupillaires, remboursement aux autres départements, dépenses par école, allocation à d'anciens enfants assistés, subvention à la caisse des retraites de l'Assistance publique.

1915-1925

ENFANTSASSISTES 2897	1915.
ENFANTSASSISTES 2898	1916.
ENFANTSASSISTES 2899	1918.
ENFANTSASSISTES 2900	1924.
ENFANTSASSISTES 2901	1925.

ENFANTSASSISTES 1288-1292 Livre des dépenses des agences de placement.

Sont indiqués : date des récépissés, noms des créanciers, nature des dépenses, évaluation approximative des dépenses autorisées, montant des dépenses effectuées avant règlement et après règlement.

Différents types de dépenses : appointement, service de santé, frais de bureau, nourriture des nourrices, chauffage, éclairage, blanchissage, couches, linges et habillement, meubles, dépenses diverses, vidanges, dépenses imprévues, frais des voyages, mois des nourrices, frais des tournées, traitement des sous-inspecteurs, indemnité de surveillance, layettes, subvention, fonds avancés aux sous-inspecteurs.

1861-1879

ENFANTSASSISTES 1288, 1290	Avallon (Yonne).
----------------------------	------------------

1861-1873

ENFANTSASSISTES 1288	1861-1867.
ENFANTSASSISTES 1290	1868-1873.

ENFANTSASSISTES 1289, 1291	Saint-Saulge (Nièvre).
----------------------------	------------------------

1861-1873

ENFANTSASSISTES 1289	1861-1868.
ENFANTSASSISTES 1291	1868-1873.

ENFANTSASSISTES 1292	Nevers (Nièvre).
----------------------	------------------

1873-1879

ENFANTSASSISTES 1301 Registres des dépenses extérieures pour l'arrondissement de Clamecy (Nièvre).

Sont indiqués : nom et prénoms des enfants, date de naissance, date du départ à l'hospice, nom et domicile des nourriciers, dates de retour à l'hospice, date de la sortie de pension, date de décès.

Les dépenses sont divisées par catégories : pensions extraordinaires, frais d'auberge, frais hôpital, élèves au-dessus de 12 ans, élèves en-dessous de 12 ans.

1877-1878

ENFANTSASSISTES 2942-2947 Registres des bordereaux de paiement des dépenses intérieures et extérieures.

1899

ENFANTSASSISTES 2942 Étang-sur-Arroux (Saône-et-Loire), Hesdin (Pas-de-Calais).
ENFANTSASSISTES 2943 Montluçon (Allier), Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
ENFANTSASSISTES 2944 Moulins (Allier), Moulins-Engilbert (Nièvre).
ENFANTSASSISTES 2945 Lormes (Nièvre), Luzy (Nièvre).
ENFANTSASSISTES 2946 Parigné-l'Évêque (Sarthe)-Prémery (Nièvre).
ENFANTSASSISTES 2947 Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre)-Saint-Pol (Nord).

ENFANTSASSISTES 2845-2861 Registres de bordereaux de dépenses des agences payées pour les enfants assistés et enfants secourus, maltraités ou moralement abandonnés.

Sont indiqués : nom et prénoms, date de naissance, nom et domicile des nourriciers, dépenses intérieures (nombre de journées de présence, produit en argent, évaluation en argent des layettes et maillots délivrés) et les dépenses extérieures (dépenses payées par les percepteurs pour les nourrices, pension, indemnité de base, chaussures et coiffures, récompenses à 12 ans, frais de dépôt, frais d'hôpital, frais d'inhumation, récompenses pour le certificat d'études, fournitures classiques, service de santé ; dépenses payées par l'économat pour les nourrices, évaluation en argent des vêtements et trousseaux délivrés en nature, frais de transport).

1897-1899

ENFANTSASSISTES 2845 Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).
1897
ENFANTSASSISTES 2845b Moulins (Allier).
1898
ENFANTSASSISTES 2846 Abbeville (Somme), Aigueperse (Puy-de-Dôme), Alençon (Orne), service Morgague.
1899
ENFANTSASSISTES 2847 Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), Arras (Pas-de-Calais).
1899
ENFANTSASSISTES 2848 Autun (Saône-et-Loire), Avallon (Yonne).
1899
ENFANTSASSISTES 2849 Béthune (Pas-de-Calais), Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), Bourbon-Larchambault.
1899
ENFANTSASSISTES 2850 Carré-les-Tombes (Yonne).
1899

ENFANTSASSISTES 2851 et Cravant (Yonne).	Château-Chinon (Nièvre), Cosne (Nièvre)	1899
ENFANTSASSISTES 2852	Decize (Nièvre), Dol (Ille-et-Vilaine).	1899
ENFANTSASSISTES 2853	Domfront (Orne), Dompierre (Orne).	1899
ENFANTSASSISTES 2854	Ébreuil (Allier), Écommoy (Sarthe).	1899
ENFANTSASSISTES 2855	Nevers (Nièvre).	1899
ENFANTSASSISTES 2856 (Loir-et-Cher).	Rennes (Ille-et-Vilaine), Romorantin	1899
ENFANTSASSISTES 2857 les Eaux (Nord).	Saint-Aignan (Loir-et-Cher), Saint-Amand	1899
ENFANTSASSISTES 2858 Calais (Sarthe).	Saint-Amand-Montrond (Cher), Saint-	1899
ENFANTSASSISTES 2859 d'Or).	Sanvic (Seine-Maritime), Saulieu (Côte-	1899
ENFANTSASSISTES 2860	Toucy (Yonne), Troyes (Aube).	1899
ENFANTSASSISTES 2861	Varzy (Nièvre).	1899

ENFANTSASSISTES 1304 Registre d'inscription des insertions faites dans les journaux entre 1871 et 1876 (adjudication, legs, travaux...).

Les journaux employés par le 2^e bureau du secrétariat (marchés et adjudications) : Les Petites affiches ; Les Affiches parisiennes ; Le Journal officiel ; Le Droit ; L'Écho agricole ; Le Bulletin des Halles et des Marchés ; Travaux publics ; Le Moniteur commercial ; L'Écho du commerce ; Mercuriale des Halles et des Marchés ; Le Moniteur des tissus ; Le Moniteur vinicole ; Le Moniteur de l'agriculture ; La Houille ; L'Indépendance belge ; Le Moniteur de la cordonnerie ; Le Moniteur des produits chimiques. Les journaux employés spécialement par le Domaine en outre des organes de publicité mentionnés ci-dessus : Le Siècle ; La Liberté (à partir du 1er janvier 1875) ; La Patrie ; Le Figaro ; La Chasse illustrée ; Le Derby ; Le Jockey ; Le Temps ; Les Débats ; Le Bien Public ; La Gazette des tribunaux ; L'événement ; Le Petit Moniteur ; Le Gaulois ; La Gazette de France ; Le moniteur universel ; L'Union nationale ; Le Soir.

1871-1876

D1X4 154-161, 403 Budget départemental.

1846-1923

D1X4 154-159 Registre des dépenses.

Contient des informations sur les dépenses pour les frais de nourrices, les frais de pensions, les primes de survie, les layettes et maillots, les vêtements des moins de 13 ans, les frais d'assistance médicale, les frais de séjour des enfants vicieux ou difficiles à La Chalmelle (Marne) ou dans des établissements pénitentiaires, les salaires des personnes préposées aux admissions, les frais de séjour à l'hospice dépositaire, les salaires des nourrices sédentaires, les pensions supplémentaires et extraordinaires, les frais de dépôts et établissements spéciaux, les primes à 13 ans, les vêtements des pupilles de plus de 13 ans, les imprimés, registres et signes de reconnaissance, les frais de déplacement des nourrices et pupilles, les fournitures scolaires, les primes pour certificats d'études, les frais d'inhumation, les frais de recouvrement et de gestion des « DP », les frais de jugement, les dépenses diverses du service des enfants assistés, les dots de mariage, les frais d'hospitalisation.

1917-1923

D1X4 154	1917.
D1X4 155	1919.
D1X4 156	1920.
D1X4 157	1921.
D1X4 158	1922.
D1X4 159	1923.

D1X4 160-161 Registre des appointements et frais de surveillance des directeurs d'agences et des écoles.

1919-1921

D1X4 160	1919.
D1X4 161	1921.

D1X4 403 Mémoire présenté au Conseil général en annexe du projet de budget départemental de l'exercice 1809.

1853

D1X4 403 Suivi de la dépense pour l'exercice 1845 : instructions du ministre de l'Intérieur, rapports du préfet de la Seine et du directeur de l'Assistance publique, états du mouvement des dépenses.

1846-1848

D1X4 403 Fixation du prix de journée à l'hospice dépositaire : rapport et note de l'inspecteur principal, extrait des délibérations du Conseil général, relevé des dépenses, note explicative, fiches de proposition pour le budget.

1876-1895

D1X4 403 Demande de crédits supplémentaires : ordre du jour de la réunion du conseil de direction sur le tarif des inhumations et la création d'un centre de distribution de lait stérilisé, note de l'inspecteur principal au directeur des affaires départementales.

1899

D1X4 403 Note du directeur des affaires départementales au directeur du cabinet du préfet de la Seine au sujet de la transmission de dossiers de principe.

1903

D1X4 403 Circulaire du ministre de l'Intérieur relative au prix de journée à réclamer aux départements par les hospices dépositaires, note au directeur des affaires départementales, bulletin municipal officiel (23 juin 1898), lettres du directeur de l'Assistance publique sur les livres à souche (quittances), le nouveau modèle de situation de caisse, instructions du directeur de l'Assistance publique concernant la suppression de la direction des nourrices, formulaires vierges des états des sommes non payées aux nourrices, mémorial des percepteurs avec une instruction générale sur le service de la comptabilité.

1855-1901

D1X4 402-403 Contingent des communes.

1841-1902

D1X4 402 Notes du préfet de la Seine aux sous-préfets, extraits des registres des délibérations des conseils municipaux de l'arrondissement de Sceaux, votes des dépenses et états récapitulatifs des versements (1841-1856). Notes du préfet de la Seine aux sous-préfets, extraits des registres des délibérations des conseils municipaux de l'arrondissement de Saint-Denis, votes des dépenses et états récapitulatifs des versements (1841-1866). Imputation des dépenses : état des sommes dues au département de la Seine pour des enfants trouvés ayant droit à l'assistance du Calvados, listes nominatives d'enfants (1853-1854). Fiches d'état de paiement d'acompte sur les dépenses, relevés des sommes versées par les communes à la caisse du receveur, état des recouvrements de l'Assistance publique (1850-1853). Fixation des contingents communaux pour les dépenses : note et rapport du directeur des affaires départementales, rapport du directeur de l'Assistance publique, circulaire du ministère de l'Intérieur, bulletin municipal officiel (1888-1889). Fixation et suivi du règlement du contingent de l'État et des communes de la Seine : notes du directeur des affaires départementales au directeur des finances, rapports du préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur, notes du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine, arrêtés du préfet de la Seine (1890-1900). Répartition : vœux des conseils d'arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, communiqués du directeur des affaires départementales, notes de la direction des finances départementales (1900-1902).

D1X4 403 Litige entre le service des enfants assistés et l'État concernant le contingent communal des dépenses intérieures du service pour les années 1872-1890 : rapports et circulaires du ministre de l'Intérieur, notes de la direction des affaires départementales au directeur de l'Assistance publique et à l'agent judiciaire du service du contentieux, rapports du chef du service du contentieux au directeur des affaires départementales, correspondance des avocats, note du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine, état des dépenses intérieures annuelles du service des enfants assistés, bordereaux récapitulatifs des dépenses intérieures, rapport imprimé de la Chambre des

députés sur le budget général du ministère de l'Intérieur, bulletin municipal officiel, formulaires vierges d'état des dépenses (1871-1901).

D1X4 403 Contingent de l'État. - Exemption du timbre sur les quittances : lettre du ministre des finances au préfet de la Seine, notes (1844-1845). Paiement par le bureau de bienfaisance des secours accordés aux filles-mères : notes et lettres du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1876). Paiement des dépenses occasionées par les enfants légitimes abandonnés placés dans les circonscriptions des enfants assistés : lettres échangées entre le préfet de la Seine et le directeur de l'Assistance publique, projet de circulaire aux agents de surveillance, réponse aux voeux du Conseil général (1876). Notes au sujet des frais d'inspection et de surveillance [1877]. Paiement des frais d'inspection des enfants moralement abandonnés : notes de l'inspecteur principal aux inspecteurs, exemplaires du bulletin municipal officiel (28 décembre 1887 et 23 juin 1888), mémoire imprimé du Conseil général (1887-1888). Demande de remboursement des frais de surveillance au ministère de l'Intérieur : délibération du Conseil général, note du ministre de l'Intérieur et du préfet de la Seine, rapport du directeur de l'Assistance publique (1895-1899). Revendications financières du département contre l'État concernant les frais de surveillance des enfants assistés : notes de la direction des affaires départementales, notes du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1901). Revendications financières du département contre l'État : note du directeur des finances départementales, liste nominative des rapporteurs, note imprimée en annexe au compte détaillé du département pour l'exercice 1900, tableau imprimé des revendications financières (1901-1902).

1844-1902

D1X4 403 Nourrices et pensions. - Notes justificatives au sujet de l'envoi tardif des états d'ordonnancement des dépenses du préfet de la Seine et du ministre des finances, rapports du directeur de l'Assistance publique, arrêté du Conseil général (1837-1857). Refus de certains maires de province de délivrer des certificats d'allaitement pour l'ordonnancement des mois de nourrice : rapports des préfets de province et du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1852-1860). Réclamation du préfet de la Somme sur le prix trop élevé des pensions versées par le bureau des nourrices de Paris : note du ministre de l'Intérieur, rapports du directeur de l'Assistance publique et du préfet de la Seine (1853-1854). Caisse d'épargne : réclamation d'autorités locales concernant la retenue faite aux nourrices des sommes placées au profit des élèves, note du directeur de l'Assistance publique aux sous-inspecteurs et au préfet, mémoire de l'administration générale de l'Assistance publique au Conseil de surveillance (1854-1856). Augmentation du prix des pensions et des indemnités : rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1889). Fixation du prix des pensions et d'entretien des enfants du dépôt envoyés en nourrice : rapport du directeur de l'Assistance publique à la direction des affaires départementales, notes d'accompagnement (1897-1898).

1837-1898

D1X4 150-152, 162-348, 403, ENFANTSASSISTES 675, 1306-1309, 2804-2811, 2902-2941 Patrimoine des pupilles.

1852-1928

D1X4 162-348, 403, ENFANTSASSISTES 675, 1306, 2804-2811, 2902
Gestion des deniers pupillaires.

1852-1928

D1X4 403 Rapports à la commission administrative chargée d'établir la
fortune des enfants assistés, notes à l'inspecteur principal.

1875-1878

ENFANTSASSISTES 1306 Registres des comptes de tutelle.
Sont indiqués : nom et prénoms des enfants, livret caisse d'épargne.

1852-1873

ENFANTSASSISTES 2804-2811 Répertoires alphabétiques d'approbation
des comptes de tutelle.

*Sont indiqués : nom et prénoms des pupilles, date de naissance, numéro matricule, agence
de placement, dates de validation d'ouverture du compte.*

1900-1920

ENFANTSASSISTES 2804-2805 1913-1914.
ENFANTSASSISTES 2804 A-L.
ENFANTSASSISTES 2805 M-Z.

ENFANTSASSISTES 2806-2807 1915-1916.
ENFANTSASSISTES 2806 A-J.
ENFANTSASSISTES 2807 K-Z.

ENFANTSASSISTES 2808-2809 1917-1918.
ENFANTSASSISTES 2808 A-J.
ENFANTSASSISTES 2809 K-Z.

ENFANTSASSISTES 2810-2811 1919-1920.
ENFANTSASSISTES 2810 A-J.
ENFANTSASSISTES 2811 K-Z.

ENFANTSASSISTES 2902 Registre alphabétique des deniers de mineurs
(numéraires et valeurs).

Sont indiqués : noms et dates de naissance, recettes et dépenses.

1900-1907

ENFANTSASSISTES 675 Répertoire alphabétique des enfants placés sous
réserve de tutelle en Seine-et-Marne.

*Sont indiqués les nom, prénoms de l'enfant et des remarques complémentaires (disparition,
réintégration).*

[1877-1878]

D1X4 162-165 Livre des comptes individuels par nom de pupille.

*Registre indiquant les revenus des biens appartenant au pupille du département et qui ne
proviennent pas de son travail et de ses économies encaissés à son profit.*

1907-1926

D1X4 162 A-C.
D1X4 163 D-G.

D1X4 164 H-N.
D1X4 165 O-Z.

D1X4 166 Sommier de l'actif des pupilles du département par nom de pupille de H à N (revenus des biens encaissés au profit du pupille).

1907-1924

D1X4 167-171 Registres d'enregistrement des titres de perception et des bordereaux.

1913-1927

D1X4 167 1913-1915.
D1X4 168 1916-1918.
D1X4 169 1919-1920.
D1X4 170 1921-1923.
D1X4 171 1924-1927.

D1X4 172-193 Sommier des droits constatés au profit des pupilles de l'Assistance publique (articles 1, 3 et 4).

Article 1 : sommes trouvées sur les pupilles ; article 3 : revenus des biens meubles et immeubles ; article 4 : produit de l'aliénation des biens meubles et immeubles appartenant aux pupilles.

1910-1928

D1X4 172 1910-1912.
D1X4 173 1912-1913.
D1X4 174 1914-1915.
D1X4 175 1915 (article 4).
D1X4 176 1916.
D1X4 177 1916 (article 4).
D1X4 178 1917 (articles 1 et 3).
D1X4 179 1917 (article 3).
D1X4 180 1917 (article 4).
D1X4 181 1917 (article 4).
D1X4 182 1918 (articles 1 et 3).
D1X4 183 1918 (article 4).
D1X4 184 1918 (article 4).
D1X4 185 1919 (articles 1 et 3).
D1X4 186 1919 (article 3).
D1X4 187 1919-1921 (article 4).
D1X4 188 1920 (articles 1 et 3).
D1X4 189 1921 (articles 1 et 3).
D1X4 190 1921-1923 (articles 1 et 3).
D1X4 191 1921 (article 4).
D1X4 192 1924-1925 (articles 1 et 3).
D1X4 193 1926-1928 (articles 1 et 3).

D1X4 194-348 Sommier des droits constatés au profit des pupilles de l'Assistance publique (article 2).

Article 2 : produit du travail des pupilles. L'ordre suit celui des agences par département et se termine par la gestion du receveur lui-même. Les titres de perception non recouverts dans l'année sont reportés aux gestions suivantes.

1909-1928

D1X4 194	1909 - 10 février 1910.
D1X4 195	5 février 1910 - 10 avril 1910.
D1X4 196	10 avril 1910 - 25 avril 1910.
D1X4 197	25 avril 1910 - 9 mai 1910.
D1X4 198	9 mai 1910 - 20 juin 1910.
D1X4 199	20 juin 1910 - 16 juillet 1910.
D1X4 200	16 juillet 1910 - 5 août 1910.
D1X4 201	5 août 1910 - 18 août 1910.
D1X4 202	18 août 1910 - 17 octobre 1910.
D1X4 203	17 octobre 1910 - 31 décembre 1910.
D1X4 204	5 janvier 1911 - 15 mars 1911.
D1X4 205	15 mars 1911 - 5 mai 1911.
D1X4 206	5 mai 1911 - 29 juillet 1911.
D1X4 207	29 juillet 1911.
D1X4 208	29 juillet 1911 - 3 août 1911.
D1X4 209	3 août 1911 - 1 ^{er} septembre 1911.
D1X4 210	1 ^{er} septembre 1911.
D1X4 211	1 ^{er} septembre 1911 - 5 décembre 1911.
D1X4 212	5 décembre 1911 - 31 décembre 1911, 9 février 1912 - 31 décembre 1912.
D1X4 213	3 janvier 1912 - 30 mars 1912.
D1X4 214	30 mars 1912 - 24 avril 1912.
D1X4 215	24 avril 1912 - 18 juillet 1912.
D1X4 216	2 août 1912 - 9 août 1912.
D1X4 217	9 août 1912 - 14 août 1912.
D1X4 218	14 août 1912 - 26 août 1912.
D1X4 219	26 août 1912 - 29 octobre 1912.
D1X4 220	29 octobre 1912 - 29 novembre 1912.
D1X4 221	Titres 1910-1911 reportés à la gestion 1912.
D1X4 222	3 janvier 1913 - 28 mars 1913.
D1X4 223	28 mars 1913 - 29 avril 1913.
D1X4 224	29 avril 1913 - 16 juillet 1913.
D1X4 225	16 juillet 1913 - 26 juillet 1913.
D1X4 226	26 juillet 1913.
D1X4 227	26 juillet 1913 - 20 août 1913.
D1X4 228	20 août 1913 - 26 août 1913.
D1X4 229	26 août 1913 - 24 septembre 1913.
D1X4 230	11 septembre 1913 - 27 octobre 1913.
D1X4 231	27 octobre 1913 - 31 décembre 1913.
D1X4 232	29 novembre 1912 - 31 décembre 1912. Titres 1912 reportés à la gestion 1913.

D1X4 233	3 janvier 1914 - 25 mars 1914.
D1X4 234	25 mars 1914 - 2 mai 1914.
D1X4 235	2 mai 1914 - 18 juillet 1914.
D1X4 236	18 juillet 1914 - 24 juillet 1914.
D1X4 237	4 août 1914 - 12 août 1914.
D1X4 238	12 août 1914 - 25 août 1914.
D1X4 239	25 août 1914 - 10 octobre 1914.
D1X4 240	17 octobre 1914 - 31 décembre 1914.
D1X4 241	Titres 1913 reportés à la gestion 1914.
D1X4 242	9 janvier 1915 - 20 avril 1915.
D1X4 243	20 avril 1915 - 22 juin 1915.
D1X4 244	22 juin 1915 - 7 août 1915.
D1X4 245	7 août 1915 - 20 août 1915.
D1X4 246	20 août 1915 - 14 septembre 1915.
D1X4 247	14 septembre 1915 - 18 octobre 1915.
D1X4 248	26 octobre 1915 - 31 décembre 1915.
D1X4 249	Titres 1912 - 1914 reportés à la gestion 1915.
D1X4 250	Titres 1914 reportés à la gestion 1915.
D1X4 251	10 janvier 1916 - 29 avril 1916.
D1X4 252	29 avril 1916 - 28 juin 1916.
D1X4 253	28 juin 1916 - 10 août 1916.
D1X4 254	10 août 1916 - 20 août 1916.
D1X4 255	20 août 1916 - 21 août 1916.
D1X4 256	21 août 1916 - 26 septembre 1916.
D1X4 257	26 septembre 1916 - 14 novembre 1916.
D1X4 258	14 novembre 1916 - 31 décembre 1916.
D1X4 259	Titres 1912-1915 reportés à la gestion 1916.
D1X4 260	Titres 1915 reportés à la gestion 1916.
D1X4 261	2 janvier 1917 - 15 avril 1917.
D1X4 262	15 avril 1917 - 10 juillet 1917.
D1X4 263	10 juillet 1917 - 18 août 1917.
D1X4 264	18 août 1917 - 30 août 1917.
D1X4 265	30 août 1917 - 12 septembre 1917.
D1X4 266	12 septembre 1917.
D1X4 267	12 septembre 1917 - 20 septembre 1917.
D1X4 268	20 septembre 1917 - 31 décembre 1917.
D1X4 269	31 décembre 1917.
D1X4 270	Titres 1913 - 1916 reportés à la gestion 1917.
D1X4 271	12 janvier 1918 - 30 mai 1918.
D1X4 272	30 mai 1918 - 15 juin 1918.
D1X4 273	15 juin 1918 - 13 août 1918.
D1X4 274	13 août 1918 - 10 septembre 1918.
D1X4 275	10 septembre 1918 - 15 septembre 1918.
D1X4 276	15 septembre 1918 - 25 septembre 1918.
D1X4 277	30 septembre 1918 - 22 octobre 1918.

D1X4 278	22 octobre 1918 - 31 décembre 1918.
D1X4 279	Titres 1913-1917 reportés à la gestion 1918.
D1X4 280	24 janvier 1919 - 2 avril 1919.
D1X4 281	2 avril 1919 - 10 juin 1919.
D1X4 282	10 juin 1919 - 20 juillet 1919.
D1X4 283	20 juillet 1919 - 3 août 1919.
D1X4 284	3 août 1919 - 30 août 1919.
D1X4 285	30 août 1919 - 25 septembre 1919.
D1X4 286	25 septembre 1919 - 30 décembre 1919.
D1X4 287	31 décembre 1919.
D1X4 288	Titres 1913 - 1918 reportés à la gestion 1919.
D1X4 289-297	1920.
D1X4 289	Allier.
D1X4 290	Allier - Ille-et-Vilaine.
D1X4 291	Indre - Nièvre.
D1X4 292	Nièvre - Orne.
D1X4 293	Orne - Puy-de-Dôme.
D1X4 294	Puy-de-Dôme - Sarthe.
D1X4 295	Somme - Yonne ; départements divers et receveur.
D1X4 296	Receveur, Tarn-et-Garonne.
D1X4 297	Titres 1913 - 1919 reportés à la gestion 1920.
D1X4 298-304	1921.
D1X4 298	Allier.
D1X4 299	Aube - Indre-et-Loire.
D1X4 300	Loir-et-Cher - Nièvre.
D1X4 301	Nièvre - Pas-de-Calais.
D1X4 302	Pas-de-Calais - Saône-et-Loire.
D1X4 303	Saône-et-Loire - Yonne.
D1X4 304	Yonne ; départements divers et receveur.
D1X4 305-311	1922.
D1X4 305	Allier - Cher.
D1X4 306	Cher - Loir-et-Cher.
D1X4 307	Loir-et-Cher - Nièvre.
D1X4 308	Nièvre - Pas-de-Calais.
D1X4 309	Pas-de-Calais - Puy-de-Dôme.
D1X4 310	Basses-Pyrénées - Somme.
	<i>Les Basses-Pyrénées sont aujourd'hui appelées les Pyrénées-Atlantiques.</i>
D1X4 311	Somme - Yonne ; receveur.
D1X4 312-318	1923.
D1X4 312	Allier - Cher.
D1X4 313	Cher - Nièvre.
D1X4 314	Nièvre.
D1X4 315	Nord - Puy-de-Dôme.
D1X4 316	Puy-de-Dôme - Sarthe.

D1X4 317	Sarthe - Yonne.
D1X4 318	Receveur.
D1X4 319-324	1924.
D1X4 319	Allier - Cher.
D1X4 320	Cher - Nièvre.
D1X4 321	Nièvre - Oise.
D1X4 322	Orne - Puy-de-Dôme.
D1X4 323	Puy-de-Dôme - Sarthe.
D1X4 324	Sarthe - Yonne.
D1X4 325-330	1925.
D1X4 325	Allier - Cher.
D1X4 326	Cher - Nièvre.
D1X4 327	Nièvre - Orne.
D1X4 328	Orne - Puy-de-Dôme.
D1X4 329	Basses-Pyrénées - Somme.
	<i>Les Basses-Pyrénées sont aujourd'hui appelées les Pyrénées-Atlantiques.</i>
D1X4 330	Somme - Yonne.
D1X4 331	1924 - 1925 : receveur.
D1X4 332	Titres 1913-1924 reportés aux gestions 1922-1925.
D1X4 333-338	1926.
D1X4 333	Allier - Cher.
D1X4 334	Cher - Nièvre.
D1X4 335	Nièvre - Orne.
D1X4 336	Orne - Puy-de-Dôme.
D1X4 337	Basses-Pyrénées - Somme.
	<i>Les Basses-Pyrénées sont aujourd'hui appelées les Pyrénées-Atlantiques.</i>
D1X4 338	Somme - Yonne ; Receveur ; sommes non recouvrées en 1925 reportées en 1926.
D1X4 339-343	1927.
D1X4 339	Allier - Côte-d'Or.
D1X4 340	Côte-d'Or - Nièvre.
D1X4 341	Nièvre - Pas-de-Calais.
D1X4 342	Pas-de-Calais - Sarthe.
D1X4 343	Sarthe - Yonne.
D1X4 344-348	1928.
D1X4 344	Allier - Côte-d'Or.
D1X4 345	Côte-d'Or - Nièvre.
D1X4 346	Nièvre - Pas-de-Calais.
D1X4 347	Pas-de-Calais - Sarthe.
D1X4 348	Sarthe - Yonne.

ENFANTSASSISTES 403, 1307-1309, 2903-2941, D1X4 150-152	Placement à la caisse d'épargne.	1852-1905
D1X4 403	Dépôts et placements sur les livrets de caisse d'épargne des élèves : circulaires du directeur de l'Assistance publique aux agents de surveillance.	1876-1886
ENFANTSASSISTES 1307	Registres des versements sur les comptes des enfants à la caisse d'épargne. <i>Noms et prénoms, numéro de comptes, recettes et dépenses.</i>	1852-1873
ENFANTSASSISTES 1308-1309	Registres des placements sur les comptes des enfants à la caisse d'épargne. <i>Sont indiqués : numéros matricule, année de réception, nom et prénom, date de naissance, numéro du livret, entrées et sorties des sommes déposées.</i>	1871-1880
ENFANTSASSISTES 1308	Arrondissements de Doullens, Amiens, Abbeville.	1871-1880
ENFANTSASSISTES 1309	Arrondissements de Château-Chinon, Clamecy.	1871-1880
ENFANTSASSISTES 2903-2941	Registres de comptes des enfants à la caisse d'épargne. <i>Classement par arrondissement de placement des enfants.</i>	1870-1905
ENFANTSASSISTES 2903	Arrondissements de Beaune, Béthune, Saint-Ouen, Lille.	1870-1880
ENFANTSASSISTES 2904	Arrondissements d'Auxerre, Avallon.	1871-1880
ENFANTSASSISTES 2905	Arrondissement de Cosne.	1871-1880
ENFANTSASSISTES 2906	Arrondissements de Montfort, Montluçon, Montreuil-sur-Mer.	1871-1880
ENFANTSASSISTES 2907	Arrondissements de Moulins, Château-Chinon, Nevers, Prémercy.	1871-1880
ENFANTSASSISTES 2908	Arrondissements d'Ille-et-Vilaine, Blois, Romorantin.	1870-1880
ENFANTSASSISTES 2909	Arrondissements de Semur, Saint-Calais.	1870-1880
ENFANTSASSISTES 2910	Arrondissements de Gannat, Lucenay-l'Évêque, Lucy.	1870-1880

1871-1880
ENFANTSASSISTES 2911 Arrondissements de Nevers (Decize),
Domfront, Dompierre, Saint-Besbre, Fougère, Saint-Malo, Moulins, Le
Mans, Saint-Calais, La Flèche.

1877-1880
ENFANTSASSISTES 2912-2916 Arrondissements d'Abbeville,
Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Beaune, Béthune, Château-Chinon,
Clamecy, Cosne, Decize, Dôle, Écommoy, Gannat, Lucenay, Montfort,
Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Neuilly-le-
Réal, Saint-Saulge, Nevers, Prémercy, Rennes, Romorantin, Saint-Pol,
Saint-Calais, Saint-Amand des Eaux, Saulieu.

1882-1887
ENFANTSASSISTES 2912 1882.
ENFANTSASSISTES 2913 1884.
ENFANTSASSISTES 2914 1885.
ENFANTSASSISTES 2915 1886.
ENFANTSASSISTES 2916 1887.

ENFANTSASSISTES 2917-2930 Arrondissements d'Abbeville,
Alençon, Arras, Beaune, Béthune, Cosne, Nevers, Clamecy, Meaux,
Montreuil-sur-Mer, Moulins, Romorantin, Saint-Amand, Saint-Pol,
Troyes, Villepreux.
1887-1899

ENFANTSASSISTES 2917 1887-1889.
ENFANTSASSISTES 2918 1888.
ENFANTSASSISTES 2919 1889.
ENFANTSASSISTES 2920 1890.
ENFANTSASSISTES 2921 1890-1891.
ENFANTSASSISTES 2922 1891.
ENFANTSASSISTES 2923 1892.
ENFANTSASSISTES 2924 1893.
ENFANTSASSISTES 2925 1894.
ENFANTSASSISTES 2926 1895.
ENFANTSASSISTES 2927 1896.
ENFANTSASSISTES 2928 1897.
ENFANTSASSISTES 2929 1898.
ENFANTSASSISTES 2930 1899.

ENFANTSASSISTES 2931 Arrondissements d'Abbeville - Montluçon.
1900

ENFANTSASSISTES 2932 Arrondissements de Montreuil-sur-Mer -
Izeure.
1900

ENFANTSASSISTES 2933 Arrondissements d'Abbeville - Montluçon.
1901

ENFANTSASSISTES 2934 Arrondissements de Montreuil-sur-Mer -
Izeure.
1901

ENFANTSASSISTES 2935	Arrondissements d'Abbeville - Montluçon.	1902
ENFANTSASSISTES 2936	Arrondissements de Montreuil-sur-Mer - Izeure.	1902
ENFANTSASSISTES 2937	Arrondissements d'Abbeville - Montluçon.	1903
ENFANTSASSISTES 2938	Arrondissements de Montreuil-sur-Mer - Yzeure.	1903
ENFANTSASSISTES 2939	Arrondissements d'Abbeville - Montluçon.	1904
ENFANTSASSISTES 2940	Arrondissements de Montreuil-sur-Mer - Yzeure.	1904
ENFANTSASSISTES 2941	Arrondissements La Châtre - Yzeure.	1905

D1X4 150-152 État nominatif annuel par agence départementale de placement à la caisse d'épargne.
1881-1905

D1X4 150	1881.
D1X4 151	1883.
D1X4 152	1905.

ENFANTSASSISTES 2864-2887, 1297, 2373 Allocations de primes et de secours.
1825-1935

ENFANTSASSISTES 2864-2881 Registres des sommes versées pour les dots des filles à l'occasion de leur mariage.

Sont indiqués : dates de l'allocation, agences, noms et prénoms, dots proposées, budget des dots.

1907-1935

ENFANTSASSISTES 2864	1907.
ENFANTSASSISTES 2865	1908.
ENFANTSASSISTES 2866	1909.
ENFANTSASSISTES 2867	1910.
ENFANTSASSISTES 2868	1911.
ENFANTSASSISTES 2869	1912.
ENFANTSASSISTES 2870	1913.
ENFANTSASSISTES 2871	1914.
ENFANTSASSISTES 2872	1915.
ENFANTSASSISTES 2873	1916.
ENFANTSASSISTES 2874	1917.
ENFANTSASSISTES 2875	1918.
ENFANTSASSISTES 2876	1919.
ENFANTSASSISTES 2877	1920.
ENFANTSASSISTES 2878	1920.

ENFANTSASSISTES 2879 1921.
ENFANTSASSISTES 2880 1934.
ENFANTSASSISTES 2881 1935.

ENFANTSASSISTES 2882-2887 Registres des autorisations de dépenses de fondations privées allouant de l'argent aux élèves méritants.

Registres avec les colonnes suivantes : fondation, budget, transports, total, dépenses effectuées, à transporter.

Les fondations citées sont les suivantes : Barsch, Batton, Beaumarchais, Boulard, Grozet-Monsard, Dron, Dufresne, Dutong, De Greules, Halphen, Héritier, Honoré, Jagon, Jourdain de Saint Prene, la Guerumière, Legueret, Lepecq, Morot, Raymond du doré, Revelière, Ricomard, Rivière, Thibaud de Wascheim.

1902-1920

ENFANTSASSISTES 2882 1902-1903.
ENFANTSASSISTES 2887 [1904-1907].
ENFANTSASSISTES 2883 1908-1911.
ENFANTSASSISTES 2884 1912-1915.
ENFANTSASSISTES 2885 1917-1919.
ENFANTSASSISTES 2886 1920.
ENFANTSASSISTES 2887 [1904-1907].

ENFANTSASSISTES 1297 Registre des versements de pensions aux nécessiteux.

Sont indiqués : montant de la pension, observation, noms et prénoms, date de naissance, note si décédé, par/an et par trimestre montant.

1865

ENFANTSASSISTES 2373 Dons et legs : état des orphelins en état de participer au tirage au sort des bénéficiaires des fondations Chauvin, Bachelier et Dumont (1825), correspondances relatives à l'affectation des sommes versées par la fondation Boulard (1835-1848), états des dons par la duchesse d'Orléans (1840, 1857), copie du testament et correspondance relative au legs Honoré (1845-1855).

1825-1857

ENFANTSASSISTES 2373 État des différences entre les soldes des comptes et des grands livres de l'hospice des enfants trouvés.

1838

Relations avec le service de santé des hôpitaux et hospices de l'Assistance publique.

1818-1873

ENFANTSASSISTES 2375 Fonctionnement du service de santé : circulaires (1851-1872), arrêté relatif aux nouvelles justifications à produire par les aspirants au titre d'officier de santé (1847), arrêté relatif au service de garde des élèves en médecine et chirurgie dans les hôpitaux et hospices (1834-1839), (règlement sur le service de santé (1839), supplément au règlement (1842), brochure relative à la ventilation des hôpitaux et des établissements publics (1859).

1834-1872

ENFANTSASSISTES 2375 Enfants atteints de maladies ou contagieux. - Enfants atteints de la teigne : états nominatifs des enfants présents à l'hospice, états nominatifs des enfants affectés, états nominatifs des enfants vaccinés, correspondance (1818-1866). Enfants atteints de la variole : états nominatifs des enfants (1851, 1853-1855, 1857-1858). Enfants atteints du choléra, épidémie de 1832 : relevé des enfants reçus en dépôt ou abandonnés et dont les parents ont été annoncés atteints ou décédés du choléra morbus, correspondances (1832) ; épidémie de 1849 : correspondance (1849) ; épidémie de 1866 : états de mouvement des enfants provenant des malades (juillet, septembre, octobre 1866).

1818-1866

ENFANTSASSISTES 2375 Traitements médicaux. - Utilisation des bandages et pansements : circulaires, correspondance (1820-1851). Vaccins : arrêtés, correspondance relative aux vaccins contre la vérole (1821-1852). Utilisation de médicaments, essais de produits, soins aux patients, régime alimentaire : arrêtés, correspondance (1823-1859). Fournitures de la pharmacie centrale : correspondance (1824-1856). Traitements orthopédiques : correspondance (1839-1843).

1820-1859

ENFANTSASSISTES 2375 Mise en place de registre : correspondance.

1821-1850

ENFANTSASSISTES 2375 Médecins et chirurgiens, élèves en médecine et chirurgie : arrêtés, états des indemnités (1831, 1835-1836, 1857), correspondance.

1821-1873

ENFANTSASSISTES 2375 États des traitements des employés et servants de toutes classes de l'hospice des enfants trouvés et orphelins.

1844-1858

Inspection du personnel et des structures d'accueil.

Fonctionnement.

1877-1901

D1X4 398 Utilisation de fiches individuelles d'inspection des enfants : instructions du préfet de la Seine, circulaire du directeur de l'Assistance publique (1877-1878). Mémoire et pièces justificatives adressés au préfet de la Seine par l'inspecteur principal du service en réponse aux critiques formulées par M. Thulié au nom de la 3^e commission sur le service des enfants assistés présenté au Conseil général en 1876 (1878). Rapport de l'inspecteur principal au secrétaire général de la préfecture de la Seine concernant le discours de M. Thulié contre l'inspection départementale (1878). Demandes de renseignements, correspondance des inspecteurs, notes de l'inspecteur principal (1889-1901).

Le rapport de M. Thulié auquel ces documents font référence est contenu dans le registre coté D1X4 109b.

1877-1901

Personnel.

1821-1904

D1X4 400 Bureau des enfants assistés, enquête concernant les agents Le Fèvre, chargé du service des secours et Cortilliot, chef de bureau : rapports.

1874

D1X4 400 Inspecteurs départementaux, enquête relative à l'inspecteur Gégout après des plaintes dans l'agence de Moulins et dans l'agence de Rennes : rapport des inspecteurs à l'inspecteur principal, rapport au directeur de l'Assistance publique, rapports du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine, notes du secrétaire général de la Seine (1881-1886) ; enquête relative à l'inspecteur Abbal et au directeur d'agence d'Ouane M. Aubard après une accusation portée par M. Brinsedoux de Bois d'Arcy : rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine, rapport du préfet de la Seine au directeur de l'Assistance publique et au procureur de la République (1888).

1881-1888

D1X4 400 Directeurs d'agence, enquête sur M. Boudard, agent de surveillance de la circonscription de Gannat : rapport (1877) ; enquêtes sur M. Caillot, M. Fosseyeux, M. Manier, M. Magnan, M. Fournier après des plaintes portées à leur encontre : note du ministre de l'Intérieur, rapports de l'inspecteur principal, rapport du directeur de l'Assistance publique, rapport du préfet de la Seine, télégrammes (1883-1897).

Les plaintes concernent M. Caillot qui est directeur de l'agence d'Arnay-le-Duc, M. Fosseyeux celui de l'agence d'Autun, M. Fournier celui de l'agence d'Écommoy, M. Magnan celui de l'agence de Saint-Pol et M. Manier celui de l'agence de Montreuil-sur-Mer.

1877-1897

D1X4 400 Percepteurs : correspondance concernant les rapports que doivent entretenir les inspecteurs départementaux avec les percepteurs (1875) ; plaintes contre des percepteurs au sujet du non-paiement des nourrices : correspondance, rapports (1880-1889).

Les plaintes concernent l'agence d'Arnay-le-Duc (1880 ; Villiers, Ménessaire, Savilly 1883 ; Savilly 1884 ; Sussey 1889) et l'agence de Montluçon (Prémillat 1887).

1875-1889

D1X4 400 Médecins, demande d'instructions concernant l'éventuelle révocation du docteur Lemoine de la circonscription de Château-Chinon : lettre du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1877) ; renseignements et demandes de mesures disciplinaires à l'encontre de médecins pour implication politique en période électorale, pour une usurpation de fonction, pour des cas de revaccination : rapports des inspecteurs à l'inspecteur principal (1885-1892) ; enquête sur le docteur Guyot à Lormes : rapports du préfet de la Nièvre, rapport du directeur de l'Assistance publique (1904).

1877-1904

ENFANTSASSISTES 895, D1X4 400 Nourrices.

1821-1902

ENFANTSASSISTES 895 Registre de contrôle de la direction des nourrices.
1821

D1X4 400 Note du ministre de l'Intérieur, lettre du préfet de la Seine au préfet de Saône-et-Loire, fiches individuelles d'inspection de l'enfant. 1899-1902

Agences, écoles et établissements spéciaux.

1871-1934

D1X4 26-109, 398-400 Agences.

Les enfants sont placés dans le département de la Seine ou dans d'autres départements.

1873-1934

D1X4 26-109, 398-400 Enfants assistés.

1873-1934

D1X4 26-27, 398 Département de la Seine.

1875-1911

D1X4 398 Rapports de l'inspecteur, rapport du directeur de l'Assistance publique, note du préfet de la Seine à l'inspecteur principal, questionnaires d'inspection, tableaux nominatifs des enfants avec les observations.

1875

D1X4 398 Rapport contenant les réponses aux observations faites par les inspecteurs départementaux sur le service des enfants secourus allaités par leur mère, sur le service des orphelins de Paris.

1881

D1X4 398 Rapport sur l'allaitement et sur les orphelins sous forme de fiches d'inspection nominatives des enfants.

Par arrondissement puis par ordre alphabétique pour les villes de banlieue.

1884-1885

D1X4 26-27, 398 Rapports d'inspection.

Rapports des inspecteurs du service des enfants assistés de Paris à l'inspecteur principal du service de la Seine concernant les tournées faites dans Paris et sa banlieue au sujet de enfants secourus, des orphelins et des enfants placés sous réserve de tutelle.

1876-1911

D1X4 26 1885-1890.

D1X4 27 1890-1895.

D1X4 398 1876-1911.

Il n'y a pas de rapports pour les années 1887, 1888 et 1889.

D1X4 28-109, 399-400 Départements de l'Allier, du Cher, de la Côte-d'Or, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, du Loir-et-Cher, de la Nièvre, de l'Orne, du Pas-de-Calais, du Puy-de-Dôme, de la Sarthe, de la Somme et de l'Yonne.

1873-1934

D1X4 28-109, 399 Rapports d'inspection et rapports d'ensemble.

1873-1934

- D1X4 399 Auxerre, Clamecy-Lormes. 1873
- D1X4 399 Clamecy, Cosne. 1874
- D1X4 399 Abbeville, Autun, Auxerre, Beaune, Béthune et Saint-Omer, Château-Chinon, Clamecy, Cosne, Gannat et Riom, Lucenay-l'Évêque, Montfort et Saint-Malo, Montluçon et Saint-Amand, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Nevers, Rennes-Redon-Fougères-Saint-Malo-Vitré, Saint-Calais, Saint-Pol, Semur.
Contient également un rapport d'ensemble au préfet de la Seine et un rapport des observations, propositions et desiderata des inspecteurs à l'inspecteur général de l'Assistance publique. Ces deux rapports sont manuscrits. 1875
- D1X4 399 Abbeville-Saint-Pol--Arras-Béthune-Valenciennes, Avallon-Clamecy, Beaune, Château-Chinon, Clamecy, Cosne, Montluçon-Saint-Amand-Gannat-Riom-Autun, Nevers.
Contient également des rapports d'ensemble au préfet de la Seine et des notes sur les circonscriptions placés dans les départements du Pas-de-Calais, Nord et Saône-et-Loire. Tous ces documents sont manuscrits. 1876
- D1X4 399 Rapports d'ensemble au préfet de la Seine sur Autun, Auxerre-Avallon-Blois-Cosne, Béthune-Saint-Amand-les-Eaux-Saint-Pol-Arras, Gannat, Lucenay-l'Évêque, Montluçon-Saint-Amand, Moulins, Nevers-Prémery-Lormes, Semur.
Les rapports d'ensemble sont manuscrits. 1878
- D1X4 28 Abbeville, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Beaune, Béthune, Blois, Château-Chinon, Cosne, Decize, Domfront, Dompierre, Écommoy, Fougères-Rennes, Gannat, Lormes, Lucenay-l'Évêque, Luzy, Montfort, Montluçon, Montreuil, Mortagne, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Prémery, Semur, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Calais, Saint-Pol. 1879
- D1X4 29 Abbeville, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Auxerre, Béthune, Blois, Château-Chinon - Romorantin, Cosne, Decize, Domfront, Dompierre, Écommoy, Gannat, Lormes, Lucenay-l'Évêque, Luzy, Montfort, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Mortagne, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Prémery, Rennes, Semur, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Calais, Saint-Pol, Vitré. 1880
- D1X4 30 Abbeville, Argentan, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Château-Chinon, Cosne, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Dompierre, Écommoy, Gannat, Lormes, Lucenay-l'Évêque, Montfort, Montluçon, Montreuil-sur-Mer,

Moulins, Moulins-Engilbert, Prémery, Rennes, Romorantin, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Calais, Saint-Pol, Saint-Saulge, Saulieu.

1881

D1X4 31 Abbeville, Argentan, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Château-Chinon, Cosne, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Écommoy, Gannat, Lormes, Lucenay-l'Évêque, Montfort, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Neuilly-le-Réal, Prémery, Rennes, Romorantin, Saulieu, Saint-Calais, Saint-Pol, Saint-Saulge, Saint-Amand-les-Eaux.

1882

D1X4 32 Abbeville, Argentan, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Château-Chinon, Cosne, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Écommoy, Ébreuil, Lormes, Lucenay-l'Évêque, Montfort, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins (2 sections), Moulins-Engilbert, Prémery, Rennes, Romorantin, Saulieu, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Calais, Saint-Pol, Saint-Saulge.

1883

D1X4 399 Rapport d'ensemble au préfet de la Seine sur Saint-Saulge, Ébreuil, Decize, Arnay-le-Duc, Moulins-Engilbert, Autun-Lucenay, Château-Chinon, Cosne-Prémery, Avallon, Romorantin, Lormes, Chevagnes, Moulins, Montluçon, Dol, Arras, Saulieu, Montreuil-sur-Mer, Abbeville, Alençon, Béthune, Écommoy, Saint-Calais, Saint-Pol, Ouanne, Rennes, Montfort-sur-Meu, Paris.

1883

D1X4 33 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Auxerre, Béthune, Château-Chinon, Cosne, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Écommoy, Ébreuil, Lormes, Lucenay-l'Évêque, Montfort, Montreuil-sur-Mer, Montluçon, Moulins, Moulins-Chevagnes, Moulins-Engilbert, Prémery, Rennes, Romorantin, Saulieu, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Calais, Saint-Pol, Saint-Saulge.

1884

D1X4 34 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Château-Chinon, Chevagnes, Cosne, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Ébreuil, Écommoy, Lormes, Lucenay-l'Évêque, Montfort, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Prémery, Rennes, Romorantin, Saint-Calais, Saint-Pol, Saint-Saulge, Saulieu.

1885

D1X4 35-37 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Béthune, Château-Chinon, Chevagnes, Cosne, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Ébreuil, Écommoy, Lormes, Lucenay-l'Évêque, Montfort, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-

Engilbert, Ouanne, Prémery, Rennes, Romorantin, Saint-Calais, Saint-Pol, Saint-Saulge, Saulieu.

1886-1888

D1X4 35 1886.

D1X4 36 1887.

D1X4 37 1888.

D1X4 38-41 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun-Lucenay, Avallon, Béthune, Château-Chinon, Chevagnes, Cosne-Prémery, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Ébreuil, Écommoy, Lormes, Montfort, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Ouanne, Rennes, Romorantin, Saint-Calais, Saint-Pol, Saint-Saulge, Saulieu.

1889-1892

D1X4 38 1889.

D1X4 39 1890.

D1X4 40 1891.

D1X4 41 1892.

D1X4 399 Rapport d'ensemble au préfet de la Seine sur Saint-Saulge, Ébreuil, Decize, Arnay-le-Duc, Moulins-Engilbert, Autun-Lucenay, Château-Chinon, Cosne-Prémery, Avallon, Romorantin, Lormes, Chevagnes, Moulins, Montluçon, Dol, Arras, Saulieu, Montreuil-sur-Mer, Abbeville, Alençon, Béthune, Écommoy, Saint-Calais, Saint-Pol, Ouanne, Rennes, Montfort-sur-Meu, Paris.

1892

D1X4 42 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun-Lucenay, Avallon, Béthune, Château-Chinon, Chevagnes, Cosne, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Ébreuil, Écommoy, Lormes, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Ouanne, Rennes, Romorantin, Saint-Calais, Saint-Pol, Saint-Saulge, Saulieu.

1893

D1X4 399 Rapport d'ensemble au préfet de la Seine sur Écommoy, Autun-Lucenay, Béthune, Rennes, Montfort, Saint-Saulge, Lormes, Montreuil-sur-Mer, Château-Chinon, Montluçon, Arras, Dol, Décize, Romorantin, Ébreuil, Moulins-Engilbert, Abbeville, Arnay-le-Duc, Chevagnes, Saulieu, Paris.

1893

D1X4 43 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun-Lucenay, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Cosne-Prémery, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Lormes, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Ouanne, Rennes, Romorantin, Saint-Calais, Saint-Pol, Saint-Saulge, Saulieu, Varzy.

1894

D1X4 44 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Cosne, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Lormes, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Rennes, Romorantin, Saint-Calais, Saint-Pol, Saint-Saulge, Saulieu, Varzy.

Contient une carte des circonscriptions médicales (Alençon), un tableau sur la nature des placements d'enfants à la pension (Decize, Lormes, Moulins-Engilbert), un tableau des circonscriptions médicales (Luzy).

1895

D1X4 46 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Cosne, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Lormes, Luzy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Prémery, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Calais, Saint-Pol, Saulieu, Toulon-sur-Arroux, Varzy.

1896

D1X4 47 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Cosne, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Hesdin, Lormes, Luzy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Quarré-les-Tombes, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Pol, Saulieu, Toulon-sur-Arroux, Varzy.

Contient une carte des circonscriptions médicales (Toulon-sur-Arroux).

1897

D1X4 48 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Cosne, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Hesdin, Lormes, Luzy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Quarré-les-Tombes, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saulieu, Toucy, Toulon-sur-Arroux, Varzy.

1898

D1X4 49 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Cosne, Cravant, Decize, Dol (Ille-

et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Étang-sur-Arroux, Hesdin, Lormes, Luzy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Quarré-les-Tombes, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saulieu, Toucy, Varzy.

Contient un tableau des enfants admis en 1897 dans l'agence de Nevers et décédés avant 1 an, un plan du dépôt de l'agence de Prémery, un tableau du classement des élèves à la verrerie de Vierzon (Romorantin).

1899

D1X4 50 Abbeville, Aigueperse, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Cosne, Cravant, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Étang-sur-Arroux, Hesdin, Lormes, Luzy, Montreuil-sur-Mer, Montluçon, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Quarré-les-Tombes, Rennes, Romorantin, Saint-Amand-Montrond, Saint-Aignan, Saint-Calais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saulieu, Toucy, Varzy.

Contient une lettre du directeur de l'agence d'Ébreuil à l'inspecteur contenant des précisions pour certaines questions du rapport.

1900

D1X4 51-52 Abbeville, Aigueperse, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Cosne, Cravant, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Hesdin, Étang-sur-Arroux, La Châtre, Lormes, Luzy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Quarré-les-Tombes, Rennes, Romorantin, Saint-Amand-Montrond, Saint-Aignan, Saint-Calais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saulieu, Toucy, Varzy.

1901-1902

D1X4 51 1901.

Contient une liste des enfants admis à l'hôpital en 1900, la durée du séjour et motifs de l'admission (Château-Chinon).

D1X4 52 1902.

Contient un tableau des circonscriptions médicales et fiche de renseignements sur le médecin rattaché à la circonscription (Decize).

D1X4 53 Hesdin, La Châtre, Lormes, Luzy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Quarré-les-Tombes, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saulieu, Toucy, Varzy.

1903

D1X4 54 Abbeville, Aigueperse, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Cosne, Cravant, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Doullens, Ébreuil, Écommoy, Étang-sur-Arroux.

1903

D1X4 55 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Connerré, Cosne, Cravant, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Doullens, Ébreuil, Écommoy, Étang-sur-Arroux.

Contient un tableau de l'état des enfants de la Salpêtrière (Béthune).

1904

D1X4 56 Hesdin, La Châtre, Lormes, Luzy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Quarré-les-Tombes, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Varzy.

1904

D1X4 57 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Béthune, Bourbon-l'Archambault, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Connerré, Cosne, Cravant, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Doullens, Ébreuil, Écommoy, Étang-sur-Arroux, Hesdin.

1905

D1X4 58 La Châtre, Lormes, Luzy, Montdoubleau, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Varzy.

Contient un tableau des circonscriptions médicales et fiche de renseignements sur le médecin rattaché à la circonscription (Parigné-l'Évêque).

1905

D1X4 59 Abbeville, Aigueperse, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Béthune, Bourbon-l'Archambault, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Connerré, Cosne, Cravant, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Doullens, Ébreuil, Écommoy, Étang-sur-Arroux, Hesdin.

Contient liste des évadés en 1905 et liste des pensions extraordinaires pour les élèves faibles à leur 13^e année (Bourbon-Lancy), un tableau des circonscriptions médicales et fiche de renseignements sur le médecin rattaché à la circonscription (Béthune), lettre du directeur de l'agence d'Aigueperse à l'inspecteur à propos d'une erreur dans la situation de la caisse d'épargne de 1904.

1906

D1X4 60 La Châtre, Lormes, Luzy, Montdoubleau, Montluçon-Commentry, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-

Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Varzy.

Contient un état des mouvements de la population dans les sanatoria de Berck (Montreuil-sur-Mer), une liste des enfants admis à l'hôpital en 1900, la durée du séjour, les dépenses faites et motifs de l'admission (Saulieu).

1906

D1X4 61 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon - Quarré-les-Tombes, Béthune, Bourbon-l'Archambault, Bourbon-Lancy, Château-Chinon - Montsauche, Connerré, Cosne, Cravant, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Étang-sur-Aroux, Hesdin.

1907

D1X4 62 La Châtre, Lormes, Luzy, Montdoubleau, Montluçon-Commentry, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond - Châteauneuf-sur-Cher, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Varzy.

1907

D1X4 63 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon - Quarré-les-Tombes, Béthune, Bourbon-l'Archambault, Bourbon-Lancy, Château-Chinon - Montsauche, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Cravant, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy - Parigné-l'Évêque, Étang-sur-Aroux.

1908

D1X4 64 Hesdin, Issoire, Lormes, Luzy - Fours, Montdoubleau, Montluçon-Commentry, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers - Prémery - Saint-Saulge - La Charité, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond - Châteauneuf-sur-Cher, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Troyes - Châtillon-sur-Seine, Varzy.

Contient un état des dots de mariage accordés en 1907 (Montluçon-Commentry) ; liste des opérations chirurgicales réalisées dans les sanatoria de Berck-sur-Mer en 1907 (Montreuil-sur-Mer) ; un tableau sur les enfants assistés, leur nombre de placements, leur conduite, leurs origines et les renseignements et observations (Saint-Amand-les-Eaux) ; des notes sur quelques enfants notamment sur les visites médicales et les couchages (Saint-Pourçain, Toucy).

1908

D1X4 65 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon - Montsauche, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Cravant, Decize, Dol (Ille-et-Vilaine), Domfront, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy - Parigné-l'Évêque, Étang-sur-Aroux, Hesdin, Issoire.

1909

D1X4 66 La Châtre, Lormes, Luzy - Fours, Montdoubleau, Montluçon-Commentry, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan-sur-Cher, Saint-Amand-Montrond - Lignières, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Troyes - Châtillon-sur-Seine, Varzy.

Contient un rapport de l'inspecteur sur la verrerie de Bar-sur-Seine (Troyes - Châtillon-sur-Seine).

1909

D1X4 67 Abbeville, Aigueperse, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon - Quarré-les-Tombes, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon - Montsauche, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Cravant, Decize, Dol - Rennes, Domfront, Dompierre-sur-Besbre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy - Parigné-l'Évêque, Étang-sur-Aroux, Hesdin.

Contient une carte (Bourbon-Lancy).

1910

D1X4 68 Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy - Fours, Montdoubleau, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers - Prémercy - Saint-Saulge - La Charité, Romorantin, Saint-Aignan-sur-Cher, Saint-Amand-Montrond - Lignières, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Troyes - Châtillon-sur-Seine, Valenciennes, Varzy.

Contient un état des élèves venus des écoles de réforme (Mondoubleau) ; rapport de l'inspecteur sur les sanatoria de Berck-sur-Mer (Montreuil-sur-Mer) ; un cahier non relié sur l'inspection de l'agence de Saint-Jean-de-Luz par un deuxième inspecteur.

1910

D1X4 69 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon - Montsauche, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Cravant, Decize, Dol - Rennes, Domfront, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Étang-sur-Aroux, Hesdin, Issoire.

Contient des notes sur quelques filles-mères, quelques enfants envoyés en préservation (Avallon), sur les visites médicales (Connerré, Hesdin) ; un tableau des circonscriptions médicales et fiche de renseignements sur le médecin rattaché à la circonscription (Bourbon-Lancy ; Dol-Rennes).

1911

D1X4 70 La Châtre, Lormes, Luzy - Fours, Montdoubleau, Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Troyes - Châtillon-sur-Seine, Valenciennes, Varzy.

Contient un tableau des circonscriptions médicales et fiche de renseignements sur le médecin rattaché à la circonscription (Nevers) ; des notes sur les visites médicales (Saulieu) ; un tableau sur les élèves évadés en 1910 et réintégrés, ceux envoyés en préservation et ceux évadés et non réintégrés (Valenciennes).

1911

D1X4 71 Abbeville, Alençon-Mortagne, Arras, Autun, Béthune, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Cravant, Decize, Dol - Rennes, Domfront, Doullens, Écommoy, Étang-sur-Aroux, Hesdin.

1912

D1X4 72 La Châtre, Montdoubleau, Montauban, Montluçon - Commentry, Montreuil-sur-Mer, Nevers, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Toucy, Valenciennes, Varzy.

1912

D1X4 73 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Bayonne, Béthune, Château-Chinon - Montsauche, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Decize, Dol - Rennes, Domfront, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Étang-sur-Aroux.

Contient des notes sur quelques filles-mères (Béthune).

1913

D1X4 74 Hesdin, Issoire, La Châtre, Lormes, Montdoubleau, Montauban, Montluçon - Commentry, Montreuil-sur-Mer, Nevers, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saulieu, Troyes-Châtillon, Valenciennes, Varzy.

1913

D1X4 75 Abbeville, Alençon, Arras, Avallon, Béthune, Château-du-Loir, Connerré, Dol - Rennes, Domfront, Doullens, Écommoy, Hesdin, La Châtre, Montdoubleau, Montauban, Montreuil-sur-Mer, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Pol, Valenciennes.

Contient des notes de l'inspecteur sur les sanatoria de Berck-sur-Mer (Montreuil-sur-Mer).

1914

D1X4 76 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Bayonne, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Decize, Dol - Rennes, Domfront, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Étang-sur-Aroux.
1915

D1X4 77 Hesdin, Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy, Montdoubleau, Montauban, Montluçon - Commentry, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Troyes, Varzy.
1915

D1X4 78 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Domfront-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Bayonne, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-du-Loir, Château-Chinon, Connerré, Cosne, Decize, Dol - Rennes, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Étang-sur-Aroux.
1916

D1X4 79 Hesdin, Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy, Montdoubleau, Montauban, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Troyes, Troyes-Châtillon-sur-Seine, Varzy.
1916

D1X4 80 Abbeville, Aigueperse, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Bayonne-Saint-Jean-de-Luz, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Decize, Dol - Rennes, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Étang-sur-Aroux, Hesdin.
1917

D1X4 81 Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy, Montdoubleau, Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Troyes, Troyes-Châtillon-sur-Seine, Varzy.
1917

D1X4 82 Abbeville, Aigueperse, Alençon, Arnay-le-Duc, Autun, Auxerre, Avallon, Bayonne-Saint-Jean-de-Luz, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Decize, Dol - Rennes, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Étang-sur-Aroux, Hesdin, Issoire.
Contient des questionnaires d'enfants assistés victimes d'accident (Abbeville).

1918

D1X4 83 La Châtre, Lormes, Montdoubleau, Montauban, Montluçon-Commentry, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Troyes, Troyes-Châtillon-sur-Seine, Varzy.

1918

D1X4 84 Abbeville, Aigueperse, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Château-du-Loir, Châtillon-sur-Seine, Connerré, Cosne, Decize, Dol - Rennes, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Étang-sur-Aroux, Hesdin, Issoire.

1919

D1X4 85 La Châtre, Le Mans, Lormes, Luzy, Montdoubleau, Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Troyes, Valenciennes, Varzy.

1919

D1X4 86 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Domfront-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras-Béthune, Autun, Auxerre, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Château-du-Loir, Châtillon-sur-Seine, Connerré, Cosne, Decize, Dol - Rennes, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Étang-sur-Aroux.

1920

D1X4 87 Hesdin, Issoire, La Châtre, Le Mans, Lormes, Luzy-Fours, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Valenciennes, Varzy.

1920

D1X4 88 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Domfront-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Château-du-Loir, Châtillon-sur-Seine, Connerré, Cosne, Dol, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy.

1921

D1X4 89 Étang-sur-Arroux, Hesdin, Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy-Fours, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Varzy.

1921

D1X4 90 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Domfront-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Château-du-Loir, Châtillon-sur-Seine, Connerré, Cosne, Dol, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Hesdin.

1922

D1X4 91 Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy-Fours, Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins-Engilbert, Moulins, Nevers, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Varzy.

1922

D1X4 92 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Domfront-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Château-du-Loir, Châtillon-sur-Seine, Connerré, Cosne, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Hesdin.

1923

D1X4 93 Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy-Fours, Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins-Engilbert, Moulins, Nevers, Romorantin, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy, Varzy.

1923

D1X4 94 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Domfront-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Château-du-Loir, Châtillon-sur-Seine, Connerré, Cosne, Dompierre, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Hesdin.

1924

D1X4 95 Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy-Fours, Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins-Engilbert, Moulins, Romorantin, Saulieu, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Toucy, Varzy.

1924

D1X4 96 Abbeville, Aigueperse, Alençon-Mortagne, Arnay-le-Duc, Arras-Valenciennes, Autun, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Château-

du-Loir, Châtillon-sur-Seine, Connerré, Cosne, Doullens, Ébreuil-Ménat, Écommoy, Hesdin.

1925

D1X4 97 Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy, Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins-Engilbert, Moulins, Nevers, Romorantin, Saulieu, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Toucy, Varzy.

1925

D1X4 98 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Autun, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Écommoy, Gannat, Hesdin, Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy.

1926

D1X4 99 Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Paris, Romorantin, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy.

Contient des formulaires du « centre d'élevage de l'agence de Paris » (Paris).

1926

D1X4 100 Abbeville, Arnay-le-Duc, Autun, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Écommoy, Gannat, Hesdin, Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy.

1927

D1X4 101 Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Mortagne-Alençon, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Paris, Prémery, Romorantin, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy.

1927

D1X4 102 Abbeville, Arnay-le-Duc, Autun, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Château-du-Loir, Connerré, Cosne, Écommoy, Gannat, Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy.

Contient un tableau du service médical (Connerré).

1928

D1X4 103 Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Mortagne, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Paris, Prémery, Romorantin, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy.

1928

- D1X4 104 Abbeville, Arnay-le-Duc, Autun, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Connerré, Cosne, Écommoy, Gannat, Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy.
Contient un tableau des circonscriptions médicales et fiche de renseignements sur le médecin rattaché à la circonscription (La Châtre).
1929
- D1X4 105 Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Mortagne-Alençon, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Paris, Prémery, Romorantin, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy.
Contient une note sur le décès de deux pupilles (Prémery), sur les circonscriptions médicales (Saint-Calais).
1929
- D1X4 106 Arnay-le-Duc, Autun, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Connerré, Cosne, Écommoy, Gannat, Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy.
1930
- D1X4 107 Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Mortagne-Alençon, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers-Decize, Nevers (section principale), Paris, Prémery, Romorantin, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy.
1930
- D1X4 108 Abbeville, Arnay-le-Duc, Autun, Avallon, Bayonne, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Connerré, Cosne, Decize, Écommoy, Gannat, Issoire, La Châtre, Lormes, Luzy.
1931
- D1X4 109 Montauban, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Mortagne-Alençon, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers-Decize, Nevers (section principale), Paris, Prémery, Romorantin, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saint-Pourçain, Saulieu, Toucy.
Contient une liste nominative des anciens pupilles (Montreuil-sur-Mer).
1931
- D1X4 399 Rapport d'inspection de l'agence de La Châtre.
1933
- D1X4 399 Rapport d'inspection de l'agence de Montauban.
Contient des fiches de renseignements sur le médecin rattaché à la circonscription.
1934
- D1X4 400 Questionnaires complémentaires aux rapports d'inspection des agences.
1896-1900

D1X4 400 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Auxerre, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Decize, Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Luzy, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Prémery, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Pol, Saulieu, Varzy, Vierzon.

1896

D1X4 400 Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Cosne, Decize, Dol, Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Hesdin, Lormes, Luzy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Quarré-les-Tombes, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Pol, Saulieu, Toulon-sur-Arroux, Varzy.

1897

D1X4 400 Abbeville, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Cosne, Domfront, Ébreuil, Écommoy, Hesdin, Lormes, Luzy, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Quarré-les-Tombes, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saulieu, Toucy, Toulon-sur-Arroux, Varzy.

1898

D1X4 400 Abbeville, Aigueperse, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Château-Chinon, Cosne, Cravant, Decize, Dol, Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Étang-sur-Arroux, Hesdin, Lormes, Luzy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Quarré-les-Tombes, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saulieu, Toucy, Toulon-sur-Arroux, Varzy.

Figure également un état de l'inspection et état des renseignements statistiques.

1899

D1X4 400 Abbeville, Aigueperse, Alençon, Arnay-le-Duc, Arras, Autun, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Cosne, Cravant, Decize, Dol, Domfront, Dompierre, Ébreuil, Écommoy, Étang-sur-Arroux, Hesdin, Lormes, Luzy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Parigné-l'Évêque, Prémery, Quarré-les-Tombes, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Amand-Montrond, Saint-Calais, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Pol, Saulieu, Toucy, Varzy.

1900

D1X4 399 Enfants moralement abandonnés. 1887-1888

D1X4 399 Rapport d'inspection des agences, rapport d'ensemble, notes d'ordre de service de l'inspecteur principal à ses collègues, correspondance, bulletins municipaux, notes, rapport au préfet de la Seine.

L'inspection porte sur les agences de la région Nord, Decize, Moulins, Lormes, Paris, Romorantin, Cosne, Moulins, Troyes, Saint-Amand-les-Eaux, Alençon, Avallon, Autun, Lucenay-l'Évêque, Arnay-le-Duc, circonscription du Midi concernant la fabrique de broderie de Moirans, la filature et le moulinage de la soie à Trans, la fabrique de passementerie à Avignon et Nîmes.

1887

D1X4 399 Rapports d'inspection (Saint-Amand-les-Eaux, Alençon, Béthune, Chevagnes, Saint-Pol, Cosne, Decize).

1888

D1X4 400 Enfants placés à la campagne, enquête sur les traitements réservés aux enfants à la suite d'un article publié dans le journal l'Éclair : note du ministre de l'Intérieur, rapports de l'inspecteur principal au directeur de l'Assistance et de l'hygiène publique et au ministère de l'Intérieur, texte paru dans le journal l'Éclair.

Reproduction d'un article de Eugène Ledrain intitulé « Enfants d'Hospice », tiré du journal l'Éclair en janvier 1894.

1894

D1X4 401, 396 Écoles et établissements spéciaux. 1871-1916

D1X4 401 Orphelinat des jeunes ouvrières (Paris) : statuts et règlement, bilan, rapport moral, listes nominatives.

L'orphelinat des jeunes ouvrières est situé au 254, rue du Faubourg Saint-Antoine.

1871

D1X4 401 Asiles Le Méplier, Blanzay et Montferroux (Saône-et-Loire) : rapport d'inspection, rapport du directeur de l'Assistance publique au secrétaire général, lettres de l'abbé Béraud au directeur général de l'Assistance publique.

1876-1877

D1X4 401 École Saint-Léger-Vauban (Yonne) : rapports d'enquête du directeur d'agence et du directeur de l'Assistance publique concernant les brûlures d'Henriette Quenault, note du préfet de la Seine, coupures de presse, journal officiel du 3 mars 1877.

Coupures de presse : 19 février 1877 (Le Nouvelliste de l'Yonne), 21 février 1877 (Le Nouvelliste de l'Yonne), 23 février 1877 (Le Nouvelliste de l'Yonne), 24 février 1877 (L'Yonne, journal du département), 26 février 1877 (Le Nouvelliste de l'Yonne), 27 février 1877 (L'Yonne, journal du département), 28 février 1877 (Le Nouvelliste de l'Yonne), 1er mars 1877 (L'Yonne, journal du département), 2 mars 1877 (Le Nouvelliste de l'Yonne), 6 mars 1877 (Le Nouvelliste de l'Yonne), 18 avril 1877 (Le Nouvelliste de l'Yonne), 19 avril 1877 (La Bourgogne, La Constitution et le Progrès de l'Yonne, L'Yonne, journal du département).

1877

D1X4 401 Colonie agricole de Porquerolles (Var) : rapports de l'inspecteur à l'inspecteur principal et au préfet de la Seine dont certains concernent la révolte des élèves en juillet 1886, ordre de service, listes nominatives d'enfants (avril 1885, mars 1886), coupures de presse.

Coupures de presse : 22 juillet 1886 (Le Var républicain), 25 juillet 1886 (La Lanterne), 26 juillet 1886 (La Lanterne), 28 juillet 1886 (La Lanterne), 29 juillet 1886 (Le Petit Parisien, Le Petit Var), 2 août 1886 (Le Petit Parisien), 12 août 1886 (Le Cri du peuple), 14 août 1886 (Le Cri du peuple), 15 août 1886 (Le Grelot), 17 août 1886 (Le Cri du peuple), 22 août 1886 (Le Cri du peuple), 2 décembre 1886 (Le Cri du peuple), 8 décembre 1886 (Le Cri du peuple), 10 décembre 1886 (Le Cri du peuple), 14 décembre 1886 (Le Cri du peuple), 10 janvier 1886 (Le Cri du peuple), 11 février 1887 (L'Intransigeant), 12 février 1887 (L'Intransigeant), 15 février 1887 (L'Intransigeant), 16 février 1887 (L'Intransigeant), 17 février 1887 (L'Intransigeant), 19 février 1887 (L'Intransigeant, Le Cri du peuple)

1885-1886

D1X4 401 Colonie pénitentiaire de Cîteaux (Côte-d'Or) : correspondance, coupures de presse.

Coupures de presse : 3 juillet 1888 (Le Petit Parisien), 7 juillet 1888 (La Lanterne).

1888

D1X4 401 Maison d'éducation correctionnelle de la Petite Roquette (Paris) : rapports d'inspection.

1894

D1X4 401 École de broderie (Montreuil) : projet de traité, rapports d'inspection.

1892-1898

D1X4 401 École maritime de Port-Hallan (Morbihan) : projet de création d'une école navale, extraits du registre des procès-verbaux des séances du Conseil général du département de la Seine, plans de l'établissement, arrêtés du directeur de l'Assistance publique, rapport d'enquête sur une mutinerie, rapports d'inspection, emploi du temps, feuillet sur la composition du vestiaire d'un élève et sur la nature des denrées donnée aux élèves, état du personnel.

Contient trois plans sur calque.

1892-1902

D1X4 401 Colonie industrielle de Bologne (Haute-Marne) : rapports d'inspection, règlement et catalogue de la Grande manufacture de coutellerie imprimés, lettres d'un ancien élève.

Les lettres d'un ancien pensionnaire en réaction au roman Le coupable paru en feuilleton dans Le Journal (1896) sont imprimées.

1893-1905

D1X4 401 École d'orfèvrerie-bijouterie (Paris) : projet de création, extrait du registre des procès-verbaux des séances du Conseil général du département de la Seine, rapports d'inspection.

L'école est située au 7, rue du Bourg l'Abbé.

1894-1898

- D1X4 401 Verrerie de Vierzon-Forges (Cher) : projets de contrat et de traité, rapports de l'inspecteur, note de l'inspecteur principal au directeur de l'Assistance publique, liste nominative d'enfants.
La liste nominative indique les mensurations des élèves. 1894-1900
- D1X4 401 École Braille (Saint-Mandé) : rapports d'inspection. 1896-1898
- D1X4 401 Ecole Henri Mathé d'Yzeure (Allier) : rapport d'inspection sur les anciennes élèves, listes nominatives d'élèves, notes. 1909-1911
- D1X4 401 Station suburbaine de l'hospice dépositaire à Châtillon et ses annexes de Thiais et Anthony : rapports d'inspection, listes nominatives d'enfants, notes, bulletin municipal officiel du 14 juillet 1916, rapport d'enquête sur la mortalité des enfants envoyés dans les agences pour être élevés au biberon.
La station a été ouverte en 1893 pour recevoir les enfants suspects de syphilis et athreptiques. 1893-1916
- D1X4 396 École Roudil à Ben-Chicao (Algérie) : rapport de l'inspecteur principal au directeur de l'Assistance publique. 1891-1896
- ENFANTSASSISTES 2371 Registre d'inspection à Puiseux en Bray (1803-1812), rapports de l'inspection (1806, 1809-1810, 1815-1816), correspondance (1807, 1813), dossiers d'inspection du département l'Yonne (1813-1816).
Inspection des enfants placés entre 1812 et 1834 : instruction, inspection des orphelins, comptes rendus d'inspection des enfants trouvés, registres d'inspection des élèves garçons de l'hospice des orphelins, correspondances.
Sont indiqués : nom et prénoms des enfants, leur âge, descriptions, noms des nourrices et observations. 1803-1834

Admission et prise en charge des enfants assistés.

Abandons et tours.

- 1849-1901
- D1X4 404 Instructions et procédures. 1849-1901
- D1X4 404 Rapport du directeur de l'Assistance publique au ministre de l'Intérieur sur l'historique des tours et la réception des enfants trouvés, note du ministre de l'Intérieur au sujet des hospices dépositaires possédant un tour à Paris, rapport du préfet de la Seine. 1849
- D1X4 404 Instruction du ministre de l'Intérieur concernant le retrait du projet de loi relatif au tour.

1854

D1X4 404 Correspondance échangée entre le préfet de la Seine et le directeur de l'Assistance publique au sujet de l'employé préposé aux abandons, lequel pousse aux abandons au lieu de les prévenir.

1877

D1X4 404 Prévention de l'abandon : transmission d'une circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 27 mai 1856, rapports et notes du directeur de l'Assistance publique sur les différents moyens de prévenir l'abandon (1877), instructions du préfet de la Seine (1877), arrêtés du directeur de l'Assistance publique (1901), chronologie des décrets et ordonnances relatifs au bureau municipal des nourrices de 1350-1876 [1877].

1856-1901

D1X4 404 Secours temporaires : instructions et notes concernant l'application de la loi du 5 mai 1869 sur le service des secours temporaires destinés à prévenir ou faire cesser l'abandon.

1889

D1X4 404 Rapport au Conseil général sur les tours, note de l'inspecteur principal au président du Conseil général au sujet des tours et des infanticides, circulaire du directeur de l'Assistance publique aux sages femmes, circulaire du ministre de l'Intérieur sur l'admission des enfants de plus de 12 ans à l'hospice, arrêté du directeur de l'Assistance publique concernant les nouvelles délivrées aux familles, coupures de presse concernant les tours.

Coupures de presse : 8 août 1877 (Le Gaulois, Le Petit Journal), 13 août 1877 (Le Petit Journal), 15 août 1877 (Le Petit Moniteur universel), 19 août 1877 (Le Petit Journal), 20 août 1877 (Le Petit Journal), 25 août 1877 (Le Petit Journal), 7 novembre 1877 (La France), 5 février 1878 (Le Petit Journal), 6 février 1878 (L'Estafette), 1892 (Le Petit Journal).

1837-1895

D1X4 404 Mesures de prévention.

1850-1899

D1X4 404 Correspondance échangée entre le préfet de la Seine et le préfet de l'Yonne sur le fonctionnement du bureau d'admission de l'hospice après la fermeture du tour de Sens.

1850

D1X4 404 Renseignements sur l'emploi des secours destinés à prévenir les abandons d'enfants : rapport du directeur de l'Assistance publique pour le préfet de la Seine, rapport du préfet de la Seine au préfet du Maine-et-Loire.

1857

D1X4 404 Développement d'un service de nourrices à l'asile national du Vésinet pour les convalescentes relevant de couches : notes du ministre de l'Intérieur, rapports du préfet de la Seine.

1877

D1X4 404 Modification du tarif des secours alloués aux orphelins pour prévenir les abandons : rapport du directeur de l'Assistance publique, note du directeur des affaires départementales.

1887

D1X4 404 Lettre du directeur de l'Assistance publique à l'inspecteur principal annonçant la création d'un nouveau maillot, réponse de l'inspecteur principal.

Le nouveau maillot dit « Petit maillot » est un trousseau composé de 3 couches neuves, 3 couches vieilles, 1 lange de laine et 1 lange de coton.

1887

D1X4 404 Attribution de secours aux bureaux de bienfaisance pour prévenir ou faire cesser les abandons : projet d'arrêté du directeur des finances départementales, notes du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine.

1895-1899

Admission des enfants et contrôle des enfants.

1743-1917

D1X4 404 Modalités d'admission.

1819-1899

D1X4 404 Notes et procès-verbaux des enfants nés hors du département de la Seine admis à l'hospice dépositaire de Paris.

1819-1825

D1X4 404 Instruction sur le placement des enfants à l'hospice des enfants trouvés et ordonnance du préfet de police concernant les maisons de sevrage, ordonnance et prescriptions de la préfecture de police (imprimé), modèle d'ordre d'envoi provisoire d'un enfant à l'hospice, rapport de l'inspecteur, correspondance échangée entre le sous-préfet de Sceaux, le procureur du roi et le maire de Créteil.

1828-1877

D1X4 404 État civil des enfants nés à la maison d'accouchement ou des enfants confiés au service des enfants trouvés et abandonnés : note d'accompagnement d'une circulaire du ministre de l'Intérieur, rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine.

1852-1855

D1X4 404 Ouverture d'un registre nominatif des enfants rattachés au domicile de secours : note du préfet de la Seine au directeur de l'Assistance publique.

1855

D1X4 404 Vérification du domicile des orphelins pauvres et des enfants confiés sous réserve de tutelle : lettre du préfet de la Seine, réponse du directeur de l'Assistance publique concernant un projet de circulaire sur les enfants dont le domicile est inconnu, rapport du directeur de l'Assistance publique.

1876

- D1X4 404 Notes du préfet de la Seine, rapport du directeur de l'Assistance publique, arrêté du directeur de l'Assistance publique faisant des modifications du règlement sur les admissions à l'hospice dépositaire, modèle de questionnaire d'admission.
1877-1887
- D1X4 404 Rapports de l'inspecteur principal sous forme de questions-réponses.
1849
- D1X4 404 Lettre du préfet de la Moselle concernant la pratique de séparation du nouveau-né et de sa mère le jour de l'accouchement, rapport du directeur de l'Assistance publique, lettre du préfet de la Seine.
1849
- D1X4 404 Placement dans le Cher sans consulter le préfet de ce département : rapport de l'inspecteur principal, note du préfet de la Seine au directeur de l'Assistance publique.
1899
- D1X4 404 Régularisation de la remise d'un enfant à sa famille à Paris suite au décès de sa nourrice : correspondance entre l'inspecteur principal de l'Assistance publique de Paris et celui de la Mayenne.
1885-1886
- D1X4 404 Abandon de Joséphine Aimée Lepron par une sage-femme de la Sarthe à l'hospice dépositaire de Paris : note du ministre de l'Intérieur, rapport du directeur de l'Assistance publique, rapport du préfet de la Seine.
1890-1891
- D1X4 404 Spécimens de certificats de naissance, de baptême, de décès des enfants.
1826-1853
- D1X4 148-149 Enregistrement des enfants.
1851-1902
- D1X4 148-149 Registres des enfants proposés à l'assistance des départements.
Les numéros sont les numéros d'ordre du registre, suivis d'informations sur les enfants et sur les recouvrements. On trouve aussi des informations sur les enfants venus de l'étranger et sur les départements non-métropolitains (Algérie, Nouvelle-Calédonie...).
1881-1902
- D1X4 148 Tous les départements sauf Seine-et-Oise [1881-1902].
D1X4 149 Département de Seine-et-Oise [1881-1902].
- D1X4 147, ENFANTSASSISTES 737-882, 884-894, 896-914, 916-924, 926-951, 957, 959, 2981 Contrôle des enfants placés.
1819-1887

ENFANTSASSISTES 737-882, 884-894, 896-914, 916-924, 926-951, 957, 959, 2981 Registres de contrôle des enfants partis en province.

Classés par département d'origine, puis par ordre chronologique. Se divisent entre les enfants trouvés, les orphelins et les enfants hors pension.

Sont indiqués : numéro matricule, nom et prénoms, date de vaccin, date de naissance et d'envoi en nourrice, âge, nom et domicile de la nourrice, date du certificat de vie, date de retour à l'hospice/ sortie de pension/ décès etc... s'il y a.

Année découpée en 4 trimestres où on décompte l'argent, avec récapitulatif des sommes versées. Pour les enfants hors pensions, on trouve aussi des informations sur la profession des maîtres et de l'enfant.

1819-1886

ENFANTSASSISTES 737, 739, 741-743, 749-750, 763, 769, 755, 757-762, 764, 766-767, 778, 800-818, 820-822, 824-826, 858-859 862-864 896-897 890, 892, 900, 904, 908, 913-914, 917, 919, 921, 926, 929, 931, 935, 937, 939, 947 Enfants trouvés.

A noter que dans certains registres de la Nièvre, se trouvent également des enfants orphelins.

1819-1845

ENFANTSASSISTES 737, 739, 741-743, 763, 769 Arrondissement de
Châteaudun (Eure-et-Loir).

1824-1838

ENFANTSASSISTES 737 1824-1829.
ENFANTSASSISTES 739 1829-1830.
ENFANTSASSISTES 741 1831-1832.
ENFANTSASSISTES 742 1833.
ENFANTSASSISTES 763 1834-1835.
ENFANTSASSISTES 743 1836-1837.
ENFANTSASSISTES 769 1838.

ENFANTSASSISTES 749-750 Arrondissement de Tours (Indre-et-Loire).
1835-1838

ENFANTSASSISTES 749 1835.
ENFANTSASSISTES 750 1838.

ENFANTSASSISTES 755, 757-762, 764, 766-767, 778, 809 Vendôme
(Loir-et-Cher).

1822-1837

ENFANTSASSISTES 755 1822-1824.
ENFANTSASSISTES 809 1826.
ENFANTSASSISTES 758 1827.
ENFANTSASSISTES 758b 1828.
ENFANTSASSISTES 759 1829.
ENFANTSASSISTES 757 1830.
ENFANTSASSISTES 760 1831.
ENFANTSASSISTES 761 1832.
ENFANTSASSISTES 762 1833.
ENFANTSASSISTES 764 1834.
ENFANTSASSISTES 766 1835.

ENFANTSASSISTES 778 1836.
ENFANTSASSISTES 767 1837.

ENFANTSASSISTES 800-803, 805-808, 810-818, 820-822, 824-826
Clamecy et Nevers (Nièvre).

*A noter que dans certains registres de la Nièvre, se trouvent également des enfants
orphelins.*

1819-1840

ENFANTSASSISTES 800 1819.
ENFANTSASSISTES 801 1820.
ENFANTSASSISTES 802 1821.
ENFANTSASSISTES 803 1821.
ENFANTSASSISTES 805 1822.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 806 1823.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 807 1824.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 808 1825.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 810 1826.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 811 1827.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 812 1828.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 813 1829.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 814 1830.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 815 1831.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 816 1832.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 817 1833.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 818 1834.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 820 1835.
Figurent également des enfants orphelins.
ENFANTSASSISTES 821 1836.
ENFANTSASSISTES 822 1837.
ENFANTSASSISTES 824 1838.
ENFANTSASSISTES 825 1839.
ENFANTSASSISTES 826 1840.

ENFANTSASSISTES 858-859, 862-864 Saint Calais, Mamers, Le
Mans, La Flèche, Vendôme (Sarthe).

1826-1845

ENFANTSASSISTES 858 1826-1832.

Saint Calais.

ENFANTSASSISTES 859 1829-1845.

Mamers.

ENFANTSASSISTES 862 1833-1835.

Saint Calais.

ENFANTSASSISTES 863 1836.

Saint Calais.

ENFANTSASSISTES 864 1836-1837.

Saint Calais.

ENFANTSASSISTES 896-897, 890, 892, 900, 904, 908, 913-914, 917, 919,
921, 926, 929, 931, 935, 937, 939, 947 Avallon (Yonne).

1819-1838

ENFANTSASSISTES 890 1819.

ENFANTSASSISTES 892 1820.

ENFANTSASSISTES 896a 1821.

ENFANTSASSISTES 896b 1821.

ENFANTSASSISTES 897 1822.

ENFANTSASSISTES 900 1823.

ENFANTSASSISTES 904 1824.

ENFANTSASSISTES 908 1825.

ENFANTSASSISTES 913 1826.

ENFANTSASSISTES 914 1827.

ENFANTSASSISTES 917 1828.

ENFANTSASSISTES 919 1829.

ENFANTSASSISTES 921 1830.

ENFANTSASSISTES 926 1832.

ENFANTSASSISTES 929 1833.

ENFANTSASSISTES 931 1834.

ENFANTSASSISTES 947 1835.

ENFANTSASSISTES 935 1836.

ENFANTSASSISTES 937 1837.

ENFANTSASSISTES 939 1838.

ENFANTSASSISTES 738, 756, 891, 893-894, 898, 901-902, 906, 911, 916, 920,
922, 924, 927-928, 930, 933-934, 936, 940, 756, 891, 893-894, 898, 901-902,
906, 911, 916, 920, 922, 924, 927-928, 930, 933-934, 936, 940

Registres des enfants orphelins.

1819-1838

ENFANTSASSISTES 738 Châteaudun (Eure-et-Loir).

1826-1838

ENFANTSASSISTES 756 Vendôme (Loir-et-Cher).

1822-1838

ENFANTSASSISTES 891, 893-894, 898, 901-902, 906, 911, 916, 920, 922,
924, 927-928, 930, 933-934, 936, 940 Avallon (Yonne).
1819-1838

ENFANTSASSISTES 891 1819.
ENFANTSASSISTES 893 1820.
ENFANTSASSISTES 894 1821.
ENFANTSASSISTES 898 1822.
ENFANTSASSISTES 901 1823.
ENFANTSASSISTES 902 1824.
ENFANTSASSISTES 906 1825.
ENFANTSASSISTES 911 1826.
ENFANTSASSISTES 916 1828.
ENFANTSASSISTES 920 1829.
ENFANTSASSISTES 922 1830.
ENFANTSASSISTES 924 1831.
ENFANTSASSISTES 927 1832.
ENFANTSASSISTES 928 1833.
ENFANTSASSISTES 930 1834.
ENFANTSASSISTES 933 1835.
ENFANTSASSISTES 934 1836.
ENFANTSASSISTES 936 1837.
ENFANTSASSISTES 940 1838.

ENFANTSASSISTES 744-746, 748, 751-754, 770-774, 777, 779, 781-783, 785-
787, 789-792, 795-799, 828-829, 831-832, 834-838, 840-850, 852-853, 857,
866-867, 870-872, 876-882, 884-888, 941-944, 946-949, 952-956, 958, 960-
968, 2981 Registres des enfants assistés.
1835-1886

ENFANTSASSISTES 744, 746, 748, 785 Châteaudun (Eure-et-Loir).
1840-1864

ENFANTSASSISTES 744 1840-1842.
ENFANTSASSISTES 746 1850-1851.
ENFANTSASSISTES 785 1854-1864.
Châteaudun et Tours.
ENFANTSASSISTES 748 1856-1864.

ENFANTSASSISTES 751-754 Tours (Indre-et-Loire).
1840-1851

ENFANTSASSISTES 751 1840.
ENFANTSASSISTES 752 1843-1844.
ENFANTSASSISTES 753 1846-1847.
ENFANTSASSISTES 754 1850-1851.

ENFANTSASSISTES 770-774, 745, 777, 779, 781-783, 786-787, 789-792,
795-799 Vendôme (Loir-et-Cher).
1838-1873

ENFANTSASSISTES 770 1838.
 ENFANTSASSISTES 771 1839.
 ENFANTSASSISTES 772 1840.
 ENFANTSASSISTES 773 1841-1842.
 ENFANTSASSISTES 774 1843-1844.
 ENFANTSASSISTES 777 1845-1846.
 ENFANTSASSISTES 779 1846-1847.
 ENFANTSASSISTES 781 1848-1849.
 ENFANTSASSISTES 782 1849-1851.
 ENFANTSASSISTES 745 1850-1851.
 ENFANTSASSISTES 783 1852-1853.
 ENFANTSASSISTES 786 1855-1863.
 ENFANTSASSISTES 787 1856-1857.
 ENFANTSASSISTES 789 1858-1859.
 ENFANTSASSISTES 790 1860-1861.
 ENFANTSASSISTES 791 1862-1863.
 ENFANTSASSISTES 792 1864-1865.
 ENFANTSASSISTES 795 1866-1867.
 ENFANTSASSISTES 796 1866-1869.
 ENFANTSASSISTES 797 1869-1869.
 ENFANTSASSISTES 798 1870.
 ENFANTSASSISTES 799 1872-1873.

ENFANTSASSISTES 840-850, 828-829, 831-832, 834-838, 852-853, 857
 Clamecy et Nevers (Nièvre).

1841-1886

ENFANTSASSISTES 828 1841-1842.
 ENFANTSASSISTES 829 1843-1844.
 ENFANTSASSISTES 831 1845-1846.
 ENFANTSASSISTES 832 1845-1846.
Nevers.
 ENFANTSASSISTES 834 1847.
 ENFANTSASSISTES 835 1848-1849.
 ENFANTSASSISTES 836 1849-1851.
 ENFANTSASSISTES 837 1850-1851.
 ENFANTSASSISTES 838 1852-1853.
 ENFANTSASSISTES 840 1854.
 ENFANTSASSISTES 841 1855.
 ENFANTSASSISTES 842 1856.
 ENFANTSASSISTES 843 1857.
 ENFANTSASSISTES 844 1858-1859.
 ENFANTSASSISTES 845 1860-1861.
 ENFANTSASSISTES 846 1862.
 ENFANTSASSISTES 847 1864-1865.
 ENFANTSASSISTES 848 1866-1867.
 ENFANTSASSISTES 849 1868-1869.
 ENFANTSASSISTES 850 1868-1869.
 ENFANTSASSISTES 852 1870-1871.
 ENFANTSASSISTES 853 1872-1873.
 ENFANTSASSISTES 857 1883-1886.

ENFANTSASSISTES 876-882, 866-867, 870-872, 884-888 Saint Calais,
Mamers, Le Mans, La Flèche, Vendôme (Sarthe).

1838-1873

ENFANTSASSISTES 879 1838.
Saint Calais.
ENFANTSASSISTES 866 1840.
Saint Calais.
ENFANTSASSISTES 867 1841-1842.
Saint Calais.
ENFANTSASSISTES 870 1843-1844.
Saint Calais.
ENFANTSASSISTES 871 1845-1846.
Saint Calais.
ENFANTSASSISTES 872 1846-1847.
Saint Calais.
ENFANTSASSISTES 876 1850-1851.
Saint Calais.
ENFANTSASSISTES 877 1852-1855.
Saint Calais.
ENFANTSASSISTES 878 1856-1857.
Saint Calais et La Flèche.
ENFANTSASSISTES 880 1858-1859.
Saint Calais.
ENFANTSASSISTES 881 1860-1861.
Saint Calais.
ENFANTSASSISTES 882 1862-1863.
Saint Calais.
ENFANTSASSISTES 884 1864-1865.
Saint Calais, Le Mans, La Flèche, Vendôme
ENFANTSASSISTES 885 1865-1866.
Saint Calais, Le Mans, La Flèche, Vendôme
ENFANTSASSISTES 886 1868-1869.
Saint Calais, Le Mans, La Flèche, Vendôme
ENFANTSASSISTES 887 1870-1871.
Saint Calais, Le Mans, La Flèche, Vendôme
ENFANTSASSISTES 888 1872-1873.
Saint Calais.

ENFANTSASSISTES 941-944, 946-949, 952-956, 958, 960-968, 2981
Avallon (Yonne).

1835-1885

ENFANTSASSISTES 947 1835.
ENFANTSASSISTES 941 1839.
ENFANTSASSISTES 942 1840.
ENFANTSASSISTES 943 1841-1842.
ENFANTSASSISTES 944 1843-1844.
ENFANTSASSISTES 946 1845-1846.
ENFANTSASSISTES 948 1846-1847.
ENFANTSASSISTES 949 1848-1849.
Pension représentative.
ENFANTSASSISTES 952 1848-1849.

ENFANTSASSISTES 953 1849-1851.
 ENFANTSASSISTES 954 1850-1851.
Pension représentative.
 ENFANTSASSISTES 955 1850-1851.
 ENFANTSASSISTES 956 1852-1853.
 ENFANTSASSISTES 958 1854-1855.
 ENFANTSASSISTES 960 1856-1857.
 ENFANTSASSISTES 961 1858-1859.
 ENFANTSASSISTES 962 1860-1861.
 ENFANTSASSISTES 963 1862-1863.
 ENFANTSASSISTES 964 1864-1865.
 ENFANTSASSISTES 965 1866-1867.
 ENFANTSASSISTES 966 1868-1869.
 ENFANTSASSISTES 967 1870-1871.
 ENFANTSASSISTES 968 1872-1873.
 ENFANTSASSISTES 2981 1884-1885.

ENFANTSASSISTES 740, 747, 765, 768, 773, 776, 780, 784, 788, 793-794,
 804, 819, 823, 827, 830, 833, 839, 851, 854-856, 860-861, 865, 868-869,
 873-875, 899, 903, 905, 907, 909-910, 912, 918, 923, 932, 938, 945, 950-
 951, 957, 959 Registres des enfants hors pension.

1821-1878

ENFANTSASSISTES 740, 747 Châteaudun (Eure-et-Loir).

1824-1873

ENFANTSASSISTES 740 1829-1855.
 ENFANTSASSISTES 747 1855-1873.

ENFANTSASSISTES 765, 768, 773, 776, 780, 784, 793-794 Vendôme
 (Loir-et-Cher).

1834-1874

ENFANTSASSISTES 765 1834-1836.
 ENFANTSASSISTES 768 1837-1839.
 ENFANTSASSISTES 773 1840-1842.
 ENFANTSASSISTES 776 1843-1845.
 ENFANTSASSISTES 780 1846-1848.
 ENFANTSASSISTES 784 1852-1854.
 ENFANTSASSISTES 793 1865-1869.
 ENFANTSASSISTES 794 1855-1874.

ENFANTSASSISTES 804, 788, 819, 823, 827, 830, 833, 839, 851, 854-856
 Clamecy et Nevers (Nièvre).

1821-1878

ENFANTSASSISTES 804 1821-1834.
 ENFANTSASSISTES 819 1834-1836.
 ENFANTSASSISTES 823 1837-1839.
 ENFANTSASSISTES 827 1840-1842.
 ENFANTSASSISTES 830 1843-1845.

ENFANTSASSISTES 833	1846-1848.	
ENFANTSASSISTES 839	1852-1854.	
ENFANTSASSISTES 788	1858-1867.	
	<i>Garçons hors pension à Nevers.</i>	
ENFANTSASSISTES 851	1869-1875.	
ENFANTSASSISTES 854	1873-1877.	
ENFANTSASSISTES 855	1877.	
ENFANTSASSISTES 856	1877-1878.	
ENFANTSASSISTES 860-861, 865, 868-869, 873-875, 883		Saint Calais, Mamers, Le Mans, La Flèche, Vendôme (Sarthe).
		1829-1867
ENFANTSASSISTES 860	1829-1845.	
	<i>Saint Calais.</i>	
ENFANTSASSISTES 865	1839.	
	<i>Le Mans.</i>	
ENFANTSASSISTES 868	1840-1854.	
	<i>La Flèche.</i>	
ENFANTSASSISTES 873	1846-1854.	
	<i>Saint Calais.</i>	
ENFANTSASSISTES 861	1855-1864.	
	<i>Saint Calais.</i>	
ENFANTSASSISTES 869	1863-1867.	
	<i>Le Mans.</i>	
ENFANTSASSISTES 874	1849-1864 (garçons).	
	<i>St Calais, Le Mans, La Flèche, Vendôme.</i>	
ENFANTSASSISTES 875	1849-1864 (filles).	
	<i>St Calais, Le Mans, La Flèche, Vendôme.</i>	
ENFANTSASSISTES 883	1862-1863.	
	<i>Saint Calais.</i>	
ENFANTSASSISTES 889	Seine.	1835-1839
ENFANTSASSISTES 899, 903, 905, 907, 909-910, 912, 918, 923, 932, 938, 945, 950-951, 957, 959	Avallon (Yonne).	1822-1867
ENFANTSASSISTES 899	1822.	
ENFANTSASSISTES 903	1824.	
ENFANTSASSISTES 905	1824.	
ENFANTSASSISTES 907	1825.	
ENFANTSASSISTES 909	1825.	
ENFANTSASSISTES 910	1826.	
ENFANTSASSISTES 912	1826.	
ENFANTSASSISTES 918	1828-1829.	
ENFANTSASSISTES 923	1830.	
ENFANTSASSISTES 932	1834-1836.	
ENFANTSASSISTES 938	1837-1839.	
ENFANTSASSISTES 945	1843-1845.	
ENFANTSASSISTES 950	1846-1848.	

ENFANTSASSISTES 951 1846-1867.
ENFANTSASSISTES 957 1852-1854.
ENFANTSASSISTES 959 1855-1866.

D1X4 147 Registre de contrôle des enfants hors pension de 1880 à 1896 suivis jusqu'en 1910.

Les dates indiquées sont celles des années de naissance des enfants. Il contient les renseignements sur les patrons.

1880-1897

D1X4 153, ENFANTSASSISTES 2374 Correspondance.

1743-1917

ENFANTSASSISTES 2374 Correspondance relative aux enfants (réintégrations, retraits d'enfants, demandes de nouvelles, placements, adoptions, demandes de documents).

1743-1876

D1X4 153 Registre du courrier entré du 6 juillet 1916 au 28 février 1917.

1916-1917

Envoi en nourrices.

1819-1914

ENFANTSASSISTES 703-704b, 1294-1296b Nourrices et enfants envoyés en nourrices.

1821-1869

ENFANTSASSISTES 703-704b, 1294-1296b États nominatifs des nourrices et des enfants envoyés en nourrice.

Sont indiqués sur les enfants : numéro de collier, nom et prénoms, date de naissance et d'abandon à l'hospice, décompte des sommes versées aux nourrices au départ de l'hospice.

1821-1869

ENFANTSASSISTES 703 Arrondissement de Tours (Indre-et-Loire).

1827-1850

ENFANTSASSISTES 704 Arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir).

1824-1833

ENFANTSASSISTES 704b Arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir).

1834-1852

ENFANTSASSISTES 1294-1296b Arrondissement de Vendôme (Sarthe).

1821-1869

ENFANTSASSISTES 1294 1821-1826.

ENFANTSASSISTES 1294b 1827-1830.

ENFANTSASSISTES 1295 1831-1840.

ENFANTSASSISTES 1296 1841-1855.

ENFANTSASSISTES 1296b 1855-1869.

D1X4 404, ENFANTSASSISTES 1077-1099, 2381 Convois et transports. 1819-1914

D1X4 404, ENFANTSASSISTES 2381 Transports des enfants envoyés en
nourrice. 1819-1890

ENFANTSASSISTES 2381 Transport par voitures publiques en poste. - Arrêtés et correspondance (1820-1855), tarif du prix des places et du transport des effets des voyageurs (1819), affiche relative au transport de la Messagerie générale (s.d.), état des frais de transport pour l'arrondissement d'Auxerre (1854). Tableaux descriptifs du transport en poste des nourrices et des enfants indiquant les relais, les distances et les sommes à payer (1843-1844), rapport émettant des propositions de changements du mode de transport par arrondissement [vers 1850], brochure de présentation relative à l'organisation du service de la poste de Paris, circulaire de la direction générale des postes aux boitiers des postes de Paris (1825), affiche sur le service en poste de Autun à Blaisy-Bas (s.d.), affiches sur la levée des boîtes (1825), notes, correspondance (1825-1839). Liste désignant les communes traversées par des routes ou à proximité et services pour des voitures publiques pour le transport des nourrices de leurs résidences à Blois (1851). Liste indiquant les endroits pour s'arrêter durant un convoi d'enfant (s.d.). État de dépenses pour les frais de voyages, conduite, surveillance et séjour des envois de nourrices (s.d.). Rapports sur les modes de transport par arrondissement [vers 1840-1860]. Feuilles de routes des convois partis de Paris ou des convois de nourrice (1850-1852). Correspondance sur les transports (1840-1857).

1819-1860

D1X4 404, ENFANTSASSISTES 2381 Transport en chemin de fer. 1844-1890

ENFANTSASSISTES 2381 Feuilles horaires et tarifs des trains du chemin de fer du Nord, de Tours à Nantes et d'Orléans à Bordeaux (1849-1850), correspondance (1844-1856).

1844-1856

D1X4 404 Rapports du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine, note du préfet au ministre de l'Intérieur, note du directeur de l'administration départementale, formulaire vierge de la feuille de route.

1890

ENFANTSASSISTES 1077-1099

Registre de convois d'enfants.

Informations sur les nourrices : noms, domicile. Informations sur les enfants : catégorie (orphelin, abandonné, trouvé), numéro de colliers, nom et prénoms, dates de naissance et d'abandon à l'hospice, observations, nom et département d'origine de l'agence, nom des directeurs.

1900-1914

ENFANTSASSISTES 1077	1 ^{er} trimestre 1900.
ENFANTSASSISTES 1078	1 ^{er} trimestre 1901.
ENFANTSASSISTES 1079	2 ^e trimestre 1901.
ENFANTSASSISTES 1080	1 ^{er} trimestre 1902.
ENFANTSASSISTES 1081	2 ^e trimestre 1902.
ENFANTSASSISTES 1082	4 ^e trimestre 1902.
ENFANTSASSISTES 1083	3 ^e trimestre 1903.
ENFANTSASSISTES 1084	1 ^{er} trimestre 1904.
ENFANTSASSISTES 1085	4 ^e trimestre 1904.
ENFANTSASSISTES 1086	1 ^{er} trimestre 1905.
ENFANTSASSISTES 1087	2 ^e trimestre 1905.
ENFANTSASSISTES 1088	3 ^e trimestre 1905.
ENFANTSASSISTES 1089	4 ^e trimestre 1905.
ENFANTSASSISTES 1090	2 ^e trimestre 1906.
ENFANTSASSISTES 1091	3 ^e trimestre 1906.
ENFANTSASSISTES 1092	1 ^{er} trimestre 1907.
ENFANTSASSISTES 1093	4 ^e trimestre 1907.
ENFANTSASSISTES 1094	1 ^{er} trimestre 1908.
ENFANTSASSISTES 1095	2 ^e trimestre 1908.
ENFANTSASSISTES 1096	3 ^e trimestre 1910.
ENFANTSASSISTES 1097	3 ^e trimestre 1911.
ENFANTSASSISTES 1098	4 ^e trimestre 1911.
ENFANTSASSISTES 1099	4 ^e trimestre 1914.

Activités des agences de placement.

1792-1952

D1X4 349-390, ENFANTSASSISTES 2948-2971, 2980 Rapports annuels des directeurs d'agences au directeur général de l'Assistance publique.

Rapport classé par ordre alphabétique des agences. Ils sont entièrement manuscrits pour les années 1886-1887 puis formulaires imprimés remplis à la main. On y trouve des informations sur l'état sanitaire des enfants de la circonscription, le recrutement des nourrices, les conditions de placement des enfants de 1 jour à 13 ans, le déplacement des enfants, les cas de contaminations, la vaccination, les tarifs de pensions, les pensions supplémentaires, représentatives, exceptionnelles, les vêtements, l'instruction primaire, le placement des élèves de 13 à 21 ans, les évasions, le traitement des élèves dans les hôpitaux, le recrutement militaire, le mariage, la mortalité, la caisse d'épargne, le service de santé, la surveillance, le personnel administratif, les relations avec les autorités locales, des observations générales.

1886-1952

D1X4 349-351 Abbeville - Saulieu.

D1X4 349 1886.

D1X4 350 1887.

D1X4 351 1888.

D1X4 352 Alençon - Semur.

D1X4 352 1891.

D1X4 353 Abbeville - Semur.
D1X4 353 1892.

D1X4 354-355 Abbeville - Varzy.
D1X4 354 1895.
D1X4 355 1896.

D1X4 356-357 1900.
D1X4 356 Abbeville - La Châtre.
D1X4 357 Lormes - Varzy.

D1X4 358-359 1901.
D1X4 358 Abbeville - La Châtre.
D1X4 359 Lormes - Varzy.

D1X4 360-361 1902.
D1X4 360 Abbeville - Hesdin.
D1X4 361 La Châtre - Varzy.

D1X4 362-363 1903.
D1X4 362 Abbeville - La Châtre.
D1X4 363 Lormes - Varzy.

D1X4 364-365 1904.
D1X4 364 Abbeville - La Châtre.
D1X4 365 Lormes - Varzy.

D1X4 366 1905.
D1X4 366 Lormes - Varzy.

D1X4 367-368 1906.
D1X4 367 Abbeville - La Châtre.
D1X4 368 Lormes - Varzy.

D1X4 369-370 1907.
D1X4 369 Abbeville - La Châtre.
D1X4 370 Lormes - Varzy.

D1X4 371-372 1908.
D1X4 371 Abbeville - La Châtre.
D1X4 372 Lormes - Varzy.

D1X4 373-374 1909.
D1X4 373 Abbeville - La Châtre.
D1X4 374 Lormes - Varzy.

D1X4 375-376 1910.
D1X4 375 Abbeville - La Châtre.

D1X4 376 Lormes - Varzy.

D1X4 377-378 1911.
D1X4 377 Abbeville - La Châtre.
D1X4 378 Lormes - Varzy.

D1X4 379-380 1912.
D1X4 379 Abbeville - La Châtre.
D1X4 380 Lormes - Varzy.

D1X4 381-382 1913.
D1X4 381 Abbeville - La Châtre.
D1X4 382 Lignièrès - Varzy.

D1X4 383-384 1914.
D1X4 383 Abbeville - La Châtre.
D1X4 384 Lormes - Varzy.

D1X4 385-386 1915.
D1X4 385 Abbeville - Issoire.
D1X4 386 La Châtre - Varzy.

D1X4 387-388 1916.
D1X4 387 Abbeville - Issoire.
D1X4 388 La Châtre - Varzy.

D1X4 389-390 1917.
D1X4 389 Abbeville - Issoire.
D1X4 390 La Châtre - Varzy.

ENFANTSASSISTES 2948-2949 1918.
ENFANTSASSISTES 2948 Abbeville - Le Mans.
ENFANTSASSISTES 2949 Lormes - Varzy.

ENFANTSASSISTES 2950 1919.
ENFANTSASSISTES 2950 Lormes - Varzy.

ENFANTSASSISTES 2951-2954 Abbeville - La Châtre.
ENFANTSASSISTES 2951 1920.
ENFANTSASSISTES 2952 1921.
ENFANTSASSISTES 2953 1922.
ENFANTSASSISTES 2954 1923.

ENFANTSASSISTES 2955-2956 Lormes - Varzy.
ENFANTSASSISTES 2955 1924.
ENFANTSASSISTES 2956 1926.

ENFANTSASSISTES 2957 1928.
ENFANTSASSISTES 2957 Abbeville - Luzy.

ENFANTSASSISTES 2958-2959	1929.	
ENFANTSASSISTES 2958	Abbeville - Montluçon.	
ENFANTSASSISTES 2959	Montreuil-sur-Mer - Toucy.	
ENFANTSASSISTES 2960	1930.	
ENFANTSASSISTES 2960	Montluçon - Toucy.	
ENFANTSASSISTES 2961-2962	1931.	
ENFANTSASSISTES 2961	Abbeville - Luzy.	
ENFANTSASSISTES 2962	Montauban - Toucy.	
ENFANTSASSISTES 2963-2965	Abbeville - Luzy.	
ENFANTSASSISTES 2963	1932.	
ENFANTSASSISTES 2964	1934.	
ENFANTSASSISTES 2965	1937.	
ENFANTSASSISTES 2966	1939.	
ENFANTSASSISTES 2966	Montauban - Toucy.	
ENFANTSASSISTES 2967	1940.	
ENFANTSASSISTES 2967	Abbeville - Luzy.	
ENFANTSASSISTES 2968	1941.	
ENFANTSASSISTES 2968	Lormes - Toucy.	
ENFANTSASSISTES 2969	1945.	
ENFANTSASSISTES 2969	Abbeville - Luzy.	
ENFANTSASSISTES 2970	1951.	
ENFANTSASSISTES 2970	Montauban - Toucy.	
ENFANTSASSISTES 2971	1952.	
ENFANTSASSISTES 2971	Alençon - Luzy.	
ENFANTSASSISTES 2980	Notes manuscrites de recherche sur le développement physique des enfants assistés par Ernest Élin, directeur d'agence du département de la Seine.	
		[après 1922]
ENFANTSASSISTES 1302-1303, 2895-2896	Correspondance.	1855-1918
ENFANTSASSISTES 1302-1303, 2895-2896	Registres d'enregistrement des correspondances entre les agences (départ et arrivée).	1855-1918
ENFANTSASSISTES 1302	1855-1867.	
ENFANTSASSISTES 1303	1868-1873.	
ENFANTSASSISTES 2895	Avril 1914 - septembre 1915.	
ENFANTSASSISTES 2896	Septembre 1915 - décembre 1918.	

D1X4 404 Demandes de renseignements et de nouvelles. - Demandes de renseignements nominatifs d'orphelins ou enfants trouvés et abandonnés : lettres à un maire, aux sous-préfets (1822-1877). Demande de renseignements sur des enfants proposés à l'adoption : rapports au directeur de l'Assistance publique, lettres de renseignements des inspecteurs sur des enfants à des particuliers, fiches nominatives (1889). Nouvelles adressées aux familles : note du préfet de la Seine au directeur de l'Assistance publique, rapport de la direction des affaires départementales, rapport de l'inspecteur principal, rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine en réaction à la délibération du Conseil général du 19 décembre 1900 sur l'obligation de secret sur l'adresse de placement des pupilles vis-à-vis de leurs familles (1901).

1822-1901

ENFANTSASSISTES 2510, 2512 Suivi des enfants placés dans différents hospices.
1792-1874

ENFANTSASSISTES 2510 Liasse relative au suivi des enfants placés dans différents hospices : lettres relatives aux enfants rendus à leurs parents, demandes de recherche, demandes de renseignements, notes.

1799-1845

ENFANTSASSISTES 2512 Demandes de renseignements des agents de surveillance, bordereaux de meneurs, certificat de passeport gratuit, actes de baptême, certificats d'origine, correspondance relative à l'apprentissage, aux enfants rendus à leurs parents, aux élèves partis à l'armée, aux enfants évadés, aux affaires impliquant des élèves, aux enfants malades, aux droits de visite.

1792-1874

Supervision du placement des enfants.

1770-1896

D1X4 404 Scolarité. - Instruction élémentaire et religieuse : rapport sur les moyens d'assurer l'instruction primaire aux enfants trouvés, arrêtés et circulaires imprimés du Conseil général des hospices, note du ministre de l'Intérieur, rapports du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine sur les indemnités pour fournitures scolaires pour les instituteurs (1844-1855). Réclamation du maire de Prémery (Nièvre) concernant l'admission gratuite dans les écoles communales des enfants trouvés placés à la campagne par le département de la Seine : rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine, rapport du préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur (1854-1855). Fixation d'une allocation d'encouragement aux instituteurs et nourriciers pour l'obtention du certificat d'études : rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1888). Attribution de deux bourses d'études au collègue d'Avallon (Yonne) : rapport du directeur des affaires départementales au préfet de la Seine, projet de délibération du Conseil général (1896).

1844-1896

D1X4 404, ENFANTSASSISTES 2513-2514	Apprentissage.	1770-1894
ENFANTSASSISTES 2513-2514	Ateliers et manufactures employant des enfants des hospices de Paris.	1770-1858
ENFANTSASSISTES 2513	Correspondances générales relatives à l'envoi d'enfants dans une manufacture, rapports d'instruction pour la mise en place d'un atelier de bienfaisance dans les manufactures, états nominatifs des manufacturiers.	1795-1803
ENFANTSASSISTES 2513-2514	Dossiers numérotés par manufacture : correspondance, états nominatifs d'enfant, rapports d'inspecteur. <i>Dans la correspondance, on trouve notamment une copie du traité sur les manufacturiers prenant en apprentissage des enfants des hospices.</i>	1770-1858
ENFANTSASSISTES 2513	M. Parisot, manufacture de draps (Chaumont, Haute-Marne).	1796-1801
ENFANTSASSISTES 2513	M. Querenet et Raffy, manufacture de papiers (Jouy-sur-Morin, Seine-et-Marne).	1796-1801
ENFANTSASSISTES 2513	M. Butel, manufacture de toiles pour voiles (Bourges, Cher).	1796-1801
ENFANTSASSISTES 2513	M. Le Maignan (Beaune, Côte-d'Or).	1801
ENFANTSASSISTES 2513	L'abbé Pupil (Bourg-Argental, Loire) : liasses d'extraits de délibération du parlement.	1770-1801
ENFANTSASSISTES 2513	M. Chirion (Château-Thierry, Aisne).	1796-1801
ENFANTSASSISTES 2513	MM. Lipson et Lipst (Paris).	1796-1797
ENFANTSASSISTES 2513	M. Compadre et compagnie (Arpajon, Essonne).	1795-1799
ENFANTSASSISTES 2513	M. Vaudeul.	1796-1797

ENFANTSASSISTES 2513 Seine).	M. Sallendrouze (Courbevoie, Hauts-de- Seine).	1796-1801
ENFANTSASSISTES 2513 fil (Villegenis).	M. Dettemar-Basse, fabrique de rubans de fil (Villegenis).	1801-1802
ENFANTSASSISTES 2513	M. Brown (Vernon, Eure).	1796-1803
ENFANTSASSISTES 2513	M. Bacot.	1791-1797
ENFANTSASSISTES 2513	M. Le Brun (Dourdan, Essonne).	1800-1801
ENFANTSASSISTES 2513 Denis).	M. Mabile (Noisy-le-Grand, Seine-Saint- Denis).	1800-1807
ENFANTSASSISTES 2513	M. Dupeuty (Clairefontaine, Yvelines).	1794-1799
ENFANTSASSISTES 2513	M. Bauvens et compagnie.	1801-1805
ENFANTSASSISTES 2513	Mme. Fromont (Chaillot).	1801-1805
ENFANTSASSISTES 2513 Calais).	Mrs. Delaître et Noël (Lépine, Pas-de- Calais).	1795-1814
ENFANTSASSISTES 2514	M. Sykes (Saint Rémy).	1795-1810
ENFANTSASSISTES 2514 (Liancourt, Oise).	M. La Rochefoucault - de Liancourt (Liancourt, Oise).	1804-1812
ENFANTSASSISTES 2514 de-Marne).	Mme Ruphy et Bobêe (Saint-Mandé, Val- de-Marne).	1802-1807
ENFANTSASSISTES 2514	Mme. Chambry (Lardy, Essonne).	1802-1822
ENFANTSASSISTES 2514	M. Duguay (Créteil, Val-de-Marne).	1807

- ENFANTSASSISTES 2514 M. Pasquier, fabrique de soies (Vauxbuin, Aisne).
1854-1857
- ENFANTSASSISTES 2514 Ouvroir de Vaugirard : correspondance (1844-1858), états des sommes dues à l'ouvroir (1855-1856), états nominatifs des élèves (1853).
Asile recueillant les filles vicieuses et abandonnées pour travailler.
1844-1858
- D1X4 404 Orphelinat Saint-Joseph des jeunes apprentis verriers au Bourget (Seine-Saint-Denis) : demande de placement d'apprentis par M. Paris, patron de la cristallerie et émaillerie, note du secrétaire général de la Seine, rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine.
1875
- D1X4 404 Filature moulinière de Mirmande (Drôme) : projet de mémoire du directeur de l'Assistance publique au Conseil général au sujet du dédommagement de M. Urbain Estran filateur moulinier, note de la direction des affaires départementales au chef de cabinet du préfet, projet de délibération.
1891
- D1X4 404 École de typographie d'Alençon (Orne) : note de l'inspecteur principal sur la résiliation du traité passé avec M. Guy, imprimeur, rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet, projet de mémoire et délibération au Conseil général.
1894
- D1X4 404, ENFANTSASSISTES 2379 Service militaire.
1792-1889
- ENFANTSASSISTES 2379 Affaires militaires : enfants engagés dans l'armée ou la marine, Pupilles de la Garde. - Conscription des élèves : affiche de recrutement du IX^e arrondissement, états nominatifs des conscrits, correspondance (1808, 1816) ; recrutement : convocations, état nominatif des tirés au sort, certificats de libération et d'exemption, correspondance (1813, 1819-1838). Pupilles de la Garde : règlement relatif à l'appel de « dix-sept cents » individus à fournir pour compléter le régiment des pupilles de la Garde impériale, lettre au préfet de la Seine, état des orphelins appelés, état des élèves partis de l'Yonne (1811-1813). Enfants employés dans la Marine : état nominatif des enfants orphelins désirant s'engager, état des enfants recrutés, prospectus de l'école navale de Brest (1795-1841). Liste d'enfant placés (1792-1796), état des enfants entrés à l'annexe de l'Hôtel Dieu (1812), feuille de route de la garde nationale mobile (1849). Correspondance (1797-1859).
1792-1859

D1X4 404 Suivi des pupilles : circulaire du directeur de l'Assistance publique aux directeurs d'agence sur la Société de protection des engagés volontaires, statut de la Société de protection des engagés volontaires, rapport du directeur de l'Assistance publique.

1881-1889

D1X4 404, ENFANTSASSISTES 2380 Placements spéciaux.

1824-1887

ENFANTSASSISTES 2380 Enfants aveugles admis à l'institut national des jeunes aveugles : état nominatif des élèves, correspondance.

1824-1857

ENFANTSASSISTES 2380 Enfants sourds et sourds-muets : états nominatifs des enfants admis à l'hospice et à l'institut royal, tableau de guérison, correspondance (1825, 1828, 1833).

1825-1856

ENFANTSASSISTES 2380 Colonies agricoles. - Le Mesnil-Saint-Firmin (Oise) : état nominatif des enfants placés dans la colonie (s.d), correspondance (1834-1855). Varaignes (Dordogne) : notices de présentation de l'établissement, états nominatifs des enfants envoyés, correspondance (1834-1873). Le Petit-Bourg : correspondance (1846-1849). Montagny : états nominatifs des enfants envoyés, feuilles de route, correspondance (1852-1856). Les Bradières (Vienne) : listes et états nominatifs des élèves vicieux, correspondance (1856-1859). Blanzay (Saône-et-Loire) : correspondance (1887).

1834-1887

D1X4 404 Modification du régime de la maison centrale d'éducation correctionnelle : rapport imprimé du préfet de police au ministre de l'Intérieur, note au préfet de la Seine.

1840-1843

ENFANTSASSISTES 2380 État nominatif des élèves de l'hospice des orphelins et des enfants trouvés mis en correction à partir du 1er janvier 1830.

1830

ENFANTSASSISTES 2380 Orphelinat de la Caroline (Cher) : correspondance relative au placement en correction d'élèves vicieux.

1854

ENFANTSASSISTES 2380 Jeunes détenus : notice de la société d'adoption pour les enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres, correspondance.

1838-1849

ENFANTSASSISTES 2380 Couvent de la Madeleine : bordereaux d'envoi, correspondance relative à l'envoi des orphelines.

1839-1852

ENFANTSASSISTES 2380 Colonie africaine (Algérie) : états nominatifs des élèves envoyés, feuilles de route, correspondance.

Envoi des enfants qui ont une bonne conduite participer à la colonisation d'Algérie.

1841-1852

ENFANTSASSISTES 2380 Filles placées chez les sœurs du Bon Pasteur d'Angers (Conflans) : liste des élèves placées, correspondance.

1854-1857

ENFANTSASSISTES 2380 Pensionnats : bulletin de notes d'un élève des frères des écoles chrétiennes (1856), fascicule de présentation du pensionnat de Notre-Dame de Sion (s.d.).

1856

Suivi médical.

1843-1896

D1X4 404 Correspondance échangée entre le préfet de la Seine et le préfet des Landes au sujet du service de médecine gratuite dans les campagnes landaises, extrait du recueil des actes administratifs des Landes (imprimé).

1876

D1X4 404 État de la population des élèves visités par nom de médecin et communes des arrondissements.

Concernent les circonscriptions médicales d'Avallon, de Rennes-Fougères-Vitré-Saint-Malo, de Cosne et de Montreuil-sur-Mer.

1876

D1X4 404 Création d'une seconde visite médicale à l'hospice dépositaire : rapport de l'inspecteur, note du préfet de la Seine, rapport du directeur de l'Assistance publique.

1877

D1X4 404 Fixation des honoraires et nombre de visites des médecins : rapport du directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine, note de l'inspecteur principal.

1895

D1X4 404 Circonscriptions médicales. - Rattachement de la circonscription médicale d'Hédé à celle de Montfort (agence Rennes-Fougères) : rapport du directeur de l'Assistance publique, note du préfet de la Seine, arrêté (1877). Création et modifications : rapport du directeur de l'Assistance publique, note de l'inspecteur principal, arrêtés, listes de communes, carte (1892-1896).

Création des circonscriptions médicales de Neuffontaines (agence de Lormes), de Censerey (agence d'Arnay-le-Duc), de Maizières (agence de Saint-Pol) ; dédoublement de la circonscription médicale de Bouloire (Bouloire Nord et Bouloire Sud, agence de Saint-Calais) ; éventuelle création d'une circonscription médicale à Dompierre ; rattachement de toute la circonscription médicale de Châteauneuf à l'agence de Varzy.

1877-1896

D1X4 404 Enfants malades. - Traitement des enfants teigneux : note du ministre de l'Intérieur, rapports du directeur de l'Assistance publique et du préfet de la Seine (1854-1856). Placements des enfants scrofuleux ou vicieux : avis du conseil de surveillance de l'Assistance publique, autorisations du préfet de la Seine, estimation des dépenses, décision du directeur de l'Assistance publique, arrêtés (1846-1861).

Placements des enfants scrofuleux : établissement de Berck (Pas-de-Calais), établissement thermal de Salins (Seine-et-Marne), maison de convalescence de La Roche Guyon (Seine-et-Oise). Placements des enfants vicieux : colonie des Bradières (Vienne), établissement pénitentiaire de Conflans (probablement Seine-et-Oise), colonie de Blanzay (Saône-et-Loire), orphelinat du Baron Alquié à Saint-Palais (Cher), colonie de Montagny (Saône-et-Loire), asile ouvroir de la Miséricorde de Vaugirard (Seine), institution charitable et agricole de Varaignes (Dordogne).

1846-1861

D1X4 404 Décès et inhumation. - Réclamation concernant la décision du ministre de l'Intérieur sur la suppression des frais d'inhumation des enfants placés à la campagne pour l'administration des hospices de Paris : note du ministre de l'Intérieur, rapports du directeur de l'Assistance publique et du préfet de la Seine, supplément du Moniteur universel (1843-1845). Mortalité des enfants assistés de la Seine et du Calvados : rapport comparatif entre les deux services par le directeur de l'Assistance publique au préfet de la Seine (1885).

1843-1885

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES ENFANTS ASSISTÉS

Hospice des enfants trouvés

Fonctionnement.

- 1722-1838
- ENFANTSASSISTES 2364 Circulaires, statistiques, correspondance relatives au fonctionnement et aux activités de l'hospice.
Traitent du personnel, des bâtiments, de la comptabilité, du mobilier.
- 1792-1837
- ENFANTSASSISTES 1263-1267, 1166, 1269-1270, 2364, 2642-2646 Personnel.
- 1722-1838
- ENFANTSASSISTES 1263-1267 Registres des appointements du personnel.
*Sont indiqués : les nom et prénoms, la fonction, les appointements et des observations.
Les appointements sont relevés par service : agence de surveillance, officiers de santé, service commun aux deux sections (section accouchement, section d'allaitement), nourrice sédentaire, infirmerie, lingerie, magasin de vêtements, cuisine, crèche.*
- 1722-1814
- ENFANTSASSISTES 1263 1722-1723.
ENFANTSASSISTES 1264 Frimaire an X - février 1806.
ENFANTSASSISTES 1265 1806-1808.
ENFANTSASSISTES 1266 1809-1811.
ENFANTSASSISTES 1267 1812-1814.
- ENFANTSASSISTES 2642-2645 Dossiers annuels relatifs au fonctionnement des services : tableaux, listes de personnel, notes, correspondance.
Les services concernés sont principalement : service général, service à la campagne gérant les meneurs, services de santé, école d'accouchement, service en charge des bâtiments, services en charge du linge et habillement, service comptable.
- 1808-1815
- ENFANTSASSISTES 2642 1808.
A noter, la présence, pour le service à la campagne, de correspondance relative aux meneurs Aubry, Delhomme, Deteuf, Fauqueux, Grenier, Lallemand, Lebrasseur, Marel, Pinte, Saguiet, Turquin, Vallée.
- ENFANTSASSISTES 2645 1810.
ENFANTSASSISTES 2645 1811.
ENFANTSASSISTES 2642 1812.
A noter la présence, pour le service à la campagne, de correspondance relative aux meneurs Caudrille, Chanvin, Damoiseau, Dejoui, Deteuf, Fauqueux, Grenier, Marel, Pinte, Ramond, Sagnier, Taconnet, Thibault, Vallée.
- ENFANTSASSISTES 2643 1813.
*A noter, la présence, pour le service à la campagne, de correspondance relative aux meneurs : Carpentier, Caudriller, Chauvin, Cornu, Delhomme, Deteuf, Devismes, Fauqueux, Fontaine, Grenier, Marel, Taconnet, Thibault, Turquin, Vallée.
A noter, un dossier sur les régimes alimentaires des étudiants infirmiers, des enfants et des femmes enceintes.*
- ENFANTSASSISTES 2644 1814.

- ENFANTSASSISTES 2644 1815.
- ENFANTSASSISTES 2364 Gratifications : état des gratifications accordées dans l'hospice de la maternité (1810-1811), liste des serviteurs recevant une récompense (1817), correspondance (1818-1838). 1810-1838
- ENFANTSASSISTES 1269-1270 Nourrices sédentaires. 1802-1814
- ENFANTSASSISTES 1269 Registre de présence.
Sont indiqués : nom et prénoms, âge, profession, lieu de naissance et demeure, état physique, date de l'entrée, de la sortie et du décès, nombre de journées.
Par ordre chronologique. 1802-1814
- ENFANTSASSISTES 1270 Registre des appointements.
Sont indiqués : noms, date d'entrée, jours travaillés (avec ou sans récompense), gratification, sommes versées, date de sortie. 1813-1814
- ENFANTSASSISTES 1166 Registre des honoraires des prêtres, entretien des sœurs, gages des officiers et domestiques avec état des appointements, des honoraires et des salaires des nourrices sédentaires.
Sur le registre est indiqué Maison de la Couche, nom de l'institution précédent l'hospice des enfants trouvés. 1730-1794
- ENFANTSASSISTES 2646 Pièces isolées relatives personnel : observations sur le travail soumis à M. Peligot pour la maison d'accouchement (s.d), liste des personnes travaillant à l'hospice de la maternité (an XIII), état des traitements, liste des employés de moins de 30 ans (an XIII), état de distribution des instruments accordés aux élèves sages-femmes (1816). 1804-1816
- ENFANTSASSISTES 1261-1262, 1268, 2364, 2504, 2646 Comptabilité. 1800-1835
- ENFANTSASSISTES 1268 Registre des recettes et dépenses des élèves sages-femmes.
Élèves de la 5^e à la 7^e année.
Sont indiqués pour chaque recette et dépense : date, nature, montant, somme à recouvrer. 1811-1815
- ENFANTSASSISTES 1261-1262 Registres de comptes et de stocks.
Sont indiqués : restant en magasins (dates des récépissés, désignation des objets demandés et fournis, noms des entrepreneurs ou fournisseurs, dates des autorisations du conseil général d'administration ou des adjudications et marchés, quantités, prix, montant), achat et entretien des meubles et ustensiles, fourniture de drogue par la pharmacie centrale, imposition foncière, dépenses. 1813
- ENFANTSASSISTES 1261 Service de l'allaitement.

ENFANTSASSISTES 1262 Section d'accouchement.

ENFANTSASSISTES 2646 Décharges (an IX), compte de l'exécution du Code spécial de l'hospice de la maternité (an XI), récépissés comptables des hospices (1806), document de la caisse de dépôt, tableaux des recettes de vente de maisons urbaines (1807-1819), bilan comptable avec les revenus et les paiements effectués (1811-1815), exercice comptable (1812-1815), caisse de dépôt-recette, relevé des déductions opérées sur le journal (1813), tableaux des revenus (1815), exercice comptable (1816).

1800-1819

ENFANTSASSISTES 2364 Inventaire particulier du mobilier, papiers relatifs aux inventaires généraux.

1833-1835

ENFANTSASSISTES 2504 Bordereaux de dépense de l'hospice de la maternité.

1810-1813

Activités.

1705-1878

ENFANTSASSISTES 969, 971-974, 976, 1230-1255, 2365, 2504-2505, 2510, 2522-2523, 2529, 2532, 2535-2544 Admissions.

1705-1878

ENFANTSASSISTES 1230-1255 Registres de procès-verbaux d'admission.

Sont indiqués : nom et prénoms, âge, sexe, personne déposant l'enfant, date, lieu de naissance, santé de l'enfant, renseignements complémentaires.

1794-1813

ENFANTSASSISTES 1230 Vendémiaire an III - ventôse an IV.

À rapprocher du D2H-DEPOT 1047 (fructidor an II et vendémiaire an III) et D2H-DEPOT 1048 (frimaire an III et brumaire an III) : ces actes sont les documents d'admission de l'enfant. Les numéros d'entrée sont inscrits dans le registre et sur l'acte.

1794-1795

ENFANTSASSISTES 1231 Ventôse an IV - 5^e jour complémentaire an IV (1795).

ENFANTSASSISTES 1232 Vendémiaire an V - nivôse an V (1796-1797).

ENFANTSASSISTES 1232 bis Prairial an VII - brumaire an VIII (1799).

ENFANTSASSISTES 1232 ter Brumaire an VIII - thermidor an VIII (1799-1800).

ENFANTSASSISTES 1233 Thermidor an VIII - floréal an IX (1800-1801).

ENFANTSASSISTES 1234 Nivôse an X - thermidor an X (1801-1802).

ENFANTSASSISTES 1235 Germinal - 6^e jour complémentaire an XI (1802).

ENFANTSASSISTES 1236 An XII (1803-1804).

ENFANTSASSISTES 1237 An XIII (1804-1805).

ENFANTSASSISTES 1238 Vendémiaire an XIV - août 1806 (1805-1806).

ENFANTSASSISTES 1239 Août 1806 - juin 1807.

ENFANTSASSISTES 1240 Juillet 1807 - mai 1808.

ENFANTSASSISTES 1241 Juin 1808 - avril 1809.

ENFANTSASSISTES 1242 Avril 1809 - mars 1810.
ENFANTSASSISTES 1243 Mars - décembre 1810.
ENFANTSASSISTES 1244 1^{er} trimestre 1811.

À partir de 1811, la forme du registre change. Sont inscrits sous forme de tableau descriptif : date de la réception de l'enfant, nom et prénoms de l'enfant, date et lieu de naissance avec le département, noms et prénoms des parents et leurs professions et domicile, la nature des papiers trouvés sur l'enfant, nature de ses vêtements, renseignements et son sexe.

ENFANTSASSISTES 1245 2^e trimestre 1811.
ENFANTSASSISTES 1246 3^e trimestre 1811.
ENFANTSASSISTES 1247 4^e trimestre 1811.
ENFANTSASSISTES 1248 1^{er} trimestre 1812.
ENFANTSASSISTES 1249 2^e trimestre 1812.
ENFANTSASSISTES 1250 3^e trimestre 1812.
ENFANTSASSISTES 1251 4^e trimestre 1812.
ENFANTSASSISTES 1252 1^{er} trimestre 1813.
ENFANTSASSISTES 1253 2^e trimestre 1813.
ENFANTSASSISTES 1254 3^e trimestre 1813.
ENFANTSASSISTES 1255 4^e trimestre 1813.

ENFANTSASSISTES 2504, 2510, 2522-2523, 2529, 2532, 2535-2542, 2544
Dossiers individuels d'enfants.

1797-1824

ENFANTSASSISTES 2510 1797.
ENFANTSASSISTES 2504 1804, 1810, 1813.
ENFANTSASSISTES 2544 1809 - 1817.
ENFANTSASSISTES 2529 1815.
ENFANTSASSISTES 2522 1817.
ENFANTSASSISTES 2523 1817.
ENFANTSASSISTES 2536 1817.
ENFANTSASSISTES 2535 1818.
ENFANTSASSISTES 2537 1819.
ENFANTSASSISTES 2532 1820.
ENFANTSASSISTES 2539 1820.
ENFANTSASSISTES 2538 1821.
ENFANTSASSISTES 2540 1822.
ENFANTSASSISTES 2541 1823.
ENFANTSASSISTES 2542 1824.

ENFANTSASSISTES 2504, 2510, 2522-2523, 2529, 2539-2544 Certificats d'origine.
1821-1878

ENFANTSASSISTES 2510 1821-1845.
ENFANTSASSISTES 2504 1825-1839.
ENFANTSASSISTES 2522 1829-1838.
ENFANTSASSISTES 2539 1834-1845.
ENFANTSASSISTES 2529 1836-1842.
ENFANTSASSISTES 2544 1838.
ENFANTSASSISTES 2543 1838-1841.
ENFANTSASSISTES 2542 1838-1848.
ENFANTSASSISTES 2541 1841-1847.

ENFANTSASSISTES 2540 1842.
ENFANTSASSISTES 2523 1878.

ENFANTSASSISTES 969, 971-974, 976 Registres des baptêmes.
Sont indiqués : noms et prénoms de l'enfant, numéro de matricule. Les dates extrêmes correspondent aux dates de la réception à l'hospice.

1814-1836

ENFANTSASSISTES 971 1814-1817.
ENFANTSASSISTES 972 1817-1819.
ENFANTSASSISTES 973 1819-1823.
ENFANTSASSISTES 974 1823-1826.
ENFANTSASSISTES 969 1826-1831.
ENFANTSASSISTES 976 1831-1836.

ENFANTSASSISTES 2505 Extraits d'actes de naissance d'enfants adressés par l'hospice de la Salpêtrière puis certificats d'indigence (an VIII-IX).
Ces documents sont enliassés et portent une numérotation continue.

1800-1802

ENFANTSASSISTES 2365 Procès-verbal sur l'exposition d'un enfant à maison de la Couche.

1705

ENFANTSASSISTES 2365 État nominatif des enfants de la première et deuxième divisions [avant 1839].

1820-1838

ENFANTSASSISTES 2365 État des enfants étrangers au département de la Seine (1808, 1831-1838).

1808-1838

ENFANTSASSISTES 641-661, 705-714, 1256-1260, 2365, 2512, 2546, 2812-2820
Placements.

1761-1864

ENFANTSASSISTES 641-661, 705-714, 1256-1260, 2365, 2512, 2546, 2812-2820
Placements des enfants en pension, hors pension, en apprentissage, mis en nourrice et réintégrations.

1761-1864

ENFANTSASSISTES 641-656 Registres de placements à la pension.
Sont indiqués : numéro de matricule, nom et prénoms de l'enfant, âge, date et lieu de placement, argent versé annuellement, numéro de matricule.
Occasionnellement, on trouve des informations complémentaires : récupérés par leurs parents, date de la communion et mariage.

1761-1801

ENFANTSASSISTES 641 Mai 1761 - novembre 1764.
ENFANTSASSISTES 642 Novembre 1764 - septembre 1771.
ENFANTSASSISTES 643 Septembre 1771 - juillet 1774.
ENFANTSASSISTES 644 Juillet 1774 - janvier 1776.

ENFANTSASSISTES 645	Janvier 1776 - mai 1777.	
ENFANTSASSISTES 646	Mai 1777 - décembre 1778.	
ENFANTSASSISTES 647	Décembre 1778 - septembre 1780.	
ENFANTSASSISTES 648	Septembre 1780 - mai 1782.	
ENFANTSASSISTES 649	Mai 1782 - avril 1784.	
ENFANTSASSISTES 650	Avril 1784 - juin 1786.	
ENFANTSASSISTES 651	Juin 1786 - janvier 1789.	
ENFANTSASSISTES 652	Janvier 1789 - février 1792.	
ENFANTSASSISTES 653	Mars 1792 - nivôse an III (1792-1795).	
ENFANTSASSISTES 654	Ventôse an III - thermidor an VI (1795-1798).	
ENFANTSASSISTES 655	Thermidor an VI - frimaire an IX (1798-1800).	
ENFANTSASSISTES 656	Frimaire - floréal an IX (1800-1801).	
ENFANTSASSISTES 659	Répertoire alphabétique des élèves hors pensions et des enfants nés de 1803 à 1819.	1820-1831
ENFANTSASSISTES 657-658, 660-661	Répertoire des élèves hors pension. <i>Registre des enfants sortis de pension, par an et par arrondissement (département et commune). Les enfants sont inscrits par date de sortie de pensions. Sont indiqués : nom et les prénoms de l'enfant, numéro de matricule, date de la sortie de pension, nom des personnes chez qui ils sont placés, communes, observations.</i>	1806-1844
ENFANTSASSISTES 657	1806-1818.	
ENFANTSASSISTES 658	1820-1823.	
ENFANTSASSISTES 660	1824-1831.	
ENFANTSASSISTES 661	1832-1844.	
ENFANTSASSISTES 2546	Registre des enfants mis en nourrice.	1803-1812
ENFANTSASSISTES 1260	Registre des enfants en pension, hors pension ou à la maternité. <i>Sont indiqués : nom et prénoms ainsi que le numéro de registre d'admission.</i>	1818
ENFANTSASSISTES 705-714, 2812-2820	Registres des enfants envoyés à la campagne. <i>Sont indiqués : nom et prénoms des enfants, date de naissance, nom et domicile des nourrices, date de décès possible des enfants, qui se situe entre 1 et 12 mois (enfant en bas-âge inscrits dans ces registres, peut-être que ces registres concernent seulement les enfants de moins de deux ans). Concernent Abbeville, Amiens, Mont-Didier, Péronne, Arras, Doullens, Saint Pôl, Douai, Avesnes, Cambrai, Vervins, Saint-Quentin, Château-Thierry, Beauvais, Compiègne, Mantes, Louviers, Évreux, Neufchâtel, Auxerre, Avalon, Sens, Tonnerre, Semur, Château-Chinon, Laon et Soissons, Clamecy, Vendôme.</i>	1820-1838
ENFANTSASSISTES 2812	1820.	
ENFANTSASSISTES 2813	1821.	
ENFANTSASSISTES 2814	1822.	
ENFANTSASSISTES 2815	1823.	

ENFANTSASSISTES 2816 1824.
 ENFANTSASSISTES 2817 1825.
 ENFANTSASSISTES 2818 1826.
 ENFANTSASSISTES 2819 1827.
 ENFANTSASSISTES 2820 1828.
 ENFANTSASSISTES 705 1829.
 ENFANTSASSISTES 706 1830.
 ENFANTSASSISTES 707 1831.
 ENFANTSASSISTES 708 1832.
 ENFANTSASSISTES 709 1833.
 ENFANTSASSISTES 710 1834.
 ENFANTSASSISTES 711 1835.
 ENFANTSASSISTES 712 1836.
 ENFANTSASSISTES 713 1837.
 ENFANTSASSISTES 714 1838.

ENFANTSASSISTES 1256-1259 Répertoires matricules des enfants envoyés à la campagne.

Sont indiqués : nom et prénoms, âge, destination pour la campagne avec date de départ, noms des meneurs. Des précisions complémentaires peuvent être portées sur le motif de sortie de l'hospice (rendus aux parents, transferts vers d'autres hospices, décédés à l'hospice ou à la campagne).

1803-1809

ENFANTSASSISTES 1256 An XII (1803-1804).
 ENFANTSASSISTES 1257 An XIII (1804-1805).
 ENFANTSASSISTES 1258 An XIV - 1806 (1805-1806).
 ENFANTSASSISTES 1259 1809.

ENFANTSASSISTES 2365 Autorisations de sortie de l'hospice par l'agent de surveillance, contrats d'apprentissage, correspondance (an VIII - an X).

1799-1802

ENFANTSASSISTES 2512 Dossier d'adoption (an VIII) et autorisations de placements en apprentissage (an IX) par l'hospice de la maternité.

1800

ENFANTSASSISTES 2365 Actes notariés pour la mise en apprentissage, demandes pour passer le brevet d'apprentissage, mise en essai, réintégration, correspondance.

1800-1864

ENFANTSASSISTES 2365 Mouvement des enfants placés.

1817-1822

ENFANTSASSISTES 602, 1271bis, 2365-2366 Enfants en dépôt ou rendus à leurs parents.

1791-1849

ENFANTSASSISTES 602 Registre chronologique des enfants rendus à leurs parents ou confiés à différentes personnes.

Classé par date de l'acte sous seing privé ou l'acte devant notaire. Sont précisés : nom de l'enfant, noms des parents ou des personnes qui gardent l'enfant, numéro de matricule, adresse du domicile. Il existe une table alphabétique dans le registre.

1791-1800

ENFANTSASSISTES 2365 Dossier d'adoption (an IX).

Pour l'an VIII, figure un état nominatif des enfants entrés dans l'hospice de la maternité et sortant de la Salpêtrière.

1800-1802

ENFANTSASSISTES 1271bis Registre des enfants en dépôt au 31 décembre 1810.

Sont indiqués : date du départ, nom et prénoms des enfants, nom et prénoms des parents, motif du dépôt, date de la remise ou de l'abandon, date du décès de l'enfant.

1810

ENFANTSASSISTES 2366 Enfants rendus à leurs parents : extrait des registres des délibérations de la Commission administrative des hospices civils de Paris (1800-1801), état nominatif des enfants rendus (1816-1835).

Sont indiqués annuellement : nombre d'enfants légitimes/naturels, total, observations.

1800-1835

ENFANTSASSISTES 2366 Arrêtés de remise (1827, 1835-1849).

1827-1849

ENFANTSASSISTES 2366 État des décisions (1825, 1827, 1829-1831, 1833-1837, 1839-1845).

Sont indiqués : date de la décision, numéro matricule, nom et prénoms, condition de remise de l'enfant, observations.

1825-1845

ENFANTSASSISTES 2366 Droit de recherche exercé par les parents : bordereaux de dépense, quittances, correspondance.

1811

ENFANTSASSISTES 2366 Correspondance de parents.

1811

ENFANTSASSISTES 1165, 2390 Enfants malades.

1780-1832

ENFANTSASSISTES 1165, 2390 Relations avec l'hospice de Vaugirard.

1780-1804

ENFANTSASSISTES 1165 Registre des enfants trouvés envoyés à l'hospice de Vaugirard où ils sont décédés.

Sont indiqués : nom et prénoms, âge, maladies, date du décès.

1780-1804

ENFANTSASSISTES 2390 État des enfants sevrés et guéris à l'hospice de Vaugirard renvoyés à l'hospice des enfants trouvés pour être mis en sevrage dans les campagnes.

1782-1794

ENFANTSASSISTES 2390 Enfants atteints du choléra. - État des renseignements pris auprès des parents des orphelins avant l'envoi de ces derniers à la campagne. Relevé des enfants reçus à l'hospice de parents atteints ou décédés du choléra. Relevé de la situation au 1^{er} septembre 1832 des orphelins cholériques décédés à l'hospice, envoyés à la campagne, rendus à leurs parents, dirigés à la maison du refuge, présents à l'hospice. État nominatif orphelins de cholériques à placer en urgence. État des orphelins de cholériques placés à la campagne.

1832

ENFANTSASSISTES 1271, 2416 Décès d'enfants.

1813-1817

ENFANTSASSISTES 1271 Registre des décès de la maternité.

Sont indiqués : nom, sexe, date et heure du décès, profession, âge, lieu de naissance, cause du décès.

1813

ENFANTSASSISTES 2416 Actes et avis de décès d'enfants des hospices (1815-1817), correspondance (1838-1869).

1815-1817

Hospice du Faubourg Saint-Antoine

Fonctionnement.

1793-1848

ENFANTSASSISTES 1196, 1224-1229, 2364 Personnel.

1793-1838

ENFANTSASSISTES 1196 Registre d'inscription du personnel.

Sont indiqués : nom et prénoms des employés, âge, type d'emploi, date de baptême, parcours professionnel, observations éventuelles.

Répertoire alphabétique à la fin du registre.

1793-1813

ENFANTSASSISTES 1225-1229 Registres d'appointements du personnel.

Sont indiqués : nom et prénoms, emplois occupés, sommes versées.

1795-1838

ENFANTSASSISTES 1225 Vendémiaire an IV - décembre 1809 (1795-1809)

ENFANTSASSISTES 1226 Janvier 1808 - avril 1815.

ENFANTSASSISTES 1227 Mai 1821 - décembre 1827.

ENFANTSASSISTES 1229 Janvier 1828 - septembre 1838.

ENFANTSASSISTES 1228 1822-1838.

ENFANTSASSISTES 2364 Traitements, appointements et gages des employés de l'hospice : états des sommes versées.

1809-1813

- ENFANTSASSISTES 2364 Sœurs de la Charité travaillant à l'hospice : états nominatifs. 1810
- ENFANTSASSISTES 1223, 2378 Accueil temporaire de malades extérieurs. 1814, 1832
- ENFANTSASSISTES 2378 Installation d'un hôpital militaire dans les locaux de l'hospice pour accueillir les militaires malades ou blessés (février-mars 1814). Registres d'entrées, listes des soldats entrés, billets de sortie, état des décès des militaires, notes, correspondances. Soins aux malades : état des journées de traitements, état des personnes malades ou mortes du typhus, état nominatif des employés affectés aux soins, liste des militaires ayant la gale, correspondance relative aux demandes de médicaments, tableau concernant les visites des blessés. Mouvement des militaires : fiches statistiques d'admission, cahiers de mutation. Évacuation des militaires de l'hôpital : état récapitulatif des militaires non évacués du dépôt, listes des militaires évacués, registres d'évacuation, tableau des évacuations des malades et blessés, listes des numéros des voitures chargées de l'évacuation des malades, états des soldats des différentes armes évacués.
Les fiches statistiques indiquent quotidiennement les informations suivantes : nombres de militaires fiévreux, blessés, vénériens, galeux, nombres d'entrés, nombre de sorties, de décès, et nombre de soldats restants. 1814
- ENFANTSASSISTES 1223 Registre d'entrée et des décès à l'hôpital temporaire des cholériques à l'hospice des orphelins du Faubourg Saint-Antoine.
Sont indiqués : nom et prénoms, âge, profession, domicile, lieu de naissance, état civil, date d'entrée, date de sortie, date de décès, causes du décès. 1832
- ENFANTSASSISTES 970, 1029, 1197-1199, 2510 Église des orphelins et orphelines de Paris. 1793-1848
- ENFANTSASSISTES 1197-1199 Registres des sépultures.
Sont indiqués : nom et prénom de l'enfant, âge, numéro matricule, date du décès, lieu d'inhumation. Les articles 1198-1199 précisent également la cause et le lieu de décès, le lieu de naissance, les noms des parents. 1793-1838
- ENFANTSASSISTES 1197 Janvier 1793 - floréal an X (1793-1802).
ENFANTSASSISTES 1198 Frimaire an XII - septembre 1825 (1803-1825).
ENFANTSASSISTES 1199 Septembre 1825 - décembre 1838.
- ENFANTSASSISTES 1029 Registre de l'église des orphelins de Paris concernant les baptêmes (1818-1838), les baptêmes et mariages (1839-1848) et les sépultures (1832-1834). 1818-1848
- ENFANTSASSISTES 970 Registres des enfants baptisés, communiés et confirmés. 1802-1842

ENFANTSASSISTES 2510 Cahier d'inscription des baptêmes et des sépultures (1804-1809

ENFANTSASSISTES 2510 Note relative à l'attribution de dots pour les jeunes filles à marier ou souhaitant prendre le voile. 1823

Activités.

1713-1870

ENFANTSASSISTES 24, 1167-1195, 1200-1201, 2370, 2382-2384, 2386-2410, 2412-2434, 2436-2453, 2463-2467, 2469-2502, 2504, 2510, 2512 2519, 2521, 2535, 2537-2538, 2542-2543, 2468, 2635-2641 Admissions. 1715-1838

ENFANTSASSISTES 1167-1172, 1176 Registres d'entrée des enfants trouvés.
Sont indiqués : nom et prénoms, âge, nom et prénoms de la nourrice, date de naissance, date d'admission, observations, suivi de l'enfant avec les dates de placement et les lieux, dates de réintégration. Contiennent chacun un répertoire alphabétique à la fin. 1738-1798

ENFANTSASSISTES 1167 Janvier 1738 - novembre 1739.
ENFANTSASSISTES 1168 Novembre 1739 - juin 1744.
ENFANTSASSISTES 1169 Juin 1744 - juillet 1749.
ENFANTSASSISTES 1170 Juillet 1749 - juillet 1755.
ENFANTSASSISTES 1171 Août 1755 - décembre 1764.
ENFANTSASSISTES 1172 Janvier 1765 - septembre 1772.
ENFANTSASSISTES 1176 Septembre 1772 - vendémiaire an VII (1772-1798).

ENFANTSASSISTES 1173-1175 Registres d'entrée des enfants encore présents à l'hospice en 1768 et des enfants admis après le 1^{er} janvier 1768. 1768-1801

ENFANTSASSISTES 1173 Janvier 1768 - juillet 1774.
ENFANTSASSISTES 1174 Juillet 1774 - décembre 1789.
ENFANTSASSISTES 1175 Décembre 1789 - prairial an IX (1789-1801).
Voir les dossiers individuels correspondants cotés ENFANTSASSISTES 2382-2384.

ENFANTSASSISTES 1179, 1181, 1183, 1185, 1187-1188, 1191, 1193, 1195 Registres d'entrée des orphelins. 1800-1829

ENFANTSASSISTES 1179 Messidor an VIII - pluviôse an XII (1800-1804).
ENFANTSASSISTES 1181 Pluviôse an XII - septembre 1807 (1804-1807).
ENFANTSASSISTES 1183 1807-1812.
ENFANTSASSISTES 1185 Avril 1812 - mai 1817.
ENFANTSASSISTES 1187 Mai 1817 - décembre 1825.
ENFANTSASSISTES 1188 1826.
ENFANTSASSISTES 1191 1827.

- ENFANTSASSISTES 1193 1828.
 ENFANTSASSISTES 1195 1829.
- ENFANTSASSISTES 1177-1178, 1180, 1182, 1184, 1186, 1189-1190, 1192, 1194
 Registres d'entrée des orphelines.
 1794-1829
- ENFANTSASSISTES 1177 3^e jour complémentaire 1794 - vendémiaire
 an VI (1794-1797).
*Ces orphelines sont entrées au Faubourg-Saint-Antoine puis transférées à la maison des
 orphelines de la Barrière de Sèvres.*
- ENFANTSASSISTES 1178 Vendémiaire an VI - pluviôse an X (1797-1802).
*Ces orphelines sont entrées au Faubourg-Saint-Antoine puis transférées à la maison des
 orphelines de la Barrière de Sèvres.*
- ENFANTSASSISTES 1180 Pluviôse an X - an XIV (1802-1806).
*Ces orphelines sont entrées au Faubourg-Saint-Antoine puis transférées à la maison des
 orphelines de la Barrière de Sèvres.*
- ENFANTSASSISTES 1182 1806 - 1810.
 ENFANTSASSISTES 1184 Juillet 1810 - mars 1813.
 ENFANTSASSISTES 1186 Mars 1815 - décembre 1825.
 ENFANTSASSISTES 1189 1826.
 ENFANTSASSISTES 1190 1827.
 ENFANTSASSISTES 1192 1828.
 ENFANTSASSISTES 1194 1829.
- ENFANTSASSISTES 2370 Répertoires alphabétiques d'admission.
Il s'agit des répertoires alphabétiques qui ont été détachés des registres d'admission correspondants.
 1715-1774
- ENFANTSASSISTES 2370 1715-1735.
 ENFANTSASSISTES 2370 Répertoire du 3^e registre [entre 1738-1767].
 ENFANTSASSISTES 2370 1768-1774.
 ENFANTSASSISTES 2370 Enfants numérotés n°11000-12000 [après 1774].
- ENFANTSASSISTES 24, 1200-1201 Répertoires alphabétiques des entrées.
*Ces registres sont partiellement complétés et n'indiquent pas les numéros matricules des enfants
 mais un numéro d'ordre.*
 1794-1830
- ENFANTSASSISTES 1200 Orphelines (1794-1825).
 ENFANTSASSISTES 1201 Orphelins (1800-1825).
 ENFANTSASSISTES 24 Orphelins (1826-1830).
- ENFANTSASSISTES 2382-2384 Dossiers d'admission d'enfants trouvés : feuilles
 d'admission, extraits de registre de baptême, feuilles de mise en apprentissage ou en
 essai, notes, correspondance.
*Les dossiers des enfants sont classés soit par numéro d'admission, soit par ordre alphabétique. La
 clef d'entrée des dossiers ENFANTSASSISTES 2382-2384 est le registre coté ENFANTSASSISTES
 1175.*
 1792-1801
- ENFANTSASSISTES 2382 Filles et garçons (1792-1795).

ENFANTSASSISTES 2383 Garçons (1795-1797).

Se trouve dans ce registre un état nominatif des garçons venant de la Salpêtrière les 7-8 messidor an VI.

ENFANTSASSISTES 2384 Garçons (1797-1801).

ENFANTSASSISTES 2391-2410, 2412-2434, 2436-2453, 2463-2467, 2469-2502, 2635-2641 Dossiers d'admission d'orphelins et d'orphelines : feuilles d'admission, extraits de registre de baptême, feuilles de mise en apprentissage ou en essai, notes, correspondance.

Les dossiers des enfants sont classés soit par numéro d'admission, soit par ordre alphabétique.

1791-1838

ENFANTSASSISTES 2393-2394, 2397, 2400-2405, 2408-2410, 2412, 2414-2415, 2417-2428, 2432-2434, 2436-2453, 2486, 2635-2641 Orphelins.

1791-1838

ENFANTSASSISTES 2635 1791, 1802, 1803 (1791-1803).

Pour ces années-là, seuls 3 dossiers sont présents : Jean Henri Beris (date d'admission : 11 mars 1791 ; n°4630 du 100e registre) ; Honoré Victor Drouin (date d'admission : 21 janvier 1803, n°121803) ; Louis Baptiste Laumone (date de naissance : 25 février 1802).

ENFANTSASSISTES 2635 Vendémiaire - nivôse an XIV (1805-1806).

ENFANTSASSISTES 2636-2638 1806.

ENFANTSASSISTES 2636 Janvier - juin.

ENFANTSASSISTES 2637 Juillet - septembre.

ENFANTSASSISTES 2638 Octobre - décembre.

ENFANTSASSISTES 2639-2640, 2393-2394 1807.

ENFANTSASSISTES 2639 Janvier - mars.

ENFANTSASSISTES 2640 Avril - juin.

ENFANTSASSISTES 2393 3^e trimestre.

ENFANTSASSISTES 2394 4^e trimestre.

ENFANTSASSISTES 2397, 2641 1808.

ENFANTSASSISTES 2397 1^{er} semestre.

ENFANTSASSISTES 2641 2^e semestre.

ENFANTSASSISTES 2400-2401 1809.

ENFANTSASSISTES 2400 1^{er} semestre.

ENFANTSASSISTES 2401 2^e semestre.

ENFANTSASSISTES 2402-2403 1810.

ENFANTSASSISTES 2402 1^{er} semestre.

ENFANTSASSISTES 2403 2^e semestre.

ENFANTSASSISTES 2404-2405 1811.

ENFANTSASSISTES 2404 1^{er} semestre.

ENFANTSASSISTES 2405 2^e semestre.

ENFANTSASSISTES 2408-2410 1812.

ENFANTSASSISTES 2408 Janvier - mai.

ENFANTSASSISTES 2409	Juin - septembre.
<i>A noter, la présence d'un rapport d'inspecteur.</i>	
ENFANTSASSISTES 2410	Octobre - décembre.
ENFANTSASSISTES 2412, 2414	1813.
ENFANTSASSISTES 2412	1 ^{er} semestre.
ENFANTSASSISTES 2414	2 ^e semestre.
ENFANTSASSISTES 2415	1814.
ENFANTSASSISTES 2417	1815.
ENFANTSASSISTES 2418-2419	1816.
ENFANTSASSISTES 2418	1 ^{er} semestre.
ENFANTSASSISTES 2419	2 ^e semestre.
ENFANTSASSISTES 2420-2421	1817.
ENFANTSASSISTES 2420	1 ^{er} semestre.
ENFANTSASSISTES 2421	2 ^e semestre.
ENFANTSASSISTES 2422	1818.
ENFANTSASSISTES 2423	1819.
ENFANTSASSISTES 2424	1820.
ENFANTSASSISTES 2425	1821.
ENFANTSASSISTES 2426	1822.
<i>A noter, la présence de pièces isolées (certificats d'origine, liasse relative au placement d'un enfant, correspondance).</i>	
ENFANTSASSISTES 2427	1823.
ENFANTSASSISTES 2428	1824.
ENFANTSASSISTES 2432, 2486	1826.
ENFANTSASSISTES 2432	A-J.
ENFANTSASSISTES 2486	L-Z.
ENFANTSASSISTES 2433-2434	1827.
ENFANTSASSISTES 2433	A-K.
ENFANTSASSISTES 2434	L-W.
ENFANTSASSISTES 2436-2438	1828.
ENFANTSASSISTES 2436	Dossiers n°1-100.
ENFANTSASSISTES 2437	Dossiers n°101-175.
ENFANTSASSISTES 2438	Dossiers n°176-232.
ENFANTSASSISTES 2439-2441	1829.
ENFANTSASSISTES 2439	Dossiers n°1-100.
ENFANTSASSISTES 2440	Dossiers n°101-175.
ENFANTSASSISTES 2441	Dossiers n°176-235.
ENFANTSASSISTES 2442-2443	1830.
ENFANTSASSISTES 2442	Dossiers 1-150.
ENFANTSASSISTES 2443	Dossiers 151-285.

ENFANTSASSISTES 2444-2445	1831.
ENFANTSASSISTES 2444	Dossiers n°1-50, 101-150.
ENFANTSASSISTES 2445	Dossiers n°151-347.
ENFANTSASSISTES 2446	1832.
ENFANTSASSISTES 2447-2448	1833.
ENFANTSASSISTES 2447	Dossiers n°1-150.
ENFANTSASSISTES 2448	Dossiers n°151-300.
ENFANTSASSISTES 2449	1834.
ENFANTSASSISTES 2450	1835.
ENFANTSASSISTES 2451	1836.
ENFANTSASSISTES 2452	1837.
ENFANTSASSISTES 2453	1838.
ENFANTSASSISTES 2391-2392, 2395-2396, 2398-2399, 2406-2407, 2413, 2416, 2429-2431, 2463-2467, 2469-2485, 2487-2502	Orphelines.
	1801-1838
ENFANTSASSISTES 2463	Dossiers n°1-140 (1801-1802).
ENFANTSASSISTES 2464	Dossiers n°141-249 (1802).
ENFANTSASSISTES 2465	Dossiers n°1-120 (1802-1803).
ENFANTSASSISTES 2466	Dossiers n°121-235 (1803).
ENFANTSASSISTES 2467	An XII (1803-1804)
ENFANTSASSISTES 2469	Dossiers n°1-80 (1804-1805).
ENFANTSASSISTES 2470	Dossiers n°81-181 (1805).
ENFANTSASSISTES 2471	An XIV (1805).
ENFANTSASSISTES 2472-2473	1806.
ENFANTSASSISTES 2472	1 ^{er} semestre.
ENFANTSASSISTES 2473	2 ^e semestre.
ENFANTSASSISTES 2391-2392	1807.
ENFANTSASSISTES 2391	1 ^{er} semestre.
ENFANTSASSISTES 2392	2 ^e semestre.
ENFANTSASSISTES 2395-2396	1808.
ENFANTSASSISTES 2395	1 ^{er} semestre.
ENFANTSASSISTES 2396	2 ^e semestre.
	<i>A noter, la présence de pièces isolées relatives à d'autres enfants : lettre (1827), envoi en nourrice (1824), certificats d'origine d'orphelines (1806), orphelins ramenés de nourrices (1806), dossier de Louis Bonet (1807).</i>
ENFANTSASSISTES 2398-2399	1809.
ENFANTSASSISTES 2398	1 ^{er} semestre.
ENFANTSASSISTES 2399	2 ^e semestre.

ENFANTSASSISTES 2474-2475	1810.
ENFANTSASSISTES 2474	1 ^{er} semestre.
ENFANTSASSISTES 2475	2 ^e semestre.
ENFANTSASSISTES 2406-2407	1811.
ENFANTSASSISTES 2406	1 ^{er} semestre.
ENFANTSASSISTES 2407	2 ^e semestre.
ENFANTSASSISTES 2416	1812.
	<i>Dossiers numérotés. Suivi des enfants. Par ordre chronologique. Ressemble plus à des dossiers d'admission et de suivi.</i>
ENFANTSASSISTES 2413	1 ^{er} semestre 1813.
ENFANTSASSISTES 2476	1815.
ENFANTSASSISTES 2477	1816.
ENFANTSASSISTES 2478	1817.
ENFANTSASSISTES 2479	1818.
ENFANTSASSISTES 2480	1819.
ENFANTSASSISTES 2481	1820.
ENFANTSASSISTES 2482	1821.
ENFANTSASSISTES 2483	1822.
ENFANTSASSISTES 2484	1823.
ENFANTSASSISTES 2485	1824.
ENFANTSASSISTES 2429-2431	1825.
ENFANTSASSISTES 2429	A-F.
ENFANTSASSISTES 2430	G-M.
ENFANTSASSISTES 2431	N-Y.
ENFANTSASSISTES 2487	1826.
ENFANTSASSISTES 2488- 2489	1827.
ENFANTSASSISTES 2488	Dossiers n°1-60.
ENFANTSASSISTES 2489	Dossiers n°61-123.
ENFANTSASSISTES 2490-2491	1828.
ENFANTSASSISTES 2490	Dossiers n°1-63.
ENFANTSASSISTES 2491	Dossiers n°64-134.
ENFANTSASSISTES 2492-2493	1829.
ENFANTSASSISTES 2492	Dossiers n°1-100.
ENFANTSASSISTES 2493	Dossiers n°101-186.
ENFANTSASSISTES 2494	1830.
ENFANTSASSISTES 2495-2496	1831.
ENFANTSASSISTES 2495	Dossiers n°1-150.
ENFANTSASSISTES 2496	Dossiers n°151-232.
ENFANTSASSISTES 2497	1832.
ENFANTSASSISTES 2498	1833.

ENFANTSASSISTES 2499 1834.
 ENFANTSASSISTES 2499 1835.
 ENFANTSASSISTES 2500 1836.
 ENFANTSASSISTES 2501 1837.
 ENFANTSASSISTES 2502 1838.

ENFANTSASSISTES 2386-2389, 2468 Dossiers d'admission d'orphelins venant de l'hospice de la Pitié.

Ces dossiers d'admission ouverts à la Pitié sont classés par numéro d'admission au Faubourg Saint-Antoine. En effet, en 1808, les enfants de la Pitié sont transférés avec leurs dossiers vers le Faubourg Saint-Antoine.

1800-1805

ENFANTSASSISTES 2386 Vendémiaire - thermidor an IX (1800-1801).
 ENFANTSASSISTES 2387 Fructidor an IX (1801).
 ENFANTSASSISTES 2468 An XII (1803-1804).
 ENFANTSASSISTES 2388 Vendémiaire - ventôse an XIII (1804-1805).
 ENFANTSASSISTES 2389 Germinal - fructidor an XIII (1805).

ENFANTSASSISTES 2504, 2510, 2519, 2521, 2535, 2537-2538, 2542-2543
 Dossiers isolés nominatifs d'orphelins.

1794-1824

ENFANTSASSISTES 2510 1794-1803.
 ENFANTSASSISTES 2535 1809.
 ENFANTSASSISTES 2504 1810-1811.
 ENFANTSASSISTES 2519 1815.
 ENFANTSASSISTES 2521 1816.
 ENFANTSASSISTES 2537 1819.
 ENFANTSASSISTES 2538 1821.
 ENFANTSASSISTES 2543 1823.
 ENFANTSASSISTES 2542 1824.

ENFANTSASSISTES 2504 Admission d'enfants : feuillets remis par la préfecture de police ou l'agent de surveillance de l'hospice.

1806-1817

ENFANTSASSISTES 2512 Autorisations d'admissions d'enfants par l'administrateur des hospices et hôpitaux.

1803-1835

ENFANTSASSISTES 2390 Statistiques : états nominatifs des orphelins au 1^{er} mars 1809 et au 1^{er} septembre 1810.

1809-1810

- ENFANTSASSISTES 358, 1203-1210 Scolarité. 1713-1851
- ENFANTSASSISTES 358, 1203-1210 Registres nominatifs des élèves par classe.
Répertoire alphabétique à la fin des registres. 1713-1851
- ENFANTSASSISTES 1204-1205 1^{re} division des garçons (1813-1839).
Sont indiqués : nom, prénoms, âge, date d'arrivée de l'enfant et, noms et prénoms des parents, date de baptême.
- ENFANTSASSISTES 1204 19 mars 1813 - juillet 1822.
ENFANTSASSISTES 1205 Juillet 1827 - décembre 1839.
- ENFANTSASSISTES 1206-1209 2^e division des garçons (1811-1835).
ENFANTSASSISTES 1206 Juillet 1811 - avril 1814.
ENFANTSASSISTES 1207 8 avril 1814 - 31 octobre 1817.
ENFANTSASSISTES 1208 Octobre 1817 - octobre 1829.
ENFANTSASSISTES 1209 Octobre 1829 - avril 1835.
- ENFANTSASSISTES 1203 Grande classe des filles (1713-1784).
Sont indiqués : noms, prénoms, âge.
- ENFANTSASSISTES 358 1^{re} division des filles (1822-1851).
- ENFANTSASSISTES 1210 2^e division des filles (1837-1846).
Sont indiqués : nom et prénoms, âge, date de naissance, date d'arrivée à l'hospice, placement précédent.
- ENFANTSASSISTES 662-668, 674, 1212, 1214-1220, 2390, 2416, 2503-2504, 2510-2512, 2515, 2517-2544, 2547-2550 Placements.
La mission du bureau de placement est de ventiler les orphelins pour soulager l'hospice des orphelins de surpopulation. Selon le compte moral du bureau de placement de 1815, il y a trois classes de placement : celui à Paris chez des artisans, celui à la campagne par l'intermédiaire des meneurs et des manufactures, et la remise aux parents. 1729-1870
- ENFANTSASSISTES 2547 Comptes moraux du bureau de placement (1815-1820, 1822-1823, 1827-1828).
Sont indiqués : nombre d'enfants placés par type de placement (mouvements des enfants), coût des placements. 1815-1828
- ENFANTSASSISTES 662-668 Registres de placements en apprentissage.
Sont indiqués par date de mise en essai : numéro de matricule, nom et prénoms de l'élève, nom, profession et demeure des maîtres, durée de l'apprentissage et avantages assurés aux élèves, observations et renseignements.
A noter, la présence d'une table alphabétique en fin de registre.
Séparation entre les filles et les garçons, puis division par corps de métiers et de statuts (placés en apprentissage, ouvriers ou domestiques, sous tutelle, divers). 1796-1825
- ENFANTSASSISTES 662 An V - an X (1796-1802).

- ENFANTSASSISTES 663 An V - an XIII (1796-1805).
 ENFANTSASSISTES 664 An IX - 1809 (1800-1809).
 ENFANTSASSISTES 665 An X (1801-1802).
 ENFANTSASSISTES 666 An XIII - 1825 (1804-1825).
 ENFANTSASSISTES 667 1813-1822.
 ENFANTSASSISTES 668 1822-1825.
- ENFANTSASSISTES 674 Registre de placements en apprentissage des enfants hors pension dans l'arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher).
Sont indiqués : nom et prénoms de l'enfant, numéro de matricule, date de naissance, date d'envoi en nourrice, date de la majorité, date du décès, de l'évasion ou du retour s'il y a, dates de certificats de vie, rétribution, observations et renseignements.
On y trouve des informations sur les maîtres d'apprentissage : nom, profession, domicile (communes et cantons)
 1824-1834
- ENFANTSASSISTES 1216-1217 Registres de placements en apprentissage des enfants trouvés.
Sont indiqués : nom et prénoms, date de l'essai, nom, prénoms et profession des maîtres, lieu.
A noter, la présence d'une table alphabétique en fin de registre.
 1729-1799
- ENFANTSASSISTES 1216 1729-1785.
 ENFANTSASSISTES 1217 1786-fructidor an VII (1786-1799).
- ENFANTSASSISTES 1218 Maison du Saint-Esprit et des orphelins du Faubourg Saint-Antoine : registre d'inspection des élèves mis en apprentissage.
 1780-1801
- ENFANTSASSISTES 1214 Registre des élèves en apprentissage mis à l'essai.
Sont indiqués : date de réception, nom et prénoms, âge, hospice d'origine, date de la mise à l'essai, nom et demeure du maître.
 1797-1807
- ENFANTSASSISTES 1215 Répertoire matricule des enfants mis à l'essai.
Sont indiqués : nom et prénom, lieu de placement et date.
 1802-1808
- ENFANTSASSISTES 1219 Répertoire des enfants mis en apprentissage.
 1789-1795
- ENFANTSASSISTES 1220 Registre des placements à la campagne et à Paris.
Sont indiqués : nom et prénoms, âge, date de naissance et de départ, nom et demeure des maîtres, nom des préposés.
 1830-1838
- ENFANTSASSISTES 1212 Registre des enfants remis à leurs parents.
Sont indiqués : nom, prénoms, âge, nom des maîtres, enfants rendus à leurs parents.
 1802-1838

ENFANTSASSISTES 2504, 2510-2511, 2515, 2517-2543 Dossiers individuels d'orphelins et d'orphelines placés en apprentissage ou à la campagne : feuilles de placement en essai, brevets d'apprentissage, bons de sortie de l'hospice, livrets de placement à la campagne, feuilles de sortie, correspondance.

Pour chaque placement, les pièces administratives sont classées par date de placement. Pour un même enfant, il y aura autant de dossiers que de placements. Compte tenu de l'état de déclassement de l'ensemble, il n'a pas été possible de reconstituer une série chronologique continue par date de sortie de l'hospice.

A noter, des documents d'admission et de placements de l'hospice des orphelins se trouvent dans l'ensemble des procès-verbaux d'admission cotés D2HDEPOT/ENFANTSTROUVES.

1798-1838

ENFANTSASSISTES 2510	1798-1832.
ENFANTSASSISTES 2511	An VIII-an X, an XIII, 1809-1810 (1799-1810).
ENFANTSASSISTES 2510	An VIII-1811 (1799-1811).
ENFANTSASSISTES 2504	1801-1821.
ENFANTSASSISTES 2515	1805-1830.
ENFANTSASSISTES 2411	1812.
ENFANTSASSISTES 2504	1812-1824.
ENFANTSASSISTES 2517	1812-1824.
ENFANTSASSISTES 2534	1813-1829.
ENFANTSASSISTES 2518	1813-1818, 1822, 1825, 1829, 1833.
ENFANTSASSISTES 2519	1814-1823.
ENFANTSASSISTES 2524	1814-1824.
ENFANTSASSISTES 2529	1814-1835.
ENFANTSASSISTES 2521	1815-1832.
ENFANTSASSISTES 2533	1816-1828.
ENFANTSASSISTES 2520	1816-1829.
ENFANTSASSISTES 2522	1816-1830.
ENFANTSASSISTES 2525	1816-1831.
ENFANTSASSISTES 2541	1816-1837.
ENFANTSASSISTES 2526	1817-1818.
ENFANTSASSISTES 2530	1817-1830.
ENFANTSASSISTES 2528	1817-1831.
ENFANTSASSISTES 2535	1817-1833.
ENFANTSASSISTES 2523	1817-1835.
ENFANTSASSISTES 2536	1818-1830.
ENFANTSASSISTES 2527	1818-1831.
ENFANTSASSISTES 2537	1819-1832.
ENFANTSASSISTES 2531	1820-1830.
ENFANTSASSISTES 2532	1821-1835.
ENFANTSASSISTES 2539	1820-1837.
ENFANTSASSISTES 2538	1821-1835.
ENFANTSASSISTES 2540	1822-1837.
ENFANTSASSISTES 2543	1823-1836.
ENFANTSASSISTES 2542	1824-1838.
ENFANTSASSISTES 2545	1835.

Concerne uniquement des orphelines.

ENFANTSASSISTES 2510, 2515, 2520-2522, 2526, 2544 Bordereaux de meneurs.

Il s'agit de feuilles avec le nom et prénom de l'enfant et sa destination.

1803-1822

ENFANTSASSISTES 2510 1803-1819.
ENFANTSASSISTES 2515 1814-1822.
ENFANTSASSISTE, 2544 1816.
ENFANTSASSISTES 2520 1816.
ENFANTSASSISTES 2521 1816-1818.
ENFANTSASSISTES 2526 1817-1822.
ENFANTSASSISTES 2522 1819.

ENFANTSASSISTES 2548-2549 Bons de placement à la campagne.

Bon par date indiquant : nom de l'élève placé, âge, date de naissance, noms des parents et lieu de placement

1799-1820

ENFANTSASSISTES 2548 1799-1809.
ENFANTSASSISTES 2549 1810-1820.

ENFANTSASSISTES 2512 État des placements en apprentissage (an IV-1829), correspondance relative aux enfants rendus à leurs parents (an VIII), autorisations de réintégration (an XIII-1825).

1796-1829

ENFANTSASSISTES 2503 Actes notariés pour mise en apprentissage, demandes pour passer brevet d'apprentissage, mise en essai, réintégration, correspondance, état nominatif d'élèves du 3 prairial an XII (1796-1841). Correspondance relative aux contrats d'apprentissage, extrait de registre de naissance ou de décès (1750-1858).

1750-1858

ENFANTSASSISTES 2416 Brevet d'apprentissage et réintégration (1814-1822, 1831), bordereaux de placement (1820-1821), livret individuel de placement à la campagne de Victoire Parme âgée de plus de 12 ans (1827).

1814-1831

ENFANTSASSISTES 2548 États nominatifs des élèves placés à la campagne.

1799-1809

ENFANTSASSISTES 2550 Feuilles de route de placement à la campagne.

Elles indiquent par date et par sous-préfecture, les noms des enfants, le décompte des sommes payées.

1822-1829

ENFANTSASSISTES 2510 Dossier de pension allouée à une famille victime de l'explosion du magasin de poudre de Grenelle en 1794.

1794

ENFANTSASSISTES 2390 Placement en ateliers et manufactures. - Orphelins envoyés à la manufacture de Brionne : traité passé entre le Conseil général des hospices et MM. Le Marrois et Dannet pour accueillir des orphelins (1805), états nominatifs des enfants envoyés (1805-1808), rapports d'inspection (1810-1811, 1813), états des enfants réintégrés à l'hospice (1814), correspondance (30 ventôse an XIII) ; états statistiques des orphelins confiés à M. Dannet, registres des décès de la

ville de Brionne, correspondance (1805-1815). Tableau nominatif des enfants engagés dans les ateliers de l'hospice des orphelins (1807).

1805-1815

ENFANTSASSISTES 2504, 2515, 2518-2519, 2521-2523, 2525-2527, 2529, 2531-2532, 2534-2544 Correspondance relative aux placements.

Compte tenu de l'état de déclassement de l'ensemble, il n'a pas été possible de reconstituer une série chronologique continue.

1803-1870

ENFANTSASSISTES 2527	1808-1820.
ENFANTSASSISTES 2544	1809-1851.
ENFANTSASSISTES 2515	1810-1857.
ENFANTSASSISTES 2519	1814-1817.
ENFANTSASSISTES 2534	1814-1822.
ENFANTSASSISTES 2529	1815-1870.
ENFANTSASSISTES 2521	1816-1869.
ENFANTSASSISTES 2526	1817-1835.
ENFANTSASSISTES 2523	1817-1838.
ENFANTSASSISTES 2522	1817-1870.
ENFANTSASSISTES 2537	1818-1870.
ENFANTSASSISTES 2535	1818-1872.
ENFANTSASSISTES 2531	1820-1836.
ENFANTSASSISTES 2539	1820-1869.
ENFANTSASSISTES 2538	1821-1871.
ENFANTSASSISTES 2536	1822-1838.
ENFANTSASSISTES 2525	1822-1852.
ENFANTSASSISTES 2540	1822-1870.
ENFANTSASSISTES 2541	1823-1870.
ENFANTSASSISTES 2542	1824-1870.
ENFANTSASSISTES 2532	1833-1834.
ENFANTSASSISTES 2543	1837-1846.
ENFANTSASSISTES 2518	Enfant conscrit (1805), enfant évadé (1814), réintégrations (1821-1869), demandes de certificats de vie (1822, 1870).
ENFANTSASSISTES 2504	Correspondance relative au placement des enfants, aux demandes de certificats d'origine ou d'actes de décès, aux réintégrations (1803-1869).

ENFANTSASSISTES 1202 1211, 1213, 1221-1222, 2390, 2519-2523, 2525, 2528-2529, 2531, 2534-2535, 2537, 2540 Mouvements.

1799-1838

ENFANTSASSISTES 1221-1222 Registres des décisions d'admission, réintégration ou placement.

1806-1808

ENFANTSASSISTES 1221	Mai 1806 - novembre 1807.
ENFANTSASSISTES 1222	Novembre 1807 - décembre 1808.

ENFANTSASSISTES 2519-2523, 2525, 2528-2529, 2531, 2534-2535, 2537, 2540
Feuilles de réintégrations d'orphelins placés à la campagne : autorisation de
l'agent de surveillance.

Le classement est fait par date de placement.

1813-1833

ENFANTSASSISTES 2534	1813, 1815.
ENFANTSASSISTES 2519	1814-1817.
ENFANTSASSISTES 2529	1815-1819.
ENFANTSASSISTES 2522	1816-1818.
ENFANTSASSISTES 2520	1816-1817.
ENFANTSASSISTES 2521	1816-1819.
ENFANTSASSISTES 2523	1817-1818.
ENFANTSASSISTES 2528	1817-1820.
ENFANTSASSISTES 2535	1818-1819.
ENFANTSASSISTES 2525	1818, 1831.
ENFANTSASSISTES 2537	1819, 1831, 1834.
ENFANTSASSISTES 2531	1820.
ENFANTSASSISTES 2540	1826, 1831 et 1833.

ENFANTSASSISTES 2390 État nominatif des orphelins malades envoyés à l'hospice
des enfants trouvés.

1838

ENFANTSASSISTES 1211, 1213 Répertoires des enfants remis à leurs parents.

Sont indiqués : nom et prénoms, âge, hospice, noms et prénoms des parents.

1799-1818

ENFANTSASSISTES 1211	An VIII-1807 (1799-1807).
ENFANTSASSISTES 1213	1808-1818.

ENFANTSASSISTES 1202 Registre de sorties des orphelins et orphelines.

Répertoire alphabétique à la fin du registre.

1818-1832

Hospice de la Pitié

Fonctionnement.

		1694-1808
ENFANTSASSISTES 1116-1129	Personnel.	1694-1808
ENFANTSASSISTES 1128-1129	Registres d'inscription du personnel.	1741-1808
ENFANTSASSISTES 1128	1741-an IV (1741-1796).	
ENFANTSASSISTES 1129	1741-1808.	
ENFANTSASSISTES 1116-1126	Registres des appointements du personnel. <i>Indiquent le nom, la profession, le montant des gages et des honoraires.</i>	1694-1805
ENFANTSASSISTES 1116	1694-1708.	
ENFANTSASSISTES 1117	1709-1715.	
ENFANTSASSISTES 1118	1716-1729.	
ENFANTSASSISTES 1119	1730-juin 1747.	
ENFANTSASSISTES 1120	Juillet 1747-1768.	
ENFANTSASSISTES 1121	1777-1792.	
ENFANTSASSISTES 1122	1784-mai 1791.	
ENFANTSASSISTES 1123	1786-juin 1791.	
ENFANTSASSISTES 1124	Mai 1792-pluviôse an II (1792-1794).	
ENFANTSASSISTES 1125	Ventôse an II-frimaire an V (1794-1796).	
ENFANTSASSISTES 1126	Nivôse an V-fructidor an XIII (1796-1805).	
ENFANTSASSISTES 1127	Registres des indemnités de blanchissage du personnel (avril 1788-avril 1792).	
ENFANTSASSISTES 2506	Naissances et décès dans l'établissement : états des naissances et décès des enfants, états de décès des enfants et employés.	1789-1798

Activités.

		1732-1810
ENFANTSASSISTES 1100-1112, 2506, 2552-2634	Admissions.	1735-1803
ENFANTSASSISTES 1100-1112	Registres des enfants indigents admis à l'hospice. <i>Sont indiqués : date d'admission, nom et prénom, âge, noms et prénoms des parents s'il y a, situation, hôpital d'origine, observations.</i> <i>Un répertoire alphabétique se trouve en fin de registre.</i>	1755-1800
ENFANTSASSISTES 1100	Août 1755 - novembre 1757.	

ENFANTSASSISTES 1101	Décembre 1757 - octobre 1759.
ENFANTSASSISTES 1102	Octobre 1759 - septembre 1761.
ENFANTSASSISTES 1103	Septembre 1761 - juillet 1763.
ENFANTSASSISTES 1104	Juillet 1763 - mars 1766.
ENFANTSASSISTES 1105	Octobre 1780 - juin 1783.
ENFANTSASSISTES 1106	Juin 1783 - octobre 1785.
ENFANTSASSISTES 1107	Novembre 1785 - juin 1788.
ENFANTSASSISTES 1108	Juin 1788 - août 1790.
ENFANTSASSISTES 1109	Août 1790 - mai 1793.
ENFANTSASSISTES 1110	Juin 1793 - thermidor an III (1793-1795).
ENFANTSASSISTES 1111	Thermidor an III - ventôse an VI (1795-1798).
ENFANTSASSISTES 1112	Ventôse an VI - messidor an VIII (1798-1800).

ENFANTSASSISTES 2552-2634 Dossiers d'admission des enfants indigents : bons d'admission, certificats de baptême, certificats d'indigence.

Les numéros inscrits sur les feuilles correspondent au numéro des registres d'entrée cotés ENFANTSASSISTES 1100-1112 (1755 à l'an VIII).

1756-1803

ENFANTSASSISTES 2552-2553	1756.
ENFANTSASSISTES 2552	Janvier - juin.
ENFANTSASSISTES 2553	Juillet - décembre.
ENFANTSASSISTES 2553-2555	1757.
ENFANTSASSISTES 2553	1 ^{er} janvier 1757.
ENFANTSASSISTES 2554	Janvier - juin.
ENFANTSASSISTES 2555	Juillet - décembre.
ENFANTSASSISTES 2556-2557	1758.
ENFANTSASSISTES 2556	Janvier - juin.
ENFANTSASSISTES 2557	Juillet - décembre.
ENFANTSASSISTES 2558-2559	1759.
ENFANTSASSISTES 2558	Janvier - juin.
ENFANTSASSISTES 2559	Juillet - décembre.
ENFANTSASSISTES 2560-2561	1760.
ENFANTSASSISTES 2560	Janvier - juin.
ENFANTSASSISTES 2561	Juillet - décembre.
ENFANTSASSISTES 2562-2563	1761.
ENFANTSASSISTES 2562	Février - juin.
ENFANTSASSISTES 2563	Juillet - décembre.
ENFANTSASSISTES 2564-2565	1762.
ENFANTSASSISTES 2564	Janvier - juin.
ENFANTSASSISTES 2565	Juillet - décembre.
ENFANTSASSISTES 2566-2567	1763.
ENFANTSASSISTES 2566	Janvier - juin.
ENFANTSASSISTES 2567	Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2568-2569 1764.
 ENFANTSASSISTES 2568 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2569 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2570-2571 1765.
 ENFANTSASSISTES 2570 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2571 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2572-2573 1766.
 ENFANTSASSISTES 2572 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2573 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2574-2575 1767.
 ENFANTSASSISTES 2574 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2575 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2576-2577 1768.
 ENFANTSASSISTES 2576 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2577 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2578-2579 1769.
 ENFANTSASSISTES 2578 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2579 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2580-2581 1772.
 ENFANTSASSISTES 2580 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2581 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2582 1773.
 ENFANTSASSISTES 2583 1774.

ENFANTSASSISTES 2584-2585 1775.
 ENFANTSASSISTES 2584 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2585 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2586-2587 1776.
 ENFANTSASSISTES 2586 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2587 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2588-2589 1777.
 ENFANTSASSISTES 2588 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2589 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2590-2591 1778.
 ENFANTSASSISTES 2590 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2591 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2592-2593 1779.
 ENFANTSASSISTES 2592 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2593 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2594-2595 1780.
 ENFANTSASSISTES 2594 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2595 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2596-2597 1781.
 ENFANTSASSISTES 2596 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2597 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2598-2599 1782.
 ENFANTSASSISTES 2598 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2599 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2600-2601 1783.
 ENFANTSASSISTES 2600 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2601 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2602-2603 1784.
 ENFANTSASSISTES 2602 Février - juin.
 ENFANTSASSISTES 2603 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2604-2605 1785.
 ENFANTSASSISTES 2604 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2605 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2606-2607 1786.
 ENFANTSASSISTES 2606 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2607 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2608 1787.

ENFANTSASSISTES 2609-2610 1788.
 ENFANTSASSISTES 2609 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2610 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2611-2612 1789.
 ENFANTSASSISTES 2611 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2612 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2613-2614 1790.
 ENFANTSASSISTES 2613 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2614 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2615-2616 1791.
 ENFANTSASSISTES 2615 Janvier - juin.
 ENFANTSASSISTES 2616 Juillet - décembre.

ENFANTSASSISTES 2617	1792.
ENFANTSASSISTES 2618	An II (1793-1794).
ENFANTSASSISTES 2619-2621	An III (1794-1795).
ENFANTSASSISTES 2619	Vendémiaire - ventôse (1794-1795).
ENFANTSASSISTES 2620	Germinal - prairial (1795).
ENFANTSASSISTES 2621	Messidor - fructidor (1795).
ENFANTSASSISTES 2622-2623	An IV (1795-1796).
ENFANTSASSISTES 2622	Vendémiaire - ventôse (1795-1796).
ENFANTSASSISTES 2623	Germinal - fructidor (1796).
ENFANTSASSISTES 2624-2625	An VI (1797-1798).
ENFANTSASSISTES 2624	Vendémiaire - ventôse (1797-1798).
ENFANTSASSISTES 2625	Germinal - fructidor (1798).
ENFANTSASSISTES 2626-2628	An VII (1798-1799).
ENFANTSASSISTES 2626	Vendémiaire - ventôse (1798-1799).
ENFANTSASSISTES 2627	Germinal - prairial (1799).
ENFANTSASSISTES 2628	Messidor - fructidor (1799).
ENFANTSASSISTES 2629-2632	An VIII (1799-1800).
ENFANTSASSISTES 2629	Vendémiaire - frimaire (1799-1800)
ENFANTSASSISTES 2630	Pluviôse - ventôse (1800).
ENFANTSASSISTES 2631	Germinal - prairial (1800).
ENFANTSASSISTES 2632	Messidor - fructidor (1800).
ENFANTSASSISTES 2633	An X (1801-1802).
ENFANTSASSISTES 2634	An XI (1802-1803).
ENFANTSASSISTES 2506	Pièces isolées relatives aux admissions : feuilles individuelles, liste des enfants venant du Faubourg Saint-Antoine, feuilles de réintégration à l'hospice de la Pitié.
	1735-1756
ENFANTSASSISTES 1131-1164, 1113-1115, 2503, 2506, 2512	Suivi des enfants.
	1732-1810
ENFANTSASSISTES 1131-1164	Registres d'entrée et de sortie par classe. <i>Sont indiqués les noms, prénoms, âge, pays, noms et surnoms des pères/mères, dates des extraits de baptême, entrées et sortie, jour du décès.</i> <i>Durant la période révolutionnaire, les classes peuvent être renommées.</i>
	1732-1805
ENFANTSASSISTES 1131-1133	Classe de Sainte-Anne.
	1757-1804
ENFANTSASSISTES 1131	Octobre 1757 - mars 1777.
ENFANTSASSISTES 1132	Mars 1777 - août 1792.

ENFANTSASSISTES 1133	Août 1792 - brumaire an XIII (1792-1804).	
ENFANTSASSISTES 1139-1143	Classe de Sainte-Cécile (ou classe de la Patrie).	1736-1802
ENFANTSASSISTES 1139	Juillet 1736 - novembre 1742.	
ENFANTSASSISTES 1140	Novembre 1742 - octobre 1767.	
ENFANTSASSISTES 1141	Octobre 1767 - décembre 1786.	
ENFANTSASSISTES 1142	Nivôse an IV - ventôse an VII (1796-1799).	
ENFANTSASSISTES 1143	Germinal an VII - floréal an X (1799-1802).	
ENFANTSASSISTES 1144	Classe de Saint-Denis (ou classe de la Liberté) : octobre 1784 - fructidor an XIII.	1784-1805
ENFANTSASSISTES 1145-1146	Classe de Saint-Fiacre.	1732-1794
ENFANTSASSISTES 1145	Juillet 1732 - décembre 1770.	
ENFANTSASSISTES 1146	Janvier 1771 - germinal an II (1771-1794).	
ENFANTSASSISTES 1147-1150	Classe de Sainte-Gertrude (ou classe de Socrate).	1767-1799
ENFANTSASSISTES 1147	Février 1767 - avril 1779.	
ENFANTSASSISTES 1148	Avril 1779 - avril 1787.	
ENFANTSASSISTES 1149	Avril 1787 - thermidor an II (1787-1794).	
ENFANTSASSISTES 1150	Vendémiaire an III - prairial an VII (1794-1799).	
ENFANTSASSISTES 1151-1162	Classe de Jésus (ou classe de Justice)	1738-1804
ENFANTSASSISTES 1151	Juin 1738 - février 1741.	
ENFANTSASSISTES 1152	Février 1741 - juillet 1750.	
ENFANTSASSISTES 1153	Juillet 1750 - novembre 1755.	
ENFANTSASSISTES 1154	Décembre 1755 - avril 1760.	
ENFANTSASSISTES 1155	Mai 1760 - juin 1764.	
ENFANTSASSISTES 1156	Juin 1764 - août 1768.	
ENFANTSASSISTES 1157	Août 1768 - avril 1773.	
ENFANTSASSISTES 1158	Avril 1773 - avril 1781.	
ENFANTSASSISTES 1159	Avril 1781 - mai 1788.	
ENFANTSASSISTES 1160	Mai 1788 - thermidor an II (1788-1794).	
ENFANTSASSISTES 1161	Thermidor an II - brumaire an IX (1794-1800).	
ENFANTSASSISTES 1162	Brumaire an IX - brumaire en XIII (1800-1804).	
ENFANTSASSISTES 1163	Classe de Régulus (juillet 1791-ventôse an IX).	1791-1801
ENFANTSASSISTES 1164	Classe des Petits Bonnets (septembre 1785- vendémiaire an VII).	1785-1798

ENFANTSASSISTES 1134-1138 Registre des enfants travaillant à la manufacture de la Pitié (classe de Saint-Augustin).

Registre indiquant : noms, surnoms, âge, date de réception avec un répertoire alphabétique. Sont indiqués également les enfants reçus à la maison de Bicêtre.

1737-1791

ENFANTSASSISTES 1134 Février 1737 - avril 1748.
ENFANTSASSISTES 1135 Avril 1748 - novembre 1763.
ENFANTSASSISTES 1136 Décembre 1763 - novembre 1772.
ENFANTSASSISTES 1137 Novembre 1772 - avril 1784.
ENFANTSASSISTES 1138 Mai 1784 - mai 1791.

ENFANTSASSISTES 1113-1115 Registres de sorties des enfants.

Sont indiqués : date de sortie, noms et prénoms, date d'admission, destination. Un répertoire alphabétique se trouve en fin de registre.

1767-1789

ENFANTSASSISTES 1113 Novembre 1767 - décembre 1775.
ENFANTSASSISTES 1114 Décembre 1775 - avril 1784.
ENFANTSASSISTES 1115 Mai 1784 - décembre 1789.

ENFANTSASSISTES 2506, 2503, 2512 Élèves en apprentissage.

1791-1810

ENFANTSASSISTES 2506 Liste nominative de placement (4 floréal an IX) ; liasses par enfant : contrat d'apprentissage, autorisation, correspondance (1795-1803).

A noter, la présence de pièces individuelles concernant des évasions d'enfants (1801-1802).

1795-1803

ENFANTSASSISTES 2503 Actes notariés pour mise en apprentissage, demandes pour passer brevet d'apprentissage, mise en essai, réintégration, correspondance.

1791-1810

ENFANTSASSISTES 2512 Autorisation de placement en apprentissage.

1795-1803

Hospice de la Barrière de Sèvres

Fonctionnement.

		1796-1807
ENFANTSASSISTES 1224	Registre d'apointment du personnel de la Barrière de Sèvres.	
		1796-1807
ENFANTSASSISTES 2503	Fixation du traitement des employés de l'administration : extrait de l'arrêté du Conseil général de la Seine.	
		1807
ENFANTSASSISTES 2503	Évacuation du charbon 15 frimaire an VI : correspondance. <i>L'arrêté du 23 messidor an III prononce la réunion de cinq établissements d'orphelines déjà existants. En vue de cette fusion, la Barrière de Sèvres doit évacuer les objets qui y sont déposés, notamment le charbon.</i>	
		1797

Activités.

		1794-1837
ENFANTSASSISTES 673, 2385, 2454-2462	Admissions des enfants.	
		1794-1802
ENFANTSASSISTES 2385, 2454-2462	Dossiers d'admission d'orphelines.	
		1794-1802
ENFANTSASSISTES 2454	Dossiers n°1-45 (1794-1795).	
ENFANTSASSISTES 2455	Dossiers n°46-88 (1794-1795).	
ENFANTSASSISTES 2456	Dossiers n°1-40 (1795).	
ENFANTSASSISTES 2457	Dossiers n°41-100 (1795-1796).	
ENFANTSASSISTES 2458	Dossiers n°101-231 (1796).	
ENFANTSASSISTES 2459	Ans V-VI (1796-1798).	
ENFANTSASSISTES 2460	An VII (1798-1799).	
	<i>A noter, la présence de liasses relatives aux filles réintégrées au Faubourg Saint-Antoine.</i>	
ENFANTSASSISTES 2461	Ans VIII-IX (1799-1801).	
	<i>A noter, la présence de liasses relatives aux filles réintégrées au Faubourg Saint-Antoine.</i>	
ENFANTSASSISTES 2385	Ans IX-X (1801-1802).	
	<i>A noter, la présence de liasses relatives aux filles venant du Faubourg Saint-Antoine.</i>	
ENFANTSASSISTES 2462	An X (1802).	
	<i>A noter, la présence de liasses concernant des filles réintégrées venant de placements.</i>	
ENFANTSASSISTES 673	Registre d'entrée (fructidor an IX-floréal an X). <i>Ce registre rassemble les 86 enfants restés après le départ de 362 enfants vers l'hospice des élèves de la Patrie. Y sont également portés ceux entrés depuis cette époque (fructidor an IX-floréal an X). Il contient une table alphabétique et précise, par date d'entrée, les nom, prénoms, date de naissance, noms des parents, date sortie.</i>	
		1801-1802

ENFANTSASSISTES 2503, 2512	Suivi des enfants.	1795-1837
ENFANTSASSISTES 2503	Placement en apprentissage : contrats, autorisations de sortie de l'hospice.	1800-1801
ENFANTSASSISTES 2512	Autorisations de placement et mouvement des enfants.	1801-1806
ENFANTSASSISTES 2503	Actes notariés pour mise en apprentissage, demandes pour passer le brevet d'apprentissage, mise en essai, réintégration, correspondance, état nominatif d'élèves (7 floréal an X).	1795-1837

Hospice des enfants assistés

Fonctionnement.

		1792-1939
ENFANTSASSISTES 2888-2894, 2369	Administration générale.	1792-1939
ENFANTSASSISTES 2888-2894	Registres de transcription des lettres et notes de service du directeur de l'hospice des enfants assistés. <i>Donnent des informations sur le fonctionnement de l'hospice, les travaux, les faits divers, l'accueil des enfants...</i>	1904-1939
ENFANTSASSISTES 2888	1904-1908.	
ENFANTSASSISTES 2889	1908-1912.	
ENFANTSASSISTES 2890	1912-1917.	
ENFANTSASSISTES 2891	1918-1922.	
ENFANTSASSISTES 2892	1922-1927.	
ENFANTSASSISTES 2893	1927-1934.	
ENFANTSASSISTES 2894	1934-1939.	
ENFANTSASSISTES 2369	Circulaires, correspondance. <i>Traitent de sujets variés : personnel, bâtiments, comptabilité, mobiliers.</i>	1792-1879
ENFANTSASSISTES 2369	Désignation d'orphelins pour participer à des tirages au sort (emprunts, obligations, loteries...), demandes et participation : états nominatifs des élèves ayant participé au tirage au sort des lingots d'or, correspondance.	1848-1859
ENFANTSASSISTES 2369	Organisation de commémorations et de fêtes : circulaires, notes.	1862-1876
ENFANTSASSISTES 1282-1283, 2364, 2369, 2843-2844	Personnel.	1859-1935
ENFANTSASSISTES 1282-1283	Registres d'inscription du personnel. <i>Sont indiqués : nom et prénoms, date et lieu de naissance, état civil, dates d'entrée et de sortie, fonctions successivement occupées, causes de la sortie de l'établissement, services antérieurs.</i> <i>Répertoire alphabétique à la fin des registres.</i>	1859-1883
ENFANTSASSISTES 1282	1859-1872.	
ENFANTSASSISTES 1283	1873-1883.	
ENFANTSASSISTES 2369	Personnel : circulaires, arrêtés, états nominatifs, états des traitements, correspondance.	1859-1877

- ENFANTSASSISTES 2364 États nominatifs des employés. 1864-1878
- ENFANTSASSISTES 2843-2844 Registres des nourrices en campagne.
Sont indiqués : nom, prénoms, âge, domicile des nourrices, indications sur les modalités d'allaitement, appréciations du médecin. 1920-1935
- ENFANTSASSISTES 2843 1920-1924.
ENFANTSASSISTES 2844 1925-1935.
- ENFANTSASSISTES 2364 Admission au repos en nature d'une religieuse dans la communauté de l'établissement : arrêté, titre d'admission, extrait d'acte de naissance. 1868
- ENFANTSASSISTES 1293, 2369, 2372 Comptabilité. 1834-1871
- ENFANTSASSISTES 1293 Registre des avances au personnel tenu par l'économat.
Sont indiqués par personne : dates de régularisation, avance, régularisation. Ce registre traite des avances faites à l'économat des enfants assistés, au directeur de la cave centrale (stockage de liquide, du vin), à l'économat de la filature des indigents, à l'économat du magasin central, aux divers services, aux sous-inspecteurs et aux comptables. 1866-1871
- ENFANTSASSISTES 2372 Procès-verbaux de clôture des registres et de récolement des magasins. 1840-1848
- ENFANTSASSISTES 2369 Fournitures et mobiliers : états des ustensiles en cuivre, cahier des charges, nomenclature des linges et appareils à pansement, état des articles. 1834-1867
- ENFANTSASSISTES 2369 Deniers des mineurs : relevés du registre journal des recettes et dépenses. 1835-1839
- ENFANTSASSISTES 2369 Mois de nourrice : grilles tarifaires des mois de nourrice et des pensions, liquidation des mois de nourrice, correspondance. 1841-1855
- ENFANTSASSISTES 2369 Aides et secours (personnel, familles, pupilles). - Récompenses pour les élèves et les employés : correspondance (1866-1877). Distribution de prix (tribut des orphelins, prix et récompenses) : états nominatifs des élèves ayant reçu une récompense (1839-1841), procès-verbaux, correspondance (1839-1844). Gratification des élèves et du personnel : correspondance (1855, 1878). Secours et pensions accordés : convocations, états des sommes versées, correspondance (1841-1859). Secours accordés à des familles pour prévenir les abandons d'enfants : tableaux récapitulatifs des allocations versées, correspondance (1840-1878). 1839-1878

Activités.

1815-1928

ENFANTSASSISTES 359, 362-363, 365, 528-601, 605, 607, 609-610, 612, 616, 618-619, 621, 624-626, 628, 630, 633, 635-636, 2368, 2371, 2380, 2512, 2551, 2784-2803
Admissions.

1837-1879

ENFANTSASSISTES 528-601, 2784-2803 Registres des décisions d'admission.

Sont indiqués pour chaque enfant : nom, date et lieu de naissance, date et lieu de baptême, noms des parents, numéro de matricule et numéro de dépôt, statut (enfant abandonné, trouvé ou orphelin). Occasionnellement, sont portées des informations complémentaires sur la reconnaissance de l'enfant, sa date de décès, ses frères et sœurs éventuels, ses parents, son lieu de placement.

1862-1877

ENFANTSASSISTES 528-539	1862.
ENFANTSASSISTES 528	Janvier.
ENFANTSASSISTES 529	Février.
ENFANTSASSISTES 530	Mars.
ENFANTSASSISTES 531	Avril.
ENFANTSASSISTES 532	Mai.
ENFANTSASSISTES 533	Juin.
ENFANTSASSISTES 534	Juillet.
ENFANTSASSISTES 535	Août.
ENFANTSASSISTES 536	Septembre.
ENFANTSASSISTES 537	Octobre.
ENFANTSASSISTES 538	Novembre.
ENFANTSASSISTES 539	Décembre.
ENFANTSASSISTES 540-545	1863.
ENFANTSASSISTES 540	Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 541	Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 542	Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 543	Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 544	Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 545	Novembre - décembre.
ENFANTSASSISTES 546-551	1864.
ENFANTSASSISTES 546	Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 547	Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 548	Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 549	Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 550	Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 551	Novembre - décembre.
ENFANTSASSISTES 552-557	1865.
ENFANTSASSISTES 552	Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 553	Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 554	Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 555	Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 556	Septembre - octobre.

ENFANTSASSISTES 557	Novembre - décembre.
ENFANTSASSISTES 558-563	1866.
ENFANTSASSISTES 558	Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 559	Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 560	Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 561	Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 562	Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 563	Novembre - décembre.
ENFANTSASSISTES 564-569	1867.
ENFANTSASSISTES 564	Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 565	Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 566	Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 567	Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 568	Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 569	Novembre - décembre.
ENFANTSASSISTES 570-575	1868.
ENFANTSASSISTES 570	Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 571	Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 572	Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 573	Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 574	Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 575	Novembre - décembre.
ENFANTSASSISTES 576-581	1869.
ENFANTSASSISTES 576	Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 577	Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 578	Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 579	Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 580	Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 581	Novembre - décembre.
ENFANTSASSISTES 582-586	1870.
ENFANTSASSISTES 582	Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 583	Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 584	Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 585	Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 586	Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 587-590	1871.
ENFANTSASSISTES 587	Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 588	Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 589	Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 590	Novembre - décembre.
ENFANTSASSISTES 591-596	1872.
ENFANTSASSISTES 591	Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 592	Mars - avril.

ENFANTSASSISTES 593 Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 594 Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 595 Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 596 Novembre - décembre.

ENFANTSASSISTES 597-601 1873.
ENFANTSASSISTES 597 Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 598 Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 599 Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 600 Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 601 Novembre - décembre.

ENFANTSASSISTES 2784-2788 1874.
ENFANTSASSISTES 2784 Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 2785 Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 2786 Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 2787 Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 2788 Novembre - décembre.

ENFANTSASSISTES 2789-2792 1875.
ENFANTSASSISTES 2789 Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 2790 Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 2791 Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 2792 Novembre - décembre.

ENFANTSASSISTES 2793-2797 1876.
ENFANTSASSISTES 2793 Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 2794 Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 2795 Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 2796 Juillet - août.
ENFANTSASSISTES 2797 Septembre - octobre.

ENFANTSASSISTES 2798-2803 1877.
ENFANTSASSISTES 2798 Janvier - février.
ENFANTSASSISTES 2799 Mars - avril.
ENFANTSASSISTES 2800 Mai - juin.
ENFANTSASSISTES 2801 Juillet- août.
ENFANTSASSISTES 2802 Septembre - octobre.
ENFANTSASSISTES 2803 Novembre - décembre.

ENFANTSASSISTES 605, 607, 609-610, 612, 616, 618-619, 621, 624-626, 628, 630, 633, 635-636 Répertoires alphabétiques des enfants admis de moins de 2 ans ou réintégré à l'hospice des enfants assistés.

Sont indiqués : numéro de matricule, nom et prénoms de l'enfant.

1847-1871

ENFANTSASSISTES 605 1847.
ENFANTSASSISTES 607 1848.
ENFANTSASSISTES 609 1849.
ENFANTSASSISTES 610 1850.

ENFANTSASSISTES 612	1851.
ENFANTSASSISTES 616	1853.
ENFANTSASSISTES 618	1854.
ENFANTSASSISTES 619	1855.
ENFANTSASSISTES 621	1856.
ENFANTSASSISTES 624	1858.
ENFANTSASSISTES 625	1859.
ENFANTSASSISTES 626	1860.
ENFANTSASSISTES 628	1861-1862.
ENFANTSASSISTES 630	1863-1864.
ENFANTSASSISTES 633	1865-1866.
ENFANTSASSISTES 635	1867-1868.
ENFANTSASSISTES 635bis	1868-1871.
<i>Répertoire pour la section fille.</i>	
ENFANTSASSISTES 636	1869-1870.
ENFANTSASSISTES 362	Registre d'admission des filles de toutes divisions. 1863-1866
ENFANTSASSISTES 363, 365	Registre d'admission des garçons de toutes divisions et des garçons réintégrés à l'hospice. 1867-1879
ENFANTSASSISTES 363	1867-1872.
ENFANTSASSISTES 365	1873-1879.
ENFANTSASSISTES 2380	État nominatif des enfants trouvés et des orphelins. 1877-1878
ENFANTSASSISTES 2368	États mensuels des enfants déclarés comme définitivement abandonnés (1852-1853, 1859-1861) 1852-1861
ENFANTSASSISTES 359	Registre des enfants en dépôt ou abandonnés. 1859
ENFANTSASSISTES 2371	Registre des enfants en dépôt. <i>Sont indiqués : numéro de matricule, date de réception, nom et prénoms, âge, date de réintégration, hôpitaux d'où ils viennent, date de sortie, destination, observations. Plusieurs catégories d'enfant en dépôt : entrés dans des hôpitaux après traitement, réintégrés pour causes diverses, évacués sur les hôpitaux, sortis pour causes diverses.</i> 1841
ENFANTSASSISTES 2551	États nominatifs des élèves de l'hospice de Paris appartenant à d'autres départements. 1837-1845
ENFANTSASSISTES 2512	Arrêtés individuels concernant les admissions. 1838-1840

ENFANTSASSISTES 977-982, 985-986, 988, 990-993, 995, 998-999, 1001-1003, 1005-1028 Baptêmes.

1815-1892

ENFANTSASSISTES 977-982, 985-986, 988, 990-993, 995, 998-999, 1001-1003, 1005-1028 Répertoire chronologique des enfants baptisés.

Sont indiqués : numéro de matricule, statut (trouvés, abandonnés, dépôts) pour le registre ENFANTSASSISTES 977, nom et prénoms, sexe, date de naissance, date d'admission à l'hospice, observations.

1815-1892

ENFANTSASSISTES 977	[1815-1841].
<i>Répertoire alphabétique.</i>	
ENFANTSASSISTES 978	1836- août 1841.
ENFANTSASSISTES 979	1841-1843.
ENFANTSASSISTES 980	1844-1846.
ENFANTSASSISTES 981	1846-1847.
ENFANTSASSISTES 982	1847-1849.
ENFANTSASSISTES 985	1849-1850.
ENFANTSASSISTES 986	1850-1851.
ENFANTSASSISTES 988	1852.
ENFANTSASSISTES 990	1853.
ENFANTSASSISTES 991	1854.
ENFANTSASSISTES 992	1855.
ENFANTSASSISTES 993	1856-1857.
ENFANTSASSISTES 995	1858.
ENFANTSASSISTES 998	1859.
ENFANTSASSISTES 999	1860.
ENFANTSASSISTES 1001	1861.
ENFANTSASSISTES 1002	1862.
ENFANTSASSISTES 1003	1863.
ENFANTSASSISTES 1005	1864.
ENFANTSASSISTES 1006	1865.
ENFANTSASSISTES 1007	1866-1867.
ENFANTSASSISTES 1008	1868.
ENFANTSASSISTES 1009	1869.
ENFANTSASSISTES 1010	1870.
ENFANTSASSISTES 1011	1871.
ENFANTSASSISTES 1012	1872.
ENFANTSASSISTES 1013	1873.
ENFANTSASSISTES 1014	1874.
ENFANTSASSISTES 1015	1876.
ENFANTSASSISTES 1016	1877-1878.
ENFANTSASSISTES 1017	1879.
ENFANTSASSISTES 1018	1877-1880.
<i>Enfants secourus.</i>	
ENFANTSASSISTES 1019	1880.
ENFANTSASSISTES 1020	1881.
ENFANTSASSISTES 1021	1882.
ENFANTSASSISTES 1022	1883.
ENFANTSASSISTES 1023	1884.

ENFANTSASSISTES 1024	1885.
ENFANTSASSISTES 1025	1886.
ENFANTSASSISTES 1026	1887.
ENFANTSASSISTES 1027	1889-1891.
ENFANTSASSISTES 1028	1892.

ENFANTSASSISTES 603-604, 606, 608, 611, 613-615, 617, 620, 622-623, 627, 629, 631-632, 634, 637-639, 701, 1030-1042, 1044-1076, 2512, 2821-2833 2835-2842, 2862
Mouvements (réintégrations, décès).

1821-1919

ENFANTSASSISTES 603-604, 606, 608, 611, 613-615, 617, 620, 622-623, 627, 629, 631-632, 634, 637-639, 701 Registres de réintégration.

Enfants inscrits par cause de réintégration, puis par ordre chronologique de réintégration.

Sont inscrits : numéro de matricule, nom et prénoms de l'enfant, la date de naissance, date de réintégration, indication des lieux de départ, date de la sortie, destination et observations.

Causes de réintégration : envois à la campagne, rendus à leurs parents, rendus à la police, renvoyés dans leurs départements, rendus par brevet de placement, placés à Paris, passés dans les hospices, évacués sur les hôpitaux, sortis pour causes diverses.

1821-1874

ENFANTSASSISTES 701	1821-1841.
ENFANTSASSISTES 603	1842-1846.
ENFANTSASSISTES 604	1847.
ENFANTSASSISTES 606	1848.
ENFANTSASSISTES 608	1849.
ENFANTSASSISTES 611	1850.
ENFANTSASSISTES 613	1851.
ENFANTSASSISTES 614	1852.
ENFANTSASSISTES 615	1852.
ENFANTSASSISTES 617	1853-1854.
ENFANTSASSISTES 620	1855-1856.
ENFANTSASSISTES 622	1857.
ENFANTSASSISTES 623	1857-1858.
ENFANTSASSISTES 627	1861.
ENFANTSASSISTES 629	1863-1864.
ENFANTSASSISTES 631	1864.
ENFANTSASSISTES 632	1865-1866.
ENFANTSASSISTES 634	1867-1868.
ENFANTSASSISTES 637	1869-1870.
ENFANTSASSISTES 638	1871-1872.

Registre fusionné avec le répertoire.

ENFANTSASSISTES 639 1872-1874.

Registre fusionné avec le répertoire.

ENFANTSASSISTES 2862 Registre des mouvements d'enfants.

Est inscrit le type de mouvement : admis, réintégrés venant de la campagne, renvoyés dans leurs départements, rendus sous tutelle, placés en apprentissage, passés dans les hospices, passés dans les hôpitaux, passés dans les maisons de détention, décédés à l'hospice.

Sont indiqués : année de réception, nom et prénoms, surnoms, dates de naissance, sexe, date de réintégration, lieu d'origine, dates de sortie, destination.

1860-1862

ENFANTSASSISTES 2835-2842, 1044-1045, 1048, 1050-1051, 1054, 1056-1057, 1059, 1061, 1063 Répertoires alphabétiques des enfants décédés.

1859-1891

ENFANTSASSISTES 1044	1859.
ENFANTSASSISTES 1045	1860.
ENFANTSASSISTES 1048	1862.
ENFANTSASSISTES 1050	1863.
ENFANTSASSISTES 1051	1864.
ENFANTSASSISTES 1054	1867.
ENFANTSASSISTES 1056	1868.
ENFANTSASSISTES 1057	1869.
ENFANTSASSISTES 1059	1870.
ENFANTSASSISTES 1061	1871.
ENFANTSASSISTES 1063	1872.
ENFANTSASSISTES 2835	1877-1880.
ENFANTSASSISTES 2836	1881.
ENFANTSASSISTES 2837	1882.
ENFANTSASSISTES 2838	1883-1884.
ENFANTSASSISTES 2839	1885.
ENFANTSASSISTES 2840	1886.
ENFANTSASSISTES 2841	1887.
ENFANTSASSISTES 2842	1888-1891.

ENFANTSASSISTES 1030-1042, 1046-1047, 1049, 1052-1053, 1055, 1058, 1060, 1062, 1064, 2821-2833 Registres des déclarations de décès.

Sont indiqués : nom et prénoms, âge, profession, situation familiale, lieu de naissance, canton, département, date d'entrée à l'hospice des enfants assistés, date de décès, statut de l'enfant (orphelin, trouvé ou abandonné).

1848-1911

ENFANTSASSISTES 1030	1848.
ENFANTSASSISTES 1031	1848.
ENFANTSASSISTES 1032	1849.
ENFANTSASSISTES 1033	1850.
ENFANTSASSISTES 1034	1851.
ENFANTSASSISTES 1035	1852.
ENFANTSASSISTES 1036	1853.
ENFANTSASSISTES 1037	1854.
ENFANTSASSISTES 1038	1855.
ENFANTSASSISTES 1039	1856.
ENFANTSASSISTES 1040	1857.
ENFANTSASSISTES 1041	2 janvier 1858-1 septembre 1858.
ENFANTSASSISTES 1042	2 octobre 1858-1 janvier 1859.
ENFANTSASSISTES 1046	1861.
ENFANTSASSISTES 1047	1862.
ENFANTSASSISTES 1049	1863.
ENFANTSASSISTES 1052	1864-1865.
ENFANTSASSISTES 1053	1866.
ENFANTSASSISTES 1055	1867-1868.
ENFANTSASSISTES 1058	1869-1870.

ENFANTSASSISTES 1060	1870-1871.
ENFANTSASSISTES 1062	1871-1872.
ENFANTSASSISTES 1064	1873-1876.
ENFANTSASSISTES 2821	1877-juin 1878.
ENFANTSASSISTES 2822	1877.
ENFANTSASSISTES 2823	1878-1879.
ENFANTSASSISTES 2824	1880.
ENFANTSASSISTES 2825	1881-1882.
ENFANTSASSISTES 2826	1883-1885.
ENFANTSASSISTES 2827	1 ^{er} janvier-31 août 1886.
ENFANTSASSISTES 2828	21 novembre 1886-21 septembre 1888.
ENFANTSASSISTES 2829	23 septembre 1888-13 septembre 1890.
ENFANTSASSISTES 2830	14 septembre 1890-5 juin 1892.
ENFANTSASSISTES 2831	1 ^{er} décembre 1894-28 avril 1898.
ENFANTSASSISTES 2832	22 mars 1904-25 février 1907.
ENFANTSASSISTES 2833	31 août 1909-23 janvier 1911.

ENFANTSASSISTES 1065-1076 Registres nominatifs de destination des corps des enfants décédés.

Sont indiqués : date et heure du décès, nom et prénoms, numéro matricule, âge, destination des corps (remis à leur famille/envoyés à l'école de médecine, à l'amphithéâtre des hospices ou directement au cimetière).

1851-1871

ENFANTSASSISTES 1065	1851.
ENFANTSASSISTES 1066	1859.
ENFANTSASSISTES 1067	1860.
ENFANTSASSISTES 1068	1861.
ENFANTSASSISTES 1069	1862.
ENFANTSASSISTES 1070	1863.
ENFANTSASSISTES 1071	1864.
ENFANTSASSISTES 1072	1867.
ENFANTSASSISTES 1073	1868.
ENFANTSASSISTES 1074	1869.
ENFANTSASSISTES 1075	1870.
ENFANTSASSISTES 1076	1871.

ENFANTSASSISTES 1274-1276, 360, 669-672, 676, 716-736, 2366, 2368, 2546, 2551, 2863 Placements.

1838-1928

ENFANTSASSISTES 1274-1276, 2368 Répertoires alphabétiques des enfants placés.

Il s'agit de répertoire alphabétique d'enfants malades utilisé comme répertoire de placement. Sont indiqués : numéro, nom, prénom, date de naissance, catégorie de l'enfant, lieu de placement, noms des maîtres, adresses, contrats ou non, versement, années de placement, observations.

1838-1888

ENFANTSASSISTES 2368	1838-1839.
ENFANTSASSISTES 1274	1869.
ENFANTSASSISTES 1275	1872.
ENFANTSASSISTES 1276	1872-1888.

ENFANTSASSISTES 716-736 Registres des enfants envoyés à la campagne.

Sont indiqués : nom et prénoms des enfants, date de naissance, noms des nourrices, domicile des nourrices, date de décès possible des enfants qui se situe entre 1 et 12 mois. Les enfants sont placés à Abbeville, Amiens, Arras, Autun, Auxerre, Avallon, Avesnes, Beaune, Béthune, Blois, Cambrai, Château-Chinon, Chateaudun, Clamecy, Cosne, Douai, Doullens, Evreux et Louviers, Montargis, Montreuil-sur-Mer, Péronne, Saint-Calais, Saint-Pôl, Saint-Quentin, Semur, Tours, Valenciennes, Vendôme, Vervins.

1841-1873

ENFANTSASSISTES 716	1841.
ENFANTSASSISTES 717	1842.
ENFANTSASSISTES 718	1843.
ENFANTSASSISTES 719	1844-1845.
ENFANTSASSISTES 720	1846-1847.
ENFANTSASSISTES 721	1848.
ENFANTSASSISTES 722	1849.
ENFANTSASSISTES 723	1850-1851.
ENFANTSASSISTES 724	1852-1854.
ENFANTSASSISTES 725	1855.
ENFANTSASSISTES 726	1857-1858.
ENFANTSASSISTES 727	1859-1860.
ENFANTSASSISTES 728	1861-1862.
ENFANTSASSISTES 729	1863.
ENFANTSASSISTES 730	1864.
ENFANTSASSISTES 731	1865-1866.
ENFANTSASSISTES 732	1867-1868.
ENFANTSASSISTES 733	1869.
ENFANTSASSISTES 734	1870.
ENFANTSASSISTES 735	1871.
ENFANTSASSISTES 736	1872-1873.

ENFANTSASSISTES 2551 Correspondance relative aux enfants revenant de la campagne.

1838-1860

ENFANTSASSISTES 2366 État des enfants qui doivent être dirigés soit à la campagne, soit en maison de correction.

1839

ENFANTSASSISTES 2366 État comparatif du nombre d'enfants reçus à l'hospice et rendus à leurs parents.

1845-1848

ENFANTSASSISTES 2546 Registres de placement en essai des filles.

Sont indiqués : numéro matricule, nom et prénoms des élèves, nom et prénoms des maîtres et leur domicile.

1839-1854

ENFANTSASSISTES 2546 Registre de placement en apprentissage des filles.

Informations sur la durée de l'apprentissage.

1842-1844

ENFANTSASSISTES 2546 Registre de contrôle des filles placées en apprentissage à Paris (s.d).

Observations et renseignements sur les élèves et les placements.

s.d

ENFANTSASSISTES 360 Registre de placement à Vendôme (Loir-et-Cher) des garçons et des filles en pension.

1854-1855

ENFANTSASSISTES 669-672 Registres de placements en apprentissage.

Ces registres contiennent une table alphabétique. Sont indiqués par ordre chronologique par date de mise en essai : numéro de matricule, nom et prénoms de l'élève, nom, profession et demeure des maîtres, durée de l'apprentissage et avantages assurés aux élèves, observations et renseignements.

1839-1863

ENFANTSASSISTES 669 1846-n° 1.
ENFANTSASSISTES 670 1846-n° 2.
ENFANTSASSISTES 671 1846-n° 3.
ENFANTSASSISTES 672 1839-1863.

*Sont précisés : enfants rendus sous tutelle, placement en apprentissage, placés d'eux-mêmes, placés à la providence (asile), sourds et muets, jeunes aveugles, divers.
Répertoire alphabétique à la fin du registre.*

ENFANTSASSISTES 2368 Bordereaux récapitulatifs trimestriels des enfants hors pension et des enfants en fin de pension (1849-1851, 1858, 1861).

Sont indiqués : nom et prénoms, date de naissances, domicile, nom des maîtres, profession.

1849-1861

ENFANTSASSISTES 676 Registre de tutelle des enfants en apprentissage.

On y trouve des informations sur l'élève : nom, prénoms, numéro de matricule, date de naissance, date de placement.

Informations sur la personne chargée de la tutelle : nom et prénoms, lien familial s'il y en a un.

Autres informations : conditions de placement, dates des visites de l'inspecteur, ses rapports, observations du chef de division.

1870-1880

ENFANTSASSISTES 2863 Registre des pupilles dont les placements ont donné lieu à des actes d'engagement.

Circonscriptions concernées : Argentan, Auxerre, Avallon, Beaune, Béthune, Château-Chinon, Lormes, Cosne.

Sont indiqués : nom et prénoms de l'élève, date de naissance, nom des patrons, domicile et profession des patrons, durée de l'engagement, montant intégral des gages, sommes réservées pour la caisse d'épargne, époque des versements à effectuer par les patrons, époques des versements effectués entre les mains des agents.

1882-1883

ENFANTSASSISTES 2368 Contrats d'apprentissage d'enfants de l'agence d'Écommoy (Sarthe).

Sont indiqués : numéro matricule, nom, prénoms, date de naissance, nom des maîtres, lieu de résidence, durée du contrat, salaire.

Il s'agit d'enfants nés entre 1908 et 1914 (inclus).

1927-1928

ENFANTSASSISTES 2368 Spécimen de livret d'enfant travaillant dans l'industrie.

Il s'agit du livret d'Eugène Monnier, né le 26 août 1897 à Poissy, travaillant à Clamecy (Nièvre).

ENFANTSASSISTES 1277-1280, 1272, 1286 Infirmierie. 1845-1910

ENFANTSASSISTES 1272 Répertoire des élèves hors-pension admis à l'hôpital.
Sont indiqués : numéro matricule, date d'admission, nom et prénoms, date de naissance, arrondissement. 1845-1849

ENFANTSASSISTES 1277-1278, 1286 Registres chronologiques des enfants reçus à l'infirmierie de la crèche.
Sont indiqués : numéro de matricule, numéro d'entrée à l'infirmierie, nom et prénoms, âge, type de maladie, date de la sortie de l'infirmierie, date du décès, observations. 1857-1910

ENFANTSASSISTES 1286 1857-1867.

ENFANTSASSISTES 1277 1867-1872.

ENFANTSASSISTES 1278 1898-1910.

ENFANTSASSISTES 1280 Registre d'entrée des enfants à l'infirmierie.
Le registre possède une partie sur les réintégrations.
Sont indiqués : numéro d'admission, nom et prénoms des enfants, date de naissance, date de l'entrée, lieu d'origine, date de sortie et leur destination. 1872

ENFANTSASSISTES 1279 Registre des enfants secourus envoyés à la division des nourrices.
Sont indiqués : nom et prénoms, âge, profession, domicile, lieu de naissance, état civil, nature de la maladie, dates d'entrée et de sortie, date de décès, durée du séjour.
À la fin du registre : résumé des secours accordés en 1873. 1870-1875

III/ ANNEXES

ANNEXE 1 : CHRONOLOGIE HISTORIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

1670 : édit royal constituant l'hospice des enfants trouvés

1680 : déclaration royale d'unification de l'administration des biens de l'hôpital des enfants rouges et celle de l'hôpital des enfants trouvés

1781 : lettres patentes d'unification des biens de l'hôpital Saint-Jacques et ceux de l'hôpital des enfants trouvés

16 vendémiaire an V (8 octobre 1796) : loi relative à la gestion des hôpitaux publics par les autorités communales et création des commissions administratives

27 nivôse an IX (17 janvier 1801) : arrêté relatif à la disparition de l'Hôpital général et création du Conseil général des hospices

15 pluviôse an XIII (4 février 1805) : loi plaçant sous la tutelle des commissions administratives des hospices les enfants qui y étaient admis

19 janvier 1811 : décret-loi concernant les enfants trouvés ou abandonnés et les orphelins pauvres

1838 : fusion de l'hospice des enfants trouvés et de l'orphelinat du Faubourg Saint-Antoine : hospice des enfants trouvés et orphelins

10 janvier 1849 : loi portant organisation de l'Assistance publique à Paris qui est l'acte fondateur de l'administration hospitalière définissant l'organisation et les missions de l'Assistance publique.

11 avril 1849 : arrêté préfectoral créant un service d'inspection sous les ordres de l'Administration générale de l'Assistance publique

1859 : hospice des enfants trouvés et orphelins désigné sous le nom d'hospice des enfants assistés

5 mai 1869 : loi sur les dépenses du service des enfants assistés

31 décembre 1871 : arrêté préfectoral instituant une commission départementale

20 janvier 1875 : arrêté remplaçant le service d'inspection du service des enfants assistés relevant de l'Assistance publique par un service d'inspection départementale rattaché à la préfecture de la Seine

Octobre 1876 : création de la catégorie des enfants immatriculés hospitaliers

18 mars 1878 : circulaire de l'Assistance publique concernant la suppression de la catégorie des enfants immatriculés hospitaliers

5 janvier 1881 : circulaire de l'Assistance publique de la Seine créant un service des enfants moralement abandonnés dans le département de la Seine

24 juillet 1889 : loi statuant sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés qui crée un service des enfants moralement abandonnés dans tous les départements

19 avril 1898 : loi créant la catégorie des enfants en garde

27 juin 1904 : loi sur les enfants assistés qui évoque les différentes catégories d'enfants, leur admission, la réorganisation de la tutelle des enfants assistés et la nouvelle répartition des dépenses du service des enfants assistés

28 juin 1904 : loi relative à l'éducation des pupilles difficiles et « vicieux » de l'Assistance publique qui crée, entre autre, des établissements appropriés à ces pupilles

4 juillet 1906 : règlement sur le service des enfants assistés du département de la Seine qui met en application la loi du 27 juin 1904

1942 : changement de dénomination de l'hospice des enfants assistés qui devient l'hôpital-hospice Saint-Vincent-de-Paul

15 avril 1943 : loi relative à l'assistance à l'enfance qui fait une mise au point générale sur l'assistance à l'enfance notamment sur les catégories d'enfants établies en 1904 (disparition de la catégorie des enfants en dépôt au profit de la catégorie des enfants recueillis temporairement et création de la catégorie des enfants surveillés)

2 novembre 1945 : ordonnance n°45-2720 sur la protection maternelle et infantile qui a pour but d'aider l'ensemble des familles dans la protection, notamment sanitaire, de leurs enfants

22 juillet 1961 : décret n°61-777 concernant le régime administratif de l'Assistance publique à Paris

5 décembre 1961 : décret n°61-1305 relatif au transfert du service en charge l'aide sociale à l'enfance de l'Assistance publique au département

24 janvier 1969 : décret n°69-91 relatif au transfert du service en charge de la protection maternelle et infantile de l'Assistance publique au département

22 juillet 1983 : loi n°83-663 relatif au transfert des compétences de l'État vers le département

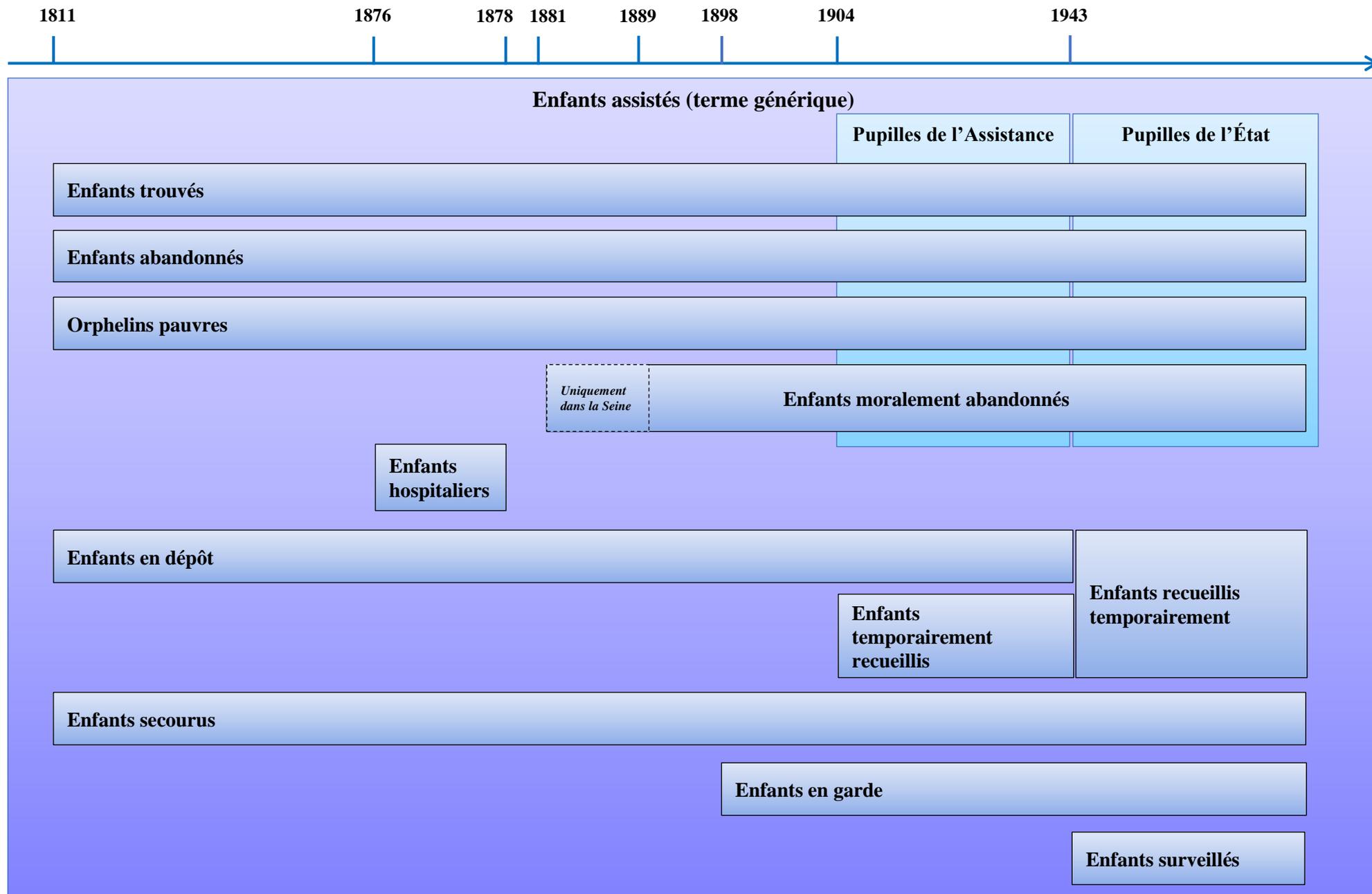
6 juin 1984 : loi n°84-422 relative aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance et au statut des pupilles de l'État

2010 : fermeture de l'hôpital-hospice Saint-Vincent-de-Paul

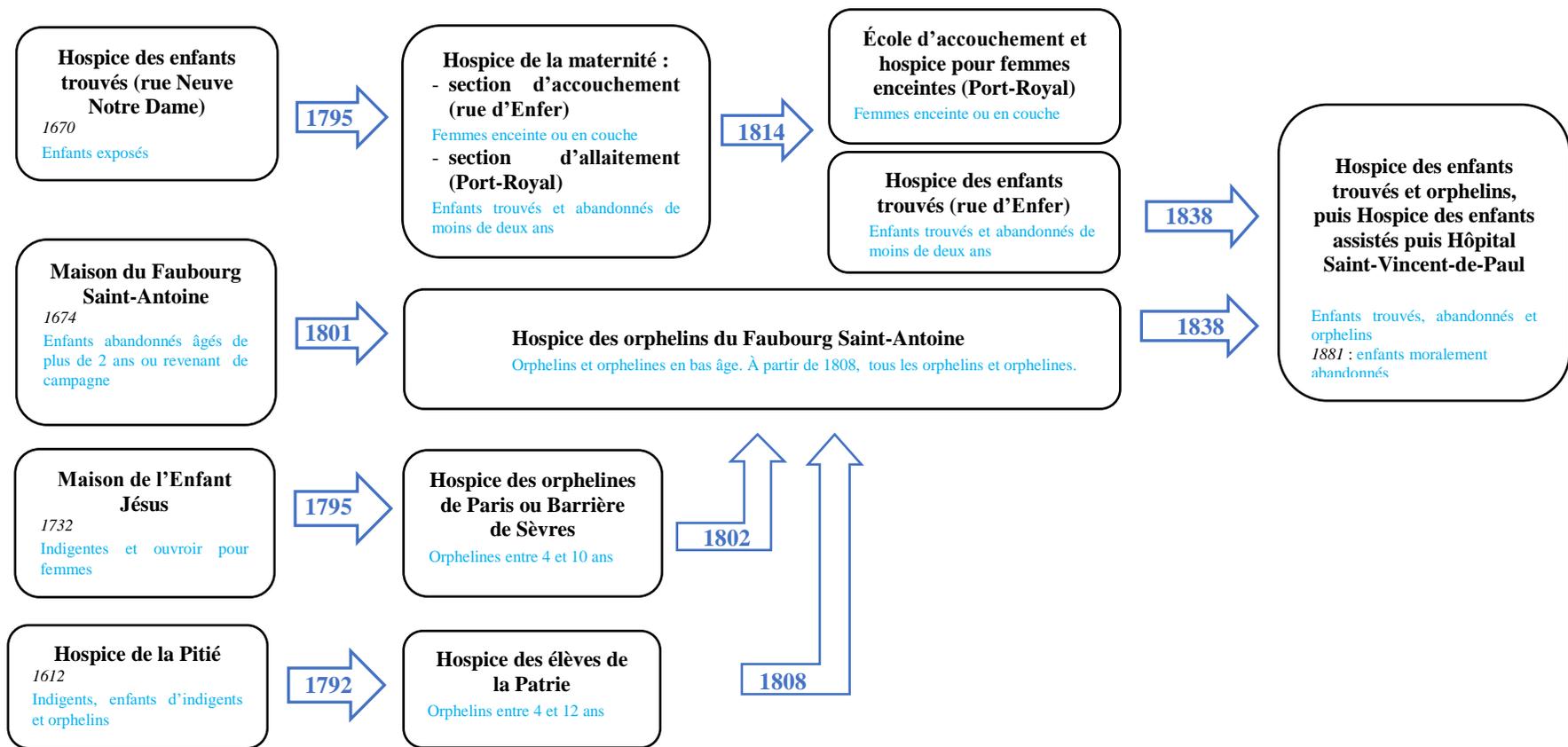
ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS (1670 - À NOS JOURS)



ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DES DÉNOMINATIONS DES ENFANTS ASSISTÉS



ANNEXE 4 : ÉVOLUTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS



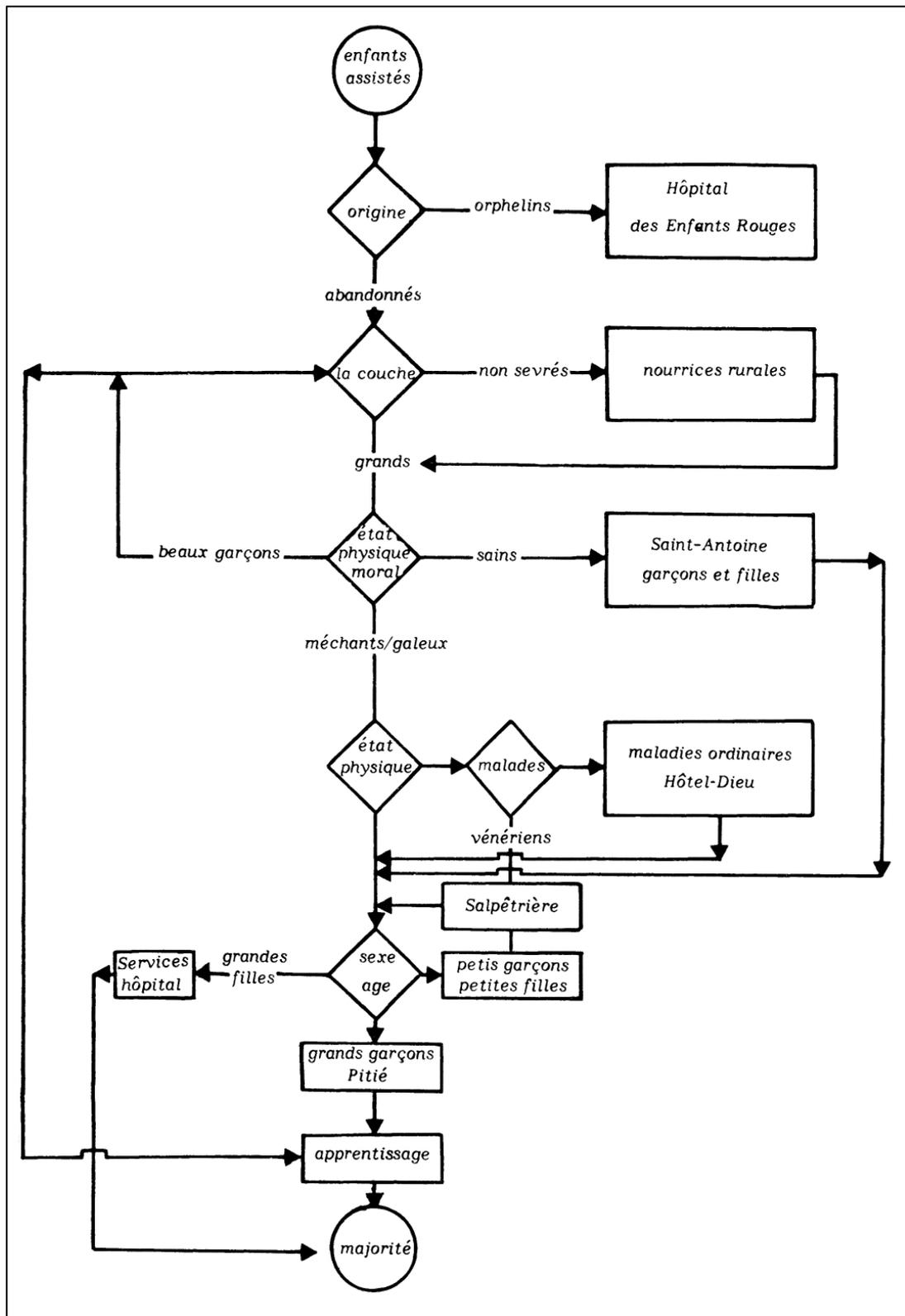
Légende :

1670 : date de création

Enfants exposés : type d'enfants accueillis

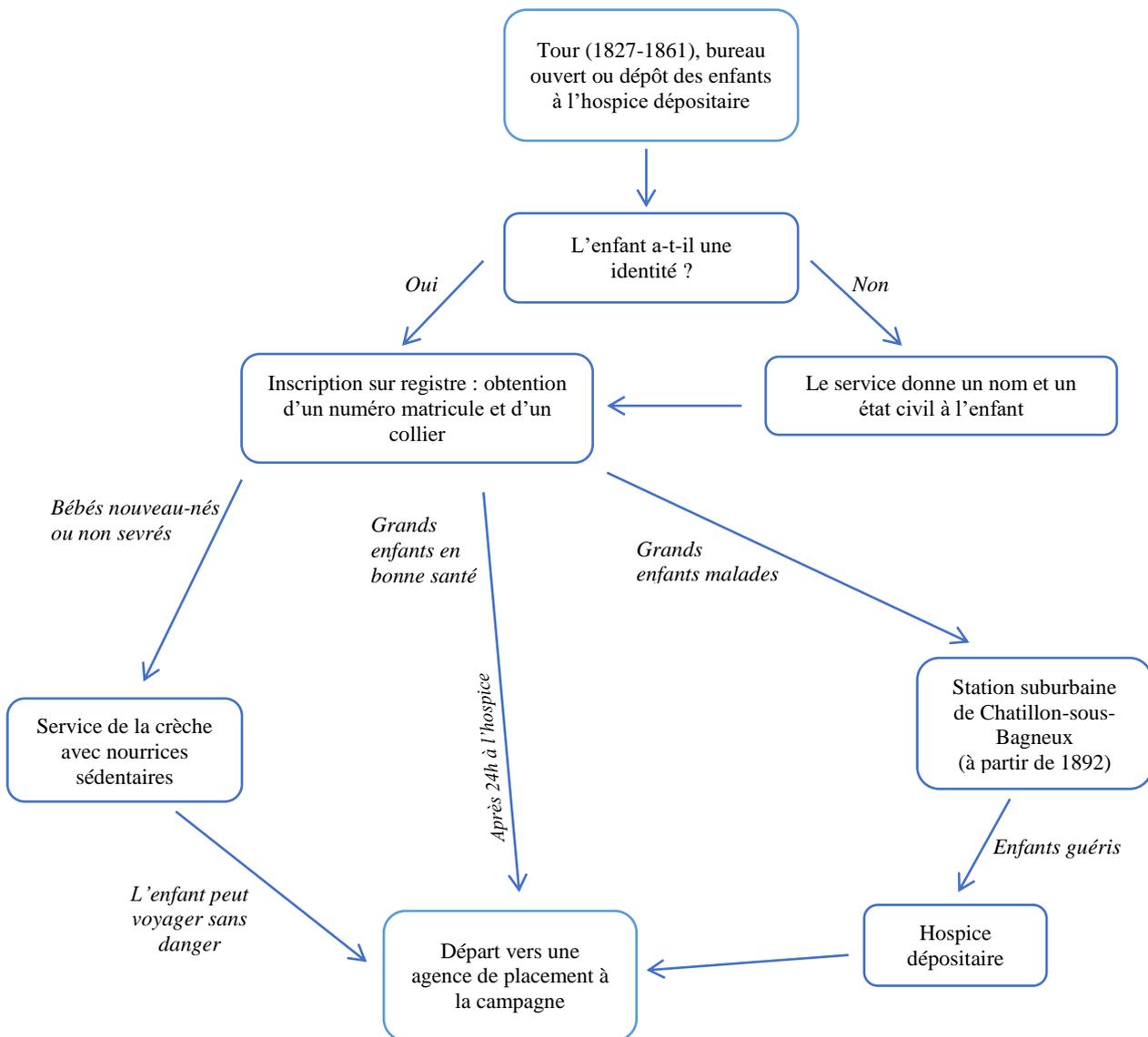
➔ : année d'évolution de la structure d'accueil

ANNEXE 5 : TRIBULATIONS DES PETITS ASSISTÉS JUSQU'EN 1761²¹¹

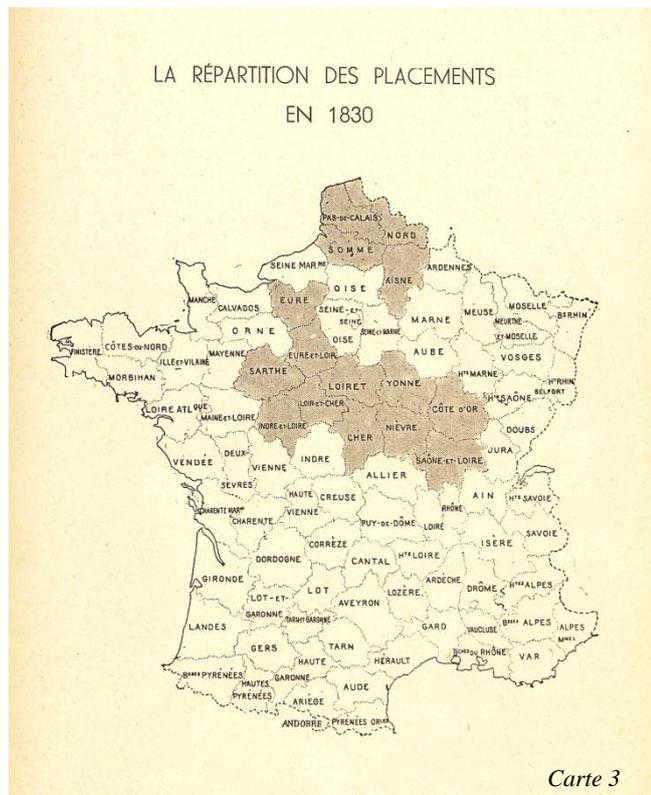


²¹¹ Schéma extrait de ROBIN Isabelle et WALCH Agnès, « Géographie des enfants trouvés de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *op. cit.*, p. 346.

ANNEXE 6 : DE L'HOSPICE DÉPOSITAIRE À L'AGENCE DE PLACEMENT



ANNEXE 7 : RÉPARTITION DES PLACEMENTS ENTRE 1690 ET 1896²¹²



Les départements de placement des enfants assistés de la Seine sont grisés.

²¹² Cartes extraites de DUPOUX Albert, *op. cit.*, pp. 262, 264-266.

ANNEXE 8 : ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES SOURCES PERMETTANT DE SUIVRE LE PARCOURS D'UN ENFANT ASSISTÉ

Étape du parcours de l'enfant	Catégories d'enfants Agences de placement / Établissement d'accueil	Où chercher ?	Dates du fonds	Typologies documentaires principales
Dépôt à l'hospice et admission	Enfants exposés (1670-1814) Enfants trouvés, abandonnés, en dépôt (1814-1838)	D2HDEPOT/ENFANTS TROUVÉS	1639-1838	Registres chronologiques (1689-1838) et procès-verbaux d'admission (1639-1838), dossiers individuels (1810-1838).
	Enfants exposés (1670-1814) Enfants trouvés et abandonnés (1814-1838)	ENFANTS ASSISTÉS (hospice des enfants trouvés)	1705-1878	Procès-verbaux d'admission. Dossiers individuels d'admission.
	Enfants revenant de nourrices ou abandonnés âgés de plus de 2 ans (1674-1801) Orphelins (1801-1838)	ENFANTS ASSISTÉS (hospice du Faubourg Saint-Antoine)	1713-1870	Procès-verbaux d'admission. Dossiers individuels d'admission.
	Enfants d'indigents et orphelins pauvres (1612-1792) Orphelins (1792-1808)	ENFANTS ASSISTÉS (hospice de la Pitié)	1694-1810	Procès-verbaux d'admission. Dossiers individuels d'admission.
	Indigents et ouvroir pour femmes (1732-1793) Orphelines (1793-1808)	ENFANTS ASSISTÉS (hospice de la Barrière de Sèvres)	1794-1837	Procès-verbaux d'admission. Dossiers individuels d'admission.
	Enfants trouvés, abandonnés et orphelins (1838-1961) Enfants moralement abandonnés à partir de 1881	ENFANTS ASSISTÉS (hospice des enfants assistés)	1792-1939	Procès-verbaux d'admission. Dossiers individuels d'admission.
	Toutes les catégories d'enfants	D3X4	1743-1930	Répertoires alphabétiques d'admission.
	Toutes les catégories d'enfants	D4X4	1839-1930	Répertoires chronologiques d'admission.
	Toutes les catégories d'enfants	D5X4	1639-1930	Dossiers individuels d'admission.
	Toutes les catégories d'enfants (hôpital Saint-Vincent-de-Paul)	2479W 190-219	1942-1969	Registres des entrées.
Enfants trouvés et assistés	D2HDEPOT/ENFANTS TROUVÉS	1647-1919	Documents figurés et objets rattachés aux dossiers des enfants trouvés ou assistés.	
Transport		ENFANTS ASSISTÉS 1077-1099	1900-1914	Registres de convois d'enfants.
		2479W 184-188	1939-1949	Registres de convois d'enfants.
Agences de placement à la campagne	Enfants exposés (1670-1814) Enfants trouvés et abandonnés (1814-1838)	ENFANTS ASSISTÉS (hospice des enfants trouvés)	1705-1878	Répertoires d'admission.
	Enfants revenant de nourrices ou abandonnés âgés de plus de 2 ans (1674-1801) Orphelins (1801-1838)	ENFANTS ASSISTÉS (hospice du Faubourg Saint-Antoine)	1713-1870	Répertoires chronologiques d'admission.
	Enfants trouvés, abandonnés et orphelins (1838-1961) Enfants moralement abandonnés à partir de 1881	ENFANTS ASSISTÉS (hospice des enfants assistés)	1792-1939	Dossiers individuels d'admission.
	Agence Abbeville (Somme)	D6X4 1-88	1826-1919	Dossiers individuels de placement.
	Agence Alençon (Orne)	D6X4 1174-1290	1883-1930	Dossiers individuels de placement.
	Agence Arras (Pas-de-Calais)	D6X4 89-102	1891-1919	Dossiers individuels de placement.
	Agence Autun (Saône-et-Loire)	D6X4 1172-1773	1855-1926	Dossiers individuels de placement.
	Agence Auxerre (Yonne)	D6X4 420-795	1919-1943	Dossiers individuels de placement.
	Agence Blois (Loir-et-Cher)	D6X4 796-884	1877-1943	Dossiers individuels de placement.
	Agence Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire)	D6X4 325-403	1874-1919	Dossiers individuels de placement.

Étape du parcours de l'enfant	Catégories d'enfants Agences de placement / Établissement d'accueil	Où chercher ?	Dates du fonds	Typologies documentaires principales
Agences de placement à la campagne	Agence Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)	D6X4 250-324, 1291-1355	1865-1930	Dossiers individuels de placement.
	Agence Écommoy (Sarthe)	D6X4 108-249	1837-1934	Dossiers individuels de placement.
	Agence Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais)	D6X4 103-107	1866-1919	Dossiers individuels de placement.
	Agence Moulins (Allier)	D6X4 404-419	1880-1919	Dossiers individuels de placement.
	Agence Vichy (Allier)	D6X4 885-1171	1867-1954	Dossiers individuels de placement.
	Agence de placement puis service d'accueil et de placement familial de Bellême (Orne)	2961W	1904-2000	Registre matricules des admissions, répertoires alphabétiques des enfants, carnets d'effectifs.
Établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance	Centre professionnel et foyer de Vaugirard	3758W 40-140	1936-1974	Dossiers individuels.
	Asile Ledru-Rollin puis Maison maternelle Ledru-Rollin (Hauts-de-Seine)	2687W 6-7	1899-1914	Registres d'entrées.
	Maison maternelle Jean-Baptiste Dumas puis centre Marie-Béquet de Vienne (Paris)	2655W 2	1947-1958	Répertoire des admissions.
	Asile Michelet puis Maison maternelle Michelet (Paris)	2014W 1-58	1893-1982	Répertoires alphabétiques des admissions et registres chronologiques des admissions.
	Centre éducatif et de formation professionnelle d'Alembert (Seine-et-Marne)	2685W 1-159	1851-2005	Dossiers individuels.
	Centre éducatif et de formation professionnelle Les Caillouets de Bénerville (Calvados)	2741W 1-8	1963-1980	Dossiers individuels.
	Centre éducatif et de formation professionnelle de Villepreux (Yvelines)	2742W 1	1969-1981	Registre d'entrée.
	Centre éducatif et de formation professionnelle Le Nôtre (Yvelines)	2958W 1-44 ; 125-132	1865-1957	Dossiers individuels ; registres de suivi des enfants.
	Asile Saint-Joseph puis Fondation Gréban de Pontourny puis Centre éducatif et de formation professionnelle de Pontourny (Indre-et-Loire)	2986W 1-12 ; 20-37	1922-1972	Répertoires et registres d'admissions ; dossiers de placement.
	Hôpital de Forges-Les-Bains et Orphelinat Riboulté-Vitallis (Essonnes)	2686W 1-27 ; 33-37	1960-1996	Répertoires des admissions des enfants ; registres des entrées des enfants.
	Orphelinat Sainte-Jeanne à Enghien (Val-d'Oise)	2875W 1	1889-1973	Registre matricule des pensionnaires.
	Orphelinat Prévost puis institution départementale Gabriel-Prévost	3499W 2	1875-1894	Liste nominative des enfants admis.
	Institution départementale Gabriel-Prévost (Cempuis, Oise)	1335W 1-78	1874-1983	Dossiers d'élèves.